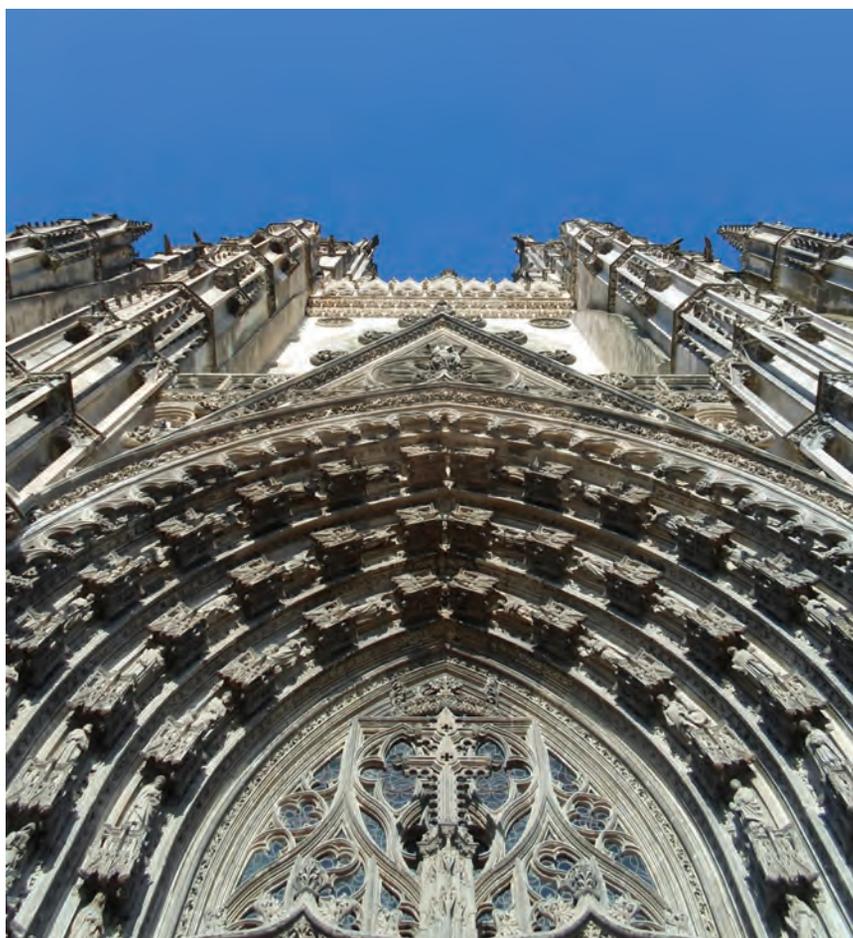


# BELVEDERE

MERIDIONALE

TÖRTÉNELEM ÉS TÁRSADALOMTUDOMÁNYOK XXVII. ÉVFOLYAM, 2. SZÁM

## *La culture juridique au Moyen Âge*



EDITORS OF THE CURRENT ISSUE: KISS, GERGELY AND MALÉTH, ÁGNES

# BELVEDERE

MERIDIONALE

TÖRTÉNELEM ÉS TÁRSADALOMTUDOMÁNYOK

Főszerkesztő KISS GÁBOR FERENC

Szerkesztőbizottság SZEGFŰ LÁSZLÓ (elnök), JANCSÁK CSABA, KISS GÁBOR FERENC,  
MARJANUCZ LÁSZLÓ, NAGY TAMÁS, NÓTÁRI TAMÁS, PÁSZKA IMRE, RÁCZ LAJOS

Szerkesztők HALMÁGYI MIKLÓS, KOVÁCS ATTILA,  
MALÉTH ÁGNES, MIKLÓS PÉTER, NAGY GÁBOR DÁNIEL

Munkatársak GATTI BEÁTA, KISPÁL RICHÁRD

Tanácsadó testület ANDAHÁZI SZEGHY VIKTOR, BANGÓ JENŐ, GARDA DEZSŐ, GEBEI  
SÁNDOR, KOSZTA LÁSZLÓ KUBINSZKY MIHÁLY, SZAKÁLY SÁNDOR, SZELÉNYI IVÁN



Számunk az EIKKA Alapítvány, az EMKE Kft., a Dél-magyarországi Pedagógiai Alapítvány, a Magyar Történelmi Társulat Csongrád Megyei és Szegedi Csoportja, a Nemzeti Kulturális Alap, a Szegedi Tudományegyetem Polgáriaiért Alapítvány, az SZTE Bölcsészettudományi Kar, az SZTE Juhász Gyula Pedagógusképző Kar, az SZTE Alkalmazott Humántudományi Intézet, az SZTE Történettudományi Intézet, az SZTE JGYPK HŐK és a SZEPA Alapítvány támogatásával készült.

A Belvedere Meridionale online elérhető itt:  
[www.belvedere.meridionale.hu](http://www.belvedere.meridionale.hu)

*A lap tanulmányokat, interjúkat, ismertetéseket és kritikákat közöl a történelem és a társadalomtudományok köréből. A közlésre benyújtott cikk még nem publikált és más folyóiratnál elbírálás alatt nem lévő, eredeti írásmű lehet. A benyújtott és a lap jellegének megfelelő írásokat két, a szerző számára ismeretlen szakmai lektor bírálja el. A két lektor véleményének figyelembevételével a szerkesztőség döntést hoz a megjelentetésről, melyet a szerzővel közöl.*

A folyóirat megjelenik évente négy alkalommal: tavasszal, nyáron, ősszel és télen.

A szerkesztőség címe: 6725 Szeged, Hattyas sor 10. Tel.: +36 62/546-252

E-mail: [belvedere@jgytf.u-szeged.hu](mailto:belvedere@jgytf.u-szeged.hu), [szerk@belvedere.meridionale.hu](mailto:szerk@belvedere.meridionale.hu)

Kiadja a Belvedere Meridionale Kft.

ISSN 1419-0222 (print) ISSN 2064-5929 (online, pdf)

## Table des matières

GERGELY, KISS: *Avant-propos* {5}

### — É T U D E S —

MATZ, JEAN-MICHEL : *La culture juridique des hommes d'Église en Anjou et dans le Maine (xiv<sup>e</sup> – début xvi<sup>e</sup> siècles)* {7}  
*The Legal Culture of the Clergy in Anjou and Maine (from the 14<sup>th</sup> to the Early 16<sup>th</sup> Centuries)*  
 DOI 10.14232/belv.2015.2.1

KISS, GERGELY: *La culture juridique des clercs dans le Royaume de Hongrie sous les rois angevins au xiv<sup>e</sup> siècle* {22}  
*Judicial Culture of Clerics in the Medieval Hungarian Kingdom under the Angevin Kings (14<sup>th</sup> Century)*  
 DOI 10.14232/belv.2015.2.2

LE ROUX, AMANDINE: *Bibliothèques des collecteurs pontificaux en territoire angevin (1316–1422).* {36}  
*The Libraries of the Papal Collectors in the Angevin Territory (1316–1422)*  
 DOI 10.14232/belv.2015.2.3

### — C O M M U N I C A T I O N S —

GALDI, AMALIA – SANTORO, ALFREDO M.: *Le diocèse de Salerne au Moyen Âge : dynamiques historiques et organisation de l'espace* {48}  
*The Diocese of Salerne in the Middle Ages: Historical Dynamics and Organisation of the Space*  
 DOI 10.14232/belv.2015.2.4

BILOTTA, MARIA ALESSANDRA : *L'enluminure du Midi de la France dans le contexte des circulations culturelles méditerranéennes : un autre manuscrit juridique retrouvé enluminé à Avignon par l'atelier du Liber visionis Ezechielis (Arras, BM, ms. 499 [593])* {72}  
*The Illustrations of the Midi of France in the Context of Cultural Interactions in the Mediterranean: a Re-discovered Judicial Manuscript Illuminated by the Workshop of the Liber visionis Ezechielis (Arras, BM, ms. 499 [593])*  
 DOI 10.14232/belv.2015.2.5

### — N O T I C E S D E R E C H E R C H E —

KISS, GERGELY : *Les Fasti Ecclesiae Gallicanae. Présentation d'une entreprise prosopographique en évolution* {92}  
*Fasti Ecclesiae Gallicanae. Presentation of a Prosopographical Project in Progress*  
 DOI 10.14232/belv.2015.2.6

COELHO, MARIA HELENA DA CRUZ – VILAR, HERMINIA VASCONCELOS  
*Project DEGRUPE: Goals and Historiographical Contextualization* {98}  
DOI 10.14232/belv.2015.2.7

— ATELIER —

KISS, GERGELY: *Les clercs médiévaux au service de l'état*  
*Le groupement de recherches européennes « At the Foundations of the*  
*Modern European State: the Legacy of the Medieval Clergy »* {106}

AVANT-PROPOS ❖ Sujet vaste, à peine saisissable qui est la culture juridique des clercs médiévaux. Néanmoins, s'inspirés de l'aveu de présenter les conjonctions de l'héritage des ecclésiastiques et les débuts de l'état moderne est un des grands défis des médiévistes. Pour y répondre, nombreux chercheurs se sont associés sous l'égide d'un groupement de recherches européennes (GDRE « At the Foundations of the Modern European State: the Legacy of the Medieval Clergy ») à appréhender les éléments dont les clercs médiévaux avaient contribué à la construction de l'état moderne.

**L**E PRÉSENT VOLUME accueille en majorité des *études* présentées dans le cadre d'un des rencontres thématiques, celui qui s'est tenu à Angers en novembre de 2011. Le sujet de cette journée d'études était – près de la mobilité – la culture juridique des clercs médiévaux ; on a le plaisir de publier ici les communications presque intégralement.

Elles offrent des perspectives d'analyses très variées. Présenter la culture juridique des clercs médiévaux se repose avant tout sur celle des sources du savoir, ensuite sur l'usage de celui-ci et enfin sur les manifestations intellectuelles, les bibliothèques. Les deux premières des études en présentent un panorama entier portant sur des deux extrémités des territoires angevins, Anjou, Maine (J.-M. Matz) d'une part et la Hongrie d'autre part (G. Kiss). Les deux autres contributions (A. Le Roux, M. A. Bilotta) proposent un aspect plus particulier à première vue, l'analyse de la constitution des bibliothèques, de la circulation et de l'usage des oeuvres juridiques. Elles nous permettent de mieux comprendre quels étaient les éléments qui constituaient la culture juridique des clercs médiévaux, combien ces oeuvres reflétaient un usage professionnel et/ou un intérêt intellectuel personnel, à quel point des ateliers pouvait combler les besoins de ces milieux.

Le présent volume abrite également une *communication* des deux collègues salernitains qui proposent l'évolution d'un des diocèses les plus compliqués de l'Italie méridionale. Suivi de près la formation d'évêché depuis la conquête des Lombards à travers l'époque de la principauté ensuite l'époque normande, l'occupation des Staufens pour finir avec l'installation des Angevins, cette communication offre un panorama des chaînes et des facteurs de l'évolution à la fois institutionnelle et physique. Ce dernier élément forme – par la présentation d'un patrimoine remarquable – une sorte de jonction à l'héritage culture des clercs médiévaux.

Les *notices de recherches* présentent deux projets de recherches collectifs. Le premier est celle de l'entreprise à grande échelle des *Fasti Ecclesiae Gallicanae* qui commémore cette année ses vingt-cinquième anniversaire. Le concept, les méthodes appliqués pouvaient et pourront sans doute inspirer d'autres projets. L'exemple du Portugal en est emblématique : servi du modèle français les chercheurs portugais ont achevé leurs recherches prosopographiques, mais ils viennent de lancer un nouveau projet – ici présenté par un des ses leaders, H. Vilar – visant à examiner le rôle du clergé dans la construction des monarchies de la péninsule Ibérique.

Enfin, la rubrique *Atelier* nous permet de rejoindre le contexte des études présentées de l'issue actuelle de notre revue. On expose ici les travaux menés entre 2010 et 2013 dans le cadre du GDRE « At the Foundations of the Modern European State: the Legacy of the Medieval Clergy ». L'intérêt de celle-ci est bien claire : elle sert à introduire une deuxième issue thématique de *Belvedere Meridionale* dédié à présenter d'autres productions intellectuelles de ce même projet à suivre.

ELŐSZÓ ❖ A középkori klerikusok jogi műveltsége igen kiterjedt, nehezen megragadható téma. Ennek ellenére a medievisták előtt álló egyik legnagyobb kihívás annak bemutatása, hogyan kapcsolódott egymáshoz a középkori egyházi öröksége és a modern állam. E kérdés megválaszolására számos kutató részvételével tett kísérlete egy nemzetközi kutatási program (GDRE « At the Foundations of the Modern European State: the Legacy of the Medieval Clergy »), amely arra kereste a választ, hogy a középkori egyháziak mennyiben járultak hozzá a modern állam kialakulásához.

**A** JELEN LAPSZÁM tanulmányait a 2011 novemberében Angers-ban (Franciaország) tartott egyik tematikus műhelykonferencián elhangzott előadások többsége teszi ki. E konferencia témája – a mobilitás mellett – a középkori klerikusok jogi műveltsége volt, az e tárgykörben elhangzott előadások mindegyike helyett kapott a jelen lapszámban

E tanulmányok különböző szempontok szerint közelítik meg a témát. A középkori klerikusok jogi műveltsége bemutatásából természetesen nem hiányozhat a tudás forrásának bemutatása, ahogy annak hasznosítása sem, végül pedig nem nélkülözheti a műveltség tényleges kifejező eszközeit, a könyvtárakat sem. A két első tanulmány átfogó képet ad az Anjou területek két végpontjáról, Anjou, Maine (J.-M. Matz) ill. Magyarország (Kiss G.) vidékéről. A másik két tanulmány (A. Le Roux, M. A. Bilotta) elsősre túlságosan is specifikusnak tűnhet, valójában azonban magába foglalja a könyvtárak, a jogi művek forgalmának és hasznosításának beható elemzését. Segítségükkel jobban megérthetjük, milyen elemekből épült fel a jogi műveltség, az egyes művek mennyiben tükrözték szakmai vagy személyes intellektuális igényeket, ill. az egyes műhelyek mennyire tudtak megfelelni e kihívásoknak.

A jelen lapszámban közleményként kapott helyet két salernói kolléga munkája, akik Dél-Olaszország egyik legösszetettebb fejlődéstörténetével bíró egyházmegyéje, Salerno történetét mutatják be. A közlemény, kezdve a lombard hódítástól, a hercegség, a normann hódítás, a Stauf korszakon át az Anjouk megtelepedésével bezárólag átfogó képet a fejlődés útjairól és tényezőiről mind intézménytörténeti mind fizikai szempontból. Ez utóbbi elem – a figyelemre méltó kulturális örökség bemutatása révén – jó visszacsatolást jelent a középkori egyházi társadalom kulturális hagyatékának témájához.

A kutatás közben rovatban kapott helyet két, több kutató együttműködésével megvalósult projekt. Egyikük, a nagyszabású *Fasti Ecclesiae Gallicanae* nevű vállalkozás éppen huszonöt éve indult útjára. A kiinduló elképzelések, az alkalmazott módszerek más kutatási programokat is megihlettek, megihletnek. Erre jó példa egy Portugália. Az ottani kollégák a francia modell alapján végezték el a maguk prozopográfiai kutatásait, és – amint azt H. Vilar előadásából megtudhatjuk, nemrég egy újabb projektet indítottak, amely a papság szerepét vizsgálja az Ibériai-félsziget monarchiáinak kiépülésében.

Végül, a műhely rovatban visszatérünk a jelen lapszám egészének háttérét adó témához. Itt kapott helyet a 2010 és 2013 között működött nemzetközi kutatócsoport (GDRE « At the Foundations of the Modern European State: the Legacy of the Medieval Clergy ») munkásságának bemutatása. Ennek is megvan a nem titkolt oka, mégpedig az, hogy ezzel szeretnénk megteremteni a kapcsolatot *Belvedere Meridionale* következő tematikus számához, amely hasonlóan ehhez, e kutatási projekt szellemi termékei közül szemezget mintegy annak folytatásaként.

KISS GERGELY

MATZ, JEAN-MICHEL

*jean-michel.matz@univ-angers.fr.*  
Université d'Angers, CERHIO (UMR CNRS 6258)

*La culture juridique des hommes  
d'Église en Anjou et dans le Maine  
(XIV<sup>e</sup> – début XVI<sup>e</sup> siècles)*



— *The Legal Culture of the Clergy in Anjou and Maine  
(from the 14<sup>th</sup> to the Early 16<sup>th</sup> Centuries)* —

*Abstract* Dealing with the legal culture of the clergymen in the late Middle Ages, this study aims to comprehend the coincidence between the spread of a particular type of intellectual training and the consciousness that a social group could have to build its own identity. Three topics are successively discussed. The first part considers the legal studies, especially at the University of Angers where law schools were organized from the 13<sup>th</sup> century. The second section focuses on the careers of the clergy (university teaching, service of Church and States). The last part is devoted to the study of the private and institutional libraries (abbeys and cathedrals).

*Keywords* Middle Ages, clergy, legal studies, universities, libraries.

DOI 10.14232/belv.2015.2.1      <http://dx.doi.org/10.14232/belv.2015.2.1>

Cikkre való hivatkozás / How to cite this article:

Matz, Jean-Michel (2015): La culture juridique des hommes d'Église en Anjou et dans le Maine (xiv<sup>e</sup> – début xvi<sup>e</sup> siècles) Belvedere Meridionale vol. 27. no. 2. 7–21. pp

ISSN 1419-0222 (print)      ISSN 2064-5929 (online, pdf)

Déterminer la physionomie culturelle du clergé médiéval revient à mesurer la formation intellectuelle et la culture d'une élite. Une telle entreprise permet d'appréhender la coïncidence entre la diffusion d'un certain type de culture et la conscience éventuelle qu'un groupe social fonctionnel pouvait avoir de lui-même pour construire son identité.

C'est ce que je propose de présenter dans un cadre précis : l'Anjou et le Maine, qui forment deux principautés gouvernées par les princes angevins depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, issus d'abord des Capétiens puis des Valois à partir de la concession de ces terres en apanage en 1356. Sont donc envisagés dans cette étude les hommes d'Église titulaires de bénéfices ecclésiastiques dans les diocèses d'Angers et du Mans – dont les limites recourent pour l'essentiel les frontières de ces deux principautés territoriales – ou ceux qui vivent dans des communautés régulières qui y sont établies. Les religieux mendiants, théologiens de formation, et le « bas clergé » des paroisses, peu versé dans les études, ne sont pas retenus dans cette étude sur la culture juridique des gens d'Église.

À l'échelle de ces territoires, il faut d'emblée insister sur une donnée majeure pour notre sujet. Angers présente en effet la caractéristique d'avoir été le siège d'une des premières universités du royaume de France – ce qui n'interdit évidemment pas aux clercs de l'Anjou ou du Maine d'aller étudier ailleurs. L'université est issue de l'école cathédrale, assez réputée au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.<sup>1</sup> Si cette école forma notamment l'abbé Geoffroy de Vendôme († 1132) au droit canonique, le développement des écoles angevines de droit date réellement du XIII<sup>e</sup> siècle. L'interdiction de l'enseignement du droit civil à Paris en 1219 par Honorius III puis la grève du milieu universitaire parisien dix ans plus tard ont entraîné un afflux d'étudiants à Orléans et Angers qui sont restées les seules villes universitaires de la France de l'Ouest jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle avant la fondation tardive des centres d'études de Poitiers (1431) puis de Nantes (1460). À Angers, l'organisation d'un enseignement de droit civil, attestée au plus tard en 1242, n'a pas débouché sur un *studium* avant le XIV<sup>e</sup> siècle. En 1337, l'évêque Foulques de Mathefelon, qui y avait régenté les lois, lui décerna ce titre même s'il n'était pas habilité à la faire. C'est la concession répétée de statuts et de privilèges par Charles V (1364–1380) qui fonde véritablement l'université en lui donnant l'allure d'un *studium* royal. Les statuts ont été réformés plusieurs fois (1373, 1398, 1410,...), ont émancipé progressivement le *studium* de la tutelle de l'évêque et du maître-école (*scholasticus*), dignitaire du chapitre cathédral qui avait jusque-là la haute main sur le monde des études supérieures. Le *studium* d'Angers n'est devenu complet qu'en 1432, avec l'octroi par le pape Eugène IV des facultés des arts, de théologie et de médecine. Jusqu'à cette date, les deux droits furent donc seuls à faire la fortune de l'université.<sup>2</sup> L'université d'Angers attirait des étudiants venus de toute la France de l'Ouest.

Il reste donc à évaluer la culture juridique du clergé dans ces régions à la fin du Moyen Âge. La question peut être envisagée sous trois angles : les études, les carrières, les livres. D'emblée, une donnée s'impose : la préférence du droit à la théologie est commune aux séculiers et à la plupart des réguliers non mendiants. Mais si les séculiers privilégient nettement le droit civil, les réguliers ont massivement opté pour un cursus en droit canonique.

<sup>1</sup> DENÉCHÈRE – MATZ 2012.

<sup>2</sup> Pour Angers voir : FOURNIER 1892. 135–207.

## I. Les études

### 1. 1. Les réguliers<sup>3</sup>

Le réseau monastique médiéval des diocèses d'Angers et du Mans présente une forte densité, suite à plusieurs vagues de fondations jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. À toutes ces abbayes s'ajoutent les dizaines de prieurés qu'elles dirigeaient et les prieurés angevins ou manceaux possédés par des abbayes extérieures aux deux diocèses. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, à l'heure de la pénétration du droit savant dans ces régions,<sup>4</sup> quelle a été l'attitude des réguliers face à l'organisation d'un enseignement juridique dans les écoles d'Angers?

Dans le Midi de la France comme en Normandie,<sup>5</sup> l'activité intellectuelle des moines s'est orientée assez tôt vers les études juridiques. Raison pour laquelle les conciles généraux de Latran II (1139), Latran III (1179) et, pour les régions qui nous occupent, le concile provincial de Tours (1163), enfin la bulle *Super speculam* tendaient à écarter les moines et les clercs ayant charge d'âmes de l'étude du droit civil. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la réforme des ordres réguliers a également abordé cette question. Le pape d'Avignon Benoît XII a promulgué plusieurs bulles de réforme des ordres religieux – *Fulgens sicut stella* pour les cisterciens en 1335,<sup>6</sup> *Summi magistri* (dite *Benedictina*) pour les moines noirs en 1336 – par lesquelles il encourageait les membres de ces ordres à étudier la théologie et le droit canon.

Les sources conservées ne permettent pas de mesurer la place exacte des moines dans les effectifs de l'université d'Angers sur le long terme. En l'absence de matricules, les seuls documents utilisables sont les suppliques que les universités ont adressé à la papauté afin d'obtenir des bénéfices ecclésiastiques en faveur de régents et d'étudiants clercs,<sup>7</sup> mais les réguliers n'y occupent généralement pas une place importante car leur état les rend nettement moins tributaires d'un bénéfice que les séculiers pour la poursuite de leurs études. Les suppliques présentées à la fin de l'année 1378 au nouveau pape Clément VII permettent une première approche.<sup>8</sup> Alors que les universités méridionales comptent toujours davantage de canonistes que de civilistes,<sup>9</sup> les 664 étudiants qui sont nommés dans les deux *rotuli* angevins de 1378 sont 62% à suivre un cursus en lois, 30,5% en décret, les derniers étant des utroquistes. Les moines sont seulement au nombre de 32, soit 5,5 % de l'ensemble de la population universitaire mentionnée dans les *rotuli*. Ils viennent de toute la province de Tours ou du Poitou, et le diocèse d'Angers en fournit 15, tous moines noirs : 7 de Saint-Aubin, 4 de Saint-Serge et 1 de Saint-Nicolas pour Angers, 3 pour Saint-Florent de Saumur. Sur ce maigre effectif, les quatre cinquièmes étudient le droit canon, le cursus des autres n'étant pas précisé. En prenant seulement en compte les étudiants en décret du *rotulus*, les moines en représentent cette fois plus de 12 %. Ces suppliques de 1378 montrent que la présence des moines est donc loin d'être massive au sein de l'université d'Angers, et les

<sup>3</sup> Je me permets de reprendre ici les études du « Dossier. Culture juridique et pratiques en Anjou à la fin du Moyen Âge » des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* : DURIS 2005 ; LAFOSSE 2005 ; CHAUMOT 2005 ; pour mon article voir : MATZ 2005b.

<sup>4</sup> LEVY 1957. 1–53. ; BREJON DE LAVERGNEE 1967. 55–61.

<sup>5</sup> JACQUELINE 1967. 259–273.

<sup>6</sup> Voir BOCK 1951. 3–31 ; SCHNEIDER 1986. 321–350.

<sup>7</sup> Marcel Fournier en édite quelques-unes : FOURNIER 1890. nr. 1892–1898 ; d'autres sont inédites : Archivio Segreto Vaticano, Reg. Supp. 89, 97, 98 (709 demandeurs), 100 et 101.

<sup>8</sup> DURIS 2005. 65–84.

<sup>9</sup> GOURON 1978. 524–548.

suppliques de 1403 ne donnent pas une meilleure représentation des réguliers. La situation est la même dans les universités de la France méridionale à la même époque.<sup>10</sup>

Ces documents font défaut après le début du xv<sup>e</sup> siècle. Il faut alors se contenter d'éclairages ponctuels et bien incomplets sur la population universitaire. L'analyse des listes abbatiales hors d'Angers montre que sur les six abbés qui ont gouverné l'abbaye Saint-Maur-sur-Loire entre 1434 et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, quatre ont étudié le droit canon, mais un seul aurait pris un grade.<sup>11</sup> Mais ce sont les abbayes de la ville d'Angers qui restent les principales pourvoyeuses de l'université en moines au cours du xv<sup>e</sup> siècle. En 1413, une liste des régents et des étudiants titulaires de bénéfices ecclésiastiques dans le diocèse d'Angers et jouissant des privilèges de l'université donne 170 noms, parmi lesquels 25 moines (14,7%), dont la grande majorité vient des trois abbayes d'Angers (7 de Saint-Aubin, dont l'abbé, 6 de Saint-Serge, 5 de Saint-Nicolas). À la fin du siècle, plusieurs abbés et prieurs de Saint-Serge d'Angers fréquentent encore la faculté de décret d'Angers.<sup>12</sup>

## 1. 2. *Les séculiers*

Le clergé séculier est par nature hétéroclite et il n'est pas envisageable de l'appréhender ici à tous les niveaux de sa hiérarchie interne. Je ne retiens que les membres des deux chapitres cathédraux et les évêques – qui en sont la plupart du temps l'émanation.

Parmi les prélats des cathédrales d'Angers et du Mans, rares sont ceux qui ont étudié la théologie.<sup>13</sup> Ils se rencontrent sur le siège du Mans, au rythme d'un par siècle : Geoffroy de Loudun (1234–1255), un des prédicateurs les plus éloquents de son temps ;<sup>14</sup> Michel de Brèche (1355–1368), ancien aumônier de Jean II le Bon ;<sup>15</sup> Martin Berruyer (1452–1467), connu pour son rôle dans le procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc. Un seul théologien est attesté à Angers : Jean de Rély (1491–1499), qui prit le bonnet de docteur à Paris en 1478.<sup>16</sup> Lorsqu'ils ont fait des études, sans toujours prendre de grade – à l'image d'Hardouin de Bueil, évêque d'Angers (1374–1439) qui étudia un temps les lois –, tous les évêques des deux sièges sont des juristes, spécialistes du droit civil, ou utroquistes comme l'évêque du Mans Geoffroy de La Chapelle (1339–1350), ancien official et *utriusque juris peritus* d'après son éloge post-mortem.<sup>17</sup> Cela n'empêche pas certains prélats de se signaler par une réelle culture canonique dont témoignent notamment leurs statuts synodaux, et cela dès le XIII<sup>e</sup> siècle : Maurice au Mans (1215–1231),<sup>18</sup> ensuite éphémère archevêque de Rouen, et à Angers Guillaume de Beaumont (1202–1240) et Nicolas Gellent (1261–1291). Parmi ces évêques civilistes, la plupart ont été formés localement, exception faite d'un prélat du Mans et de deux évêques d'Angers – Guillaume Turpin (1359–1371) et son rapide successeur Milon de Dormans (1371–1374) – qui ont étudié à Orléans mais ils n'avaient pas d'attache préalable avec l'Anjou.

Pour les chanoines, la documentation ne permet pas d'arriver à la connaissance complète des grades universitaires. Depuis une constitution de Clément VII datée de 1378, la maîtrise ès arts, préalable aux études supérieures, est théoriquement indispensable pour intégrer un cha-

<sup>10</sup> Jacques Verger indique 5,1 % de moines à Avignon, 6,2 % à Toulouse et 11,1% à Montpellier. VERGER 1991. 511–549.

<sup>11</sup> L'abbé Charles d'Arthanne (1451–1461) est bachelier. CHALVIN 2002.

<sup>12</sup> MATZ 2005b. 91.

<sup>13</sup> TABBAGH 2005. 117–137.

<sup>14</sup> LEDRU 1954. 49–62.

<sup>15</sup> LA SELLE 1995. 289–290. Il est également maître en médecine.

<sup>16</sup> MATZ – COMTE 2003. 193–197.

<sup>17</sup> PIOLIN 1861. 637.

<sup>18</sup> DUPUY 2008. 81–92.

pitre cathédral, mais à Angers comme au Mans, le qualificatif de *magister* qui précède chaque prébendé dans les listes (ou *dominus* pour les dignitaires) est honorifique et il ne désigne pas les chanoines pourvus de ce premier bagage. On ne peut donc distinguer les clercs pour lesquels les sources font défaut de ceux qui n'ont réellement pas fait d'études.<sup>19</sup>

Les milieux canoniaux n'en présentent pas moins une physionomie intellectuelle rigoureusement identique à celle des évêques : ils sont juristes, et surtout civilistes. Au Mans, entre 1294 et 1378, 268 chanoines ou dignitaires sont identifiés dans le chapitre de la cathédrale Saint-Julien : sur 116 qui cumulent avec au moins un autre bénéfice, 57 sont gradués (pas loin de 50 %), dont 47 en droit (22 en droit civil, 19 *in utroque* et 6 seulement en droit canon).<sup>20</sup> Au Mans toujours, cette fois de 1400 à 1430, ce sont 92 prébendés ou dignitaires qui sont connus : 66 (72 %) sont gradués (la moitié après un cursus à Angers), plus des quatre cinquièmes en science juridique, avec une distribution identique entre les différentes branches du droit – un peu plus de 33 % de civilistes, autant d'utroquistes auxquels viennent s'ajouter 18% de canonistes, en légère hausse à la fin de la période d'étude.<sup>21</sup>

À la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, entre 1350 et 1510, l'effectif retrouvé des chanoines s'élève à 442 individus, dont beaucoup ont également tenu une des huit dignités du chapitre Saint-Maurice : doyen (14), trésorier (18), archidiacre d'Angers (14), archidiacre d'Outre-Loire (23) ou d'Outre-Maine (13), chantre (14), maître-école (9) ou pénitencier (12). Le niveau de formation intellectuelle des membres du chapitre cathédral est élevé (Tableau 1).<sup>22</sup> Si nous laissons de côté la vingtaine de chanoines attestés seulement comme maîtres ès arts (soit moins de 5 % du total, ce qui est évidemment sous-évalué), une petite moitié des effectifs du chapitre d'Angers est pourvue de grades obtenus dans les facultés supérieures. L'évolution chronologique de la part des gradués doit être notée : plus de 58 % au tournant des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, en déclin au long des décennies suivantes. Pierre Desportes a relevé le même phénomène à la cathédrale de Reims au XV<sup>e</sup> siècle, sur la base de sources riches et homogènes au fil de sa période d'étude.<sup>23</sup> À Angers, cette évolution découle au moins en partie d'un problème de sources : les registres de délibérations ne sont plus conservés à partir des années 1420, entraînant un appauvrissement des données.

TABLEAU 1 ❖ Les grades supérieurs des chanoines d'Angers (1350–1510)

		1350–1390	1391–1430	1431–1470	1471–1510	Total
Théologie	Bachelier			3		3
	Licencié					
	Docteur	1		3	4	8
Dt. Canon	Bachelier	4	3	2		9
	Licencié	3	2	3	1	9
	Docteur	3	3	1	1	8
Dt. Civil	Bachelier	6	3	1	1	11
	Licencié	5	11	15	11	42
	Docteur	6	23	6	5	40
Utroque iure	Bachelier	2				2
	Licencié	14	10	10	2	36
	Docteur	14	10	3	4	31
Total des gradués		58	65	47	29	199
Effectif des chanoines		145	111	105	81	442
% de gradués		40 %	58,55 %	44,76 %	35,80 %	45,02 %

<sup>19</sup> Jacques Verger évoque le même problème pour la France méridionale. VERGER 1989. 285–307.

<sup>20</sup> LELOUP 2013. 33–58. Julien Leloup résume un mémoire de Master réalisé et soutenu à l'université d'Angers en 2006.

<sup>21</sup> MEUNIER 2009. 114–125.

<sup>22</sup> MATZ 2002. 21–40. Voir MATZ – COMTE 2003. pour les notices prosopographiques.

<sup>23</sup> DESPORTES 1999. 247–274.

Comme au Mans, les disciplines étudiées sont très inégalement représentées. Le droit domine avec 95 % des grades supérieurs : les décrétistes sont minoritaires (13 %), les gradués en droit canon sont surtout des utroquistes (34,7 %) chez lesquels le cursus en lois est le plus poussé. Les juristes sont donc pour moitié des civilistes, surtout des licenciés puisque ce grade était le niveau en général requis au chapitre pour accéder aux offices et aux responsabilités dans l'institution ecclésiastique, à tous les niveaux. Le collège des cardinaux présente d'ailleurs une physionomie culturelle en grande partie identique au XIV<sup>e</sup> siècle.<sup>24</sup>

Les renseignements sur les universités où ces grades ont été pris restent fort rares. Plusieurs gradués *in utroque* ont étudié le droit canon à Paris et le droit civil à Angers. D'autres ont fréquenté Orléans, tel le doyen d'Angers Guillaume de Montjoye (1415–1422), docteur en droit civil qui finit évêque de Saint-Papoul puis de Béziers.<sup>25</sup> D'autres encore ont étudié hors du royaume : Charles Paon, Normand d'origine, a pris ses grades en droit canon à Pavie où il fut boursier entre 1442 et 1448.<sup>26</sup> Dans l'ensemble, le recrutement régional à la fois du chapitre et de l'université doit impliquer un cursus à l'université d'Angers pour la plupart d'entre eux ou des études antérieures à l'entrée au chapitre, dans un *studium* inconnu.

## 2. Les carrières

Avec l'organisation des universités, l'apprentissage est désormais sanctionné par un grade qui garantissait l'acquisition d'un savoir avant tout technique. En effet, la culture savante de la fin du Moyen Âge ne cachait pas sa finalité pratique et sa volonté d'utilité. Jean Gerson († 1429), théologien et chancelier de l'université de Paris, ne disait-il pas : « Que vouldroit science sans operacion ? On ne aprent pas seulement pour scavoir, mais pour monstrier et ouvrer ». <sup>27</sup> L'aspect utilitariste de cette culture universitaire et son souci d'efficacité sociale ont eu des conséquences dans l'enseignement dispensé, avec une faveur évidente accordée aux procédures techniques au détriment de la curiosité intellectuelle. Mais les sources de la fin du Moyen Âge prouvent la force croissante d'un grade comme ressort d'une intégration professionnelle et d'une ascension sociale. La détention d'un grade ouvrait aux clercs trois voies d'activité et trois types de fonctions : l'enseignement, le service des États et le service de l'Église.

### 2. 1. L'enseignement

Pour ces hommes de savoir, l'enseignement paraît le plus évident de leur domaine de compétence. À l'université d'Angers, les chaires de régents étaient au nombre de 7 au début du XIV<sup>e</sup> siècle et passèrent à 8 avec les statuts de 1373. Ce milieu se caractérise par la prépondérance écrasante – et même exclusive jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle – des ecclésiastiques.<sup>28</sup>

À Angers comme dans d'autres universités, des moines ont enseigné. Il y a au moins six abbés qui ont régenté le droit au *Studium* d'Angers ; attestée tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, cette situation semble avoir ensuite disparu.<sup>29</sup> C'est le signe à la fois d'un certain déclin de la haute culture

<sup>24</sup> JUGIE 2008. 171–193.

<sup>25</sup> MATZ – COMTE 2003. 247 ; il est l'auteur d'un traité sur la puissance ecclésiastique.

<sup>26</sup> MATZ – COMTE 2003. 219.

<sup>27</sup> Discours prononcé en 1405, voir les oeuvres de Jean Gerson édité par GLORIEUX 1968. 1145, cité par VERGER 1997. 39.

<sup>28</sup> DENECHERE – MATZ 2012. 57–59.

<sup>29</sup> Pour alléger l'apparat critique, je renvoie aux références des sources dans MATZ 2005b. 92–93.

juridique en milieu monastique, et d'une plus grande concurrence de la part de maîtres séculiers ou laïques – ou d'une carence des sources ? Saint-Florent de Saumur donne deux abbés régents tous deux docteurs en décret : Jean Milet (1309–1324), et Guillaume de Chanac (1353–1368),<sup>30</sup> bénédictin sorti d'un grand lignage limousin dont les membres clercs ont été comblés de bénéfices au temps d'Avignon ; Chanac a été évêque de Chartres (1368) puis de Mende (1371), enfin cardinal et quelque temps chancelier du duc Louis I<sup>er</sup> d'Anjou. Saint-Aubin donne deux autres abbés au même profil : Pierre Bonnel (1345–1349), mort de la peste, et son successeur Jean de La Bernichère (1349–1375), désigné en 1370 par Urbain V avec deux autres prélats pour instruire l'enquête informative sur le vie et les miracles de Charles de Blois en vue de sa canonisation, ce qui est une reconnaissance de ses compétences juridiques. Un abbé de Saint-Serge d'Angers, Pierre de Chalus (1316–1320), a également enseigné le décret, avant de devenir abbé de Cluny (1322) puis évêque de Valence et de Die jusqu'à sa mort en 1352. À la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, l'abbé des chanoines réguliers de Toussaint d'Angers Guillaume Rolin (1381–1399) a également été régent en droit canon.<sup>31</sup>

La plupart des régents sont des clercs séculiers, particulièrement nombreux à être membres du chapitre de la cathédrale d'Angers et qui cumulaient fréquemment avec une prébende dans celle du Mans. Les chanoines qui ont régenté à l'université sont au moins 54 attestés entre 1350 et 1510,<sup>32</sup> parmi lesquels 43 le sont avant 1430. Il s'agit avant tout de professeurs en lois (27) et d'utroquistes alternant l'enseignement des deux droits (23). En l'état des sources, pour la plupart d'entre eux, l'enseignement est resté une activité limitée à quelques années. Plusieurs chanoines auraient cependant régenté sur de longues périodes : le Breton Gui de Cleder, chanoine de Saint-Malo, Dol et Angers (1373–† 1398), régent de 1363 à sa mort, ou Raoul de Caradec, pareillement Breton, tardivement chanoine (1413–1414) alors qu'il enseignait lois et décret depuis 1373, ou encore un des rares chanoines concernés à la fin de la période d'étude, l'utroquiste Michel Passin, régent dès 1494 qui poursuivit son enseignement jusqu'à sa mort en 1534. La part des chanoines à la vie de l'université ne se limite pas au professorat puisqu'ils sont nombreux à l'avoir représentée dans les assemblées du clergé de France ou dans les conciles du xv<sup>e</sup> siècle, quelques uns ayant également occupé des responsabilités hiérarchiques, notamment le rectorat.

## 2. 2. Le service de l'Église et des États

En ce domaine, les aléas du contexte jouent évidemment un rôle déterminant. Au cours de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et des premières décennies du siècle suivant se rencontre encore un type de carrière qui décline ensuite très nettement : le familier d'un cardinal ou le serviteur de la curie qui doit son parcours ecclésiastique à ces activités. Outre des auditeurs ou des collecteurs pontificaux – qui eux se maintiennent mieux au long de la période d'étude<sup>33</sup> –, les chapitres d'Angers et du Mans comptent également quelques personnages – vraisemblablement jamais présents – dont la carrière fut plus notable : le docteur *in utroque* Antoine de Lovier,<sup>34</sup> chanoine et maître-école d'Angers (1384–1388), chapelain du pape, collecteur et clerc de la Chambre apostolique, évêque de Rennes puis de Maguelonne, futur trésorier pontifical ;

<sup>30</sup> Sur ce personnage, voir JUGIE 2010. 277–285.; je remercie cordialement l'auteur de m'avoir communiqué la notice de ce personnage.

<sup>31</sup> Sur Rolin, voir MATZ – COMTE 2003. 248.

<sup>32</sup> Pour alléger l'apparat critique, je renvoie aux références des sources dans MATZ 2002. 27–28.

<sup>33</sup> LE ROUX 2010.

<sup>34</sup> MATZ – COMTE 2003. 213.

on peut également relever des cardinaux, accessoirement chanoines des cathédrales d'Angers ou du Mans, comme Jean de Dormans (attesté à Angers en 1367 comme trésorier), le chantre d'Angers Jean Flandrin (1390–1392), ou, plus tard, Guillaume d'Estouteville.

L'histoire de la papauté et les événements relatifs à l'affirmation du gallicanisme expliquent évidemment que les activités au service de la curie se soient raréfiées au xv<sup>e</sup> siècle, alors que les milieux canoniaux ont continué à se mobiliser comme serviteurs du roi ou des princes français : entre 1350 et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, ils sont 76 sur 200 chanoines gradués d'Angers à entrer dans cette catégorie, mais avec cependant un déclin dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. En raison de leur origine géographique, certains chanoines étaient attachés aux ducs de Bretagne : Gui de Cleder, déjà rencontré, est attesté comme ambassadeur, ou Raoul de Caradec, noble du diocèse de Quimper, docteur *in utroque*, conseiller du duc Jean IV de Montfort.<sup>35</sup> Le service des ducs d'Anjou (32 cas avérés) et/ou des rois de France (39 cas) l'emporte toutefois très largement.<sup>36</sup> Certains officiaient au plus haut niveau de l'État angevin après leurs études : le maître-école Brien Prieur et le doyen Jean de Cherbée (1380–1412), tous deux membres de la Chambre des comptes de Louis II d'Anjou en sus de leur régence ; Alain Lequeu († 1450), simple bachelier en droit canon, ambassadeur de la duchesse Yolande d'Aragon au congrès d'Arras de 1435, nommé président de la Chambre des comptes d'Anjou par le roi René en 1442 « par considération des longs travaux, peines, diligences et services » par lui rendus ; Jean Bernard († 1466), docteur *in utroque* et régent, plus tard chancelier de ce même René entre 1441 et 1450 en même temps qu'archevêque de Tours. La mise en pratique de leur culture juridique permit à d'autres chanoines de servir le roi de France, au Conseil ou au Parlement, tel Jean de Seillons, promu évêque de Senes au début du xv<sup>e</sup> siècle, ou Jean de La Réauté, ancien enseignant de l'université entre 1452 et 1458, président du Parlement de Paris de 1469 à 1473.

Chef-lieu d'un diocèse, ville universitaire et capitale d'une principauté territoriale, la cité d'Angers a donc été un terreau exemplaire pour que les chanoines ne soient pas seulement hommes d'Église. Leur culture essentiellement juridique, acquise dans une université qui formait surtout des praticiens, et mise au service de l'enseignement et des États de la fin du Moyen Âge, transparait très nettement dans le contenu des bibliothèques tant individuelles qu'institutionnelles.

### 3. Livres et bibliothèques

#### 3. 1. *Les bibliothèques privées*

Les bibliothèques individuelles sont naturellement rares en milieu régulier et elles ne concernent que quelques abbés. Les livres de deux régents de l'université d'Angers sont connus. L'inventaire de ceux que possédait l'ancien abbé de Saint-Serge Pierre de Chalus à la fin de sa vie au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle compte 66 articles, avec une très forte orientation juridique (44 ouvrages de droit) ;<sup>37</sup> il avait tout le *corpus iuris canonici* et de nombreux canonistes (Gui de Baisio, archidiaque de Bologne, Geoffroi de Trani, Paul de Liazaris, Raymond de Peñafort, Bernard de Montmirat...). Guillaume de Chanac, quant à lui, légua tous ses livres au Collège Saint-Michel (ou de Chanac) fondé par son oncle l'évêque de Paris Guillaume, exception faite d'un volume du Décret de Gratien laissé à son ancienne abbaye Saint-Florent de Saumur et d'un *Speculum sanctorale* du dominicain Bernard Gui donné à Saint-Martial de Limoges.

<sup>35</sup> MATZ – COMTE 2003, respectivement 234 et 322.

<sup>36</sup> MATZ 1999. 105–116.

<sup>37</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 294–299. (nr. 352.2)

Les livres des évêques restent dans l'ensemble mal connus, surtout pour les prélats du Mans.<sup>38</sup> Nous n'avons d'informations que pour cinq évêques d'Angers et les droits savants ne sont guère concernés. D'après ses comptes pour les années 1284–1290, Nicolas Gellent paya scribes et reliures pour la copie de livres bibliques.<sup>39</sup> Jean de Beauvau (1447–1467) avait un goût manifeste pour la littérature. Jean Balue (1467–1491) disposait de 92 volumes au moment de son arrestation en 1469, parmi lesquels figurent plusieurs manuscrits juridiques (Décrétales, Sexte et Clémentines, *Summa* d'Hostiensis notamment), très minoritaires dans cette collection.<sup>40</sup> Quant à Jean de Rély, sa bibliothèque est celle d'un théologien.

Le même contraste documentaire entre Le Mans et Angers se retrouve pour les livres des chanoines de ces deux cathédrales. Au Mans, les lacunes des sources ne permettent de connaître que quelques manuscrits (Bible, bréviaires ou psautiers) légués au chapitre par une poignée de chanoines. À Angers, une cinquantaine de testaments de membres du chapitre cathédral sont conservés entre 1350 et le début du *xvi*<sup>e</sup> siècle : 19 n'évoquent d'aucune manière le moindre livre, bien que plusieurs émanent de chanoines licenciés voire même docteurs. Par ailleurs, une dizaine de testateurs se contentent de léguer leurs livres à une église ou un individu sans en donner ni le nombre ni le contenu. De plus, l'habitude de retenir comme titre général d'un volume le seul texte liminaire masque souvent le contenu réel d'un manuscrit. Quoiqu'il en soit de ces réserves, les minuscules « bibliothèques » de quelques unités semblent l'emporter (Tableau 2).

TABLEAU 2 ❖ *Le nombre de volumes mentionnés dans les testaments (1350–1525)*

	1350–1400	1401–1450	1451–1485	1486–1525	Nombre de testaments
0 volume	1	4	4	10	19
1 à 5 volumes	3	4	3	3	13
6 à 10 volumes		1	1		2
Plus de 11 volumes	2		1	2	5
Total inconnu	3	2	4	3	12

Quelques chanoines possédaient toutefois de belles collections dès le *xiv*<sup>e</sup> siècle. En 1369, le maître-école du chapitre Robert Hélie, docteur en lois et régent, dispose dans son testament de 23 volumes – aux trois quarts juridiques.<sup>41</sup> Un siècle plus tard, Guillaume Tourneville précise dans son testament avoir « acheté plusieurs livres, tant messelz, breviaires, Decretz, Decretales et autres livres des droiz et des ars [...], partie pour mon usaige et partie pour faire apprendre science à mes nevez ». <sup>42</sup> En fin de période cette fois, l'inventaire après décès des biens et des livres d'Hardouin Bréhier († 1506) montre une nouvelle étape avec la pénétration de l'imprimerie : sur 62 volumes (pour 40 auteurs ou titres), 31 sont des imprimés, principalement de Venise. Utroquiste de formation, official et pénitencier, sa bibliothèque est encore dominée par la science juridique, mais on y trouve aussi les premières occurrences dans le monde canonial angevin de Boccace et de Pétrarque.<sup>43</sup>

<sup>38</sup> Un collecteur pontifical de la province de Tours a par exemple établi la liste des livres de l'évêque Michel de Brèche à sa mort en 1367, mais elle est perdue : GENEVOIS 1987. 137 (nr. 1103).

<sup>39</sup> URSEAU 1920.

<sup>40</sup> DELISLE 1868. 79–83.

<sup>41</sup> Archives départementales de Maine-et-Loire, G 341 (11 janvier 1369, inédit).

<sup>42</sup> Archives départementales de Maine-et-Loire, G 342 (8 septembre 1476, inédit).

<sup>43</sup> Inventaire édité dans MATZ 2002.

### 3. 2. *Les bibliothèques institutionnelles*

Pour les bibliothèques des établissements réguliers, l'état de la documentation pour l'Anjou et le Maine nous oblige à limiter l'enquête sur les manuscrits à seulement deux abbayes, Saint-Aubin et Saint-Serge d'Angers. Leurs bibliothèques sont en conformité avec les études juridiques entreprises par les moines, principalement adonnés au droit canon. Il reste néanmoins à en apprécier l'importance quantitative et le contenu qualitatif.

Les livres médiévaux de Saint-Serge d'Angers nous sont connus par deux inventaires médiévaux et un autre moderne : l'un, récemment découvert par Marc-Édouard Gautier dans les fonds de la Bibliothèque municipale d'Angers,<sup>44</sup> date de 1324 et, bien qu'incomplet, il comporte 150 articles ; un autre, très incomplet, datable du xv<sup>e</sup> siècle,<sup>45</sup> compte seulement 26 articles avec un fonds essentiellement liturgique. Un dernier inventaire des manuscrits de l'abbaye,<sup>46</sup> daté de 1639, donne 207 articles avec 19 qui intéressent le droit (soit 9,1 % seulement), dont 14 volumes canoniques. Le *Corpus iuris canonici* est au complet (avec le Sexte en double exemplaire), et l'abbaye possède aussi quelques gloses, lectures et apparats traditionnels, avec un auteur du xiii<sup>e</sup> siècle (Geoffroi de Trani, † 1245), les autres de la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle (Gui de Baisio, Guillaume de Montlaurun, ou Bérenger Frédol) ; de la même période date le traité de Guillaume de Mandagout († 1321) sur les élections, et une *Instructio pro visitatione*. Le droit civil se limite à quelques manuscrits : un Code de Justinien, un volume regroupant des commentaires de plusieurs juristes, un traité de Bagarotus (*De causis et litibus*) et un *Tractatus de feudis* – les *Libri feudorum*, formant la dixième collation des Authentiques et enseignés comme le reste du *Corpus*.

La bibliothèque de l'abbaye Saint-Aubin est connue par trois inventaires successifs et surtout ses nombreux volumes conservés. La première liste date de la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup> – elle contient les *Sentences* de Pierre Lombard. Parmi les 142 articles, le droit n'en occupe que 4 avec deux volumes de canons, le *Décret* de Burchard de Worms († 1025) et la *Panormia* d'Yves de Chartres († 1115).<sup>48</sup> Le second inventaire est du xv<sup>e</sup> siècle,<sup>49</sup> mais il ne contient plus que 105 articles. Le droit reste encore très marginal, avec 5 articles seulement. C'est à nouveau un inventaire moderne qui donne la composition réelle du fonds, sans doute à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.<sup>50</sup> Les 325 articles sont répartis en six catégories d'inégale importance : la section intitulée *Canonistae et jurisconsulti* occupe 76 articles (soit 23,4 %), avec un déséquilibre très net en faveur du droit canon (61 articles). Comme à Saint-Serge, le *Corpus iuris canonici* est au complet avec 11 volumes, dont 6 de Décrétales (sans compter d'autres munis de gloses), et 3 avec les Clémentines. Si l'on retrouve toujours les auteurs antérieurs à la composition du *Décret* de Gratien (et même les canons du Concile d'Aix-la-Chapelle de 816), le fonds canonique se compose surtout des auteurs des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles. La collection présente trois caractéristiques. La première est l'absence de diversité, l'œuvre d'un même auteur figurant dans plusieurs volumes à la fois : la lecture de Jean d'André sur le *Corpus iuris canonici* est représentée au total par 13 volumes (dont 7 sur les Décrétales) ; Gui de Baisio occupe 6 manuscrits (dont 3 *Rosarium Decretorum* qui est l'*Apparatus* au *Décret*), et Jean Lemoine 4 autres avec son *Apparatus* sur le Sexte, ou le

<sup>44</sup> Bibliothèque municipale Angers, ms. 1737, édition en cours de préparation (à paraître dans la revue *Scriptorium*).

<sup>45</sup> Bibliothèque municipale Angers, ms. 6 (3), fol. 1, édité par VEZIN 1974. 223–225.

<sup>46</sup> Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 13071, fol. 115–117v, édité par MONTEFAUCON. 1739. 1217–1219.

<sup>47</sup> Archives départementales de Maine-et-Loire, H 15, édité par DELISLE 1874. 485–487.

<sup>48</sup> Ces deux derniers volumes sont conservés : Bibliothèque municipale Angers, ms. 368 (355) et ms. 369 (356).

<sup>49</sup> Archives départementales de Maine-et-Loire, H 15, édité par VEZIN 1974. 215–221.

<sup>50</sup> Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 13074, fol. 108–136v, édité par MONTEFAUCON 1739. 1219–1229.

pape Innocent IV avec 3 volumes de sa glose sur les Décrétales. La seconde caractéristique est l'absence d'auteurs rares ou originaux, le fonds reposant sur une sorte de « prêt-à-penser » de la science juridique. Le dernier caractère de ce fonds est l'absence des canonistes de la fin du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle. L'archaïsme relatif de ce fonds juridique contraste nettement avec les bibliothèques des cathédrales tenues à jour par les chanoines au fil de leurs legs de livres. Les 11 volumes de droit civil semblent se référer uniquement aux textes du *Corpus iuris civilis* (1 Digeste vieux, 2 volumes du Digeste avec l'Inforciat, 6 volumes du Code et 2 des Institutes), et les rares commentaires qui les accompagnent sont donnés sans nom d'auteur. L'étude du droit civil ne semble donc pas développée à Saint-Aubin, même si quelques manuscrits aujourd'hui conservés viennent démentir l'inventaire.

En nombre de volumes, la collection de Saint-Aubin dépasse la plupart des bibliothèques monastiques de la France méridionale, exception faite des fonds très riches des abbayes Saint-Victor de Marseille ou Saint-Pons-de-Thomières,<sup>51</sup> mais les abbayes septentrionales sont plus nombreuses à posséder des fonds qui supplantent aisément la bibliothèque de Saint-Aubin. Cependant, les manuscrits juridiques n'atteignent jamais la part qu'ils représentent dans le fonds de l'abbaye angevine, près d'un quart des livres. Chez les cisterciens – en général peu versés dans les études juridiques – de Clairvaux, sur plus de 1700 volumes à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, 115 (6,7%) concernent les droits savants.<sup>52</sup> Les bibliothèques bénédictines ne sont pas pour autant plus riches comme le montre par exemple l'abbaye Saint-Denis.<sup>53</sup> Les établissements réguliers de Normandie (le Bec, Jumièges, Saint-Evroul ou le Mont-Saint-Michel) disposaient au XV<sup>e</sup> siècle de collections allant de 700 à 800 volumes<sup>54</sup> ; les droits savants sont toujours bien représentés, notamment à Jumièges, la plus importante bibliothèque du point de vue juridique, et le droit canon domine là aussi toujours largement. Comme dans les abbayes angevines, les collections normandes ignorent les canonistes de la fin du Moyen Âge, situation qui témoigne d'un ralentissement évident dans la constitution du fonds juridique de ces établissements et donc sans doute d'un déclin de l'intérêt des moines pour l'étude du droit au XV<sup>e</sup> siècle.

Les bibliothèques des cathédrales du Mans et d'Angers sont très inégalement documentées. Pour la première, un seul inventaire médiéval est aujourd'hui conservé,<sup>55</sup> datable des années 1460–1490 : il se compose de 51 articles (pour 54 volumes) ; la liste des manuscrits entreposés « au revestiaire en la garde du secretain en icelle eglise » n'énumère que trois volumes de nature juridique (Décrétales, un *Speculum judiciale* de l'évêque de Mende Guillaume Durand et « un texte du Decret appostillé en plusieurs lieux »). L'histoire des livres de Saint-Maurice d'Angers est nettement mieux documentée grâce à sept inventaires (1297, 1391, 1418, 1422, 1467, 1472, 1505). Jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, livres liturgiques et livres d'études ont peut-être formé un fonds commun, mais les volumes relevant de cette seconde catégorie restent très rares dans les inventaires. Au début du siècle suivant, le maître-école Thomas Girou (†1422), professeur *in utroque* et par ailleurs official décida l'organisation d'une bibliothèque de travail, bientôt installée dans un local propre. En 1472, après l'aménagement d'une seconde salle, le chanoine Jacques Chalery a dressé le seul inventaire médiéval conservé de cette bibliothèque capitulaire.<sup>56</sup>

<sup>51</sup> LEMAITRE 1996. 19–57.; NEBBIAI-DALLA GUARDA 1996. 59–93., et NEBBIAI-DALLA GUARDA 2006.

<sup>52</sup> VERNET 1979. L'abbaye de Pontigny est nettement plus pauvre : PEYRAFORT-HUIN 2001. 126–127.

<sup>53</sup> NEBBIAI-DALLA GUARDA 1985. 240 et 249.

<sup>54</sup> NORTIER 1971.

<sup>55</sup> Bibliothèque municipale Le Mans, ms. 251, fol. 30, édité par COUDERC 1893. 8–11. Deux autres inventaires existent, de 1540 et 1562.

<sup>56</sup> Archives départementales de Maine-et-Loire, 16 G 11, fol. 188–201v, édité par MATZ 2005c. (édition de l'inventaire p. 203–220).

Il énumère 143 articles pour 149 volumes (un article englobe les œuvres du Panormitain en 7 volumes) – auxquels viennent s'ajouter plus de 160 volumes relevant du trésor de la cathédrale.

Plus du tiers du contenu de la bibliothèque concerne les droits savants (avec 55 volumes) et tous les manuscrits juridiques sont rassemblés dans la nouvelle salle de la bibliothèque. Le plus bel ensemble est formé par les volumes de droit canon, soit 44 manuscrits (29,5 %). En sus des textes canoniques de base (souvent en plusieurs exemplaires) figurent dans la collection des sommes, des gloses ou des nouvelles produites par la science juridique depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (Guillaume Durand, Guillaume de Montlaurun, Jean d'André, Jean Geoffroi, Jean de Legnano...). Par le biais des legs, les auteurs les plus célèbres des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles donnent lieu à un certain nombre de doublons (Innocent IV, la *Summa aurea* d'Hostiensis, Henri Bohic ou Gui de Baisio). En revanche, si la bibliothèque possède Panormitain († 1445) ou le traité du dominicain Jean de Torquemada († 1468) par lequel il affirme la suprématie pontificale sur les conciles, les textes produits au XV<sup>e</sup> siècle et les nombreux canonistes italiens restent absents.

Eu égard aux études suivies par les chanoines d'Angers, le droit civil présente une situation paradoxale. Alors que les civilistes dominent largement les décretistes dans le chapitre cathédral, le droit civil est faiblement représenté avec seulement 11 volumes (7,4%) ; le *corpus iuris civilis* reste incomplet, et il manque à peu près à la cathédrale d'Angers tout ce que les lois ont compté de commentateurs – exceptés Azon, égaré dans un pupitre entièrement occupé par le droit canon, et surtout Bartole de Sassoferrato en 6 volumes avec un répertoire. Les testaments conservés révèlent en fait que les manuscrits de droit civil étaient légués en priorité à des neveux pour les aider dans leurs études. Il n'est pas à exclure non plus que les livres vendus à la demande des testateurs pour assurer la fondation de services religieux aient été principalement choisis dans les manuscrits de droit civil, le commerce devant en être actif sur la place d'Angers à la fin du Moyen Âge.

Au plan quantitatif, la bibliothèque d'étude du chapitre cathédral d'Angers possédait donc une belle collection juridique, comparée surtout aux autres cathédrales de la province ecclésiastique de Tours. À Dol, en 1440/1, ce sont seulement 67 volumes qui sont inventoriés, dont un *Speculum juris* de Guillaume Durand perdu au milieu d'une collection avant tout liturgique.<sup>57</sup> À Tréguier, en 1491, très rares étaient les livres juridiques dans une bibliothèque composée pourtant de 191 manuscrits et déjà des imprimés.<sup>58</sup>

À l'échelle des territoires dirigés par les princes angevins à la fin du Moyen Âge, le chapitre d'Angers surpasse facilement celui de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence qui ne possédait quasiment pas de livres d'étude, et encore moins de manuscrits juridiques, puisque son fonds hétéroclite restait principalement à caractère liturgique ou en lien avec la gestion du chapitre.<sup>59</sup> Si la fréquentation de l'université d'Angers par les milieux canoniaux a contribué à donner cette teneur juridique à la bibliothèque du chapitre cathédral de la ville, la fondation de l'université d'Aix en 1409 n'a pas donné à la cité provençale le rayonnement intellectuel qui lui faisait défaut. \*

<sup>57</sup> Archives départementales Ille-et-Vilaine, 5 G 281, fol. 91v–92v. LEMOYNE DE LA BORDERIE 1862. 39–53.

<sup>58</sup> Archives départementales Côtes d'Armor, série G, fonds du chapitre, non coté. DEUFFIC 2009.

<sup>59</sup> CHALANDON 1993. 35–60.

## ABRÉVIATIONS, BIBLIOGRAPHIE

- BOCK, CHRISTOPHER (1951): Les cisterciens et l'étude du droit. *Analecta cisterciensia*. 7. 3–31.
- BRÉJON DE LAVERGNE, JEAN (1967): La pénétration du droit romain dans les pays de l'Ouest de la France. *Recueil de mémoires et travaux de la Société d'histoire du droit*. 6. 55–61.
- CEVINS, MARIE-MADELEINE – MATZ, JEAN-MICHEL (2005) (dir.): *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (vers 1246–vers 1480)*, Actes du colloque d'Angers, 15–16 novembre 2002. Rome, École française de Rome (Collection École française de Rome, 349).
- CHALANDON, ANNE (1993): La bibliothèque de la cathédrale d'Aix à la fin du Moyen Âge à travers trois inventaires inédits (1380, 1404 et 1407). *Provence historique*. 43:171. 35–60.
- CHALVIN, MYRTILLE (2002): *L'abbaye Saint-Maur-sur-Loire et ses prieurés à la fin du Moyen Âge (1434–1500)*. Maîtrise d'histoire. Université d'Angers.
- CHAUMONT, FRÉDÉRIC (2005): Soy disant prieur et administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Angers. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. 112:1. 121–145.
- COUDERC, CAMILLE (1893): *Catalogue général des bibliothèques publiques de France*. t. 20. Paris, Plon.
- DENÉCHÈRE, YVES – MATZ, JEAN-MICHEL (ed.) (2012): *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- DELISLE, LÉOPOLD (1868): *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*. t. 1. Paris, Imprimerie impériale.
- DELISLE, LÉOPOLD (1874): *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*. t. 2. Paris, Imprimerie impériale.
- DESPORTES, PIERRE (1999): Les chanoines de la cathédrale de Reims (1200–1500). *Revue d'histoire de l'Église de France*. 85:215. 247–274.
- DEUFFIC, JEAN-LUC (2009): La bibliothèque du chapitre cathédral de Tréguier (1491). In: Deuffic, Jean-Luc: *Notes de bibliologie. Livres d'heures et manuscrits du Moyen Âge identifiés (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles)*. Turnhout, Brepols. 51–56.
- DUPUY, CHARLES-ANTOINE (2008): *Répertoire prosopographique des évêques du Mans au XIII<sup>e</sup> siècle (1190–1309)*. Mémoire de Master d'histoire. Université d'Angers,
- DURIS, ANNE-SOPHIE (2005): Profil sociologique des étudiants en droit de l'université d'Angers à partir des suppliques de 1378. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. 112:1. 65–84.
- FOURNIER, MARCEL (1890): *Statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'à la Révolution*. Paris, Larose et Forcel.
- FOURNIER, MARCEL (1892): *Histoire de la science du droit en France*. T. 3. *Les universités françaises et l'enseignement du droit en France au Moyen Âge*. Paris, Larose et Forcel.
- GENEVOIS, ANNE-MARIE (1987): *Bibliothèques de manuscrits médiévaux en France. Relevé des inventaires du VIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Centre national de la recherche scientifique.
- GLORIEUX, PALÉMON (1968): *Jean Gerson, Œuvres complètes*. vol. VII/1. Paris – Tournai, Desclée.
- GOURON, ANDRÉ (1978): Le recrutement des juristes dans les universités méridionales à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle: pays de canonistes et pays de civilistes. In: Pacquet, Jacques – Ijsewijn, Jozef (ed.): *Les universités à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque de Louvain, 1975*. Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain. 524–548. (Publications de l'Institut d'études médiévales, 2<sup>e</sup> série, vol. 2.)
- JACQUELINE, BERNARD (1967): Les études juridiques au Mont-Saint-Michel des origines au XVI<sup>e</sup> siècle. In: Foreville, Raymonde (ed.): *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*. T. 2. *Vie montoise et rayonnement intellectuel du Mont-Saint-Michel*. Paris, Lethielleux. 257–273.
- JUGIE, PIERRE (2008): Les cardinaux de la papauté d'Avignon, des lettrés ?. In: Gilli, Patrick (ed.): *Les élites lettrées au Moyen Âge. Modèles et circulation des savoirs en Méditerranée occidentale (XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*. Actes du séminaire du C.H.R.E.M.M.O. Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée. 171–193.
- JUGIE, PIERRE (2010): *Le Sacré Collège et les cardinaux de la mort de Benoît XII à la mort de Grégoire XI (1342–1378)*. I–II. Thèse de doctorat. Université de Paris I-Panthéon Sorbonne.

- JULLIEN DE POMMEROL, MARIE-HENRIETTE – MONFRIN, JACQUES (éd.) *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon. T. 2. Inventaires de prélats et de clercs français*. Paris. Centre national de la recherches scientifique.
- LAFOSSE, AURORA (2005): La procédure d'enquête testimoniale à la fin du Moyen Âge: l'exemple angevin. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. 112:1. 101–119.
- LA SELLE, XAVIER DE (1995): *Le service des âmes à la cour. Confesseurs et aumôniers des rois de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, École nationale des chartes, (Mémoires et documents de l'École des chartes, 43.).
- LEDRU, AMBROISE (1954): Geoffroy de Loudun, évêque du Mans de 1234 à 1255, prélat consécrateur. *La Province du Maine*. 2:34. 49–62.
- LELOUP, JULIEN (2013): Les chanoines de la cathédrale du Mans et le cumul des bénéfices au XIV<sup>e</sup> siècle (1294–1378). *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. 120:1. 33–58.
- LEMAITRE, JEAN-LOUP (1996): Les catalogues médiévaux et le pillage des bibliothèques languedociennes. In: *Livres et bibliothèques (XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*. Toulouse, Privat. 41–57. (Cahiers de Fanjeaux, 31).
- LEMOYNE DE LA BORDERIE, ARTHUR (1862): Notes sur les livres et les bibliothèques au Moyen Âge en Bretagne. *Bibliothèque de l'École des chartes*. 23. 39–53.
- LE ROUX, AMANDINE (2010): *Servir le pape. Le recrutement des collecteurs pontificaux dans le royaume de France et en Provence de la papauté d'Avignon à l'aube de la Renaissance (1316–1521)*. Thèse de doctorat. Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.
- LEVY, JEAN-PHILIPPE (1957): La pénétration du droit savant dans les coutumiers angevins et bretons au Moyen Âge. *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*. 25. 1–53.
- MATZ, JEAN-MICHEL (1999): Les chanoines d'Angers au temps du roi René (1434–1480), serviteurs de l'État ducal et de l'État royal. In: *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Pau, 1998*. Paris, Publications de la Sorbonne. 105–116.
- MATZ, JEAN-MICHEL (2002): La culture d'un groupe clérical. Les chanoines de la cathédrale d'Angers (milieu XIV<sup>e</sup>–début XVI<sup>e</sup> siècle). *Revue d'histoire de l'Église de France*. 88. 21–40.
- MATZ, JEAN-MICHEL (ed.) (2005a): Culture juridique et pratiques judiciaires en Anjou à la fin du Moyen Âge. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. 112:1. 61–169.
- MATZ, JEAN-MICHEL (2005b): Les moines et le droit. Enquête sur la culture juridique dans les abbayes du diocèse d'Angers à la fin du Moyen Âge. In: *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. 112:1. 85–100.
- MATZ, JEAN-MICHEL (2005c): La bibliothèque du chapitre cathédral d'Angers d'après l'inventaire de 1472. In: CEVINS – MATZ 2005. 185–220.
- MATZ, JEAN-MICHEL – COMTE, FRANÇOIS (ed.) (2003): *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. VII. Diocèse d'Angers*. Turnhout, Brepols. 193–197.
- MEUNIER, HUGO (2009): *Les chanoines du chapitre cathédral du Mans d'après le registre des délibérations capitulaires (1400 – 1430)*. Mémoire de Master. Université du Maine.
- MONTFAUCON, BERNARD DE (1739): *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*. t. 2. Paris, Briasson.
- NEBBIAI-DALLA GUARDA, DONATELLA (1985): *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France du IX<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Centre national de la recherche scientifique.
- NEBBIAI-DALLA GUARDA, DONATELLA (1996): Les bibliothèques médiévales des abbayes du Languedoc et de Provence. État de la question et perspectives de recherche ». In: *Livres et bibliothèques (XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*. Toulouse, Privat. 59–93. (Cahiers de Fanjeaux, 31).
- NEBBIAI-DALLA GUARDA, DONATELLA (2006): *La bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor de Marseille du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, Centre national de la recherche scientifique.
- NORTIER, GENEVIÈVE (1971): *Les bibliothèques des abbayes bénédictines de Normandie*. Paris, Lethielleux.

- PEYRAFORT-HUIN, MONIQUE (2001): *La bibliothèque médiévale de l'abbaye de Pontigny (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>). Histoire, inventaires anciens, manuscrits*. Paris, Centre national de la recherche scientifique.
- PIOLIN, PAUL (1867): *Histoire de l'Église du Mans*. t. 5. Paris, Lanier.
- SCHNEIDER, ROBERT (1986): Studium und Zisterzienerorden. In: FRIED, JOHN (ed.): *Schulen und Studium im sozialen Wandel des hohen und späten Mittelalters*. Sigmaringen, Thoerbecke. 321–350.
- TABBAGH, VINCENT (2005): Formation et activités intellectuelles des évêques d'Anjou, du Maine et de Provence à la fin du Moyen Âge. In: CEVINS – MATZ 2005. 117–137.
- URSEAU, CHARLES (ed.) (1920): *Comptes de recettes et de dépenses de Nicolas Gellent, évêque d'Angers (octobre 1284–mai 1290)*. Angers, Grassin et Richou.
- VERGER, JACQUES (1989): Les chanoines et les universités. In: *Le monde des chanoines (XI<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> s.)*. Toulouse, Privat. 285–307. (Cahiers de Fanjeaux, 24).
- VERGER, JACQUES (1991): Moines, chanoines et collèges réguliers dans les universités du Midi au Moyen Âge. In: Bouter, Nicole (ed.): *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux. (Actes du 1<sup>er</sup> colloque international du CERCOR, Saint-Étienne, 16–18 septembre 1985)*. Saint-Étienne, CERCOR. 511–549. (CERCOR Travaux et recherches 1)
- VERGER, JACQUES (1997): *Les gens de savoir à la fin du Moyen Âge*. Paris. Presses universitaires de France.
- VERNET, ANDRÉ (1979): *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Catalogues et répertoires*. Paris, Centre national de la recherche scientifique.
- VEZIN, JEAN (1974): *Les scriptoria d'Angers au XI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Champion.

KISS, GERGELY PHD\*

*gpetit.gergely@gmail.com*

associate professor, University of Pécs, Hungary

# *La culture juridique des clercs dans le Royaume de Hongrie sous les rois angevins au XIV<sup>e</sup> siècle*



— *Judical Culture of Clerics in the Medieval Hungarian Kingdom  
under the Angevin Kings (14<sup>th</sup> Century)* —

*Abstract* The present work aims to show the main elements of the legal culture of the clergy in the 14<sup>th</sup> century-Hungary. The starting point is the explanation of the notion “legal culture”, the presentation of its three main elements, the legal service at the royal court, the activities of the *loca credibilia* and of the ecclesiastical courts, the personal legal culture. The paper shows not only the connection of the legal culture and the development of the bureaucratic writing, the chancellery, but the effects of the university studies as well, its main turning points and periods (Paris, Bologna, Padova), with a special focus on the Angevin era (14<sup>th</sup> century). We can state that the legal culture of Hungarian clergy underwent several changes in this era. With the laicisation of the bureaucratic activities, the royal court needed representatives who had legal experiences for its international affairs, thus it favoured the change of the legal culture of the clergy at the court. The same period is also very important because of the ecclesiastical and secular justice. Several elements of personal legal culture (e. g. collection) are also presented.

*Keywords* Legal culture, medieval clergy, Hungary, 14<sup>th</sup> century, universities, university of Paris, Bologna, Padua

DOI 10.14232/belv.2015.2.2      <http://dx.doi.org/10.14232/belv.2015.2.2>

Cikkre való hivatkozás / How to cite this article:

Kiss, Gergely (2015): *La culture juridique des clercs dans le Royaume de Hongrie sous les rois angevins au XIV<sup>e</sup> siècle*. *Belvedere Meridionale* vol. 27. no. 2. 22–36. pp

ISSN 1419-0222 (print)      ISSN 2064-5929 (online, pdf)

\* Le texte est la version écrite de ma communication tenue au rencontre du GDRE « Aux origines de la modernité étatique en Europe: L'héritage des clercs médiévaux » sous le titre de *Mobilité des clercs et circulation culturelle en Europe (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Angers, 17–19 novembre 2011. L'auteur est membre du groupement de recherche MTA–DE „Lendület” Magyarország a Középkori Európában. Les recherches ont été supportées par le Fond National Hongrois de la Recherche Scientifique. (OTKA NN 109690)

## Introduction

Il y a quelques années, en tirant conclusion préliminaires des activités judiciaires du légat Gentilis de Montefiore en Hongrie (1307/1308–1311) j'ai projeté nécessaire l'analyse de ses influences sur l'évolution du droit coutumier et canonique aux années à venir.<sup>1</sup> En 2009 j'ai fait un bilan de la culture juridique des chanoines du chapitre cathédrale de Pécs dont le focus porta sur la période des XIII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles.<sup>2</sup> Historiographiquement, les constatations présentées ici se reposent majoritairement sur les bases de ces études, ainsi que celles de György Bónis et d'une oeuvre collective récemment parue.<sup>3</sup>

La culture juridique des clercs est une notion bien complexe. En Hongrie on l'entend les connaissances nécessaires aux services juridiques de la cour, aux activités des lieux d'authenticité et des saint-sièges, c'est-à-dire des tribunaux ecclésiastiques, ainsi que la culture juridique personnelle. Cette dernière, par la pauvreté des données disponibles (testaments personnels, inventaires des bibliothèques) s'offre seul à marquer les contours de sa dimension originale.



## Service juridique de la cour

La source institutionnelle de la formation des juristes était la *cour royale*, sa forme d'accomplissement étant le service judiciaire lié à l'*administration écrite*. L'importance de cette dernière se fit l'écho à la fin du XII<sup>e</sup> et s'épanouit au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. L'Église posséda le monopole de compétence de l'écriture. Néanmoins l'administration écrite, au moins jusqu'aux années 1180, n'avait pas une institution bien hiérarchisée, seul la cour royale y assurait quelques traits d'officialité. La tâche de la rédaction des chartes incombait, près de leurs services liturgiques, aux clercs du roi qui appartenaient à la *famille royale* au sens large du terme. D'importants changements se présentaient durant la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle. 1) Les premières chartes privées (des laïcs et ecclésiastiques) apparaissaient et même des laïcs contribuaient à la délivrance des ces actes en assumant d'un *service clérical* (*servitium clericale*).<sup>4</sup> 2) Elles s'inspiraient surtout de la chancellerie royale qui assurait l'institutionnalisation des juristes. 3) Ces derniers avaient un rôle primordial à l'échelle du royaume entier par la diffusion de la pratique de la cour royale – à travers des lieux d'authenticité – au niveau du style, de l'écriture, des notions juridiques.<sup>5</sup>

Les « clercs fidèles » accomplissaient avant tout leurs tâches liturgiques et administratifs, mais ils rendaient également un service juridique au pouvoir royal, surtout sur le terrain des droits de juridiction ecclésiastique. Dans ce sens, ce « service de procuration » maintenait un niveau très élevé des exigences intellectuelles au clergé de la cour, qu'il s'agisse des débats éclatés autour des questions les plus ciblées qui étaient la liberté de l'Église, l'investiture laïque, ou la délimitation de la juridiction ecclésiastique et séculière.

Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle la culture juridique se progageait largement dans la société ecclésiastique ce qui se liait très étroitement à l'évolution de l'administration écrite.

<sup>1</sup> Kiss 2010.

<sup>2</sup> Kiss 2009.

<sup>3</sup> Bónis 1963; C. Tóth – Lakatos – Mikó 2014.

<sup>4</sup> P. ex. En 1146 Fulco *hospes* rédigea un testament en s'attribuant cette forme de service. Bónis 1971. 18.

<sup>5</sup> Quant aux *loca credibilia* cf. le chapitre suivant. Bónis 1971. 16–19; Hajnal 1921. 27–29., 68–70.; Kumorovitz 1960. 253–290.

En plus c'était apparemment à cet époque – à partir des années 1230 – que cet intellectuel jurisprudentiel du clergé prit conscience de soi-même.<sup>6</sup> Pourtant l'accentuation et la plainte des droits particuliers des clercs au roi se manifestait seulement à l'ombre de la pression des légats pontificaux.<sup>7</sup>

La culture juridique des clercs se transformait aussi au XIII<sup>e</sup> siècle. Près des connaissances assurées par les écoles capitulaires, la fréquentation des universités – surtout le *Studium Parisiense* – prit un élan remarquable à partir de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les personnes dominantes de la société ecclésiastique de la cour royale – Lucas, Bethlehem, Katapán, Adrien et Job – firent leur études à l'université de Paris ou sous l'égide de son rayon d'influence (p. ex. l'abbaye Sainte Geneviève). La majorité d'eux se retourna intitulée *magister artium*. Parmi eux deux se montèrent au siège archiépiscopal d'Esztergom, trois au titre de chancelier royal, plus tard au sommet des évêchés.<sup>8</sup>

Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle la situation se changea lentement. Une autre qualité des clercs se présentait: ceux qui s'inscrivaient et reçurent le titre *doctor decretorum* à l'université de Bologne; leur nombre augmentait de plus en plus dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>9</sup> En plus, se distinguèrent à Bologne les premiers canonistes d'origines hongroises comme Damasus ou Paulus Hungarus. En 1265 s'y forma la *natio* hongroise, le premier cardinal hongrois, l'ancien archevêque d'Esztergom, István Báncsa patronnait les études de plusieurs clercs.<sup>10</sup> Cette nouvelle élite intellectuelle des clercs-juristes « privatisa » à la fin de ce même siècle les bénéfices majeurs de l'entourage du roi et de l'archevêque d'Esztergom.<sup>11</sup>

Près des universités, fréquentées plutôt par les prélats et la couche supérieure de la classe moyenne du clergé, les écoles capitulaires assuraient, elles aussi, les connaissances de base juridiques. Une charte dépeignant la situation lamentable de l'évêché de Veszprém que l'attaque d'un oligarque a provoquée en 1276, mentionne 15 livres de droit canonique.<sup>12</sup> Un des décrets

<sup>6</sup> Kiss 2013.

<sup>7</sup> Cf. SOLYMOSI 1997; BARABÁS 2013.

<sup>8</sup> Cf. KISS 2013, KISS 2014, 2014a, 2014b, 2014c, 2014d, 2014e, 2014f, 2014g, 2014h.

<sup>9</sup> D'après les recherches d'István Hajnal 200–300 clercs fréquentaient des universités étrangères aux XIII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles, dont le plus puissant était l'université de Paris, jouissant d'un monopole. Au contraire, Endre Veress enregistre, à partir des années 1270, l'augmentation du nombre des étudiants qui fréquentaient Bologne. En somme, selon lui, il s'agissait 80 personnes d'environ. HAJNAL 1921; VERESS 1941. Cf. récemment KISS 2013.

<sup>10</sup> BÓNIS 1971. 22–23; VERESS 1941. xxii–xxiii, 1–2. De ce point de vue l'étude de la familia du cardinal István Báncsa est particulièrement intéressante. La reconstitution de la carrière cardinalice et de la famille de Báncsa préoccupe actuellement mon intérêt. Cf. PARAVICINI BAGLIANI 1971; PARAVICINI BAGLIANI 1972. 349–357.

<sup>11</sup> P. ex. le maître János Gimesi (ou Ürményi) du lignage de Hont-Pázmány, doctor decretorum. De son canonicat d'Esztergom il entra au service du roi Ladislas IV en tant que clerc du roi, puis monta au bénéfices plus illustre: prévôt de Buda, puis de Székesfehérvár et arriva enfin au siège archiépiscopal de Kalocsa. Parallèlement il fut vicechancelier, puis chancelier du roi. Le maître Antal a fait ses études à Bologne. Il était prévôt de Pozsony, chancelier de l'archevêque d'Esztergom, Philippe, ensuite il occupait vraisemblablement le siège épiscopal de Zagreb. Il y avait beaucoup d'étrangers (p. ex. Jacques, Kilian) aussi. L'archevêque d'Esztergom, Lodomerius personnage déterminant la fin du siècle, n'eut pas un titre universitaire, pourtant, il faisait beaucoup d'efforts à la formation juridique. Il envoya son neveu, Thomas à Padoue pour faire des études universitaires, qui – à l'époque Angevine – devint, lui aussi, archevêque d'Esztergom. Un autre exemple: Benoît, doctor decretorum était prévôt d'Esztergom et devint ensuite évêque de Veszprém. BÓNIS 1971. 23–25.

<sup>12</sup> « Libri ecclesiastici ad valorem trium millium marcarum et alie res pretiose a tempore sanctissimi regis Stephani largitione regum et collatione fidelium in stipes templi et thesaurum congeste domini – – ei, que extimationi subici vix valebant. Preter bona honorabilis viri magistri Pauli domini [recte: doctoris] legum, eiusdem ecclesie prepositi, fidelis nostri, que ex successione suorum progenitorum in auro, pretiosis lapidibus et vasis argenteis ad summam trium millium marcarum et in libris mille marcas habitus ad valorem, exceptis libris iuris canonici et civilis quindecim personarum de capitulo doctorum iuris utriusque et rebus eorum-

du concile de Buda, convoqué en 1279 par le légat Philippe, évêque de Fermo ordonna formellement – au minimum – 3 ans d'études de droit canonique aux archidiacres.<sup>13</sup> À l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle se forma donc élite intellectuelle du clergé hongrois dont se singularisait de plus en plus la couche des juristes-*docteurs* et des officiaux-*maîtres*.

Cet élan se ralentissait beaucoup durant la première moitié de l'époque angevine (1301/1308–1382). À partir des années 1320 disparaissaient des hauts bénéfices les représentants de la génération précédente, les docteurs du droit canonique étaient loin de dominer la société des prélats.<sup>14</sup> Un phénomène qui aurait dû à la transformation des institutions de la cour royale. La chapelle royale – ancien foyer du clergé-juriste – fonctionna de 1317 en 1374 comme lieu d'authenticité de la cour royale, dirigée par le *comes capelle* (parfois *notarius* ou *cancellarius secretus*), elle ne faisait pas partie de la chancellerie royale. Au milieu des années 1370 les fonctions furent redistribuées: la chapelle se transforma en bureau d'enquête désignant le tribunal compétant, tandis que la chancellerie se divisa en une chancellerie majeure et une chancellerie secrète.<sup>15</sup>

Bien que les clercs munis des titres en droit canonique aient été totalement exclus de la chancellerie, ils étaient d'autant plus prépondérants, dominants dans la diplomatie. D'après les données biographiques disponibles, le nombre des chapellains royaux qui ont fait des études du droit canon, augmentait radicalement du milieu du règne de Charles Robert et surtout sous Louis I<sup>er</sup>. Il n'est pas exagéré de parler d'une politique consciente d'instruction. Les relations diplomatiques devenues de plus en plus tendues et compliquées – surtout avec Naples et les papes d'Avignon – contraignaient le roi à aider la formation d'une élite jurisprudentielle. La chapelle royale y servait à une base institutionnelle.<sup>16</sup> De plus, en 1367 se réalisa – par la fondation de l'université de Pécs – l'idée du roi et son évêque préféré de Pécs, Vilmos de Koppenbach qui envisageait la création d'un foyer d'instruction aux canonistes de haute qualité. La vocation de cette entreprise se voit clairement par l'emploi du célèbre canoniste de Padoue, Galvano di Bologna.<sup>17</sup> Les connaissances de ces juristes ne furent exploitées que dans la diplomatie, ils n'influençaient pas directement la juridiction, ni la législation du royaume. Cependant le personnel des chancelleries vit une très forte laïcisation, il fut recruté des laïcs dits « latins », pour eux les études universitaires n'étaient pas nécessaires.<sup>18</sup>

TABLE 1 ❖ *Chapellains royaux, diplomates*<sup>19</sup>

NOM	ÉTUDES UNIVERSITAIRES	TITRES, BÉNÉFICES
Csanád Telegdi (1319–)	doctor decretorum	prévôt de Várad (1319), évêque d'Eger (1323), archevêque d'Esztergom (1330)
Miklós Dörögdi (1323–)	recteur des ultramontains (1316)	chanoine d'Esztergom (1317), secrétaire archiépiscopal (1319), prévôt de Pozsony, évêque d'Eger (1328/1330)

dem in stipendiis et salariis per obsequia varia et diversa presertim in perferendis ad sedem apostolicam, imperatores ac ad alios mundi principes et terrarum dominos legationibus impensa ex parte patris, avorum et proavorum nostrorum felicium recordacionum conquistis que coacervate summam decem millium marcarum excedebant. » DF 200695; GUTHEIL 2007. nr. 37.

<sup>13</sup> Il est vrai, l'école capitulaire de Veszprém fut décrit en 1276 « à la française » (*prout Parisuis in Francia*). BÓNIS 1971. 26–27.; GUTHEIL 2007. nr. 35.

<sup>14</sup> BÓNIS 1971. 29–30. Cf. KÖRMENDY 1998.

<sup>15</sup> FEDELES 2007. 64–65.

<sup>16</sup> BÓNIS 1971. 29–36. Cf. Table I.

<sup>17</sup> BÓNIS 1971. 44–45.; FEDELES 2007. 64–65.

<sup>18</sup> BÓNIS 1971. 36–43.

<sup>19</sup> Cf. BÓNIS 1971. 29–36.

Miklós Vásári (1331 ?-)	iurisperitus	chanoine, archidiacre d'Eger (1331), chanoine de Várad, prévôt d'Esztergom, ambassadeur royal (1344), évêque de Nyitra (1347), archevêque de Kalocsa, d'Esztergom (1350)
János Garai (1346-)	licenciatus	prévôt du chapitre Saint Jean-Baptiste de Pécs (1344), évêque de Veszprém (1346), chancelier secret du roi
László Gilétfi (1351-)	baccalaureatus	chapellain de Jean archevêque-cardinal de Porto, prévôt de Csázma, évêque de Veszprém, chancelier de la reine, vicechancelier du roi
Pál Jägerdorfi (1350 e.)	iurisperitus	vicaire du prévôt de Szepes, chanoine d'Esztergom, archidiacre de Nyitra, vicecomes capelle regie, évêque de Gurk (1351), de Freisingi
Bonjohannes de Campello (~Clément VI)	?	chanoine de Csanád, archidiacre d'Arad (1342), chanoine de Zagreb, de Várad, de Pécs, évêque de Bosnie (1348), de Fermo (1349)
Johannes de Surdis	doctor decretorum ?	prévôt d'Eger (1361), évêque de Vác (1362), archevêque d'Esztergom (1376)
János, fils de Pál Valkói	iurisperitus	chanoine de Pozsega, de Pécs, de Transylvanie, d'Esztergom
Pál, fils de Pál	provectus (!)	?
Péter, fils de Miklós	solaris	?
Bálint Alsáni	doctor decretorum	lecteur d'Esztergom, chanoine de Veszprém, vicechancelier du roi, évêque de Pécs, cardinal (1384)
László, fils de Tamás Jánoki	provectus (!)	prévôt d'Eger
Gergely	doctor decretorum	ambassadeur du roi, évêque de Csanád
János, fils d'Olivér, <i>de genere Rátót</i>	solaris	custos d'Esztergom, prévôt d'Óbuda
Konrad von Scupellenberch	iurisperitus	ambassadeur du roi (1363),
Lenard von Eckhartsau	solaris	ambassadeur du roi, prévôt de Győr
Bendek, fils de György Himfi	solaris	chanoine, évêque de Veszprém
Mihály	solaris	chanoine d'Esztergom, lecteur de Vác
Imre Zudar	solaris	prévôt de Kalocsa, de Székesfehérvár, ambassadeur du roi, évêque de Transylvanie
László Kathó	doctor decretorum	prévôt d'Transylvanie, ambassadeur du roi
János Kanizsai	solaris, rector (1377-1378)	chancelier du roi, archevêque d'Esztergom
Miklós	licenciatus	prévôt de Pozsega
Johannes von Bredenscheid, « legista regis »	licenciatus, professor	ambassadeur du roi, prévôt d'Esztergom-Szentgyörgymező, chanoine de Bosnie

## Activités de lieux d'authenticité

Les lieux d'authenticité (ou de crédibilité: *loca credibilia*) recrutés des institutions ecclésiastiques (chapitres cathédraux et collégiaux, ainsi que des couvents de certains ordres religieux) devinrent, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les établissements majeurs de la production des chartes

authentiques. Leur crédibilité se basait surtout sur les activités archaïques des ordalies (*iudicium dei*). Ils employèrent jusqu'à la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle – signe incontestable de leurs origines archaïques – des sceaux institutionnels, puis, des sceaux spéciaux dits « authentiques », réservés aux activités de lieu authentique, distingués de ceux des prévôts et des abbés, pour représenter ces prélats (« sceaux pontificaux »). Durant cette même époque se formèrent les chancelleries des lieux d'authenticité. Ils remplissaient une fonction similaire à celle des notaires publics qui restaient largement minoritaires en Hongrie durant le Moyen Âge. La tâche des lieux d'authenticité fut la production des procès-verbaux (*fassiones*), des transcriptions (*transsumptiones*), des inquisitions, des enquêtes (*inquisitiones*), des relations (*relationes*), ainsi que la conservation des chartes.<sup>20</sup>

Ces activités, vu la prédominance des affaires relatives au droit de possession des laïcs, exigeaient la connaissance du droit coutumier séculier de la société nobiliaire. Elles étaient surveillées, au moins en principe, par les prévôts et les abbés. En pratique la tâche de la direction et de coordination incombait au lecteur et à ses substituts, ainsi qu'aux notaires, de plus en plus nombreux à partir des années 1290. Quant à eux, il n'est pas facile à décider de l'appartenance au chapitre ou à l'abbaye.

Les activités des lieux d'authenticité se regroupaient en deux parties. Par *activités internes* on entend la rédaction et la délivrance des chartes, et la réception et la production des procès-verbaux, des transcriptions, tandis que les *activités externes* comprenaient les inquisitions, les enquêtes et les introductions aux biens fonciers. Les chapitres y étaient dominants depuis la deuxième partie du XIII<sup>e</sup> siècle. Des ordres religieux se distinguaient les Bénédictins et les Hospitaliers de Saint Jean, la participation des autres ordres restait très restreinte. Le poids de ces activités se reposait surtout aux chanoines simples, les dignitaires du chapitre – sans compter le lecteur bien entendu – laissaient à eux cette tâche. À l'intérieur de la couche des chanoines simple le bas clergé devenait de plus en plus prépondérant, surtout dans le XIV<sup>e</sup> siècle. Dans le chapitre de Pécs leur répartition atteignit 58% concernant le personnel des activités externes du lieu d'authenticité.<sup>21</sup>

Cependant, les connaissances nécessaires pour accomplir ces tâches ne furent pas assurées exclusivement par l'école capitulaire. D'après les études relatives à la constitution sociologique des chapitres, le rattachement des chanoines à la société nobiliaire – surtout à la classe moyenne de celle-ci – leur procurait l'approvisionnement des connaissances nécessaires du droit privé et de possession (droit coutumier). Elles avaient une importance majeure vu la répartition très élevée des procurations, c'est-à-dire la représentation judiciaire d'une (des) partie(s) devant un tribunal séculier.

Les affaires relatives à la *quarta filialis*, au dos, aux droits des veuves touchaient de moins en moins les lieux d'authenticité. Les chanoines, en tant que personnel des *loca credibilia* perdaient leur influence de la fin XIII<sup>e</sup> siècle. Elles appartenaient de plus en plus à la compétence des tribunaux ecclésiastiques (« saints-sièges »).

### **Tribunaux ecclésiastiques (« saints-sièges »)**

L'autonomie des tribunaux ecclésiastiques fut déclarée par les décrets du premier roi chrétien, Saint Étienne (1001–1038) et maintenue, en principe, par ses successeurs. Bien qu'elle ne ait pas été jamais contestée, de changements importants se produisirent dans le domaine de la distinction de la compétence des tribunaux ecclésiastiques et séculiers.

<sup>20</sup> ECKHART 1915 ; FÜGEDI 2003 ; BÓNIS 1961 ; SOLYMOSSI 1984.

<sup>21</sup> SOLYMOSSI 1984 ; KOSZTA 1998 ; FEDELES 2005 ; HUNYADI 1999 ; 2002 ; KOSZTA 2009.

Les XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles connaissent le renforcement de la juridiction ecclésiastique. D'une part, ses institutions s'articulaient de plus en plus, en corrélation et coopération avec les tribunaux séculiers, d'autre part le droit canonique s'imposait, surtout au XIII<sup>e</sup> siècle. La codification du droit coutumier ecclésiastique, ainsi que la prépondérance de la juridiction curiale dans la pratique des tribunaux ecclésiastiques hongrois expliquent cette phénomène.<sup>22</sup>

L'application du droit canonique et la juridiction ecclésiastique en Hongrie se trouvait dans une situation de plus en plus spéciale depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. La présence, les activités des deux légats pontificaux avançaient largement la réception et le développement du droit canonique en Hongrie. Ils se référaient au droit canonique non seulement lors des discours et des actes précipités en vue d'assurer les droits héréditaires des Anjous en Hongrie, mais aussi dans son application « quotidienne », dans le cadre de la juridiction ecclésiastique. Et même après 1311, quand Gentilis de Montefiore quitta la Hongrie, ses juges délégués, les auditeurs, les collecteurs de dîme comtribuaient à la réception du droit canonique.

Pourtant, du milieu du siècles, des éléments restrictifs se manifestaient. Trois ordonnances royales (1344, 1351, 1359) sont connues qui limitèrent la compétence des tribunaux ecclésiastique en relation avec l'application des censures, du droit d'asyle et des procès relatifs aux biens fonciers.<sup>23</sup> Elle connaissait, tout de même, une réduction par la suite de l'emploi des mandats de transmission (*littere transmissionales*), fort répendus depuis les années 1340. Dans les cas estimés plus complexes, qui cernaient plusieurs domaines de la juridiction (p. ex. droit de biens, de propriété) qui exigeant la connaissance du droit coutumier, le procès fut transmis du tribunal ecclésiastique au séculier. Dans un cadre plus élarg, une tendance constante de restriction de la compétence des saints-sièges, ainsi qu'une régularisation législative se voit clairement depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le privilège pontifical de 1391 et le *placetum regium* de 1404 limita beaucoup l'activité réelle des tribunaux ecclésiastiques: le premier interdit la citation des sujets du roi hongrois devant un tribunal à l'étranger, le dernier la lia à l'autorisation royale. Le « bulle de Constance » octroyé « volontiers » par les pères du concile au roi Sigismond de Luxemburg confirma ces actes et devint la partie intégrale de la juridiction pratique hongroise. Bien qu'il n'ait été jamais reconnu par la papauté, il servait comme référence à plusieurs actes législatives des XV<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles (p. ex. les articles 12, 14/1405, 6/1411, 19/1471, 17/1481, 63/1483, 44–45/1485, 63/1498), ainsi qu'il fut mentionné dans le compendium du droit coutumier, *Tripartitum* compilé par István Werbőczy (Pars I, tit. 11).<sup>24</sup> Près de la confirmation du droit suprême de patronage du roi, les actes législatives restreignirent de plus en plus la compétence des tribunaux ecclésiastiques (actes 14, 38/1447, 9, 35, 49, 50/1458, 3/1462, 17/1464, 17/1471, 28/1486, 45–46/1492, 60–62/1498, 35/1500, 23, 25/1504, *Tripartitum*, Prol. 9., Pars I. tit. 11, Pars II. tit. 52, Pars III. tit. 25, 35.).<sup>25</sup> De même, les magistrats des villes, tout comme les seigneurs séculiers essaient, eux aussi, d'imposer les institutions séculières en restreignant la compétence juridique des saints-sièges.

En somme, à la fin du Moyen Âge neuf cas ou sujets étaient reconnus soumis à la compétence des tribunaux ecclésiastiques: 1) les affaires relatives au sacrements, aux dogmes, 2) à l'hérésie (ou soupçon d'hérésie), 3) aux testaments, 4) au mariage, au dos, au quart réservé à la fille (*quarta*

<sup>22</sup> BÓNIS 1971. 43. La compétence des tribunaux ecclésiastiques fut clairement définie au IV<sup>e</sup> Concile de Latran (1215). CCL IV., canons nr. 35–49.

<sup>23</sup> Cf. C. TÓTH – LAKATOS – MIKÓ 2014. 20–21.

<sup>24</sup> *Tripartitum*, Pars I., tit. 11. Cf. ÉRSZEGI 2014 ; TUSOR 2014.

<sup>25</sup> CIH I. 220–221., 236–237., 428–431., 510–511., 628–631.; DRH 1301–1457. 202–203., 222–223., 371.; DRH 1458–1490. 102., 283.; DRMH IV. 24–25., 126–127.

*filialis*), aux dons en relation avec le mariage, 5) à la dîme, 6) à l'usure, 7) aux veuves et orphelin(e)s, 8) au parjure et 9) aux sanctions (censures) ecclésiastiques appliquées.<sup>26</sup>

La tâche de juridiction ecclésiastique incombait surtout à l'évêque diocésain et ses assesseurs. Les lieux d'authenticité peu impliqués dans cette activité, c'était plutôt les archidiaques qui dominaient de plus en plus soit la juridiction extraordinaire, soit la substitution des juges ordinaires. Ce dernier était désigné par des titres variés au XIII<sup>e</sup> siècle (*viceiudex, cancellarius, vicesgerens, yconomus*), de qui, s'articula, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le vicaire épiscopal. Juste avant on rencontre des auditeurs des causes (*auditor causarum*) qui n'était pas identique au vicaire *in spiritualibus*. Au XIV<sup>e</sup> et surtout durant le siècle suivant les deux charges se entremelaient, reconnus dans les sources comme *vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus*, ensuite *vicarius in spiritualibus ac causarum auditor generalis*. Il faut bien noter, que le vicaire désignait ici et en Italie surtout la personne ayant une autorisation plénière à substituer son supérieur tant au temporel qu'au spirituel, tandis qu'en Europe de l'Ouest on l'appelait officiel (*officialis*).<sup>27</sup>

Le recrutement des vicaires reposait sur plusieurs facteurs: la connaissance juridique bien fondée (titre universitaire /*doctor decretorum*/ dans la mesure du possible), relations personnelles, expérience de juridiction. Grâce à ces facteurs, une grande partie des vicaires provenait des archidiaques qui – au niveau moyen de la juridiction ecclésiastique ordinaire – déployaient eux-mêmes une activité intensifiée. Dans quelques cas isolés des évêques remplissaient la fonction de vicaire, comme p. ex. l'évêque de Milko qui était le vicaire permanent de l'archevêque d'Esztergom depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Par conséquent l'importance des vicaires devenait prépondérante aux saints-sièges durant le XIV<sup>e</sup> siècle. Signe incontestable de celui-ci était l'apparition du sceau vicarial (*sigillum vicarii*).<sup>28</sup>

Les activités judiciaires des lieux d'authenticité et celles des tribunaux ecclésiastiques dominés majoritairement par la classe moyen du clergé (chanoines et surtout les archidiaques) exigeaient l'approvisionnement d'une culture juridique – malgré le poids du droit coutumier – complexe: près de celui-ci elles se reposaient aussi bien sur les études universitaires. La répartition de celle-ci parmi les chanoines était inéquitable, elle était le plus élevée aux prévôts, aux archidiaques, aux chanoines simples pour finir avec les lecteurs. Répartition bien curieuse, car le lecteur est conçu comme gérant des activités de lieu d'authenticité. Pourtant, à partir des années 1290, dans la majorité des chapitres (et monastères) le lecteur garda la surveillance de l'école capitulaire tandis que les activités d'administration écrite étaient confiées de plus en plus aux notaires, une sorte de substituts des lecteurs. Les activités judiciaires – gérées principalement par les archidiaques – étaient toujours des actes corporatives: qu'il s'agisse du tribunal épiscopal ou archidiaconal, on y trouve toujours des assesseurs recrutés en grand nombre des chanoines simple, parfois, même des laïcs. En dernier lieu les grades et les études universitaires peuvent nous leurrer. Une grande partie des bénéfices étaient distribués en fonction de rétribution dont les possesseurs ne résidaient pas forcément sur place. Par conséquent leur culture juridique ne peut pas être tenue compte lors de l'analyse présente.<sup>29</sup>

<sup>26</sup> CIH I. 340–343.; DRH 1458–1490, 126–127. Cf.: CCL IV., canons nr. 35–49, C. TÓTH – LAKATOS – MIKÓ 2014. 20 et note 55.

<sup>27</sup> KISS 2007. 121–122.; C. TÓTH – LAKATOS – MIKÓ 2014. 14–16.

<sup>28</sup> KISS 2007. 121–122.; C. TÓTH – LAKATOS – MIKÓ 2014. 14–16.

<sup>29</sup> En exemple contraire, je me réfère volontiers aux collecteurs de la dîme pontifical qui furent parfois payés par un bénéfice local. Pourtant, ils se distinguaient très activement dans la juridiction ecclésiastiques. P. ex. Raimundus de Bonofato, Rufinus dans les années 1330. DF 292450; TÓTH 2004. nr. 71–76, 115, 118, 127, 158–160, 233, 290; KRISTÓ 2002. nr. 284–290.

## La réception du droit canonique

Le droit canonique s'introduisait en Hongrie, au moins en principe, parallèlement à la formation des institutions juridiques du royaume. Contrairement au droit civil qui se présentait dans les premières lois par l'intermédiaire des collections des droits barbares,<sup>30</sup> le droit canonique accompagnait de près la formation de l'hérarchie et la société ecclésiastique. Les premiers décrets mentionnaient d'une façon naturelle le *privilegium fori*, le respect de prescriptions canoniques et témoignaient de l'usage d'une (des) collection(s) canonique(s) peu identifiable(s).<sup>31</sup> Les exemples des XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles – les compromis d'Alexandre III et les rois Étienne III et Béla III, les débats politiques et ecclésiastiques d'Innocent III et André II, ceux de Béla IV et Ladislas IV avec les papes et leurs légats – affirment l'existence d'un clergé jurisprudentiel muni des connaissances nécessaires. En plus, leur poids s'accroît par le changement d'orientation et le niveau élevé des études universitaires (de Paris vers Bologne et Padoue).<sup>32</sup>

Bien que au XIV<sup>e</sup> siècle se fleurisse la fréquentation des universités, elle alimentait surtout les exigences diplomatique-juridique du roi, et, à une échelle inférieure, la formation d'un clergé « professionnel », expérimenté des activités judiciaires. Le développement modeste s'explique par les contraintes des autorités séculières voulant délimiter les compétences des tribunaux ecclésiastiques et par l'implication profonde – surtout celle des chanoines – dans les activités de lieux d'authenticité réclamant les connaissances du droit coutumier. La conjonction de ces éléments résultait la formation d'une culture juridique mixte auprès du clergé séculier.<sup>33</sup> La présence des légats pontificaux en Hongrie au début du XIV<sup>e</sup> siècle semble avoir accéléré la réception des normes du droit canonique. Néanmoins l'application des formules dans les chartes était loin d'être l'équivalent de la réception réelle dans et la transformation directe de la pratique de la juridiction. Le commentaire de Ladislas, évêque de Szerém est très caractéristique de ce point de vue: « *Item dicit etiam expiciendo, quod in regno Ungarie non secundum iura civilia vel canonica in causis procedatur, sed secundum consuetudinem regni et statuta, et ideo copia advocatorum in regno non existat.* »

Tout cela se reflète dans les œuvres juridiques survécues. Une copie étrange, contenant la collection des lettres de Petrus de Vineia et celle de Ricardus de Pofis fut compilée à Esztergom par Thomas, chanoine, puis archevêque d'Esztergom.<sup>34</sup> Différentes œuvres de droit canonique se reposaient dans les bibliothèques des foyers intellectuels, comme dans le chapitre de Pozsony, de Veszprém, dans l'abbaye bénédictine de Pannonhalma. L'usage de ces manuscrits fut aussi bien important. Entre 1360 et 1370 le prévôt de Szeben, à la fois doyen du chapitre terrestre (*Landkapitel*) emprunta plusieurs œuvres de droit canonique aux curés, vraisemblablement pour se servir lors de la juridiction ecclésiastique.<sup>35</sup> L'intérêt d'approvisionner les connaissances nécessaires se reflétait clairement dans la fondation du Collegium Christi à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle par János Budai, chanoine d'Esztergom, archidiaque de Bars. Sa vocation fut de copier des manuels du droit canonique.<sup>36</sup> Moins nombreux étaient les compilations constituées de propres pièces.

<sup>30</sup> BÓNIS 1972. 15–20.

<sup>31</sup> BÓNIS 1972. 20–21. Sur ce problème voir récemment: MIKÓ 2007 ; KISS 2013.

<sup>32</sup> BÓNIS 1972. 22–23.; SWEENEY 1972.

<sup>33</sup> Cf. BÓNIS 1972. 23.

<sup>34</sup> BÓNIS 1972. 23–24.

<sup>35</sup> BÓNIS 1972. 25–26.

<sup>36</sup> BÓNIS 1972. 27.

On peut citer ici p. ex. la collection des Décrets portant sur les franciscains par János Erdélyi (Johannes de Septem Castris),<sup>37</sup> ou celle de Johannes Henrici de Presburg.<sup>38</sup>

Il était plus important la rédaction et la circulation des formulaires issus pour aider l'application quotidienne *des droits*. Le premier était, à notre époque, celui de Vagnolus de Mavana, notaire du légat pontifical, Gentilis,<sup>39</sup> ou les 14 lettres délivrées dans le couvent franciscain de Székesfehérvár, insérées dans la copie de la collection de Petrus de Vinea,<sup>40</sup> ainsi que les deux lettres copiées dans le Glose de Gyulafehérvár.<sup>41</sup>

Il était cependant largement plus connu et répandu l'*Ars notaria* rédigé par János Uzsaï (1346–1350/1351). L'auteur avait une formation illustre. Il fit ses études à Bologne, où il fut le recteur des ultramontains en 1340. Baccalauré du droit canonique il entra au service de Guillaume de la Jugée en tant que chapelain, puis procureur général en Hongrie et en Pologne. Entre autres il eut le canonicat d'Eger. Le but de l'oeuvre fut d'assurer aux notaires les connaissances nécessaires dans le domaine du droit canonique et coutumier, ainsi qu'une formation rhétorique. Son influence sur la pratique de l'administration écrite était extraordinaire, même si quelques expressions des chartes royales – surtout du droit civil – furent emprunté d'autres sources.<sup>42</sup> Un autre formulaire, moins développé fut rédigé par Bertalan Tapolcai (1385) qui regroupait des cas relatifs au droit coutumier et de mariage (avec 34 formules).<sup>43</sup>

## Culture juridique personnelle

On possède peu de références portant sur cet aspect de la culture juridique faute d'une abondance des inventaires ou des testaments similaire à nos collègues portugais...<sup>44</sup> Un exemplaire de la Summa de Rolandinus Passagerii existait dans le chapitre de Pozsony (1260). J'ai déjà cité le cas de Veszprém où il y avait 15 oeuvres de droit canon en 1276. Les chapelains très puissants de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Antoine et Jean se firent procurer en Italie des collections de Digesta. Le prévôt de Szepes, Muthmerius, chancelier de la reine, legua le Decretum Gratiani et des copies de Décrétales au chapitre. L'ancien archevêque d'Esztergom, István Bánca possédait un exemplaire de *Petrus Lombardus, Sententiarum Libri IV*.<sup>45</sup> Le testament de Ladislas, prévôt d'Esztergom mentionna en 1277 les oeuvres de six différents canonistes. Au sommet, Pál Széchy, évêque de Pécs, durant ses études universitaires à Bologne, collectionna des livres de droit canonique pour une fortune extraordinaire de 1000 marques.<sup>46</sup> Du XIV<sup>e</sup> siècle sont connus les collections des certains chanoines, comme Miklós Vásári, prévôt d'Esztergom qui monta plus tard au siège archiépiscopal.<sup>47</sup> Son homologue, János Kanizsai qui suivait des études et une

<sup>37</sup> *Iuris speculum*. BÓNIS 1972. 28.

<sup>38</sup> *Summula super V libros Decretalium*. BÓNIS 1972. 28–29.

<sup>39</sup> Cod. Vat. 4013., MV I/2. 401–405., cxii.

<sup>40</sup> BÓNIS 1972. 29.

<sup>41</sup> BÓNIS 1972. 29–30.

<sup>42</sup> BÓNIS 1972. 30–32.

<sup>43</sup> BÓNIS 1972. 33.

<sup>44</sup> MORUJÃO 2010.

<sup>45</sup> BNF MS Latin 15707. Une notice sur le folio 170<sup>v</sup> montre bien que l'oeuvre tenait en 1270 au cardinal-évêque de Praeneste.

<sup>46</sup> BÓNIS 1971. 28.

<sup>47</sup> Il faisait ses études universitaires à Padoue et commenda à Bologne une collection des décrets qu'il n'a jamais pris. KÖRMENDY 2002. 158.

carrière ecclésiastique similaires à Vásári possédait les décrétales de Grégoire IX avec les gloses de Bernard de Parme.<sup>48</sup> Enfin le familiarius et chapelain de Kanizsai, Domonkos Bodoni, *custos* de Várad, puis prévôt de la collégiale de St. Étienne d'Esztergom fit copier une compilation juridique, le *Compendium moralium notabilium* d'Hierimias de Montagnone.<sup>49</sup> Quant au bas Moyen Âge, les indices sont beaucoup plus abondantes et mieux étudiées.<sup>50</sup>



## Conclusion

Le problème de la culture juridique du clergé séculier hongrois est très complexe. Durant les trois premiers siècles, à l'époque Árpádienne, les cadres de l'application du droit canonique furent créés. La distinction de la juridiction ecclésiastique et laïque fut garantie et respectée. En plus se développaient en Hongrie les institutions de l'application du droit canonique surtout de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Parallèlement se formait un clergé jurisprudentiel muni des connaissances provenant d'abord « des écoles parisiennes » plus tard, des années 1230 de l'université de Bologne. Le service du roi – la défense des « causes royales » –, ainsi que le développement et la décentralisation de l'administration écrite (« lieux d'authenticité ») aboutirent ensemble à une distinction des connaissances juridiques: une élite des docteurs liés à l'Italie et une « artiste » rattachée plutôt à Paris.

Au XIV<sup>e</sup> siècle la situation se changeait remarquablement. La source des connaissances du droit canonique se focalisait de plus en plus aux universités italiennes (Bologne, Padoue), Paris perdait beaucoup d'intérêt. Pourtant la distinction de l'intelligentsia jurisprudentielle se renforçait. Le roi soutenait abondamment une élite des clercs – les chapelains royaux – pour qu'elle se professionnalise à la défense des « causes royales » – en cas extrême pour devenir le *legista regis* – tandis que la « masse » des clercs – les archidiaques et les chanoines – se spécialisaient dans les activités des tribunaux ecclésiastiques et des lieux d'authenticité. Là, le développement et la vraie réception du droit canonique fut largement freiné par la limitation de la compétence des tribunaux ecclésiastiques et les contraintes du poids du droit coutumier. Par conséquent la culture juridique des clercs en Hongrie, au XIV<sup>e</sup> siècle se balançait toujours entre le droit canonique et coutumier. \*

### ABRÉVIATIONS, BIBLIOGRAPHIE

- BARABÁS, Gábor (2013): Der Einfluss der Papsturkunden auf die Schreiben der päpstlichen delegierten Richter in Ungarn in der ersten Hälfte des 13. Jahrhunderts. In: Font, Márta – Fedeles, Tamás, Kiss, Gergely (eds.): *Specimina Nova Pars Prima Sectio Mediaevalis VII*. Pécs, PTE BTK Történeti Intézet, Középkori és Korajúrkori Történeti Tanszék. 19–37.
- BÓNIS, GYÖRGY (1961): Les lieux de foi publique et les archives des 'loci credibiles' en Hongrie. *Archivum* 12. 87–104.
- BÓNIS, György (1963): Die Entwicklung der geistlichen Gerichtsbarkeit in Ungarn vor 1526. *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung* 49. 174–235.

<sup>48</sup> KÖRMENDY 2002. 158.

<sup>49</sup> KÖRMENDY 2002. 158–159.

<sup>50</sup> Cf. KÖRMENDY 2002, 2007. surtout 104–110. ; ERDŐ 2002.

- BÓNIS, GYÖRGY (1971): *A jogtudó értelmiség a Mohács előtti Magyarországon*. Budapest, Akadémiai Kiadó.
- BÓNIS, GYÖRGY (1972): *Középkori jogunk elemei. Római jog, kánonjog, szokásjog*. Budapest, Közgazdasági és Jogi Könyvkiadó.
- CCL IV = *Constitutiones Concilii quarti Lateranensis una cum Commentariis glossatorum*. Ed. García y García, Antonius. Città del Vaticano, Bibliotheca Apostolica Vaticana. 1981. (Monumenta iuris canonici, ser. A., vol. 2.).
- C. TÓTH, NORBERT – LAKATOS, BÁLINT – MIKÓ, GÁBOR (2014): *A pozsonyi prépost és a káptalan vizsgállya (1421–1425). A szentszéki bírászkodás Magyarországon – a pozsonyi káptalan szervezete és működése a XV. század elején* Budapest, Magyar Tudományos Akadémia Támogatott Kutatások Irodája. (Subsidia ad historiam medii aevi Hungariae inquirendam 3.)
- DF = *Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai Fényképtár*
- DRH 1301–1457 = *Decreta Regni Hungariae. Gesetze und Verordnungen Ungarns 1301–1457. Collectionem manuscriptam Francisci Döry additamentis auxerunt, commentariis notisque illustraverunt Georgius Bónis, Vera Bácskai*. Budapest, Magyar Országos Levéltár. 1976 (A Magyar Országos Levéltár kiadványai II/11.).
- DRH 1458–1490 = *Decreta Regni Hungariae. Gesetz e und Verordnungen Ungarns 1458–1490. Collectionem manuscriptam Francisci Döry additamentis auxerunt, commentariis notisque illustraverunt Georgius Bónis, Geisa Érszegi, Susanna Teke*. Budapest, Magyar Országos Levéltár. 1989 (A Magyar Országos Levéltár kiadványai II/19.).
- DRMH IV = *Decreta regni mediaevalis Hungariae. The Laws of the Medieval Kingdom of Hungary. IV. 1490–1526. From the manuscript of Ferenc Döry ed. and trans. by Péter Banyó, Martyn Rady, with the assistance of János M. Bak*. Idyllwild CA – Budapest, CEU Press. 2012 (The Laws of Hungary, ser. I. 4.).
- ECKHART, FRANZ (1915): Die Glaubwürdigen Orte Ungarns im Mittelalter. *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* 9. Ergänzungsband 2. Heft. 395–558.
- ERDŐ, PÉTER (2002): Középkori kánonjogi kódextörödékek Esztergomban. In: Erdő, Péter (ed.): *Tanulmányok a magyarországi egyházjog középkori történetéből. Kéziratok kódexek, zsinatok, középkori műfajok*. Budapest, Szent István Társulat. 69–74.
- ÉRSZEGI, GÉZA (2014): „...az ország szabadságát a konstanzi egyetemes zsinaton esküvel megerősítették, ahogy az a róla kiadott bullában világosan olvasható”. In: Bárány, Attila – Pószán, László (eds.): „*Causa unionis, causa fidei, causa reformationis in capite e membris*”. *Tanulmányok a konstanzi zsinat 600. évforulója alkalmából*. Debrecen, Printart-Press Kft. 176–188.
- FEDELES, TAMÁS (2005): *A pécsi székeskáptalan személyi összetétele a késő középkorban (1354–1526)*. Pécs, Pécs története Alapítvány. (Tanulmányok Pécs történetéből 17.)
- FEDELES, TAMÁS (2007): A világi kormányzat működése a késő középkorban (1301–1526). In: Font, Márta – Fedeles, Tamás – Kiss, Gergely – Raffayné, Kálmecz Kata (eds.): *Magyarország kormányzati rendszere (1000–1526). Egyetemi tankönyv*. Pécs, Pécsi Tudományegyetem. 45–100.
- FÜGEDI, E[RIK] (2003): Loca credibilia. In METZLER, J. B.: *Lexikon des Mittelalters* V. München, Lexikon des Mittelalters Verlag. 2062–2063.
- HAJNAL, ISTVÁN (1921): *Írástörténet az írásbeliség felújulása korából*. Budapest, Budavári Tudományos Társaság.
- HUNYADI, ZSOLT (1999): The Knights of St. John and the Hungarian Private Legal Literacy up to the mid-fourteenth century. In: Sebők, Marcell – Nagy, Balázs (eds.): *...The Man of Many Devices. Who Wandered Full Many Ways. Festschrift in Honor of János M. Bak*. Budapest, CEU Press. 507–519.
- HUNYADI, ZSOLT (2002): The *locus credibilis* in Hungarian Hospitaller Commanderies. In: Anthony Luttrell et Léon Pressouyre (eds.): *La Commanderie, institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques. 285–296.

- KISS, GERGELY (2007): Az egyházi kormányzat a középkori Magyarországon (1000–1526). In: Font Márta – Fedeles Tamás – Kiss Gergely – Raffayné Kálsecz Kata: *Magyarország kormányzati rendszere. Egyetemi tankönyv*. Pécs, Pécsi Tudományegyetem. 101–136.
- KISS, GERGELY (2009): Jogi műveltség a pécsi székeskáptalan kanonokjainak körében. „Egyházi műveltség a régi Magyarországon”. Tudományos konferencia, Pécs, 2009. június 3–6. (manuscrit).
- KISS, GERGELY (2010): Les légats pontificaux en Hongrie au temps des rois Angevins (1298–1311). In: Kordé, Zoltán – Petrovics, István (eds.): *La diplomatie des états Angevins aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque international de Szeged, Visegrád, Budapest 13–16 septembre 2007*. Rome – Szeged, Accademia d’Ungheria in Roma Istituto Storico «Fraknoi – Szegedi Tudományegyetem Középkori és Korajtkori Magyar Történeti Tanszék. 101–116.
- KISS, GERGELY (2013): Mutatis mutandis? Les changements de la pensée juridique des prélats hongrois à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle. In: Font, Márta – Fedeles, Tamás, Kiss, Gergely (eds.): *Specimina Nova Pars Prima Sectio Mediaevalis VII*. Pécs, PTE BTK Történeti Intézet, Középkori és Korajtkori Történeti Tanszék. 71–101
- KISS, GERGELY (2014): Fiche 16860 „Adrianus”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KISS, GERGELY (2014a): Fiche 16861 „Bethlem”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KISS, GERGELY (2014b): Fiche 16864 „Calanus”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KISS, GERGELY (2014c): Fiche 16862 „Iobus”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KISS, GERGELY (2014d): Fiche 16868 „Luc”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KISS, GERGELY (2014e): Fiche 16863 „Michael”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KISS, GERGELY (2014f): Fiche 16865 „Robertus”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KISS, GERGELY (2014g): Fiche 16866 „Simon”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KISS, GERGELY (2014h): Fiche 16867 „Thomas”. *Studium Parisiense database*. <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/faces/profile.xhtml>. Date de consultation: 6 octobre 2014.
- KOSZTA, LÁSZLÓ (1998): *A pécsi székeskáptalan hiteleshelyi tevékenysége (1214–1353)*. Pécs, Pécs Története Alapítvány. (Tanulmányok Pécs történetéből 4.)
- KOSZTA, LÁSZLÓ (2009): Hiteleshelyek az egyházmegyében. In: Fedeles Tamás – Sarbak Gábor – Sümegi József (eds.): *A pécsi egyházmegye története I. A középkor évszázadai (1009–1543)*. Pécs, Fény Kft. 593–607.
- KÖRMENDY, KINGA (1998): La formation universitaire des chanoines cathedraux d’Esztergom aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. In: Cevins, Marie-Madeleine – Matz, Jean-Michel (eds.): *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (vers 1246– vers 1480)*. Rome, École Française de Rome. 79–87.
- KÖRMENDY, KINGA (2002): A kánonjog középkori egyetemi oktatásával és a 15. századi esztergomi vikáriusok olvasmányaival, működésével kapcsolatos kéziratok források az esztergomi egyház 1543 előtti könyvvállományában. In: Erdő Péter (ed.): *Tanulmányok a magyarországi egyházjog középkori történetéből. Kéziratok kódexek, zsinatok, középkori műfajok*. Budapest, Szent István Társulat. 157–188.
- KÖRMENDY, KINGA (2007): *Studentes extra regnum. Esztergomi kanonokok egyetemjárása és könyvhasználat 1183–1543*. Budapest, Szent István Társulat.
- KRISTÓ, GYULA (2002) (ed.): *Anjou-kori oklevéltár. Documenta res Hungaricas tempore regum Andegavensium illustrantia XVII (1331)*. Budapest – Szeged, 2002.

- KUMOROVITZ, BERNÁT L. (1960): *Die erste Epoche der ungarischen privatrechtlichen Schriftlichkeit im Mittelalter (XI–XII. Jahrhundert)*. Budapest, Commission Nationale des Historiens Hongrois. (Études historiques publiés par la Commission Nationale des Historiens Hongrois I.)
- MÁLYUSZ, ELEMÉR (1958): *A konstanzi zsinat és a magyar főkegyúri jog*. Budapest, Akadémiai Kiadó. (Értekezések a Történeti Tudományok Köréből, Új Sorozat IX.)
- MIKÓ, GÁBOR (2007): Szent István törvényei és a pseudo-izidori hamisítványok. *Magyar Könyvszemle* 123: 2. 153–168.
- MORUJÃO, MARIA DO ROSÁRIO (2010) (ed.): *Testamenta ecclesiae Portugaliae (1071–1325)*. Lisboa, Centro de Estudos de História Religiosa. (Fontes e Subsídios 6.)
- MV = Fraknói, Vilmos et alii: *Monumenta Vaticana Historiam Regni Hungariae Illustrantia. Vatikáni magyar okirattár*. I/1–6. II/1–3. (reprint) Budapest, Magyar Egyháztörténeti Enciklopédia Munkaközösség, 2000.
- PARAVICINI BAGLIANI, AGOSTINO (1971): Un frammento del testamento del cardinale Stephanus Hungarus (†1270) nel codice C 95 dell'Archivio del Capitolo di San Pietro. *Rivista di storia della Chiesa in Italia* 25. 168–182.
- PARAVICINI BAGLIANI, AGOSTINO (1972): *Cardinali di Curia e „familiae” cardinilazie dal 1227 al 1254*. I–II. Padova, Editrice Antenore. (Italia Sacra. Studi i documenti di storia ecclesiastica 18.)
- SOLYMOSI, LÁSZLÓ (1984): A hiteleshelyi pecséthasználat kezdeteihez. In: Kállay István (ed.): *A magyar hivatali írásbeliség fejlődése, 1181–1981*. Budapest, ELTE. 91–139.
- SOLYMOSI, LÁSZLÓ (1997): A pápai kancellária hatása az oklevéladásra a XIII. század közepéig. *Történelmi Szemle* 39. 335–344.
- SWEENEY, JAMES ROSS (1972): The Decretal Intellecto and the Hungarian Golden Bull of 1222. In: *Album Elemér Mályusz*. Székesfehérvár–Budapest. 89–96.
- Tripartitum = Tripartitum opus iuris consuetudinarii incltyti regni Hungariae pet magistrum Stephanum de Werbewcz presonalis praesentiae regiae majestatis tenentem accuratissime editum*. Vienna, 1517.
- TÓTH, ILDIKÓ (2004) (ed.): *Anjou-kori oklevéltár. Documenta res Hungaricas tempore regum Andegavensium illustrantia XV (1331)*. Budapest – Szeged.
- TUSOR PÉTER (2014): A konstanzi bulla „alkalmazása”. A magyar főkegyúri jog a 15–16. században. In: Bárány Attila – Pószán László (eds.): *„Causa unionis, causa fidei, causa reformationis in capite e membris”*. *Tanulmányok a konstanzi zsinat 600. évfordulója alkalmából*. Debrecen, Printart-Press Kft. 219–239.
- VERESS, ENDRE (1941): *Olasz egyetemeken járt magyarországi tanulók anyakönyve és iratai 1221–1864*. Budapest, Magyar Tudományos Akadémia. (Monumenta Hungariae Italica 3.)

LE ROUX, AMANDINE PHD

*amandine.le.roux@free.fr*

historian, Research associate (LAMOP – Université Paris I)

*Bibliothèques des collecteurs  
pontificaux en territoire angevin  
(1316–1422)*



— *The Libraries of the Papal Collectors in the Angevin Territory (1316–1422)* —

*Abstract* The two pontifical collectors' culture who worked in the ecclesiastical provinces of Tours and Provence between 1316 and 1422 is known by their library. It is delicate to use this small specimen to determinate the Angevin collectors' culture, but it is very useful to understand that these libraries were at the same time the tools of the legal work and signs of a larger intellectual curiosity as well.

*Keywords* library, papal collectors, legal culture, papal administration

DOI 10.14232/belv.2015.2.3 <http://dx.doi.org/10.14232/belv.2015.2.3>

Cikkre való hivatkozás / How to cite this article:

Le Roux, Amandine (2015): Bibliothèques des collecteurs pontificaux en territoire angevin (1316–1422). *Belvedere Meridionale* vol. 27. no. 2. 37–47. pp

ISSN 1419-0222 (print) ISSN 2064-5929 (online, pdf)

Les progrès de l'administration et la lente genèse de l'État moderne dans les royaumes occidentaux, France, Angleterre, Aragon ou Castille, ont reposé sur une classe de professionnels se caractérisant par un savoir juridique, des compétences distinctives et la fidélité. Ce sont, en majorité, des clercs ayant acquis pour eux-mêmes un statut spécifique au sein de la société politique.<sup>1</sup> La formation d'une identité commune à ces serviteurs de l'État, passe par l'acquisition de compétences, au sein d'une même institution, l'Université, mais aussi par l'exercice de diverses fonctions auprès de nombreuses administrations. La modernité de ces dernières s'est fondée sur le développement de l'archivage, la spécialisation des tâches et la recherche de compétences spécifiques.<sup>2</sup>

La mobilité des clercs au sein des institutions monarchiques, princières ou ecclésiastiques est essentielle pour comprendre le développement d'un personnel de plus en plus spécialisé.<sup>3</sup> Par exemple, l'étude du niveau de formation et de culture des officiers pontificaux a mis en valeur les liens entre culture et administration.<sup>4</sup> Les dirigeants de la Curie pontificale ont ainsi été attentifs au recrutement de leur personnel. L'étude prosopographique des collecteurs pontificaux, les officiers du pape chargés de recueillir les différentes taxes perçues par la papauté, permet ainsi de mesurer l'importance accordée par le pontife et ses auxiliaires à la possession de certaines qualités juridiques. Ce sont principalement des licenciés en droit civil durant le xiv<sup>e</sup> siècle, puis des licenciés et docteurs en droit canon le siècle suivant. La formation juridique des collecteurs apparaît ainsi plus perfectionnée que celle de leurs contemporains.<sup>5</sup>

Les collecteurs pontificaux sont les clercs au service de la Chambre apostolique qui permettent la mise en place de la fiscalité pontificale à partir de la fin du xi<sup>e</sup> siècle. Cette dernière est alors fondée sur la perception de la décime et des cens.<sup>6</sup> Les collecteurs deviennent un des corps de l'administration pontificale. Au xiii<sup>e</sup> siècle, ces agents sont les principaux détenteurs de la charge de receveur pontifical. Un siècle plus tard, ils sont constitués en deux groupes, les collecteurs ordinaires et les collecteurs spécialisés. Le premier réunit un ensemble d'officiers assez homogènes qui se consacrent essentiellement et prioritairement à la levée des annates et des taxes ordinaires pour le compte de la Chambre apostolique. Le second, plus hétérogène, est voué à la levée des décimes. Leurs circonscriptions fiscales, plus connues sous le nom de collectories, n'étaient pas ajustées aux limites politiques. Ainsi, la charge des collecteurs angevins reposait-elle sur des limites ecclésiastiques, les provinces, qui pour l'Anjou relevait de la province de Tours et pour le comté de Provence des provinces d'Arles et d'Aix qui sont associées en 1369, puis qui sont apparées à la province d'Embrun en 1370, formant ainsi la vaste collectorie de Provence. Les collecteurs officiaient alors dans des espaces qui n'avaient pas d'unité territoriale. Dix d'entre eux, en charge au xiv<sup>e</sup> siècle et au début du xv<sup>e</sup> siècle, soit 9% des collecteurs de Tours et de Provence, gradués ou non, ont possédé une bibliothèque. Notre étude repose sur cet échantillon.

Utiliser ces dix bibliothèques pour déterminer la culture des collecteurs pontificaux est délicat, mais permet de comprendre si la possession de livres est un outil de travail ou le signe

<sup>1</sup> GAUVARD 1998. 7–8.

<sup>2</sup> GENEQUAND 2007. 60–61.

<sup>3</sup> CULTURE ET IDÉOLOGIE 1985; THÉOLOGIE ET DROIT 1991.

<sup>4</sup> VERGER 1990. 61–78.; GALLAND 1996. 615–643.

<sup>5</sup> LE ROUX 2010.

<sup>6</sup> LUNT 1965. 6–9.

de curiosités intellectuelles plus vastes pour ces dix agents pontificaux. Il s'agit de juger d'une éventuelle relation entre qualités intellectuelles et activités administratives. L'examen des bibliothèques est appréhendé sous plusieurs angles. Existait-il une unité culturelle de ces agents formés au maniement de l'argent et aux pratiques administratives relevant de leur office? Comment les bibliothèques ont-elles été constituées? Ont-elles été utilisées par l'officier lorsqu'il était en charge? Quel était le statut du collecteur au moment de son décès? La bibliothèque est-elle alors symbolique de cette charge ou a-t-elle été favorisée par l'exercice d'autres fonctions?

Même si plusieurs questions, demeurent sans réponse, le profil culturel des collecteurs angevins possesseurs de livres, est peu à peu dévoilé à travers la composition et le contenu des bibliothèques. Il est cependant trop rarement possible d'apprécier le contenu du savoir des officiers grâce aux livres qu'ils possédaient. En tenant compte de ces limites, les résultats proposés cherchent à mettre en évidence le profil intellectuel qui caractérisait certains collecteurs des territoires angevins.

## Composition des bibliothèques des collecteurs angevins

La vie intellectuelle des collecteurs angevins est connue par leurs bibliothèques recensées pour la plupart par Franz Ehrle,<sup>7</sup> Pietro Guidi,<sup>8</sup> Daniel Williman<sup>9</sup> et Marie-Henriette Jullien de Pommerol et Jacques Monfrin.<sup>10</sup> Au sein des 242 cas de dépouilles datés de 1316 à 1408, neuf collections sont celles de clercs qui ont exercé à un moment de leur vie la charge de collecteur pontifical.<sup>11</sup> Une seule bibliothèque de prélats du xv<sup>e</sup> siècle est attestée.<sup>12</sup> Six de ces collections étaient détenues par des collecteurs ordinaires, les quatre autres appartenaient à des collecteurs spécialisés. Parmi ces clercs émergent quelques figures exceptionnelles, celle d'un Trésorier, une autre d'un Camérier du pape, des collecteurs généraux, ainsi que deux archevêques et un évêque, députés collecteurs de la décime. Les bibliothèques des clercs sont, pour la moitié d'entre elles, le résultat spécifique du parcours bibliophile de clercs, serviteurs de l'Église.

Les dix bibliothèques reconstituées sont composées d'un nombre inégal de volumes. Ainsi quatre bibliothèques ont-elles moins de dix ouvrages : *Petrus Bertrandi* et *Guillermus Thonerati* ont possédé au moins un livre, *Guillermus de Bordes* et *Andreas Figuli* au moins deux. Deux bibliothèques sont composées de plus de dix livres : *Raymundus de Caunis* possédaient plus de douze livres dont des livres de droit non recensés dans son inventaire après décès et *Petrus Johannis* en détenait dix-sept, enfin quatre autres bibliothèques sont formées de plus d'une cinquantaine de volumes, ce qui est un chiffre élevé : *Guillermus de Roffilhaco* (51 articles), *Ademarius Amelii*

<sup>7</sup> EHRLE 1890.

<sup>8</sup> GUIDI 1948.

<sup>9</sup> WILLIMAN 1980.

<sup>10</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001.

<sup>11</sup> *Aymar Ameli* et *Gasbert de Valle*, collecteurs d'Arles de 1316 à 1320, *Guillaume des Bordes*, collecteur d'Embrun en 1354, *Guillaume de Roffilhaco*, collecteur de Fréjus vers 1362, *Guillaume Thonerati*, collecteur de Provence de 1381 à 1386, *Jean Peissoni*, collecteur d'Aix sous Urbain V, *Pierre Bertrandi*, collecteur d'Angers en 1356–1357, *Pierre Johannis*, collecteur d'Arles en 1344–1348, *Raymond de Caunis*, collecteur de Tours en 1337–1352 (Arch. dép., Maine-et-Loire, 16 G 11, f. 19v ; JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 101–108, 209–214, 227, 271–272, 299–301, 359–364, 395–404, 459–469).

<sup>12</sup> Le frère *d'Andreas Figuli*, collecteur de Tours de 1405 à 1422, a légué à la bibliothèque du chapitre d'Angers une copie, datant de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, de l'*Historia Scholastica* de *Pierre le Mangeur* portant la mention «*ister liber fuit Andreas Figuli*» (Angers, Bibliothèque municipale, manuscrit 28).

(60 articles), *Gasbertus de Valle* (82 articles) et *Johannes Peissoni* (plus d'une centaine). Il s'agit d'une élite ecclésiastique et de fonction, puisqu'on retrouve quatre évêques ou archevêques dont deux ont été les chefs de la Chambre apostolique de Jean XXII.

Pour estimer ce corpus, il est nécessaire de le replacer dans le cadre des collections existantes. Marie-Henriette Jullien de Pommerol propose une hiérarchie des bibliothèques et classe les petites bibliothèques d'un volume au moins jusqu'à une trentaine. Elle considère qu'une bibliothèque ecclésiastique moyenne compte, au XIV<sup>e</sup> siècle, entre trente-cinq et quarante volumes. Elle situe les belles collections à plus de cent volumes.<sup>13</sup> Geneviève Hasenohr présente, pour sa part, des moyennes supérieures à vingt volumes pour les bibliothèques canoniales citées dans les inventaires après décès et de quatre volumes seulement dans les bibliothèques mentionnées dans les testaments.<sup>14</sup> Jean-Michel Matz observe des ordres de grandeur similaires pour les chanoines de la cathédrale d'Angers. Il classe le nombre de volumes par des catégories de un à cinq, six à dix, puis plus de onze ouvrages.<sup>15</sup> Les petites bibliothèques sont caractéristiques des bibliothèques des collecteurs du royaume de France, car 63% des bibliothèques recensées ont moins de 32 volumes, mais la moitié seulement des collecteurs actifs dans les territoires angevins a moins de trente volumes. Ensuite, 30% des agents fiscaux français et provençaux, comme angevins, ont une bibliothèque moyenne (entre 32 et 100 volumes), puis un seul collecteur angevin a possédé une bibliothèque de plus de cent volumes. Les collecteurs des territoires angevins possédaient donc de belles bibliothèques, d'une assez grande dimension, supérieures à celles de leurs contemporains.

Au regard des catégories établies par les différents chercheurs, il a été considéré que les bibliothèques de moins de dix ouvrages étaient petites. Cinq bibliothèques entrent dans ce profil, soit la moitié du corpus.<sup>16</sup> Il s'agit assurément de petites bibliothèques incomplètes. Par exemple, *Petrus Bertrandi*, collecteur spécialisé à la levée du trentième dans le diocèse d'Angers, décédé en 1386, avait probablement une bibliothèque plus importante – notamment dans le domaine du droit – que le seul bréviaire qu'il a légué à la cathédrale, car il avait un grade universitaire et avait exercé la fonction de régent.<sup>17</sup> Il pouvait aussi puiser dans la librairie cathédrale. Ces petites bibliothèques ne sont apparemment pas la possession des plus hauts prélats, même si *Guillermus Thonerati* cumulait les prébendes et a exercé la dignité de sous-chantre ou *Petrus Bertrandi* était à la fois écolâtre et chanoine cumulant les prébendes. Seul, *Guillermus de Bordes* était archevêque. Il est fort possible qu'il ait acquis une bibliothèque plus importante. Matthieu Desachy insiste sur l'aspect financier de la possession d'un livre. Il précise que «un simple chanoine ne peut pas s'offrir trop d'ouvrages et ceux dont la bibliothèque dépasse la cinquantaine de volumes sont toujours des dignitaires, qui sont par conséquent socialement plus proches des évêques ou des prélats».<sup>18</sup>

Les collections de plus de cinquante volumes sont de grandes bibliothèques, tandis que celles qui contiennent de onze à cinquante ouvrages, constituent des bibliothèques moyennes. Celles-ci concernent deux collecteurs pontificaux : *Petrus Johannis* qui fut chanoine d'Elne et *Raymundus de Caunis*, doyen de Tours. Ce sont des bibliothèques dont seulement une partie

<sup>13</sup> JULLIEN DE POMMEROL 1996. 297–305.

<sup>14</sup> HASENOHR 1989. 159.

<sup>15</sup> MATZ 2002. 29.

<sup>16</sup> Les bibliothèques considérées comme petites sont celles d'*Andreas Figuli*, de *Guillermus de Bordes*, de *Guillermus Thonerati* et de *Petrus Bertrandi*.

<sup>17</sup> MATZ – COMTE 2003. nr. 221.

<sup>18</sup> DESACHY 2005. 169.

nous est connue. De fait, *Raymundus de Caunis* laisse, par testament, à un clerc membre de sa famille tous ses livres de droit qui ne figurent donc pas dans l'inventaire de ses biens : nous ignorons donc la composition de sa bibliothèque juridique. La liste des livres restants, au nombre de douze, se trouve dans les comptes du commissaire *Petrus Beumondi*, son successeur, s'y remarque un *Elucidarius*, une Vie de Saint Martin, la *Chronique de Martin de Troppau* et le *Thesaurus pauperum*, recueil de textes médiévaux attribué à *Pierre d'Espagne*.<sup>19</sup> Décédé avant le 8 août 1348,<sup>20</sup> probablement de la peste, le collecteur d'Arles, *Petrus Johannis*, a laissé un livre daté du 8 mars au 24 août 1348.<sup>21</sup> Il s'agit sans doute de l'inventaire de ses livres dans lequel se trouvent six cahiers et d'autres cahiers de peu de valeur, soit probablement ses livres de comptes et ses instruments de travail. Le Trésor pontifical accueille dix-sept de ses anciens livres en 1353, ce sont presque uniquement des manuels de droit.<sup>22</sup> Les bibliothèques d'importance moyenne des collecteurs actifs dans les territoires angevins ont donc une composante juridique sur laquelle il nous faudra revenir.

Les bibliothèques composées de plus de cinquante volumes sont considérées comme grandes. Quatre collecteurs actifs dans le comté de Provence : *Guillermus de Roffilhaco*, évêque de Fréjus, *Johannes Peissoni*, archevêque d'Aix, possesseur de plus de cent volumes,<sup>23</sup> *Ademarius Amelii*, évêque de Marseille, et *Gasbertus de Valle*, archevêque d'Arles, puis de Narbonne, composent ce dernier type. Ces bibliothèques sont caractéristiques de grands prélats. Elles relèvent donc d'autres origines que celles des simples collecteurs issus du monde canonial.

Les bibliothèques des collecteurs angevins sont pour la moitié d'entre elles proches des chanoines d'Angers. Ce sont de petites bibliothèques de collecteurs appartenant au monde canonial.<sup>24</sup> Les grandes bibliothèques sont, quant à elles, détenues et probablement acquises durant leur prélature par des collecteurs devenus évêques. Les possessions plus fournies des prélats ne sont pas étonnantes car leur cursus ecclésiastique n'est pas le même. Matthieu Desachy relève que «le monde des chanoines nous ramène à des horizons plus modestes où le nombre de volumes possédés excède rarement la dizaine».<sup>25</sup> Les bibliothèques des collecteurs angevins correspondent au groupe social auquel ils appartiennent.

## Le contenu des collections

Les bibliothèques des collecteurs pontificaux actifs dans le royaume de France et en Provence sont essentiellement composées d'ouvrages de droit canonique, de livres liturgiques, d'ouvrages de droit civil, de théologie ou de philosophie, de Bibles et de commentaires bibliques. Enfin, s'y trouvent plus marginalement des ouvrages d'histoire, tels que des chroniques variées, différents manuels de grammaire, des auteurs classiques, des ouvrages de droits locaux, des encyclopédies, des ouvrages de médecine, des ouvrages en langue vulgaire, des documents concernant la gestion du collecteur et des ouvrages d'agronomie ou de sciences. Le contenu des bibliothèques

<sup>19</sup> GUIDI 1948. nr. 142. ; WILLIMAN 1980. 49, nr. 352.3. ; JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 299, nr. 352.3.

<sup>20</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 271–272, nr. 348.67.

<sup>21</sup> GUIDI 1948. nr. 104. ; EHRLE 1890. XI. ; WILLIMAN 1980. 44, 348.67. ; JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 271–272, nr. 348.67.

<sup>22</sup> WILLIMAN 1980. nr. 923. ; JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 271–272, nr. 348.67.

<sup>23</sup> COULET 1980. 74. ; JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 364.9.

<sup>24</sup> Quatre collecteurs appartiennent au monde canonial, un autre en est issu, mais est décédé évêque.

<sup>25</sup> DESACHY 2005. 157.

recensées concorde donc avec la discipline majoritairement étudiée par l'ensemble des collecteurs gradués, à savoir le droit, mais qu'en est-il des bibliothèques des collecteurs actifs dans les territoires angevins?

Les bibliothèques ou les livres possédés par les collecteurs présentent un caractère plutôt technique. De nombreuses collections sont dédiées au droit. On constate la spécialisation juridique des livres possédés par l'archevêque d'Embrun, *Guillermus de Bordes*, décédé en décembre 1361. Il a acheté un *Décret* en février 1348 et a reçu l'assignation d'un volume des *Décrétales*. Il a peut-être acquis le *Sexte*, les *Clémentines* ou les *Extravagantes* ; de plus, sa bibliothèque devait comprendre des commentaires, des ouvrages de liturgie et une Bible, mais nous ne pouvons que le suggérer.<sup>26</sup> En outre, les dix-sept livres du collecteur *Petrus Johannis* figurant dans l'inventaire du Trésor pontifical de 1353, ce sont presque uniquement des manuels de droit.<sup>27</sup>

En dehors du droit, d'autres bibliothèques se composent plutôt de fonds à vocation liturgique, à quelques exceptions près. Ainsi, en 1386, *Guillermus Thonerati*, collecteur de Provence, acquiert un missel provenant des dépouilles d'*Arnaldus Andree*.<sup>28</sup> Lorsque les collections deviennent plus importantes, les contenus se diversifient. Elles se caractérisent toutefois par la prépondérance d'une thématique. Il n'est alors pas rare que la liturgie et les commentaires bibliques soient distingués. Ainsi, *Petrus Bertrandi*, collecteur du trentième à Angers, décédé en 1386, a légué un bréviaire à la cathédrale. Ce dernier est attesté dans les inventaires à partir de 1418.<sup>29</sup>

Certaines collections se caractérisent par l'originalité de leur contenu, même si elles conservent des traits communs à l'ensemble. De fait, la curiosité intellectuelle ou les intérêts propres des collecteurs s'y révèlent. La bibliothèque du collecteur de Tours, *Raymundud de Cauris*, archidiacre de Tours, décédé avant le 9 juillet 1352, est encore plus exceptionnelle. Celui-ci possède des ouvrages de droit et s'ouvre à divers centres d'intérêts. Il lègue classiquement à un clerc de sa famille onze livres de droit. L'inventaire après décès, dressé par le commissaire *Petrus Beumondi*, ne les mentionne donc pas.<sup>30</sup> Il y a quelques ouvrages de droit cités dans les douze livres mentionnés dans la reddition de son successeur, des *Décrétales* glosées avec le *Sexte* et un probable apparat sur le *Digeste vieux*. Les manuscrits se répartissent ensuite entre une Bible, des ouvrages de liturgie tels qu'un bréviaire en deux volumes et un autre annoté, des ouvrages de théologie,<sup>31</sup> des livres d'histoire comme la *Chronique universelle* de *Martin de Troppau*, et un autre de médecine, le *Thesaurus pauperum*, recueil de textes médicaux attribué à *Pierre d'Espagne*, le futur Jean XXI. La bibliothèque de *Guillermus de Roffilhaco*, collecteur dans les diocèses de Limoges et de Tulle, puis évêque et collecteur de Fréjus, connue par le livre de raison que celui-ci tient de 1354 à son décès, est également riche d'enseignement.<sup>32</sup> *Guillermus de Roffilhaco* a noté sa comptabilité, l'itinéraire de ses voyages, quelques indications personnelles, comme un inventaire de sa bibliothèque, de sa vaisselle, de ses bijoux ou encore un arbre généalogique, et nous livre ainsi un rare témoignage de sa culture. Il est par ailleurs connu pour avoir acheté à *Guillaume Pelissier*, de Carpentras, un *Corpus juris civilis* complet pour 100 florins d'or et pour avoir prêté de l'argent en échange de manuscrits mis en gage. Sa bibliothèque comprend 51 pièces. Selon Noël Coulet, elle est composée de moins de 30 titres, ce qui est peu, comparé à celles de *Jean*

<sup>26</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. nr. 348.05.

<sup>27</sup> WILLIMAN 1980. nr. 923. ; JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 271–272, nr. 348.67.

<sup>28</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. nr. 386.7, A 83.

<sup>29</sup> MATZ – COMTE 2003. 309, nr. 221.

<sup>30</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 299, nr. 352.3.

<sup>31</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 300, note 861, nr. 352.3.

<sup>32</sup> COULET 1980. 73–88.

*Peyssoni* et *Géraud de Pouzillac*, archevêques d'Aix, qui dépassent les 100 volumes. Il s'agit, pour moitié, de livres de droit civil et canonique, des ouvrages fondamentaux tels le *Digeste*, le *Code*, le *Volumen*, l'*Inforciat*, le *Décret* et les *Decrétales*, un commentaire de Jean André accompagnant le texte du Sixième et du Septième livre des *Decrétales*, l'*Apparat* d'Innocent IV, les *Sommes* d'Azon et de Cinus de Pistoia. On y trouve également des livres liturgiques comme un bréviaire, des psautiers, des missels, un livre des matines de Notre-Dame, mais aussi un livre de *Chroniques*, un formulaire de lettres et un livre de médecine, le *Liber de regimine sanitatis et cure equorum*. Cette bibliothèque atteste la culture juridique du collecteur, son enracinement dans un terroir et son attachement à son lignage.<sup>33</sup> Pour Jacques Monfrin et Marie-Henriette Jullien de Pommerol, elle est représentative des intérêts d'un évêque, tournés à la fois vers la pastorale et la gestion, et de la culture et des intérêts d'un collecteur, docteur en droit civil ; mais elle témoigne néanmoins de la culture singulière de ce grand possesseur de livres.<sup>34</sup>

L'ouverture d'esprit est encore plus caractéristique des bibliothèques de grands prélats comme *Ademarius Amelii* et *Gasbertus de Valle*. *Ademarius Amelii*, évêque de Marseille, Trésorier du pape et ancien collecteur d'Arles, décédé le 23 décembre 1333, avait ainsi quatre-vingt-deux titres dans sa bibliothèque. Celle-ci est autant le reflet de la bibliothèque d'un évêque que de celle d'un haut officier de la Chambre apostolique. Elle est composée, pour moins du tiers des ouvrages, de livres liturgiques<sup>35</sup> ; pour 15% des manuscrits, de livres, et de pièces attestant de la possession de l'église<sup>36</sup> ; 11% sont des commentaires bibliques ; 7% des manuels de droit canonique<sup>37</sup> ; 4% sont des ouvrages de droit civil et 4% de théologie<sup>38</sup> ; s'y trouvent également des livres de médecine, des ouvrages historiques comme les *Chroniques* de *Martin de Troppau*, un recueil des *Lettres* de *Pierre de Blois* et des ouvrages exceptionnels comme les lettres d'*Avicenne assignantes causas ex quibus orte sunt scientie*.<sup>39</sup> Il s'agit de la bibliothèque d'un évêque, attentif à la pastorale et d'un administrateur qui veille aux droits de son église ; mais c'est aussi celle d'un homme qui possède une bonne culture générale. La bibliothèque de son collègue *Gasbertus de Valle*, ancien collecteur d'Arles, Trésorier puis Camérier du pape, archevêque de Narbonne, décédé le 1<sup>er</sup> janvier 1347, est similaire : il laisse une bibliothèque de quatre-vingt-deux pièces.<sup>40</sup> Dans cet ensemble, se remarquent les préoccupations pastorales et gestionnaires de l'archevêque. Mais, celui-ci se distingue plus encore par son intérêt pour la philosophie. Ces bibliothèques sont le témoignage de la culture de ces hommes. Pour ce groupe, les ouvrages juridiques ne composent pas la majorité des acquisitions des collecteurs pontificaux.

Les bibliothèques juridiques sont composées en majorité d'ouvrages de droit canonique, sauf pour *Raymundus de Caunis* qui avait un exemplaire du *Digeste* vieux et de *Petrus Johannis* qui possédait cinq ouvrages de droit civil. *Guillermus de Bordes* et *Raymundus de Caunis* détenaient des textes originaux, les autres collecteurs des commentaires. *Raymundus de Caunis*, archidiacre de Tours, décédé avant le 9 juillet 1352, avait des *Decrétales* glosées avec le *Sexte* et un probable *apparat* sur le *Digeste* vieux. En outre les bréviaires sont annotés. Cette bibliothèque a été utilisée

<sup>33</sup> COULET 1980. 74.

<sup>34</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. nr. 364.9.

<sup>35</sup> Tels que des *Pontificaux*, des *Missels*, des *Bréviaires*, un *Psautier* glosé, de nombreux sermons.

<sup>36</sup> Comme les *juribus ecclesie Massiliensis*, des chartes et autres documents de l'église de Marseille ou des statuts provinciaux.

<sup>37</sup> Comme le *Sexte* et des commentaires.

<sup>38</sup> Comme l'*Expositiones Euuangeliorum* de saint Thomas d'Aquin ou le *Livre des sentences*.

<sup>39</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 101, nr. 333.9.

<sup>40</sup> JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 2001. 210, nr. 347.1.

par le collecteur. Elle est un instrument de travail, un témoignage de sa foi personnelle, mais aussi le témoin d'intérêts plus personnels pour l'histoire, la théologie, la médecine et le droit historique. Cette collection appartenant à un doyen décédé comme collecteur, bien que relativement modeste est plus ouverte que les précédentes. Elle est le témoignage de l'ouverture du collecteur à la culture de son temps, acquise probablement lors de ses déplacements professionnels à Paris ou à Avignon. Le collecteur a pu rencontrer lors de ses voyages des spécialistes en droit avec lesquels il a échangé, notamment pour comprendre les définitions juridiques de sa fonction.

Les deux grands officiers de la Chambre apostolique, *Gasbertus de Valle* et *Ademarius Amelii* lisaient les commentaires des canonistes du XIII<sup>e</sup> siècle, notamment *Jean André*. Ils se caractérisent aussi par des intérêts juridiques particuliers. *Ademarius Amelii* s'intéressait aux droits de son église, celle de Marseille. *Gasbertus de Valle* possédait deux constitutions, une concernant les hérétiques et une seconde, inspirée par le droit romain et la loi canonique. Son intérêt était lié à sa réflexion sur le gouvernement pontifical. Il avait pour but une rationalisation du fonctionnement de l'État. Cette production a sans doute joué et a été fondamentale dans sa réflexion pour réformer et réorganiser les finances pontificales sous le pontificat de Jean XXII.

L'importance de la culture juridique dans les bibliothèques ecclésiastiques n'est pas propre aux collecteurs. Hélène Millet note les mêmes attentions à la liturgie et aux ouvrages à vocation professionnelle de la part des chanoines de Laon. Elle insiste sur le manque d'originalité dans le choix des ouvrages.<sup>41</sup> Les bibliothèques des chanoines d'Angers témoignent également de la même orientation, les trois quarts des ouvrages constituant ces bibliothèques ayant un rapport avec le droit. Les gloses sont nombreuses, il s'agit donc d'instruments de travail.

Les bibliothèques des collecteurs des territoires angevins n'ont pas seulement été constituées pour être utiles, elles sont le reflet d'une culture et d'un usage plus personnel. Ce sont donc des instruments indispensables à la vie d'un clerc et des livres de liturgie à usage quotidien. Les livres de droit, nécessaires à leurs études, à la fonction d'évêque comme à celle de collecteur, ne sont pas majoritaires. Les bibliothèques de *Raymundus de Caunis*, collecteur et chanoine, ou d'*Ademarius Amelii*, collecteur puis évêque, sont atypiques, car elles ne présentent pas qu'un profil juridique ou pastoral. Les ouvrages de liturgie et de droit sont présents, mais la curiosité et la recherche personnelle sont représentées par la présence d'ouvrages de théologie, d'histoire, de philosophie, de littérature et autres. Une telle ouverture est plutôt rare, par comparaison avec les bibliothèques de chanoines, dont ceux de Rodez<sup>42</sup> et de celle des autres collecteurs pontificaux.

Les bibliothèques des collecteurs sont acquises en majorité par des gradués. De fait, sept des dix collecteurs possesseurs d'une bibliothèque ont un grade universitaire ou une expérience juridique, tandis que trois n'ont pas de formation universitaire connue. Les collecteurs actifs dans les domaines angevins, des techniciens des finances pontificales, ont donc pour la plupart bénéficié d'une solide formation universitaire où les études juridiques l'emportent assez largement, avec cependant un basculement du droit civil vers le droit canon. Le niveau des études progresse, en particulier pendant la période du schisme. Il faut donc s'intéresser aux bibliothèques constituées et aux quelques livres possédés par ces agents non gradués afin de voir si elles correspondent au même type de formation que celle des collecteurs gradués. Seulement trois collecteurs, *Guillaume de Bordes*, collecteur d'Embrun en 1354, *Jean Peissoni*, collecteur d'Aix sous Urbain V et *Pierre Johannis*, collecteur d'Arles en 1344–1348 n'ont pas de grade universitaire connu.

<sup>41</sup> MILLET 1982. 108.

<sup>42</sup> DESACHY 2005. 165.

Les sept collecteurs gradués se répartissent entre trois maîtres, *Ademarius Amelii*,<sup>43</sup> *Gasbertus de Valle*<sup>44</sup> et *Raymundus de Caunis*,<sup>45</sup> un bachelier en lois, *Guillermus Thonerati*,<sup>46</sup> un licencié en droit, *Johannes Peissoni*,<sup>47</sup> trois docteurs, deux en droit canon, *Petrus Bertrandi* et *Andreas Figuli*<sup>48</sup> et un autre en droit civil, *Guillermus de Roffilhaco*.<sup>49</sup> En reprenant la définition de *Robert Feenstra* qui a considéré que le terme de *magister* désignait plus généralement les juristes au Moyen Âge,<sup>50</sup> les collecteurs *magistri* ont été considérés comme des experts en droit, voire des spécialistes accomplis. Les collecteurs non gradués ont également parfois une solide formation en droit, tel est le cas des notaires et des protonotaires. *Guillaume de Bordes* avait, par exemple, occupé cette fonction. Les collecteurs représentés sont donc essentiellement des experts. Leurs livres ont été lus et étudiés. Il est probable que tous les collecteurs, y compris ceux qui ne sont pas connus pour avoir fréquenté les facultés, étaient amenés à consulter des ouvrages juridiques et principalement de droit canonique. Certains collecteurs non gradués ont de plus possédé une culture plus vaste que certains de leurs confrères gradués. Le niveau intellectuel de personnalités exceptionnelles comme les deux trésoriers du pape, *Ademarius Amelii* et *Gasbertus de Valle* expliquent ces différences.

Plusieurs collecteurs se distinguent par l'obtention d'une charge épiscopale. De fait, la moitié des collecteurs bibliophiles angevins sont des évêques (*Guillermus de Bordes*, *Johannes Peissoni*, *Ademarius Amelii*, *Gasbertus de Valle* et *Guillermus de Roffilhaco*). Ils sont alors beaucoup plus nombreux que les évêques attestés dans l'ensemble du corpus des collecteurs relevant du seul royaume de France. Cette différence n'est pas étonnante car les évêques étaient à la fois des administrateurs et des pasteurs et avaient tout autant besoin d'ouvrages de droit que de ceux de liturgie. Les évêques avaient souvent reçu une formation plus complète ou étaient d'origine noble ; ils disposaient de moyens financiers plus importants que les chanoines, ce qui a pu justifier leur bibliophilie. Il est fort probable que les bibliothèques constituées par les prélats l'aient été tout au long de leur existence, leurs études, l'exercice de leur charge de collecteur et durant leur épiscopat. Il s'agit donc de bibliothèques qui retracent tout un parcours, et non seulement le seul exercice de la charge de collecteur. De plus, les clercs bibliophiles sont souvent des anciens officiers pontificaux. Ainsi, *Gasbertus de Valle* était-il Camérier, *Ademarius Amelii*, Trésorier du pape, *Guillermus Thonerati*, clerc de la Chambre apostolique, *Guillermus de Bordes*, notaire et *Guillermus de Roffilhaco*, trésorier de la marche d'Ancône. Les bibliothèques sont donc constituées pour être un instrument de travail.

En tenant compte des pertes documentaires, les collecteurs angevins, dans leur ensemble, ont été rarement des possesseurs de livres. Ces hommes sont plus vraisemblablement peu tournés vers les livres qu'insuffisamment riches pour se constituer une bibliothèque.

Les bibliothèques des collecteurs angevins sont souvent constituées après l'exercice de leur charge. Elles présentent un caractère professionnel, même s'il existe quelques belles exceptions. L'acquisition d'un savoir juridique est commun à l'ensemble des clercs, qu'ils soient ou non gradués. La Chambre apostolique choisit un personnel qualifié, qui pour être bon professionnel, doit dominer une culture pluraliste. \*

<sup>43</sup> TOSTI – PALMIERI 1884–1892. nr. 10 416.

<sup>44</sup> EUBEL 1913–1923. I. 330.

<sup>45</sup> *Archivio Segreto Vaticano, Camera Apostolica, Collectoriae* 70, f. 173r.

<sup>46</sup> *Archivio Segreto Vaticano, Camera Apostolica, Collectoriae* 457, f. 45r ; MATZ – COMTE 2003. nr. 265

<sup>47</sup> ALBANÈS – CHEVALIER 1899. col. 88–89

<sup>48</sup> HAYEZ 1992. nr. 9222.

<sup>49</sup> GASNAULT – LAURENT – GOTTERI 1959–2006. 720.

<sup>50</sup> FEENSTRA 1988. 73.

Le parcours des collecteurs pontificaux n'est pas exceptionnel et s'inscrit dans un mouvement général. *Jacques Verger* avait constaté la volonté précise de la papauté de recruter des clercs gradués.<sup>51</sup> Il s'agit vraisemblablement d'une «évolution générale de la société et des États en Occident au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, qui a fait que les universités et les universitaires se sont trouvés inclus dans des réseaux de plus en plus complexes de pouvoirs et de services».<sup>52</sup> L'emploi de collecteurs gradués est alors le reflet d'une culture de service administratif.

ANNEXE 1 ❖ *Les bibliothèques des collecteurs angevins*

NOM DES COLLECTEURS	LIEU DE FONCTION	DATES DE FONCTION	NOMBRE D'ŒUVRES	GENRE	COMPOSITION DES BIBLIOTHÈQUES
<i>Petrus Bertrandi</i>	Angers	1356–1357	1	Liturgique	Bréviaire
<i>Guillermus Thonerati</i>	Provence	1381–1386	1	Liturgique	Missel
<i>Guillermus de Bordes</i>	Embrun	1354	2	Juridique	
<i>Andreas Figuli</i>	Tours	1405–1422	2	juridique	<i>Décret Décrétales</i>
<i>Raymundus de Caunis</i>	Tours	1337–1352	23	Juridique ouverte à une culture plus originale	11 livres de droit <i>Décrétales</i> glosées, <i>Sexte</i> , apparat sur le <i>Digeste vieux</i> . Bible, ouvrages de liturgie et de théologie <i>Chronique universelle</i> de <i>Martin de Troppau</i> , <i>Thesaurus pauperum</i>
<i>Petrus Johannis</i>	Arles	1344–1348	17	juridique	Manuels de droit
<i>Guillermus de Roffilhaco</i>	Fréjus	1362	51	Juridique et pastorale	La moitié des livres sont des <i>Digeste</i> , <i>Code</i> , <i>Volumen</i> , <i>Inforciat</i> , <i>Décret</i> et <i>Decrétales</i> , un commentaire de Jean André, <i>Apparat</i> d'Innocent IV, <i>Sommes</i> d'Azon et de Cinus de Pistoia. Livres liturgiques comme un bréviaire, des psautiers, des missels, un livre des matines de Notre-Dame, mais aussi un livre de <i>Chroniques</i> , un formulaire de lettres et un livre de médecine, le <i>Liber de regimine sanitatis et cure equorum</i> .

<sup>51</sup> VERGER 1990. 76–77.

<sup>52</sup> VERGER 1990. 78.

<i>Ademarius Amelii</i>	Arles	1316–1320	60	Liturgique, juridique et ouverte à une culture historique et médicale	Ouvrages liturgiques ; commentaires bibliques ; ouvrages de théologie ; droits de l'église de Marseille ; manuels de droit canonique ; ouvrages de droit civil ; livres de médecine ; ouvrages historiques comme les <i>Chroniques de Martin de Troppau</i> , un recueil des <i>Lettres de Pierre de Blois</i> et des ouvrages exceptionnels comme les lettres d' <i>Avicenne assignantes causas ex quibus oritur scientie</i>
<i>Gasbertus de Valle</i>	Arles	1316–1320	82	Liturgique, juridique et ouverte à une culture générale plus vaste	Mêmes caractéristiques que la bibliothèque précédente Ouvrages de philosophie
<i>Johannes Peissoni</i>	Aix	Vers 1362–1370	Plus de 100		Nous n'avons pas eu accès à l'inventaire

#### ABRÉVIATIONS, BIBLIOGRAPHIE

- ALBANÈS JOSEPH – HYACINTHE – CHEVALIER Ulysse (1899): *Gallia Christiana novissima, histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, I. Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron, Montbéliard, Imprimerie Montbéliardaise.
- COULET, NOËL (1980): Le livre de raison de Guillaume de Rouffilhac (1354–1364). In: *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident*. Paris, Centre National de la Recherche Scientifique. 73–88.
- CULTURE ET IDÉOLOGIE (1985): *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*. Rome, l'École française de Rome. (Collection de l'École française de Rome, 82)
- DESACHY, MATHIEU (2005): *Cité des hommes, le chapitre cathédral de Rodez (1215–1562)*, Rodez, Editions du Rouergue.
- EHRLE, FRANZ (1890): *Historia Bibliothecæ romanorum pontificum tum Bonifatianæ tum Avenionensis*. I. Rome, Typis Vaticanis.
- EUBEL, KONRAD (1913–1923): *Hierarchica catholica mediæ ævi*. I. 1198–1431. Münster, Sumptibus et typis Librariæ Regensbergianæ.
- FEENSTRA, ROBERT (1988): Legum doctor, Legum professor et Magister comme termes pour désigner les juristes au Moyen Âge. *Actes du colloque Terminologie de la vie intellectuelle au Moyen Âge. Leyde–La Haye 20–21 septembre 1982*, Turnhout, Brepols (Études sur le vocabulaire intellectuel au Moyen Âge, 1).
- GALLAND, BRUNO (1996): Les hommes de culture dans la diplomatie pontificale au XIII<sup>e</sup> siècle. *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge* 108:2. 615–643.
- GASNAULT, PIERRE – LAURENT, MARIE-HYACINTHE (1959–1968) ; GASNAULT, PIERRE – GOTTERI, NICOLE (2006): *Innocent VI (1352–1362), lettres secrètes et curiales publiées et analysées d'après les registres des archives vaticanes*, Paris, École française d'Athènes et de Rome. (Bibliothèque de l'École française d'Athènes et de Rome, troisième série, 4, 4 vol.)
- GAUVARD, CLAUDE (1998): Avant-propos. In: *Les serviteurs de l'état au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 29<sup>e</sup> congrès, Pau. Paris, Publications de la Sorbonne. 7–8. (date de consultation : 14/11/2011)

- GENEQUAND, PHILIPPE (2007): L'administration avignonnaise. Archaïsme et modernité. Caractères du fonctionnement. In: Alazard, Florence – La Brasca, Frank (éd.): *La Papauté à la Renaissance*, Paris, Honoré Champion. 60–61.
- THÉOLOGIE ET DROIT (1991): *Théologie et droit dans la science politique de l'État moderne*. Rome, l'École française de Rome. (Collection de l'École française de Rome, 147)
- GUIDI, PIETRO (1948): *Inventari di libri nelle serie dell'archivio vaticano (1287–1459)*, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana (Studi e testi, 135).
- HASENOHR, GENEVIÈVE (1989): L'essor des bibliothèques privées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. In: Vernet, André (éd.): *Histoire des Bibliothèques françaises*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie I. 215–263.
- HAYEZ, ANNE-MARIE (1992): *Grégoire XI, lettres communes*, Rome, Écoles françaises d'Athènes et de Rome. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, troisième série, 6 bis)
- JULLIEN DE POMMEROL, MARIE-HENRIETTE (1996): Les livres dans les dépouilles des prélats méridionaux. In: *Livres et bibliothèques (XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*. Toulouse, Privat. 297–305. (Cahiers de Fanjeaux 31.)
- JULLIEN DE POMMEROL, MARIE-HENRIETTE – MONFRIN, JACQUES (2001): *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon. II. Inventaires de prélats et de clercs français*. Paris, Institut de recherche et d'histoire des textes. (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT, 61.)
- LE ROUX, AMANDINE (2010): *Servir le pape, le recrutement des collecteurs pontificaux dans le royaume de France et dans le comté de Provence de la papauté d'Avignon à l'aube de la Renaissance (1316–1521)*. Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre la Défense (en cours d'édition).
- LUNT, WILLIAM EDMUND (1965): *Papal revenues in the Middle Ages*. I–II. New York, Columbia University Press.
- MATZ, JEAN-MICHEL (2002): La culture d'un groupe clérical: les chanoines de la cathédrale d'Angers (milieu XIV<sup>e</sup> – début XVI<sup>e</sup> siècle). *Revue d'Histoire de l'Église de France* 88. 21–40.
- MATZ, JEAN-MICHEL – COMTE, JEAN-FRANÇOIS (2003). *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*. VII. *Diocèse d'Angers*, Turnhout, Brepols.
- MILLET, HÉLÈNE (1982): *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon 1272–1412*. Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome 56).
- TOSTI, LUIGI – PALMIERI, GREGORII (1884–1892): *Regesti Clementi papæ V ex vaticanis archetypis cura et studio monachorum OSB*. I–VIII. Rome, [Bibliotheca apostolica vaticana].
- VERGER, JACQUES (1990): Études et culture universitaires du personnel de la Curie avignonnaise. *Aux origines de l'État moderne: le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*. Rome, École française de Rome. 61–78. (Collection de l'École française de Rome, 138)
- WILLIMAN, DANIEL (1980): *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon*. I. Paris, Centre National de la Recherche Scientifique.

GALDI, AMALIA

amgaldi@unisa.it

professor of medieval history (Università degli Studi di Salerno)

SANTORO, ALFREDO M.

masantor@unisa.it

resercher of medieval archeology (Università degli Studi di Salerno)

# *Le diocèse de Salerne au Moyen Âge : dynamiques historiques et organisation de l'espace\**



— *The Diocese of Salerne in the Middle Ages: Historical Dynamics  
and Organisation of the Space* —

*Abstract* In the middle ages, particularly between the 10<sup>th</sup> – 14<sup>th</sup> centuries, the Diocese of Salerno was among the most important ones in southern Italy. Its earliest records date back to the late 5<sup>th</sup> century and during the 10<sup>th</sup> it was elevated to archdiocese; so the city of Salerno became the center of a large diocese, among the largest of Southern Italy. This essay reconstructs the history of diocese and its public symbols (like the cathedral), demonstrating consistency with that of other Italian dioceses but, at the same time, also highlighting some specificity resulting from more general historical dynamics of Salerno and the role it played in the southern part of Italy.

*Keywords* Diocese, Salerno, Lombards, Normans, Angevins, ecclesiastical heritage, ecclesiastical geography, southern Italy, Cathedral, sarcophagi.

DOI 10.14232/belv.2015.2.4      <http://dx.doi.org/10.14232/belv.2015.2.4>

Cikkre való hivatkozás / How to cite this article:

Galdi, Amalia – Santoro, Alfredo M. (2015): Le diocèse de Salerne au Moyen Âge : dynamiques historiques et organisation de l'espace. *Belvedere Meridionale* vol. 27. no. 2. 48–71. pp

ISSN 1419-0222 (print)      ISSN 2064-5929 (online, pdf)

\* La première partie de cette étude (*Les événements historiques entre le v<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècle*) – p. 49–58. a été rédigée par Amalia Galdi, la seconde (*Organisation de l'espace et références monumentales*) – p. 58–66. par Alfredo M. Santoro, tandis que les prémisses et l'annexe bibliographique sont communes aux deux auteurs. En outre, dans son ensemble, cette analyse est le résultat d'une voie de recherche partagée. Traduction en français par Clarisse Thévenin et Alfredo M. Santoro.

## Avant propos

La recherche présentée ici faisait partie du projet GDRE (« *Aux fondements de la modernité étatique en Europe, l'héritage des clercs médiévaux* ») et représente la première synthèse de réflexions plus générales sur des aspects du diocèse de Salerne au Moyen Âge, présentée à trois réunions différentes aux membres du projet. Il est donc proposé ici le premier résultat d'une recherche en cours, visant à étudier le diocèse de Salerne du v<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle ainsi que les événements historiques qui y sont liés, et ceux des organismes chargés de sa direction. Cette étude s'effectue à travers une méthodologie interdisciplinaire analysant les espaces territoriaux et de juridiction, ainsi que les attestations matérielles et monumentales.

La recherche en cours commence par un *corpus* documentaire et historiographique relativement vaste – présent dans l'annexe bibliographique – qui, au cours des dernières années, n'a connu de mise à jour importante ni en ce qui concerne les sources, ni pour ce qui regarde l'interprétation, à l'égard de laquelle il faut également signaler une absence substantielle d'approches comparatives avec d'autres diocèses de la même époque. De même, les études précédentes ayant poursuivi une perspective interdisciplinaire attentive à la dynamique de l'organisation et de l'articulation de l'espace diocésain, en particulier aux éléments de l'héritage des monuments, sont assez limitées.

Dans les deux essais qui suivent, appuyés de références bibliographiques essentielles, sont proposées une brève histoire du diocèse pour délimiter l'objet de la recherche dans son évolution temporelle, qui sera préliminaire à une enquête plus approfondie, et une analyse des aspects liés au territoire et à la topographie du diocèse dans son ensemble ainsi qu'à certaines composantes matérielles significatives propres à la cathédrale de Salerne au bas Moyen Âge. La période choisie – susceptible d'être étendue par la suite – correspond à une

phase comprise entre le v<sup>e</sup> et le début du xiv<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire des origines de la documentation sur le diocèse jusqu'aux attestations des *Rationes Decimarum* de Campanie, datant de 1308–1310, limite chronologique *ad quem* délibérément choisie puisque ce document, source d'ordre fiscal, offre une première vision de la géographie diocésaine de Salerne.

– A.G. et A.M.S. –

## Les événements historiques entre le v<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècle

À Salerne, comme dans d'autres villes de Campanie du haut Moyen Âge, la tradition locale a revendiqué une continuité épiscopale dès les premiers siècles du christianisme, mais les traces relatives, outre qu'incertaines et fragmentaires, remontent à une période bien lointaine de l'existence présumée des premiers évêques. La plus ancienne liste épiscopale salernitaine, d'ailleurs limitée à une succession de noms, se trouve dans le *Diptycon* ou *Liber Vitae* du *Liber Confratrum* de l'église de Saint Mathieu, dont les débuts de rédaction remontent aux années 1061–1083.<sup>1</sup> Toutefois, les différences entre cette liste et les noms enregistrés dans les inscriptions dictées par l'archevêque Alfano I<sup>er</sup> (1058–1085), à l'occasion de la déposition des reliques des saints évêques salernitains dans la basilique inférieure de la cathédrale,<sup>2</sup> témoignent de la confusion et de l'indétermination qui régnaient encore au xi<sup>e</sup> siècle.

Selon le *Liber Confratrum*, le premier évêque salernitain aurait été Bonoso, mais il n'existe pas d'ultérieures attestations de son épiscopat.<sup>3</sup> En revanche, une autre hypothèse

<sup>1</sup> GARUFI 1922. 231. La partie la plus ancienne du code vient du *Liber vitae* ou *Diptycon*, «o da note marginali di qualche sacramentario, o di qualche altro libro liturgico ormai scomparso», (230).

<sup>2</sup> Les inscriptions dictées par Alfano sont au nombre de six, dont cinq datées de 1081 et une de 1078. Pour le texte des épigraphes, cf. : CARUCCI 1974.

<sup>3</sup> Sur les hypothèses avancées sur son épiscopat, cf. CRISCI 1976. 57.

veut que la succession épiscopale ait débuté avec Quingesio, lequel aurait vécu au v<sup>e</sup> siècle à l'époque du pape Gélasio I<sup>er</sup>.<sup>4</sup> Le récit de l'auteur anonyme du *Chronicon Salernitanum*<sup>5</sup> raconte que ses reliques et celles de Cirino furent transférées par l'évêque Bernardo (849–860 environ) de la localité de Faiano à une église salernitaine qui leur est consacrée. Il s'agit cependant d'une hypothèse basée uniquement sur des indices<sup>6</sup> et elle demeure incertaine même si Cirino et Quingesio furent évêques de Salerne, bien que leurs noms, accompagnés des épithètes de pontifes et confesseurs, figurent sur deux des pierres tombales d'Alfano.<sup>7</sup> En effet, leurs noms n'apparaissent pas dans le *Liber Confratrum*, et la même tradition liturgique salernitaine ne les a pas reconnus en tant qu'évêques locaux, même si elle leur a rendu un culte en qualité de confesseurs.<sup>8</sup>

Par conséquent, en accord avec le peu de fonds que nous possédons sur la ville tard antique,<sup>9</sup> les témoignages qui nous sont restés ne nous permettent pas de savoir avec précision quand un siège épiscopal a été créé à Salerne. Il est toutefois possible que le diocèse ait été érigé avant la fin du v<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire précédemment à la période d'où remontent les informations attestées de son existence, et peut-être pas au hasard, quelques décennies suivant les interventions réalisées suite aux graves inondations qui touchèrent la ville entre la fin du iv<sup>e</sup> et le début du v<sup>e</sup> siècle. C'est également à la même période où est attestée une réhabilitation des espaces thermaux retrouvés dans le complexe

de San Pietro a Corte.<sup>10</sup> Le 1<sup>er</sup> mars 499 en effet, un évêque du nom de Gaudenzio, ignoré du *Liber Confratrum* et des épigraphes d'Alfano, participe au premier synode général, célébré en la basilique romaine de Saint Pierre par le pape Symmaque.<sup>11</sup>

Des v<sup>e</sup>–vi<sup>e</sup> siècles il y a aussi Grammazio, le premier évêque à recevoir un culte local, comme l'atteste une église qui lui est consacrée et mentionnée en 1026<sup>12</sup> ainsi qu'une tradition hagiographique le démontre dont la première version écrite, en douze *lectiones*, est incluse en un code liturgique daté cependant de 1434.<sup>13</sup> Son existence est confirmée par une inscription sur marbre placée au-dessus de l'urne de bois contenant les reliques attribuées à Grammazio, retrouvées suite à la démolition de l'autel de l'église consacrée au saint, et ordonnée par l'archevêque Gregorio Carafa (1664–1675). L'inscription a été perdue, mais il en reste la transcription du notaire Matteo Alfano sur la base de laquelle a été datée la déposition du corps au 25 janvier 490. Une autre hypothèse propose l'année 525, après que le prélat *vixit in pace XLI annos*, indications à reporter à la durée de son épiscopat, particulièrement long dans ce cas, ou aux années de son existence.<sup>14</sup>

Aucune information historique en revanche n'est disponible pour Vero et Valen-

<sup>4</sup> P. F. Kher (KHER 1935. 344.), suppose que le Quingesio à qui s'adresse le pape Gélase entre 494/495–496, un Campanien, soit à identifier avec un évêque salernitain.

<sup>5</sup> WESTERBERGH 1956, chapitres 97, 98.

<sup>6</sup> Comme le démontre CRISCI 1976. 71–72.

<sup>7</sup> CRISCI 1976. 71.

<sup>8</sup> GALDI 2000. 102–103.

<sup>9</sup> Sur la période romaine de la ville, avec références aux sources et bibliographie, cf. : AMAROTTA 1989 et ROMITO 2013. 21–31.

<sup>10</sup> Voir PEDUTO – FIORILLO – COROLLA 2013. Sur la récupération des structures thermales et la réalisation d'un espace funéraire, dans lequel se sont succédées des sépultures de 497 aux premières décennies du vii<sup>e</sup> siècle, cf. : LAMBERT 2013.

<sup>11</sup> Il signe avec le titre *Gaudentius episcopus ecclesiae Salernitanae*, cf. : CRISCI 1976. 68.

<sup>12</sup> Voir: MORCALDI – SCHIANI – DE STEFANO 1878. Nr. 787, 126. Sur la localisation de l'édifice et ses faits historiques, cf. : AMAROTTA – IANNELLI 1990, GALDI 2002–2003. 15–17.

<sup>13</sup> *Vita s. Gramatii episcopi salernitani*, édité dans GALDI 2002–2003. 24–26. Le texte est anonyme et ne contient pas d'éléments pour reconstituer la biographie et l'épiscopat de Grammazio, se limitant à *topoi* traditionnellement hagiographiques apte à décrire le personnage du saint évêque (*ibid.*, 20–23).

<sup>14</sup> GALDI 2002–2003. 17–18.

tiniano, attestés par la tradition locale parmi les évêques saints des premiers siècles,<sup>15</sup> tandis qu'Eusterio (ou Austerio) souscrit en 536 les actes du V<sup>e</sup> Synode de Constantinople, avec d'autres légats du pape Agapite I<sup>er</sup>, signe d'une position de prestige pour le Saint Siège,<sup>16</sup> et c'est encore à lui que s'adresse le pape Pélagie, entre 555 et 560, pour qu'il consacre l'oratoire érigé de l'abbé Vindimio en l'honneur des saints Crisante et Daria à l'intérieur du monastère fondé par le même abbé près des remparts de Salerne.<sup>17</sup>

L'absence d'autres attestations sur le diocèse pour les décennies suivant l'épiscopat d'Eusterio, jusqu'à la moitié du VII<sup>e</sup> siècle, quand les lombards de Bénévent soustrayèrent Salerne aux Byzantins (640 environ), correspond au silence plus général des sources écrites sur la ville pour les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles.<sup>18</sup> Il est fort peu probable que durant ces années le siège ait été occupé par Gaudioso, un évêque cité dans le *Liber Confratrum*, et qui selon une certaine tradition hagiographique tardive aurait été originaire de Naples. Distingué par ses dons d'humilité, de charité et de pauvreté, il aurait effectué différents miracles de son vivant et après sa mort, et aurait apporté la paix entre les Salernitains et les habitants de Bénévent ; ce dernier fait, en particulier, laisserait supposer un épiscopat durant l'occupation lombarde de Salerne. Au caractère légendaire des sources hagiographiques sur Gaudioso, s'ajoute la probable confusion déjà observée par Hyppolite Deleheye en 1955, entre le présumé évêque salernitain et l'homonyme évêque africain vénéré comme un saint.<sup>19</sup>

Après un évêque du nom de Luminoso, présent au synode romain de 649, un long silence des sources écrites caractérise la période allant jusqu'à l'épiscopat de Rodoberto,<sup>20</sup> membre de la délégation des évêques de Bénévent envoyée par le duc-prince Arigis II (758-787) à Charlemagne présent à ce moment-là à Capoue, et qui selon le récit de l'auteur anonyme du *Chronicon Salernitanum*, fut le premier à s'adresser directement au roi des Francs pour intercéder en faveur de Bénévent.<sup>21</sup> En effet, de la principauté d'Arigis jusqu'en 974 environ, la plupart des informations sur les évêques salernitains est fournie par le chroniqueur.<sup>22</sup> Ce dernier, actif durant la principauté de Pandolfo Capodiferro (943-981), rédigeait la source la plus importante pour la reconstitution des événements de la *Langobardia* méridionale, née par la suite de la chute du royaume lombard (774) précipitée par Charlemagne. Toutefois, les informations qu'il a fournies, à quelques exceptions près, ne sont pas suffisantes pour reconstituer le rôle effectué par chacun des prélats dans les événements historiques de la ville, et ce n'est que rarement où il nous informe de leurs origines géographiques et sociales. Dans de nombreux cas, il se limite à une liste de noms, ce qui suggère le peu d'incidence du diocèse et de ses représentants dans le tumultueux cadre

CRISCI 1976. 84-85, ainsi que GALDI 2000. 110-112.

<sup>20</sup> CRISCI 1976. 88-93. Le *Liber Confratrum*, cependant, énumère après Eusterio et avant Rodoberto, omettant Luminoso, Giovanni et Leone, les évêques Valerio, Gaudioso, Zaccaria, Colombo, Lupo, Renobato, Benedetto, Talarico, Audemario (GARUFI 1922. 231).

<sup>21</sup> WESTERBERGH. 1956., chapitre 11. 45. Sur Rodoperto, cf. : CRISCI 1974. 95-97.

<sup>22</sup> Douze évêques sont attestés dans le *Chronicon* (WESTERBERGH. 1956) jusqu'à la création du siège métropolitain (983 environ), auxquels vont s'ajouter trois prélats nommés Pietro non cités par le chroniqueur (cf. : TAVIANI CAROZZI 1991. 636-637) et peut-être Nicola, prédécesseur de Radoaldo, protagoniste du récit de la *translatio* des reliques de Vito, Modesto et Crescenza à l'embouchure du fleuve Sele à Polignano, dans les Pouilles (CRISCI 1974. 98-99).

<sup>15</sup> Voir: MORCALDI - SCHIANI - DE STEFANO 1878. nr. 787, 126. Sur la localisation de l'édifice et ses faits historiques cf. : AMAROTTA - IANNELLI 1990; GALDI 2002-2003. 15-17. ; CRISCI 1976. 65-67, où l'on propose aussi l'identification de Vero avec l'*Ursus* cité dans *Liber Confratrum*.

<sup>16</sup> KEHR 1935. 340. 344.

<sup>17</sup> KEHR 1935. 344.

<sup>18</sup> PEDUTO 2013. 1.

<sup>19</sup> Pour sources et bibliographie sur Gaudioso, cf. :

politique qui caractérisait Salerne, ainsi que l'entière Campanie, dans les derniers siècles du haut Moyen Âge. Et son récit ne s'attarde pas non plus sur le respect ou non des canons durant les élections épiscopales – qui dans certains cas, comme nous le verront, sont conditionnées par le pouvoir politique – nonobstant l'utilisation des termes *ordinarunt, sublimarunt, elegerunt* interprétée comme l'expression d'un assentiment unanime des Salernitains.<sup>23</sup> D'autre part, le contrôle exercé par les princes sur l'Église et la présence massive des églises privées, avec un clergé fondamentalement indépendant du pouvoir épiscopal – en particulier dans les fondations princières – devaient notoirement entraver l'activité pastorale des évêques.<sup>24</sup> Lesquels, comme dans le reste des territoires lombards, étaient en outre soumis à un rare contrôle de la part du Saint Siège, incapable – ou peu intéressé – à faire respecter les normes canoniques. Une lettre de 874 du pape Jean VIII adressée au clergé de Salerne, pour une sentence émise par l'évêque Rachenaldo *contra canones*, et une intervention répétée de Jean VIII, de 874 à 878, contre l'évêque Pietro en raison d'une procédure électorale<sup>25</sup> non canonique, font exception.

À la période d'Arigis, remonte également la première information sur la cathédrale de Salerne, réalisée à une époque imprécise mais vraisemblablement présente depuis le <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle au moins, quand les premiers évêques sont attestés. C'est le même chroniqueur qui nous informe qu'Arigis fut inhumé dans l'*Ecclesia Dei Genitricis*,<sup>26</sup> de laquelle le peu de sources disponibles ne précisent pas l'emplacement exact. Cependant, d'après un document daté de novembre 1064, il a été supposé qu'elle se situait à l'est de l'archevêché, tandis que d'autres documents datés de 971 à mars 1058 laissent entendre que l'archevêché surgissait

sur la partie occidentale de la zone occupée actuellement et que l'*Ecclesia maior* lombarde était située à l'angle nord-est de la même zone.<sup>27</sup>

Pour reprendre la chronologie de la succession épiscopale, le chroniqueur nous informe que certains évêques régissent le diocèse à la moitié du <sup>ix</sup><sup>e</sup> siècle, pour certains desquels il nous donne seulement le nom : Radoaldo, Pietro – ce dernier s'est enfui de Canosa pour Salerne après la conquête des Sarrazins, et n'a peut-être jamais revêtu le titre épiscopal,<sup>28</sup> même s'il a doté la ville d'une église consacrée à Jean-Baptiste – ou bien Ratulo, Magnaldo, Teupo, Aione et Landemario. Pour ces deux derniers, il nous donne quelques détails supplémentaires, car le premier fut un homme illustre, bon et défenseur de l'Église, constructeur d'un ambon d'une grande beauté, tandis que le second était originaire de Nocera, non loin de Salerne. Son successeur fut Bernardo (849–860 environ), originaire de Latiniano, de bonne ascendance sociale. À son propos, le récit du chroniqueur se fait circonstancié et l'évêque se distingue des autres prélats susnommés car il était tenace défenseur de la liberté de l'Église par rapport au pouvoir politique, infatigable édificateur d'églises et initiateur de divers transferts de reliques.<sup>29</sup>

Ces translations, qui doteront Salerne de sacrés *pignora* auxquels était confié le soin de pourvoir à la *salus* publique et privée, ne fut pas une exclusivité de Bernardo car à la même période le phénomène fut particulièrement répandu en Campanie, parallèlement à avec un renouvellement du rôle de l'épiscopat<sup>30</sup> ; et le lien entre des événements de ce genre et l'expression d'une identité citadine

<sup>27</sup> CRISCI 2001. I. 26–27.

<sup>28</sup> L'Anonyme fait prononcer à Pietro les paroles suivantes quand lui fut proposé de succéder à Radoaldo : «Ad regendam ecclesiam preesse me dico, in sedem ipsius ecclesie minime ascensus sum» (chapitre 97, p. 97).

<sup>29</sup> WESTERBERGH. 1956., chapitre 97–98., p. 97–99.

<sup>30</sup> Voir: CILENTO 1969. 689, 705–708 et Vitolo 1999. 95 ss.

<sup>23</sup> TAVIANI CAROZZI 1991. 643–644.

<sup>24</sup> TAVIANI CAROZZI 1991. 662–667.

<sup>25</sup> TAVIANI CAROZZI 1991. 638–639, 648–649.

<sup>26</sup> WESTERBERGH 1956. Chapitre 17. 22.

qui trouvait dans le sacré des contenus et des représentations,<sup>31</sup> est désormais bien clair à l'historiographe. Toutefois, Bernardo pour la première fois à Salerne, conçut un programme cohérent de *sacralizzazione* de la ville sur le strict plan de la dévotion, mais aussi sur celui de la construction, regardant même le nouveau quartier salernitain *Plaium Montis*, où il édifia l'église du Sauveur, donnant ainsi une impulsion significative à son urbanisation.<sup>32</sup> De manière considérable, les actions de l'évêque s'effectuent dans les années qui succèdent immédiatement à la formation de la Principauté de Salerne en 849, dans une phase durant laquelle l'autonomie de Salerne sur Bénévent créait les conditions idéales pour la ville et son Église pour construire ou renforcer sa propre conscience civile.<sup>33</sup>

Mais les qualités de Bernardo se mesurent aussi dans ses rapports avec le pouvoir princier d'une part, et avec la Curie romaine de l'autre.<sup>34</sup> Celui-ci, lors de circonstances délicates impliquant les rapports ambigus qu'entretenaient les élites de Campanie avec la composante sarrazine, fut capable de s'opposer au pouvoir politique, jusqu'à quitter Salerne et se transférer à Rome, où il fut bien accueilli par le pape, et de revenir en ville uniquement quand on lui promit la construction d'une nouvelle résidence, après que la sienne ait été occupée par un ambassadeur des Sarrazins.<sup>35</sup> Une indépendance certes non partagée par ses successeurs : Pierre II (861–862), proclamé élu par son père, le prince Ademario (856–861), et Rachenaldo (863–872 environ), *preordinatus* du prince Guaiferio (861–880)<sup>36</sup> ; et un rapport avec les pontifs romains qui ne se renouvellera pas, par

exemple avec Pierre III qui fut excommunié plusieurs fois par le pape Étienne V (885–891) parce qu'il avait refusé de se rendre à Rome pour la consécration.<sup>37</sup>

Sur les évêques du x<sup>e</sup> siècle, le chroniqueur est plus avare d'informations, un fait qui a été vu comme une réprobation de l'Anonyme envers l'Église salernitaine de cette période, par rapport à l'époque précédente dans laquelle semble régner une meilleure organisation diocésaine et une meilleure préoccupation pastorale.<sup>38</sup> Et pourtant ce siècle, et en particulier la seconde moitié, a été parcouru d'évènements qui auront de grandes conséquences sur l'histoire future de la ville et de son diocèse. Cependant, les années allant de 936 à 949/950 sont marquées par l'épiscopat de Pierre (IV), figure éminente sur le plan pastoral, attentif à l'administration du clergé et de l'église locale, et surtout capable d'attirer les donations du prince, alors Gisulfo I<sup>er</sup>, qui aurait accru le patrimoine de l'épiscopat.<sup>39</sup> Mais l'évènement le plus important remonte à 954, quand furent retrouvées les reliques de l'apôtre Mathieu *in finibus Lucanie* et transférées à Salerne, au temps de l'évêque Bernardo II. Le chroniqueur salernitain assista à l'évènement mais il est probable qu'il ne donna pas suite à son intention de narrer les circonstances de cette découverte ni aux prodiges qui l'accompagnèrent.<sup>40</sup> La possession du corps, sinon immédiatement mais à plus ou moins long terme, contribua indubitablement à relever le prestige de la ville, contribuant à lui conférer un rôle politique de premier plan destiné à s'accroître au siècle suivant, et qui conduira à l'épithète de *Opulenta Salernum* dont Salerne usera sur ses

<sup>31</sup> Voir, avec références aux sources et bibliographie, GALDI 2003. 1431–1433.

<sup>32</sup> GALDI 2003. 1434–1435.

<sup>33</sup> GALDI 2003. 1434–1435, 1440.

<sup>34</sup> Sur les rapports entre la Papauté et les territoires lombards dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, cf. : GALDI 2003. 1437–1438.

<sup>35</sup> WESTERBERGH. 1956., chapitre 99, 99–100.

<sup>36</sup> WESTERBERGH. 1956., chapitre 100–101., 101–102., chapitre 105., 105.

<sup>37</sup> KEHR 1935. 345., nr. 8., 9, mais voir aussi nr. 7.

<sup>38</sup> TAVIANI CAROZZI 1991. 643. Au ix<sup>e</sup> siècle remontent entre autres, les actes d'un concile postérieur à 849, peut-être tenu à Bénévent, centré surtout sur la discipline des clercs et des laïcs. TAVIANI CAROZZI 1991. 653–654.

<sup>39</sup> KEHR 1935. 345, nr. 8., 9, mais voir aussi nr. 7.

<sup>40</sup> WESTERBERGH. 1956., chapitre 165, 170.

monnaies battues par les derniers lombards.<sup>41</sup>

Les années suivantes furent marquées par l'épiscopat de Pierre (VI) qui, précise le chroniqueur, était si cher au prince Gisulfo qu'il fut promu évêque par ce dernier ; un personnage tellement estimé par l'Anonyme – qui, bien entendu, retenait totalement légitime qu'un homme si fortement lié au pouvoir politique puisse gagner le siège épiscopal – qu'il promit d'en reparler plus longuement plus avant, intention à laquelle il ne donna pas suite. Pierre était en outre un habile médecin<sup>42</sup> : c'était la première fois que l'exercice de cette profession par un évêque était mentionnée, d'autant plus que le *Chronicon* n'avait jamais fait référence à la médecine salernitaine, dont la renommée avait déjà dépassé amplement les frontières de la ville au cours de cette même période.<sup>43</sup>

Bientôt, le récit du chroniqueur aura pris fin sans que celui-ci ait pu assister à un autre évènement historique : l'élévation du diocèse à celui de siège métropolitain aux environs de 983, avec l'archevêque Amato (982–992). C'est une reconnaissance qui, dans les mêmes années, a également intéressé, sous différentes formes, les zones plus ou moins soumises au contrôle byzantin. Mais surtout – pour ce qui nous intéresse ici – elle impliqua (avant Salerne) Capoue (966) et Bénévent (969) ; tant et si bien que les diocèses lombards furent substantiellement réorganisés, décomposant le pouvoir primatial traditionnel du pape sur eux, un processus dans lequel entraient en jeu divers intérêts, politiques et ecclésiastiques, locaux et généraux, ainsi que l'historiogra-

phie<sup>44</sup> l'a si bien expliqué. Le réseau diocésain cependant, était destiné à une réorganisation au cours du XI<sup>e</sup> siècle, dans lequel se sont mesurés également des intérêts généraux et particuliers, mêlés à des processus de plus grande envergure tel que le mouvement de Réforme de l'Église, et surtout l'installation normande qui aura profondément changé le cadre politique et institutionnel du sud de l'Italie, pesant même sur les compétences juridictionnelles ecclésiastiques.<sup>45</sup>

Pour Salerne, comme ailleurs, les conditions locales spécifiques ne furent pas étrangères aux mesures prises par le pape, auxquelles le rôle des évêques a peut-être contribué<sup>46</sup> ; toutefois, certaines différences ont été relevées entre les bulles papales adressées aux évêques de Salerne et de Bénévent, traduisant le contexte politique différent des deux villes et le rôle qu'elles revêtaient pour la Papauté, de plus en plus intéressée à partir de la moitié du XI<sup>e</sup> siècle par le contrôle des élections épiscopales salernitaines,<sup>47</sup> encore conditionnées jusqu'à cette période, par l'intervention des princes.<sup>48</sup>

Les confins géographiques de la circonscription ecclésiastique, comme pour le diocèse de Bénévent, ne coïncidaient pas avec le domaine politique des princes de Salerne mais incluait également une partie de l'actuelle Calabre et Basilicate, de façon à englober des sièges dépendants de Byzance, du moins formellement, comme on peut le noter dans la première bulle qui nous est parvenue, émise par Jean XV en 989, celle de 983 ayant été per-

<sup>41</sup> Sur la translation et le culte de saint Mathieu, cf. : GALDI 1996 ; GALDI 1999.

<sup>42</sup> WESTERBERGH. 1956., chapitre 163, 169.

<sup>43</sup> Il y a peu d'informations disponibles sur la médecine salernitaine du haut Moyen Âge, sur ses origines, ce qui contredit l'extraordinaire développement qui la caractérisera à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Parmi les nombreuses recherches sur la « Scuola » de médecine on signale, pour un *status quaestionis* sur les sources et l'historiographie: JACQUART – PARAVICINI BAGLIANI 2007.

<sup>44</sup> De la vaste bibliographie cf. au moins les essais de Cosimo Damiano Fonseca, (FONSECA 1996) et Giuseppe Spinelli (SPINELLI 1996).

<sup>45</sup> Il s'agit des problématiques complexes et avec de nombreuses différences locales. Pour un cadre d'ensemble avec références bibliographiques, cf. : GALDI 2004a. 96–99.

<sup>46</sup> Par exemple, le prédécesseur d'Amato, Jean (977–982) fut *datarius* et substitut-bibliothécaire du siège apostolique. CRISCI 1976. 147.

<sup>47</sup> TAVIANI CAROZZI 1991. 998–1008.

<sup>48</sup> TAVIANI CAROZZI 1991. 674.

due.<sup>49</sup> Les diocèses suffragants furent confirmés – dans une bulle de Léon IX sur laquelle cependant pèse un doute de falsification<sup>50</sup> – à l’archevêque Jean en 1051, excepté Malvito,<sup>51</sup> qui réapparaît dans la bulle d’Étienne IX de 1058<sup>52</sup>.

C’est justement en 1058 que débute l’activité épiscopale d’un des personnages les plus significatifs de l’histoire de l’Italie du Sud, l’archevêque Alfano (1058–1085),<sup>53</sup> après une succession de prélats caractérisés par des épiscopats généralement brefs, bien que jalonnés de moments significatifs<sup>54</sup>.

Né entre 1015 et 1020 d’une famille noble, Alfano devint moine au Mont Cassin, et, comme on peut le lire dans le *Chronicon Casinense*, il fut *eruditissimus* dans les Saintes Écritures et hagiographe, *prudensissimus et nobilissimus*, ami de Desiderius, abbé de Mont Cassin, habile dans le chant et la médecine, abbé du monastère San Benedetto de Salerne,<sup>55</sup> et enfin archevêque de la même ville. Le 24 mars 1058, Étienne IX lui confirma les droits dont jouissait déjà le diocèse salernitain, (en y ajoutant la juridiction sur Marturano et Cassano) et lui concéda la faculté *ordinandi episcopos in aliis locis Salernitanæ diocesis*.<sup>56</sup> Alfano se servit de celle-ci pour ériger trois nouveaux diocèses : Nusco, Acerno, et Sarno. À la même période, il a été observé que dans les bulles papales on commence à faire explicitement allusion au patrimoine du diocèse de Salerne, non fortuitement d’ailleurs, simulta-

nément à l’affirmation de la Réforme de l’Église, surtout à partir d’une bulle d’Alexandre II de 1067.<sup>57</sup> Toutefois, bien que la reconstitution du patrimoine de ce siège ne fasse pas ici l’objet d’attention particulière, il est opportun de signaler au moins que des doutes ont été soulevés quant à l’authenticité de cette bulle, dans laquelle tous les anciens privilèges de l’Église salernitaine sont confirmés.<sup>58</sup>

Quoi qu’il en soit, l’activité d’Alfano coïncida avec une phase particulièrement complexe de l’histoire de la Principauté, marquée surtout par le gouvernement de Guaimario IV (†3 juin 1052)<sup>59</sup> et que l’on peut difficilement résumer en raison de l’ampleur des événements et de l’implication de Salerne dans de vastes et dynamiques affaires politiques, qui engageaient les principaux acteurs politiques de l’époque, des seigneurs Lombards aux empereurs d’Occident et d’Orient, à d’autres puissances méridionales, à la papauté, aux grandes abbayes méridionales, *in primis* Mont Cassin.

Alfano vécut donc un moment particulièrement délicat pour la ville, assista à son extension politique maximale et à son apogée en tant que capitale lombarde ; mais aussi à sa crise et au passage – bien évidemment douloureux – aux Normands de Robert Guiscard qui conquièrent Salerne en 1076.

S’ouvre ainsi une nouvelle ère pour Salerne, sous le signe d’une collaboration entre le Guiscard et Alfano si, comme il semblerait, la nouvelle cathédrale a été conçue et réalisée avec le concours de chacun des deux. Il est sûr que le Normand était conscient de ce que signifiait doter la ville d’une église grandiose consacrée à Saint Mathieu, qui soit à la fois un hommage au saint, à ses fidèles et à l’Église, mais surtout un extraordinaire témoignage de son pouvoir à livrer à l’histoire.<sup>60</sup> Alfano devait

<sup>49</sup> KEHR 1935. 346, nr. 11.: ont été élus Paestum, Conza, Acerenza, Nola, Bisignano, Malvito, Cosenza.

<sup>50</sup> Voir la récente édition avec le commentaire correspondant d’Anna Giordano (GIORDANO 2014. 50-53).

<sup>51</sup> Voir: GALDI 2004a. 95-96, 100.

<sup>52</sup> KEHR 1935. 350, nr. 21

<sup>53</sup> Sur le personnage d’Alfano et son activité littéraire et scientifique, l’historiographie est abondante mais plutôt ancienne. Il est toujours utile de voir ACOCELLA 1958 et 1959.

<sup>54</sup> CRISCI 1976. 159-186.

<sup>55</sup> HOFFMANN 1980. 355, 368, 411.

<sup>56</sup> KEHR 1935. 350, nr. 21

<sup>57</sup> TAVIANI CAROZZI 1991. 998-999.

<sup>58</sup> GIORDANO 2014. 70-73.

<sup>59</sup> Sur la principauté de Guaimario, cf. : TAVIANI CAROZZI 1991. 401-404, 843-847.

<sup>60</sup> GALDI 1996. 70.

aussitôt comprendre combien la communauté salernitaine avait, en un moment si délicat de son histoire, la nécessité de reconstruire et de réaffirmer son identité à travers de nouvelles formes politiques et culturelles. Durant la construction de l'édifice et la démolition des structures de l'ancienne cathédrale en 1080, on retrouva le sépulcre de saint Mathieu, un évènement salué avec joie par le pape Grégoire VII, qui se félicita avec Alfano, par qui il avait été informé.<sup>61</sup> Selon la tradition, ce sera ensuite le même pape, exilé à Salerne, qui consacra la nouvelle *Ecclesia maior*.<sup>62</sup>

À partir de ce moment, le culte de l'apôtre connaîtra un grand développement, jusqu'à s'étendre même au-delà de la province ecclésiastique salernitaine, et en cela la ville continuera à trouver les raisons de sa cohésion et de son identité.<sup>63</sup> La construction de la cathédrale, cependant, n'épuise pas le rôle d'Alfano sur le plan de la dévotion, puisque celui-ci compose des chants à caractère hagiographique pour Saint Mathieu et les principaux saints de la ville, dont certains furent introduits dans la liturgie salernitaine. De plus, Alfano prend soin de la déposition des corps des saints évêques salernitains dans la cathédrale, comme il a été dit précédemment.<sup>64</sup>

Le XI<sup>e</sup> siècle se terminera avec un autre privilège pour le diocèse salernitain, car Urbain II, le 20 juillet 1098, concéda à Alfano II la dignité de la primatie sur les sièges épiscopaux d'Acerenza et Conza avec les diocèses respectifs.<sup>65</sup> Entre la fin du XI<sup>e</sup> et la moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'extension de la province ecclésiastique subira une contraction, avec la soustraction des sièges diocésains plus périphériques<sup>66</sup> ; mais

malgré cela la période normande représentera une phase de forte croissance pour Salerne, économique et commerciale, mais aussi démographique et urbanistique.<sup>67</sup>

Il est certain que le personnage le plus représentatif du XI<sup>e</sup> siècle salernitain fut Romualdo Guarna (1152/53–1181), dont l'épiscopat fait suite à la longue direction du diocèse par Alfano II (1085/86–1121), non sans contrastes avec Ruggiero, fils et successeur du Guiscard à la tête du duché des Pouilles et de la Calabre, à celle de Romualdo I<sup>er</sup> (1121–1136), qui s'est déclaré en faveur de l'antipape Anaclet II, appuyé en cette période par Ruggiero II, le premier souverain du Royaume de Sicile, et enfin de Guillaume de Ravenne (1137–1152), dont le nom est surtout lié à la construction du campanile roman de la cathédrale.<sup>68</sup>

Appartenant à une des familles salernitaines les plus prestigieuses,<sup>69</sup> Romualdo fut protagoniste d'une activité culturelle et politique dépassant largement sa charge d'évêque de Salerne. Ainsi que l'on sait, il fut l'auteur d'un *Chronicon*, a été un personnage important à la cour sicilienne du roi Guillaume I<sup>er</sup>, dont il fut aussi le médecin personnel, et qui enfin tint un rôle de premier ordre dans la paix de Venise (1177), à la fin des affrontements entre les « Comuni » et Frédéric I<sup>er</sup> de Souabe.<sup>70</sup> En ce qui concerne son épiscopat, on lui doit la réorganisation de la liturgie de l'Église salernitaine, la réfection du pavement du dôme et la construction de l'ambon.<sup>71</sup>

Son successeur fut Nicolas d'Aiello (1182–1221), qui régit l'épiscopat durant le difficile moment de transition du Royaume de Sicile des Normands aux Souabes. Il appartenait à une famille d'origine normande particulièrement

<sup>61</sup> CASPAR 1923. Nr. VIII:8., p. 526–527. Sur la signification de cet évènement cf. : GALDI 2004a. 279–280.

<sup>62</sup> Sur la zone dans laquelle fut érigée la cathédrale et pour une synthèse de son histoire architecturale cf. CRISCI 1991. 29–51.

<sup>63</sup> GALDI 2004a. 283–286.

<sup>64</sup> GALDI 2004a. 281–283.

<sup>65</sup> Sur la primatie, cf. : SANGERMANO 2000. 77–94.

<sup>66</sup> KEHR 1935. 341 ; cf. aussi: 258, nr. 45.

<sup>67</sup> Cf. : DELOGU – PEDUTO 2004.

<sup>68</sup> CRISCI 1976. 213–223, 225–230, 231–238.

<sup>69</sup> GALDI 2013. 100–105.

<sup>70</sup> Pour une synthèse de son activité, cf. : OLDONI 2003. 400–403. Sur *Chronicon* cf. les essais introductifs de Giancarlo ANDENNA, Houbert HOUBEN et Massimo OLDONI dans BONETTI 2001. 7–55.

<sup>71</sup> CRISCI 1976. 239–260 ; GALDI 2000. 95–134.

rement liée d'abord aux ducs ensuite aux rois normands de Sicile, dont le représentant le plus célèbre fut Mathieu (†1193), père de Nicolas, un personnage central dans les événements méridionaux de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle et en particulier durant les règnes de Guillaume II et Tancrede d'Altavilla, auprès desquels il recouvrit les rôles de *magister notarius*, vice-chancelier et chancelier.<sup>72</sup> Mais Mathieu ne négligea pas Salerne, il commissiona des travaux dans la cathédrale et dota l'établissement d'un hôpital pour les pauvres et les malades près de l'église de San Giovanni de *Busandola*, obtenue par son fils Nicolas en échange de celle de Santa Maria, de sa propriété, dans l'ancien quartier des Amalfitains. La fidélité de la famille d'Aiello à la maison normande fut partagée par Nicolas qui, en 1194, fut invité dans les territoires germaniques, et incarcéré pour sa position pro-normande – tellement favorable à l'élection de Tancrede d'Altavilla qu'il ordonna une conjuration contre Henri VI – et hostile aux Souabes. Malgré ces erreurs – ainsi que sa déclaration en faveur d'Otton IV de Brunswick – le nouveau roi de Sicile, l'empereur souabe Frédéric II ne le priva pas d'importantes marques de reconnaissance, comme celui de justicier *in tota terra et hominibus Salernitane Ecclesie*, en plus de confirmer à l'Église salernitaine, en 1221, ses droits et ses revenus, bien que le document qui le prouve nous soit parvenu uniquement en copie authentique de 1287.<sup>73</sup>

Les années suivant la mort de Nicolas, comme on le sait, furent marquées par une détérioration des rapports entre Frédéric II et la Papauté, avec des conséquences prévisibles sur le plan diocésain ; bien que le gouvernement de Frédéric II ait été inauguré avec une intervention décisive d'Innocent III sur les modalités de l'élection épiscopale dans le sud

de l'Italie et un comportement plus que favorable de Frédéric par rapports aux dispositions papales.<sup>74</sup> Les controverses entre l'empereur et le pape sur la nomination des évêques avaient déjà commencé durant le pontificat d'Honorius III, et le diocèse salernitain constitua justement un cas d'exemple, où c'est seulement en 1225 que le successeur de Nicolas, Cesario d'Alagno (1225–1263) a pu s'établir, après une nomination contestée non seulement par Frédéric II, mais par le chapitre même de la cathédrale.<sup>75</sup> Les rapports entre Cesario – originaire d'Amalfi, où il avait d'abord été archidiacre de la cathédrale, puis évêque de Famagouste à partir de 1213 – et l'empereur, ne furent pas sans contrastes, même dans les années suivantes, comme le montrent les discordes relatives à l'élection de l'abbesse du monastère féminin de Saint Georges de Salerne.<sup>76</sup>

L'aggravation des dissensions entre la Papauté et les Souabes conditionnèrent aussi la succession de Cesario, et en effet la consécration du salernitain Mathieu della Porta (1263–1273) fut renvoyée en raison de l'opposition de Manfred, bien que son élection – survenue canoniquement de la part du chapitre – ait été confirmée par Urbain IV.<sup>77</sup> Mais Salerne et l'Italie du sud devaient désormais s'ouvrir à une nouvelle dynastie : celle des Angevins. La fidélité de l'archevêque salernitain à la maison française – conséquence évidente aussi des rapports entre Mathieu et la Papauté<sup>78</sup> – sont exemplairement démontrés par le fait que le premier acte émanant de Charles I<sup>er</sup> regardant Salerne est relatif à l'ordre adressé au justicier de la Principauté et terres de Bénévent de pourvoir à la restitution de certains biens de l'église de Santa Maria de *Battipalla*, usurpés par Galvano Lancia, sur lesquels Mathieu della

<sup>72</sup> Sur les sources et l'historiographie de la famille d'Aiello et en particulier sur Mathieu, cf. : GALDI 2013. 90–100.

<sup>73</sup> Sur l'épiscopat de Nicola, cf. : GALDI 2013. 94–96.

<sup>74</sup> Cf. avec les références documentaires : CARUCCI 1943b. 16–20.

<sup>75</sup> Carlo CARUCCI 1943b. 20–21.

<sup>76</sup> Carlo CARUCCI 1943b. 21. Sur l'épiscopat de Cesario, cf. : CRISCI 1976. 282–291.

<sup>77</sup> Carlo CARUCCI 1943b. 22–23.

<sup>78</sup> À propos cf. : CRISCI 1976. 295–297.

Porta *dilectus consiliarius et familiaris* du roi avait juridiction.<sup>79</sup>

Les années suivant la mort de Mathieu sont marquées par une période de vacance de l'épiscopat, bien qu'ait été supposée – sans preuves suffisantes – l'existence d'un archevêque du nom de Jean.<sup>80</sup> L'élection de Philippe (1286–1298) se présente particulièrement tourmentée par des divisions internes au chapitre jusqu'à sa nomination par Honorius IV. Philippe fut l'une des personnalités les plus turbulentes de l'époque, suspecté même – dans les difficiles années de la guerre du Vespro – de sympathie pour les Aragonais de Sicile. Ses rapports avec Olevano, ancien fief du diocèse salernitain, furent difficiles ; de même avec le *stratigotus*, avec un médecin et familier du roi, avec certains chanoines, avec quelques représentants de familles salernitaines qui allèrent jusqu'à l'insulter publiquement dans la cathédrale au cours de la fête de saint Mathieu. Et, il entra en conflit avec les frères mineurs du couvent salernitain de saint Nicolas della Palma pour une question de *ius funerandi et sepulturae*. Controverses qui regardaient souvent la défense des intérêts patrimoniaux et juridictionnels de l'Église salernitaine, et qui s'inséraient dans une période marquée par de grands affrontements entre les classes sociales citadines, qui se poursuivront aussi au cours du siècle suivant et en y impliquant les évêques de la ville.<sup>81</sup>

– A.G. –

<sup>79</sup> Cf. : GALDI 2011. 245.

<sup>80</sup> CRISCI 1976. 303–304.

<sup>81</sup> Du difficile épiscopat de Filippo, ainsi que des situations conflictuelles diffuses qui marquèrent la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et une bonne partie du suivant, nous sommes bien informés par les Registres de la chancellerie angevine, cf. : GALDI 2011, en particulier 252–253 pour ce qui concerne Filippo.

## Organisation de l'espace et monumentalité

### *Potentiels d'une recherche liée au patrimoine*

Une définition préliminaire du contexte historique, en vue d'une minutieuse étude prosopographique des évêques et archevêques des diocèses européens, représente l'arrière-plan d'un intérêt concernant le potentiel du vaste champ de l'héritage culturel du clergé entre les XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. En particulier, le matériel épigraphique et monumental, fortement lié aux individus, dévoile explicitement les signes, les espaces et la propagande au sein de lieux de mémoire fondamentaux que les églises cathédrales représentent.<sup>82</sup> Dans cette perspective, l'archidiocèse de Salerne représente un nombre conséquent de possibilités d'applications, car de nombreux approfondissements sur des questions liées à la localisation topographique de la cathédrale à l'intérieur de la ville de Salerne, à sa conception architecturale et à son évolution constructive jusqu'à l'analyse des aspects artistiques, sigillographiques et épigraphiques et funéraires, sont possibles. L'analyse prosopographique s'impose toutefois avec des caractéristiques d'interdisciplinarité entre la documentation écrite et matérielle qui caractérisera les futurs développements de la recherche.

Sur la base de ces prémisses, le travail a commencé à fournir des résultats à partir d'une sélection d'archevêques. L'image de Romualdo II Guarna de Salerne, par exemple, archevêque de 1153 à 1181, a démontré le potentiel de l'information directement liée à l'individu, à son action politique et sociale contenue non seulement dans les documents d'archives, mais aussi dans la cathédrale de Salerne, laquelle représente, bien évidemment,

<sup>82</sup> Le projet GDRE a prévu un axe de recherche sur le recensement des objets artistiques, archéologiques et monumentaux. Cf. la présentation du projet dans ce même volume (n. du rédacteur – G. Kiss).

l'espace, l'écrin, réorganisé au fil du temps, et qui abrite les éléments sacrés, artistiques d'une promotion politique et sociale.

Dans la riche collection du musée diocésain « saint Mathieu » de Salerne est présent un sceau qui montre au recto : +R SALR II · ARCHIEPISCO; au verso : SANCTVS : MATHEVS dans le champ saint Mathieu entre les lettres S et M abrégées (fig. 1a et 1b). L'objet, retrouvé en 1950, dans une urne avec des reliques, est l'unique sceau se rapportant aux archevêques de la période médiévale.<sup>83</sup> Bien que certains chercheurs prétendent que pour la première fois la figure de saint Mathieu ait été choisie comme symbole de l'Église de Salerne, pour devenir ensuite le symbole de toute la ville,<sup>84</sup> il est possible de vérifier, après une comparaison rapide avec des monnaies de l'hôtel de frappe d'époque normande de Salerne, objets très similaires, que le saint a déjà été représenté sur des émissions datées d'entre 1085 et 1111, au nom de Roger Borsa (fig. 2). N'étant présent dans la cathédrale aucun tombeau monumental explicitement attribuable à Romualdo II, il est même envisageable que les reliques contenues avec le sceau dans l'urne de 1950, soient les restes de l'archevêque Romualdo II. Il était aussi un mécène de la cathédrale offrant l'ambon mineur, toujours préservé et en parfait état, qui présente dans la partie supérieure le nom de l'archevêque en mosaïque (fig. 3).

### *L'espace physique, sacré, et politique de la cathédrale*

Aucune chronique ou document ne décrit les étapes de la construction de la nouvelle église cathédrale de la fin du XI<sup>e</sup> siècle.<sup>85</sup> Un examen

<sup>83</sup> Voir : D'ELIA 2011. 40.

<sup>84</sup> Voir : BRACA 1997b. 13.

<sup>85</sup> Avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle, il y avait un autre édifice dont on n'a pas d'informations précises.



1A

1B

1) Sceau de Romualdo II Guarna conservé au Museo Diocesano "S. Matteo" di Salerno : a) Recto ; b) Verso.

2) Monnaie de Roger Borsa (1085-1111)

3) Ambon « Guarna » de la cathédrale de Salerne



2



comparé des fragments des sources historiques, littéraires et matérielles est indispensable pour clarifier la chronologie des travaux dont les chercheurs ont longtemps débattu. De cette façon, on peut affiner l'hypothèse selon laquelle la cathédrale serait la simple expression d'un désir de pacification avec les citoyens.<sup>86</sup> La conquête de la ville lombarde par le normand Robert Guiscard, en 1076, est interprétée comme facteur impliquant la construction de la cathédrale. Pourtant, une lettre du pape Grégoire VII du 18 septembre 1080 tend à attribuer l'idée du nouveau projet de la cathédrale à d'autres raisons. Dans sa lettre, adressée à l'archevêque lombard Alfano I<sup>er</sup>, le pape, en entendant les nouvelles de la redécouverte des restes de saint Mathieu, suggère à l'archevêque de solliciter « *il glorioso duca Roberto e la sua nobilissima Consorte, a mostrarsi degni di un*

<sup>86</sup> Voir : Arturo CARUCCI 1986, 24 et nr. 3, 51. Sur la relation entre les citoyens et la nouvelle cathédrale, cf. aussi: SANGERMANO 2000. 53-76.



3



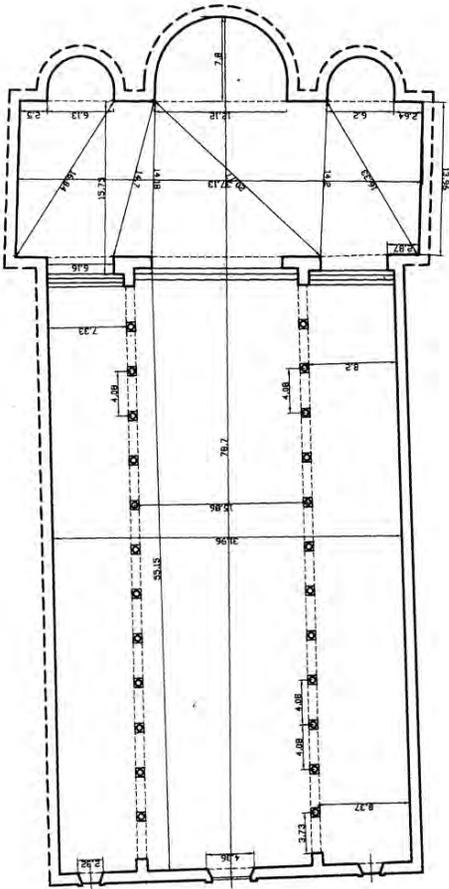
4) Monuments et morphologie du terrain du centre de Salerne (CIFELLI – SANTORO 1995)

*così insigne Patrono che a loro si è compiaciuto rivelarsi; a lui portino riverenza e devozione e, con l'ossequio profondo, cerchino di assicurarsi per sé e i loro sudditi la grazia e la protezione*». <sup>87</sup> L'importance des reliques du saint évangeliste nécessite une collocation adéquate, laquelle n'a été vraisemblablement ni l'ancienne cathédrale, ni la nouvelle crypte récemment édifée pour accueillir les nombreuses reliques retrouvées justement par l'archevêque Alfano,

<sup>87</sup> La lettre de Grégoire VII, datée du 18 septembre 1080 est mentionnée par MARSILIO COLONNA 1580. 69–70., aussi dans : CAPONE 1927–1929. I. 11–12.

après l'arrivée de Guiscard à Salerne. Par conséquent, l'archevêque lombard Alfano, en accord avec le duc normand, commence la grandiose construction dont l'archétype est érigée au Mont Cassin quelques années auparavant (1066–1071). Les caractéristiques architecturales de l'église du Latium sont reprises et perfectionnées pour donner à Salerne une nouvelle cathédrale digne de son opulence et du célèbre saint Mathieu. <sup>88</sup> La cathédrale

<sup>88</sup> Aucun attestation précise n'assure qu'Alfano a réalisé le projet. Il a une vaste culture et il est poète, érudit et médecin, mais il n'est jamais appelé architecte



5) Plan de la cathédrale de Salerne entre la fin du XI<sup>e</sup> et le début du XII<sup>e</sup> siècle (BRACA, 2011)

a été achevée pour l'essentiel en 1085, l'année même où elle est vraisemblablement consacrée par le pape Grégoire VII, en exil à Salerne.<sup>89</sup> Il manque cependant les œuvres d'art qui en ont fait, au fil du temps, un sanctuaire de référence pour de nombreux fidèles : la porte en bronze,

ou *magister*. Les choix typologiques auraient été attribués à Alfano. L'église semble être le résultat d'une élaboration idéologique et technique d'Alfano, connaissances vraisemblablement apportées par Robert Guiscard, qui en finance la construction. L'église est un nouvel élément dans l'architecture de l'Italie normande.

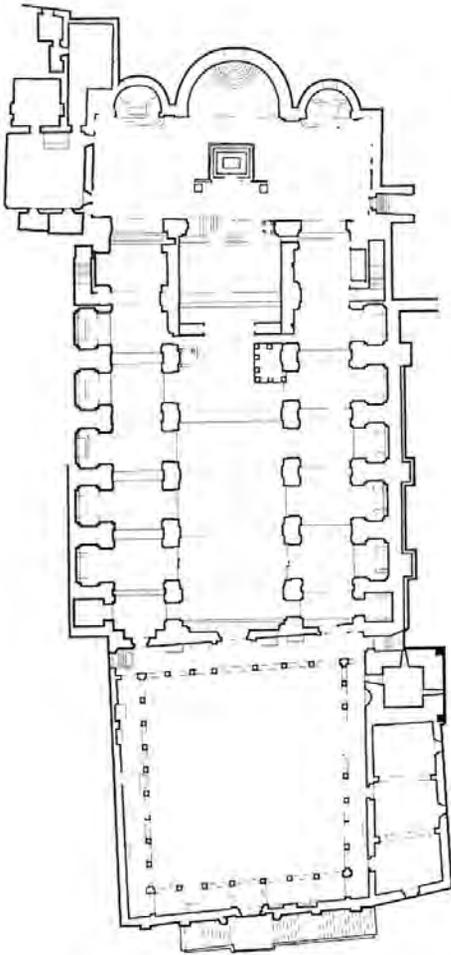
<sup>89</sup> De nombreuses citations rappellent la consécration par le pape. Cf. : CAPONE 1927-1929. I. 39-41.

les ambons, les sols en mosaïque du transept et du chœur, les parapets, le clocher, les tombeaux seigneuriaux, en particulier de la reine Marguerite de Durazzo.

L'espace choisi pour la construction de la cathédrale est le résultat de certains choix obligés. Le premier élément à considérer est l'état de l'urbanisme. Le nouvel édifice est situé dans un emplacement périphérique du centre de la ville médiévale de Salerne, en raison notamment de ses imposantes dimensions qui ne peuvent pas être insérées dans les zones habitées proches de la mer, déjà occupées par d'autres importants bâtiments plus anciens. Ce choix est dû à la nouvelle planification et à la croissance urbaine à l'époque normande qui s'effectue dans le quartier *Orto Magno*, jusqu'à occupé par de nombreux terrains cultivés et potagers. Ici émergent les bâtiments normands les plus importants ; à côté du monastère de Saint-Benoît, Robert Guiscard érige sa résidence, connue sous le nom Castel Terracena et, à quelques mètres de distance, est également construit le palais de l'archevêque, très proche de la cathédrale.

Parmi les éléments déterminant le choix du site, il y a aussi le conditionnement morphologique de la ville qui se développe de la mer jusqu'au mont Bonadies. La zone, en effet, est la seule en position élevée à présenter un ample espace naturellement prêt à être nivelé, bien que non idéal. Le terrain, en ce point, est le résultat d'anciens éboulements et se trouve au milieu de deux dépressions où coulent deux torrents (fig. 4).<sup>90</sup> Il ne reste donc qu'à opter pour une zone située entre les espaces libres, la construction et les ajouts ultérieurs étant influencés par la morphologie : si l'on observe le plan de l'église normande on constate immédiatement une anomalie dans la construction non-linéaire des nefs ; la nef au sud est plus courte que les autres, ce qui provoque des modifications conséquentes des caractères architecturaux de la construction

<sup>90</sup> Cf. : CIFELLI - SANTORO 1995 ; MICCIO 2011. 337.



6) Plan de la cathédrale complétée au XII<sup>e</sup> siècle et restaurée à l'époque moderne

(fig. 5).<sup>91</sup> Les ajouts à la construction initiale doivent donc tenir compte de certains problèmes statiques et d'équilibre global. Même la construction du portique au XII<sup>e</sup> siècle est en fait déterminée par la nécessité de trouver une solution qui rétablisse une solidité architecturale au monument. Sur l'ensemble du côté sud, un profond dénivelé est encore évident, indiquant un niveau du sol plus bas par rapport au côté nord. Une référence chronologique

<sup>91</sup> L'étude globale la plus récente sur la cathédrale a été réalisée par Antonio Braca (BRACA 2013).

nous est également donnée par l'épigraphie placée sur la porte d'entrée du portique (la porte des lions), vu que la datation ne dépasse pas la troisième décennie du XII<sup>e</sup> siècle. Même le clocher, du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, est construit dans la partie sud du bâtiment afin de soutenir l'édifice (fig. 6).

### *L'espace interne de la cathédrale*

Les motivations d'un raisonnement sur certains éléments situés à l'intérieur de la cathédrale, en particulier les tombes monumentales, sont dues à la nécessité historique qui implique et tente d'identifier une signification symbolique pour les hommes du Moyen Âge. Le tombeau est à la fois représentation artistique, épigraphique, sociale et politique.

Les tombeaux de la cathédrale de Salerne font l'objet d'une analyse qui n'a jamais été véritablement développée, qui pourra être un outil important pour atteindre des résultats en termes de prosopographie. L'analyse comprendrait : *a*) la collocation originale et les positions secondaires occupées par les monuments funéraires au fil du temps, à travers l'information dans les dessins et manuscrits. Souvent, il était nécessaire de déplacer les tombeaux, par conséquent la reconstitution topographique implique également des problèmes d'attribution et d'interprétation ; *b*) l'analyse épigraphique. Actuellement effacé ou endommagé, le matériel épigraphique a été transcrit dans certains manuscrits de 1700 et 1800, et est à réexaminer pour une contextualisation appropriée ; *c*) l'analyse des blasons et des armoiries. Concrètement jamais réalisée, cette analyse pourrait changer certaines attributions ; *d*) le réemploi des anciens sarcophages d'époque classique permet aisément de supposer l'approvisionnement, le transport et le commerce, ainsi que des critères de choix.

L'étude s'est focalisée sur les évêques et les archevêques, mais peut être étendue aux personnages importants comme des nobles, les bourgeois, ou les souverains. On présente



7) Sarcophage « Guarna »

ici le cas du supposé sarcophage Guarna, aujourd'hui présent dans le portique de la cathédrale, pour souligner comment certaines interprétations historiographiques contradictoires peuvent compliquer plutôt que clarifier les attributions (fig. 7).

La tradition locale veut que le sarcophage strigilé, désormais en position secondaire, placé près de l'entrée de l'église, contenait les restes de l'évêque Romuald II Guarna. Le sarcophage, daté d'entre les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, ne présente pas d'épigraphie ni de détails sculpturaux très élaborés. Le couvercle, très simple, est compatible avec les dimensions et le marbre du sarcophage qui n'a pas été remplacé au fil des ans. Sur les côtés, se présentent deux blasons ayant été ajoutés à l'époque moderne, lesquels sont similaires à ceux de la famille Santomango. Pourquoi alors attribuer le monument à la famille Guarna et à l'archevêque Romuald II ? En 1921, Alfredo De Crescenzo a écrit un commentaire sur deux documents de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, expliquant l'attribution de ce sarcophage à la famille Guarna. Il est en effet convaincu que les représentations héraldiques présentes sur les petits piliers sont de la famille Guarna et non des Santomango (fig. 8).<sup>92</sup> En outre, Michele De Angelis confirma en 1933 reconnaître les symboles de la famille Guarna en les confrontant avec les emblèmes présents, déjà avant 1763, dans la Salle des Armes du palais de l'archevêque de Salerne.<sup>93</sup> Selon les deux chercheurs, la confusion pourrait être due à un changement de l'image

<sup>92</sup> Cf. : DE CRESCENZO 1921.

<sup>93</sup> Cf. : DE ANGELIS 1933.



8) Détail du sarcophage « Guarna »

Guarna qui aurait changé complètement au cours de l'époque moderne, en particulier pour devenir identiques à ceux d'une autre famille (Santomango). De plus, le manuscrit Pinto, source historique du XVIII<sup>e</sup> siècle, particulièrement précis quant aux origines des familles nobles salernitaines, et plus spécifiquement attentif à la reproduction des symboles héraldiques (fig. 9), ainsi qu'aux œuvres relatives aux personnages importants et leurs monuments, ne cite aucune sépulture ou tombeau de Romuald II, (alors qu'il mentionne le tombeau d'autres archevêques) et propose l'emblème des Santomango tel qu'il est représenté sur le sarcophage en question dans le portique.<sup>95</sup> Il est donc évident qu'il y a beaucoup à apprendre des tombeaux qui ne portent pas d'indication épigraphique explicite, en appliquant une méthodologie plus rigoureuse et une étude sur les emplacements qui se sont succédés à l'intérieur de la cathédrale.<sup>96</sup>

<sup>94</sup> En réalité, les deux chercheurs, sans avancer d'arguments particuliers, le croient être enterré dans le même sarcophage que l'archevêque Romualdo I<sup>er</sup>.

<sup>95</sup> Cf. : GALDI 2013., en particulier 100–105.

<sup>96</sup> Récemment, certaines précautions méthodologiques ont été remises en question dans : HERKLOTZ 2001; GARMS – JUFFINGER – WARD PERKINS 1981; GARMS – SOMMERLECHNER – TELESKO 1994; GARMS – ROMANINI 1990.

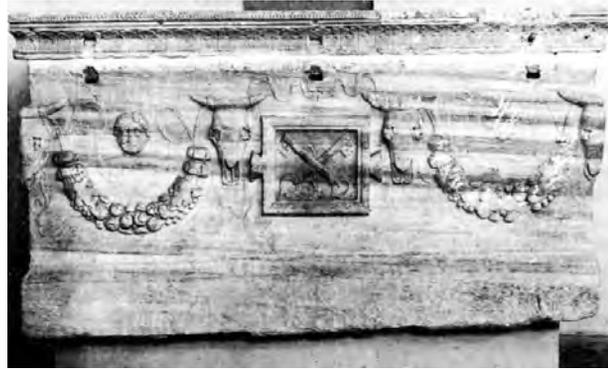


9) Armoiries de la famille Guarna dans le Manuscrit « Pinto » conservé à la Bibliothèque Provinciale de Salerne

Dans la cathédrale de Salerne, le principal modèle de tombeau de la fin du XI<sup>e</sup> siècle que l'on trouve, est sans aucun doute le sarcophage du pape Hildebrand de Soana (Grégoire VII), grâce auquel on pourrait expliquer le réemploi d'une grande quantité de sarcophages d'époque romaine (fig. 10).<sup>97</sup> Dans le contexte ecclésiastique de la fin des XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles, naît la nécessité de réutiliser, pour les défunts illustres, d'anciens sarcophages romains conservant les dessins originaux avec seuls quelques petits changements. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, laïques et bourgeois commencent également à réemployer des sarcophages d'époque romaine mais souvent avec des modifications plus importantes : couvercle, signes épigraphiques, ajouts de l'héraldique, transformations sculpturales.

La cathédrale de saint Mathieu devient avec le temps une église-sanctuaire dans laquelle, qui se recueillait sur les tombes du saint et du pape Grégoire VII, avait l'occasion d'admirer également des sarcophages, des gisants, des inscriptions et des armoiries de personnages illustres laïcs et ecclésiastiques. La présence de monuments funéraires regardant des personnalités importantes issues aussi de

<sup>97</sup> Sur la tombe du pape, cf. aussi : HERKLOTZ 2001. 144–146.



10) Sarcophage du pape Grégoire VII

la noblesse de la ville de Salerne advient au fil du temps au sein de l'espace ecclésiastique, en imitant le sarcophage du pape qui rappelle et célèbre le Saint-Siège à Rome. La référence à la romanité est du reste explicite dans l'épigraphie présente sur la façade de la cathédrale aux alentours de 1084, imposée par le duc Robert Guiscard et Alfano I<sup>er</sup>: M · A · ET EVANGELISTAE PATRONO VRBIS · ROBBERTVS DVX · R · IMP · MAXIM · TRIVMPHATOR · DE AERARIO PECULIARI.<sup>98</sup>

Les sarcophages de la cathédrale sont comparables à d'autres sarcophages réemployés dans les églises de Naples, Amalfi, Capoue, Cava de' Tirreni bien qu'à Salerne ils soient plus nombreux (plus de trente). Ces chiffres suggèrent l'existence d'un marché d'objets récupérés sur des sites romains de grande importance. Paestum, Stabia et Pouzzoles semblent être les sources d'approvisionnement les plus probables, car à partir de ces sites, le transport maritime permet de

<sup>98</sup> Une traduction: « Le duc Robert, grand vainqueur de l'empire romain, à ses propres frais (offre) à Mathieu le saint patron, apôtre et évangéliste de la ville. » L'étude de cette épigraphie mérite également un approfondissement philologique et archéologique. Jusqu'à présent, beaucoup de chercheurs ont mentionné tout simplement le texte, mais je voudrais signaler les explications récentes de Giovanna Asunta Lanzetta qui a produit une étude préliminaire, malheureusement inédite.



11) Carte des églises et des monastères cités dans les *Rationes Decimarum Italiae (Campaniae) : Diocèse de Salerne*

simplifier les déplacements qui restent plus difficiles (mais pas impossibles) qu'à partir de sites intérieurs tels que Nocera, Bénévent, Santa Maria Capua Vetere.

Rome même se situe parmi les lieux d'approvisionnement d'origine de certains sarcophages parce que Robert Guiscard réclamé par le pape Grégoire VII, assiégé dans Castel Sant'Angelo par les troupes de l'empereur Henri IV, a organisé une expédition en juin 1083. Le 21 mai 1084, Robert arrivait à Rome avec des milliers d'hommes, commençait à piller la ville, forçant ainsi l'empereur à se retirer. Au terme du sac, Robert accompagna le pape à Salerne pour le protéger d'une contre-attaque impériale, transportant vraisemblablement aussi quelques vestiges dont plusieurs sarcophages.

### *L'espace et les limites du diocèse de Salerne entre les XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles*

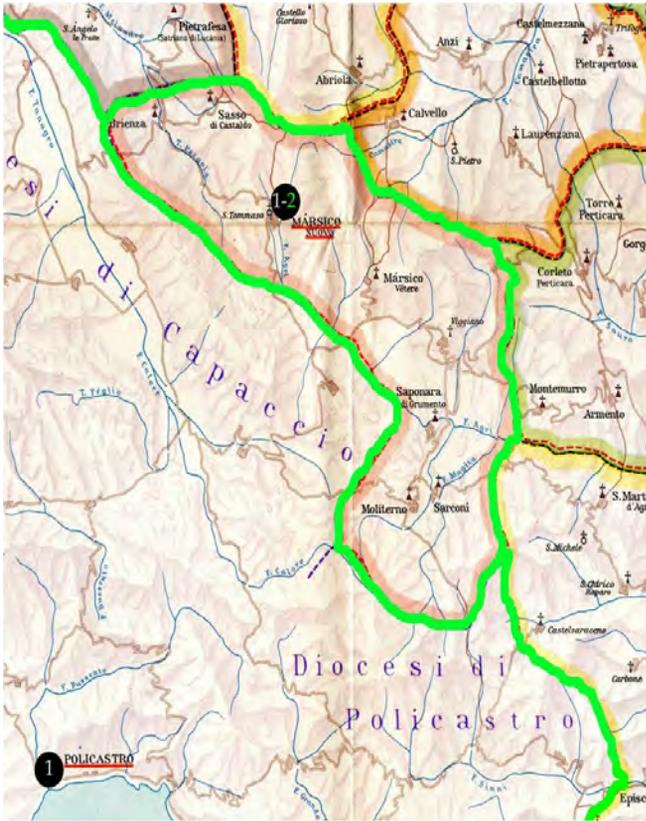
Une analyse de l'espace géographique et administratif du diocèse, avec cartographie et classement des églises médiévales (ou de leurs restes) entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, est en cours. Une reconstitution en ce sens, pour les XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles, a déjà été proposée par Amalia Galdi dans une étude fondamentale de la Campanie médiévale.<sup>99</sup>

Une tentative de reconstitution pour les années 1308–1310, d'après les informations fournies par les *Rationes Decimarum*, est ici présentée afin d'obtenir une représentation détaillée de l'archidiocèse sur un laps de temps très court,<sup>100</sup> même s'il subsiste de nombreuses ambiguïtés à propos de certains noms de lieux faisant référence à des églises appartenant à d'autres diocèses voisins. Ces doutes persistent également en raison du manque de clarté de la part des éditeurs des *Rationes* qui, dans l'introduction, ne fournissent pas d'éléments certains, rendant ainsi l'information peu fiable. La confusion demeure même pour d'autres régions telles que les Pouilles.

L'étude géographique ouvre des pistes de recherche sur des questions de juridiction et de la sphère économique, fiscale et patrimoniale qui représentera un stade ultérieur de recherches. Les relations entre les diocèses suffragants et le diocèse de Salerne, ainsi que

<sup>99</sup> Cf. : GALDI 2004a, entre 96 et 97.

<sup>100</sup> IGUAÑEZ – MATTEI – CERASOLI – SELLA 1942.



12) Carte des églises et des monastères (élaboration à partir des *Rationes Decimarum Italiae, Campania*) : Archidiocèse de Salerne (partie sud)

les rapports entre l'archidiocèse et les monastères, surtout de Cava de' Tirreni, qui conserve de nombreuses enclaves jusqu'à la fin de la guerre des Vêpres, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, méritent une attention particulière.

Pour le moment, l'analyse peut esquisser pour le début XIV<sup>e</sup> un territoire diocésain beaucoup plus restreint par rapport à la période de la fin du XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, mais elle met en évidence les territoires les plus riches, en citant les nombreuses églises de certaines dépendances diocésaines comme Montoro, Montecorvino, Olevano, Nocera (fig. 11-12).<sup>101</sup> Cette dernière

<sup>101</sup> Dans les cartes proposées les chiffres sur la gauche sont liés aux églises ; les chiffres à droite appartiennent aux monastères. Dans tous les cas où il y a un seul numéro, il est fait référence à des églises, sauf

fait partie du territoire du diocèse de Salerne, probablement à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dans des circonstances historiques peu claires, pouvant représenter un développement ultérieur de la recherche en cours.

Parmi les diocèses suffragants Sarno, Capaccio, Acerno, Nusco, Marsico, Policastro, les deux premiers semblent les plus riches car ils payent les dîmes les plus élevées. Les raisons en devraient être liées à leur situation géographique. Sarno est un point de référence de la zone très fertile au pied du Vésuve, tandis que Capaccio est au milieu de la plaine riche et tout aussi florissante de la rivière Sele. Si les données quantitatives relatives aux églises sont explicites dans la reconstitution proposée, les confirmations quant à la qualité et à la valeur patrimoniale des églises individuelles pourront émerger d'une analyse comptable et économique des dîmes, qui n'en est qu'au début.

Si le potentiel pour les années 1308-1310 est assez évident et d'un approfondissement assez aisé, le travail est beaucoup plus complexe pour d'autres périodes historiques pour lesquelles il n'a été fait, jusqu'à présent, aucune démarche en vue d'étudier les frontières et la juridiction. Dans l'état actuel de la recherche, une sélection préliminaire parmi les documents décrivant le patrimoine et les limites du diocèse, conservés au Musée Diocésain de Salerne (dont de nombreux sont encore inédits) a été ébauchée. Une recherche à long terme serait porteuse de grandes opportunités tempérées cependant de complexité. \*

— A. M. S. —

dans le cas de Roccapiemonte puisque le nombre se réfère au seul monastère.

ABRÉVIATIONS, BIBLIOGRAPHIE<sup>102</sup>

- ABIGNENTE, GIOVANNI (1888): Le chartulae fraternitatis ed il Libro de confratres della Chiesa salernitana. *Archivio storico per le Province napoletane*. XIII. nr. 1. 450–483.
- ACETO, FRANCESCO (2001): *La sculpture à la court angevine*. In: *L'Europe des Anjous. Aventure des princes angevins du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris, Somogy Art. 75–88.
- ACOCELLA, NICOLA (1958): La figura e l'opera di Alfano I di Salerno (sec. XI): profilo biografico. *Rassegna Storica Salernitana*. XIX. nr. 1–4. 1–74.
- ACOCELLA, NICOLA (1959): La figura e l'opera di Alfano I di Salerno (sec. XI): Alfano nella critica moderna. *Rassegna Storica Salernitana*. XX. nr. 1–4. 17–90.
- ACOCELLA, NICOLA (1963–1964): Il canonico Giuseppe Paesano storico della Chiesa salernitana. *Rassegna Storica Salernitana*. 24–25. 139–156.
- AMAROTTA, ARCANGELO R. (1989): *Salerno romana e medievale*. Salerno, Pietro Laveglia.
- AMATUCCIO, GIOVANNI (2012): Un nome per l'ignoto cavaliere della cattedrale di Salerno. *Rassegna Storica Salernitana*. N.s. 57. 81–96.
- AMAROTTA, ARCANGELO RAFFAELE – IANNELLI, MARIA ANTONIETTA (1990): Medioevo sepolto a Salerno. S. Grammazio a li Canali. *Atti dell'Accademia Pontaniana*. N.s. 39. 5–46.
- ANDENNA, GIANCARLO – PICASSO, GIORGIO (ed.) (1996): *Longobardia e Longobardi nell'Italia meridionale. Le istituzioni ecclesiastiche. Actes du IIe Colloque international d'études promus par le Centre culturel de l'Université Catholique du Sacré Coeur (Bénévent, 29–31 mai 1992)*. Milan, Università Cattolica.
- AVAGLIANO, LUCIO (1972): *Terre e feudi della Chiesa del Mezzogiorno. I beni della Mensa Arcivescovile di Salerno nei secoli XVI–XVII*. Salerno, Libreria Internazionale.
- AVALLONE, RICARDO (1968): Alfano Salernitanus lumen Europae saeculo XI. *Rivista di studi salernitani*. I. nr. 1. (gennaio-giugno) 107–133.
- AVALLONE, RICARDO (1997): Il manoscritto Pinto nella Biblioteca Provinciale di Salerno. *Il Follaro. Rivista economica della Camera di Commercio di Salerno*. N.s. XLI. nr. 3. 89–95.
- AVENTIN, LAURENCE (2005): L'image au lieu de la liturgie. Le décor du pupitre de l'évangile de l'ambon d'Aiello dans la cathédrale de Salerne et ses principales variantes. *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*. 117. nr. 1. 323–352.
- BALDUCCI, ANTONIO (1945): L'Archivio della Curia arcivescovile di Salerno. Regesto delle pergamene (945–1727). *Rassegna Storica Salernitana* VI. nr. 3–4 (luglio-dicembre) 248–344.
- BALDUCCI, ANTONIO (1953): L'altare maggiore del Duomo di Salerno. *Rassegna Storica Salernitana*. XIV. nr. 3–4 (luglio-dicembre) 186–195.
- BALDUCCI, ANTONIO (1954): *L'Archivio della Curia arcivescovile di Salerno. I registri della Mensa*. *Rassegna Storica Salernitana*. XV. nr. 1–4. 63–150.
- BALDUCCI, ANTONIO (1954a): La traslazione di S. Matteo a Salerno ed un'ipotesi del Garufi. *Rassegna Storica Salernitana*. XV. nr. 1–4. 47–50.
- BALDUCCI, ANTONIO (1963–1964): Prima visita pastorale dell'arcivescovo Marsili Colonna a Salerno nel 1575. *Rassegna Storica Salernitana*. XXIV–XXV. 103–136.
- BALDUCCI, ANTONIO (1957): Una lapide di Alfano I del 1078 e la data di inizio della costruzione del Duomo di Salerno. *Rassegna Storica Salernitana*. XVIII. nr. 1–4. 156–161.
- BERGAMO, GIUSEPPE (1973–1974): *Costruzioni e ricostruzioni nell'archidiocesi di Salerno e nell'amministrazione perpetua di Acerno*. I–V. Battipaglia, Graf sud.
- BOCK, NICOLAS (2001): *L'art à la court angevine : la sculpture et le gothique International*. In: Aceto, Francesco (éd.): *L'Europe des Anjou. Aventure des princes angevins du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris, Somogy Edition d'art. 89–101.
- BOCK, NICOLAS (2001a): *Kunst am Hofe der Anjou-Durazzo. Der Bildhauer Antonio Baboccio (1351 um 1423)*, München, Deutscher Verlag.
- BONETTI, CINZIA (ed.) (2001): *Romualdo Guarna, Chronicon*. Cava dei Tirreni, Avagliano.
- BRACA, ANTONIO (1990): *La cappella del tesoro del duomo di Salerno*, Salerno, Laveglia-Carlone.
- BRACA, ANTONIO (1995): *Sculture trecentesche nel duomo di Salerno*. *Rassegna Storica Salernitana*. N.s. 24. 97–119.
- BRACA, ANTONIO (1997a): Oltre Montecassino, la pianta originaria del duomo di Salerno. *Rassegna Storica Salernitana*. N.s. 27. 7–42.
- BRACA, ANTONIO (1997b): *Matthaeae Pater. Immagini di San Matteo a Salerno*. Salerno, Incisivo.
- BRACA, ANTONIO (1998a): Interventi nel Duomo di Salerno, dopo il terremoto del 1688. In: Cioffi, Maria Cristina (ed.): *Il Barocco a Salerno*. Salerno, Laveglia Editore. 65–90.

<sup>102</sup> Les références bibliographiques présentées dans les notes, se réfèrent seulement à quelques-uns des textes cités dans l'entière bibliographie pour des raisons d'espace.

- BRACA, ANTONIO (1998b): *Le lastre a mosaico dal duomo di Salerno. Rassegna Storica Salernitana*. N.s. 30. 7–42.
- BRACA, ANTONIO (2001): Salerno e la forma urbis: iconografia ragionata della città dal Medioevo all'età moderna. In: Musi, Aurelio – Oldoni, Massimo – Placanica, Augusto (eds): *Storia dell'Università di Salerno*. Salerno, Arti Grafiche Boccia. 357–395.
- BRACA, ANTONIO (2002): La schola cantorum e gli amboni del duomo di Salerno. *Schola Salernitana. Annali*. V–VI. 111–156.
- BRACA, ANTONIO (2003): *Il Duomo di Salerno. Architettura e opere d'arte del Medioevo e dell'Età moderna*. Nocera Inferiore, Laveglia.
- BRACA, ANTONIO (2004): I mosaici del transetto e del coro del duomo di Salerno. In: *DELOGU – PEDUTO 2004*. 238–277.
- BRACA, ANTONIO (2011): La cattedrale di San Matteo. In: Campanelli, Adele (ed.): *Dopo lo tsunami Salerno antica*. Napoli, Arte'm. 324–335.
- CAIAZZA PIETRO (1975): Aspetti e problemi di Alfano I arcivescovo salernitano: *Benedictina*. XXII. fasc. 1–2. 347–358.
- CAPONE, ARTURO (1927–1929): *Il duomo di Salerno*. I–II. Salerno, Di Giacomo.
- CAPONE, ARTURO (1943): Il « ius scannagii seu cultelli » del Capitolo della Cattedrale di Salerno. *Rassegna Storica Salernitana*. IV. nr. 1–2 (gennaio-giugno). 33–40.
- CAPUTO, OTTAVIO (1976): *I vescovi nati nelle diocesi di Salerno e Acerno*, Salerno, Edizioni della Curia Arcivescovile.
- CARUCCI, ARTURO (1951): *L' « Exultet » di Salerno. Miniature del secolo XIII*. Salerno, [s.a.] Tipografia Jannone.
- CARUCCI, ARTURO (1974): Le lapidi di Alfano I in Salerno. *Benedictina* 21. 29–52.
- CARUCCI, ARTURO (1978): *Il duomo di Salerno e il suo Museo*. Salerno, Scuola Tipografica Istituto Anselmi.
- CARUCCI, ARTURO (1986): La cattedrale di Salerno. (Marigliano [NA], Istituto Anselmi).
- CARUCCI, ARTURO (1998): *Il Chronicon Salernitanum* (sec. X), Salerno, Salernum.
- CARUCCI, ARTURO (1990): IX centenario di una leggenda affrescata nel Duomo di Salerno. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. VIII. nr. 1. 25–34.
- CARUCCI, ARTURO (2002): Alfano nell'arte e nella storia. *Il Picentino. Organo della Società economica della Provincia di Salerno*. XLVII. (gennaio-giugno) 15–31.
- CARUCCI, CARLO (1943a): La Chiesa maggiore di Salerno nella politica ecclesiastica della casa sveva. *Archivio storico per la provincia di Salerno*. N.s. I. (gennaio-dicembre) 323–347.
- CARUCCI, CARLO (1943b): Una svolta nelle elezioni episcopali vista nella Diocesi di Salerno. *Rassegna Storica Salernitana*. IV. nr. 1–2 (gennaio-giugno) 16–26.
- CASPAR, ERICH (ed.) (1923): *Das Register Gregors VII. Teil 2*. Hannover, Weidmannsche Buchhandlung.
- CASSESE, LEOPOLDO (1938): La Platea generale della Chiesa salernitana del sec. XVIII. *Rassegna Storica Salernitana*. II. nr. 2. (agosto). 307–322.
- CHIERICI, GINO (1937): Il duomo di Salerno e la chiesa di Montecassino, in *Rassegna Storica Salernitana*. I. nr. 1. (giugno) 95–109.
- CIFELLI, FERDINANDO – SANTORO, UGO (1995): Il centro antico di Salerno attraverso l'analisi dell'ambiente fisico. *Apollo. Bollettino dei Musei Provinciali del Salernitano*. Nr. XI. 102–115.
- CILENTO, NICOLA (1969): La Chiesa di Napoli nell'Alto Medioevo. In: *Storia di Napoli*. II:2. 1969. Napoli, Società editrice Storia di Napoli. 641–735.
- CRISCI, GENEROSO (1976): *Il cammino della Chiesa salernitana nell'opera dei suoi vescovi* (sec. V–XXI). I. Napoli-Roma. Libreria Editrice Redenzione.
- CRISCI, GENEROSO (2001): *Salerno Sacra. Ricerche storiche*. I–II–III. II edizione riveduta e integrata a cura di Vincenzo de Simone, Giuseppe Rescigno, Francesco Manzione, Donato De Mattia. Lancusi, Gutenberg.
- CUOZZO, ERRICO (1975): Un vescovo della Longobardia minore. Alfano arcivescovo di Salerno. *Campania Sacra*. 6. 15–29.
- D'ADDOSIO, GIUSEPPE B. (1909): Illustrazioni e documenti sulle carte di S. Andrea in Amalfi e S. Matteo in Salerno. *Archivio storico per le Province napoletane*. XXXIV. nr. 1. 19–48.
- D'AJELLO, GAETANO (1989): Il blasone dell'arcivescovo di Salerno Niccolò d'Ajello nelle illustrazioni di Pietro da Eboli. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. VII. nr. 1–2. 51–60.
- D'AIELLO, GAETANO (1987): Il manoscritto del Prignano e le fonti nello studio della famiglia d'Ajello. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. V. nr. 1. 63–75.
- D'AJELLO, GAETANO (2003): Lo statista Matteo d'Ajello e

- la politica nazionale al tramonto della monarchia normanna di Sicilia. *Annali storici di Principato Citra*. I. nr. 1. (gennaio-giugno). 17-66.
- D'ELIA, MARIO (2011): *Uno scrigno sotto il moggio*. Salerno, Stefano Taccone.
- DE ANGELIS, MICHELE (1933): Il sepolcro dei due Romualdo nella cattedrale di Salerno. *Archivio storico della Provincia di Salerno*. VI. fasc. IV (ottobre-dicembre). 313-321. [publication intégrale de la même revue, I. N.S. gennaio-dicembre 1933].
- DE ANGELIS, MICHELE (1936): *Il duomo di Salerno nella sua storia, nelle sue vicende e nei suoi monumenti*. Salerno, Di Giacomo.
- DE ANGELIS, MICHELE (1937): *Nuova guida del duomo di Salerno*, Salerno, Di Giacomo.
- DE CRESCENZO, ALFREDO (1921): Il sepolcro dei due Romualdo. *Archivio storico della Provincia di Salerno*. I. nr. 4. (ottobre-dicembre) 337-342.
- DE CRESCENZO, ALFREDO. (1926): Le figurazioni di due sarcofagi pagani. *Archivio storico della Provincia di Salerno*. IV. nr. 4 (1926). 231-234.
- DE CUNZO, MARIO (1988): Alfano I costruttore del Duomo di Salerno. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. VI. nr. 1. 6-10.
- DE SIMONE, VINCENZO (1990): L'arcivescovo Federico Fregoso e il feudo di Montecorvino. *Rassegna Storica Salernitana*. N.s. VII. nr. 2. 211-220.
- DE SIMONE, VINCENZO (1991): L'ubicazione dell'antica cattedrale dei vescovi salernitani. *Rassegna Storica Salernitana*. N.s. VIII. nr. 1. 179-184.
- DEL GROSSO, MARIA ANTONIETTA (1984): L'arcivescovo Marco Antonio Marsilio Colonna « protector et defensor » di Salerno. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. II. nr. 2. 49-53.
- DEL GROSSO, MARIA ANTONIETTA (1996-1998): Gli arcivescovi salernitani. Un esempio di feudalità ecclesiastica nel sec. XVI. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. XIV-XVI. 79-176.
- DELOGU, PAOLO - PEDUTO, PAOLO (eds.): *Salerno nel XII secolo: istituzioni, società, cultura. Atti di Convegno internazionale, Raito di Vietri sul mare 16/20 giugno 1999*. Salerno, Incisivo.
- FALCO, GIORGO (1912a): Sull'autenticità delle opere di Alfano, arcivescovo di Salerno (1058-1085). *Bollettino dell'Istituto storico italiano per il Medioevo*. V. nr. 32. 1-6.
- FALCO, GIORGO (1912b): *Un vescovo poeta del secolo XI. Alfano di Salerno. Archivio della Reale Società Romana di storia patria*. XXXV. 439-481.
- FONSECA, COSIMO DAMIANO (1996): Longobardia e Longobardi nell'Italia meridionale. Le istituzioni ecclesiastiche. In: ANDENNA - PICASSO 1996. 3-17.
- GAGLIONE, MARIO (2002): Sulla pretesa commissione dei monumenti sepolcrali durazzeschi in Napoli da parte di Margherita d'Angiò-Durazzo nel 1399. *Napoli Nobilissima*. seria V., III. nr. 3-4. 113-133.
- GALDI, AMALIA (1994): Un'altra questione di agiografia salernitana: i santi martiri Fortunato, Caio ed Ante. *Rassegna storica salernitana*. XI. nr. 1 (giugno). 7-37.
- GALDI, AMALIA (1996): Il santo e la città: il culto di s. Matteo a Salerno tra X e XVI secolo. *Rassegna storica salernitana*. XIII. nr. 1. (giugno). 21-92.
- GALDI, AMALIA (1999): La diffusione del culto del santo patrono: l'esempio di s. Matteo di Salerno. In: Vitolo, Giovanni (ed.): *Pellegrinaggi e itinerari dei santi nel Mezzogiorno medievale*. Napoli, Liguori. 181-191. (Europa Mediterranea. Quaderni, 14.)
- GALDI, AMALIA (2000): Il calendario salernitano del 1434. *Rassegna storica salernitana*. XVII. nr. 1. (giugno). 95-158.
- GALDI, AMALIA (2002-2003): Grammazio, un vescovo sanctae memoriae nella Salerno medievale. *Schola Salernitana. Annali*. VII-VIII. 10-26.
- GALDI, AMALIA (2003): Principi, vescovi e santi in Salerno longobarda. In: *I Longobardi dei Ducati di Spoleto e di Benevento, atti del XVI Congresso internazionale di studi sull'alto medioevo, Spoleto, 20-23 ottobre 2002 - Benevento, 24-27 ottobre 2002*. I-II. Spoleto, II. 1429-1449. (Atti dei Congressi, XVI.)
- GALDI, AMALIA (2004a): *Santi, territori, poteri e uomini nella Campania Medievale*. 2004. Salerno, Laveglia.
- GALDI, AMALIA (2004b): I santi e la città. Agiografie e dediche. In: DELOGU - PEDUTO 2004. 170-187.
- GALDI, AMALIA (2011): Conflittualità, potere regio e dinamiche sociali nella Salerno angioina. Momenti di una ricerca in progress. *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*. 123. nr. 1. 243-256.
- GALDI, AMALIA (2013): Il « manoscritto Pinto » come fonte storica per alcune famiglie di antica nobiltà (XI-XV secolo). In: CAPRIOLO, Giuliana - Cirillo, Giuseppe - Del Grosso, Maria Antonietta - DELLA MONICA, Ugo - DE SIMONE, Vincenzo - GALDI, Amalia: *Specchi di nobiltà. Il manoscritto Pinto della Biblioteca Provinciale di Salerno*. Salerno, Provincia di Salerno. 87-110.

- GANDOLFO, FRANCESCO (1984): La cattedra « gregoriana » di Salerno. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. II. nr. 4. 5–29.
- GARMS, JÖRG – JUFFINGER, ROSWITA – WARD PERKINS, BRYAN (ed.) (1981): *Die mittelalterlichen Grabmäler in Rom und Latium von 13 bis zum 15 Jahrhundert. 1. Band die Grabplatten und Tafeln*. Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften.
- GARMS, JÖRG – ROMANINI, ANGIOLA MARIA (ed.) (1990): *Skulptur und Grabmal des Spätmittelalters in Rom und Italien. Akten des Kongresses « Sculptura e monumento sepolcrale del tardo medioevo a Roma e in Italia » (Rom, 4.–6. Juli 1985)*. 1990. Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften.
- GARMS, JÖRG – SOMMERLECHNER, ANDREA – TELESKO, WERNER (ed.) (1994): *Die mittelalterlichen Grabmäler in Rom und Latium von 13 bis zum 15. Jahrhundert. 2. Band: Die Monumentalgräber*. Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften.
- GARUFI, CARLO ALBERTO (ed.) (1922): *Necrologio del Liber confratrum di S. Matteo di Salerno*. Roma, Bottega d'Erasmus. (Fonti per la storia d'Italia pubblicate dall'Istituto storico italiano, [poi] pubblicate dall'Istituto storico italiano per il Medioevo, 56).
- GARZILLO, FERNANDO (1999): Un conteso giuspatronato nella cattedrale di Salerno. *Rassegna storica salernitana*. N.s. XXXI. 255–272.
- GENTILE, EGILDO (1933): Pergamene dei monasteri di Salerno. *Archivio storico per la provincia di Salerno*. N.s. I. (gennaio-dicembre). 290–301.
- GENTILE, EGILDO (1934): Pergamene di monasteri di Salerno nella prolusione al Corso di Paleografia del R. Archivio di Stato di Napoli. *Archivio storico per la provincia di Salerno*. N.s. II. nr. 1. (gennaio-marzo). 19–21.
- GLASS, DOROTHY (2004): The Pulpits in the Cathedral at Salerno. In: *DELOGU – PEDUTO 2004*. 213–237.
- GIORDANO, ANNA (2014): *Le pergamene dell'Archivio Diocesano di Salerno (841–1193)*. Battipaglia, Laveglia&Carlone.
- GRANITO, GENNARO (1984): Giovan Battista Prignano e i manoscritti salernitani della Biblioteca Angelica di Roma. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. II. nr. 1. 81–87.
- GRANITO, GENNARO (1992): I Gesualdo dalla potenza normanna ai bagliori della fortuna angioina. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. X. nr. 1–2. 37–45.
- GRIERSON – TRAVAINI (1998): *Medieval European Coinage. Italy (III) South Italy, Sicily, Sardinia*, vol. 14. Cambridge, Cambridge University Press.
- GUARIGLIA, RAFFAELE (1943): Un ambasciatore salernitano del sec. XV. Labate Ruggi. *Rassegna Storica Salernitana*. IV. nr. 1–2 (gennaio-giugno). 27–56.
- HERKLOTZ, INGO (2001): « Sepulcra » e « Monumenta » del Medioevo. *Studi sull'arte sepolcrale in Italia*. Napoli, Liguori.
- HOFFMANN, HARTMUT (ed.) (1980): *Chronica Casinensis. Die Chronik von Montecassino*. Hannoverae, Hahn. (MGH Scriptores, XXXIV)
- IGUANEZ, MAURO – MATTEI-CERASOLI, LEONE – SELLA, PIETRO (ed.) (1942): *Rationes decimarum Italiae nei secoli XII e XV. Campania*. Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana.
- IANNELLI, MARIA ANTONIETTA (1992): Una fucina medievale a Salerno. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. X. nr. 1–2. 19–26.
- JACQUART, DANIELLE – PARAVICINI BAGLIANI, AGOSTINO (ed.) (2007): *La Scuola Medica Salernitana. Gli autori e i testi*. Firenze, SISMEL – Edizioni del Galuzzo.
- KAMP, NORBERT (1978): Politica ecclesiastica e struttura sociale nel Regno svevo di Sicilia. *Archivio storico per le Province napoletane*. III s. XVI. 9–21.
- KEHR, PAUL FRIDOLIN (1935): *Italia Pontificia. VIII, Regnum Normannorum – Campania*. Berlin, Weidmann.
- KRONIG, WOLFGANG (1969): Il duomo normanno di Salerno nei disegni di Louis-Jean Desprez. *Napoli Nobilissima*. 8. 217–222.
- LAMBERT, CHIARA (2013): I documenti epigrafici. In: *PEDUTO – FIORILLO – COROLLA 2013*. 45–59.
- MARINO, ROBERTO (1947–1948): L'atrio del Duomo di Salerno alla luce dei recenti restauri. *Rassegna Storica Salernitana*. VIII. nr. 1–4 (gennaio-dicembre) 110–114; IX. nr. 1–4 (gennaio-dicembre). 217–226.
- MARSILIO COLONNA, MARCO ANTONIO (1580): *De vita et gestis Beati Matthaei Apostoli et Evangelistae*. Napoli, Horatius Salvianus.
- MATTEI, CERASOLI M. (1920): Di alcuni vescovi poco noti. *Archivio storico per le Province napoletane*. N.s. IV, XLIII dell'intera collezione, 363–382 ; N.s. V, XLIV dell'intera collezione, 1–4. (maggio). 310–335.
- MAURANO, ATTILIO (1988): I restauri della cattedrale di Salerno dal 1900 al 1980. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. VI. nr. 1. 11–19.
- MICCIO, GENNARO (2011), *Le vie dell'acqua*. In : Cam-

- panelli, Adele (ed.): *Dopo lo tsunami Salerno antica*. Napoli, Arte'm. 336–341.
- MORCALDI, MICHELE – SCHIANI, MAURO – DE STEFANO, SILVANO (ed.) (1878), *Codex Diplomaticus Cavensis*. Mediolani – Pisis – Neapoli, Bibliopola.
- MOSCA, GASPARE (1594): *De Salernitanae ecclesiae episcopi et archiepiscopi catalogus*. Neapoli, ex typographia Stelliolae ad Portam Regalem.
- MOSCA, GASPARE (1930): *De Salernitanae ecclesiae episcopi et archiepiscopi catalogus, nunc ab Arturo Capone ... omnibus archiepiscopi auctus qui ab a. MDXCI usque ad nostram aetatem Salernitanam ecclesiam rexerunt vulgatus*. Subiaco, Tipografia dei monasteri.
- MONTAUBIN, PASCAL (2003): « Avec de l'Italie qui descendrait l'Escault ». Guido da Collemezzo, évêque de Cambrai (1296–1306). In: Barthélemy, Dominique – Martin, Jean-Marie (eds.) : *Liber Largitorius. Études d'histoire médiévale offertes à Pierre Toubert par ses élèves*. Genève – Paris, Droz. 477–502.
- Nel X centenario della traslazione di S. Matteo a Salerno. 954–1954. Collana di studi commemorativi*. [Salerno, Stabilimento tipografico fratelli Di Giacomo].
- OLDONI, MASSIMO (2003): Guarna, Romualdo. In: *Dizionario Biografico degli Italiani*. Vol. 60. Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana Treccani. 400–403.
- PEDUTO, PAOLO (2013): Consuetudine ed evoluzione dell'antico nelle costruzioni di Arechi II. In: PEDUTO – FIORILLO – COROLLA 2013. 1–19.
- PEDUTO, PAOLO – FIORILLO, ROSA – COROLLA, ANGELA (ed.) (2013): *Salerno. Una sede ducale della Langobardia meridionale*. Spoleto, Fondazione Centro Italiano di Studi Sull'alto Medioevo.
- ROMANO ROSA (2003): La bottega durazzesca e la scultura napoletana nei decenni centrali del XIV secolo. *Arte Cristiana*. XCI. 18–28.
- ROMITO, MATILDE (2013): Le terme romane. In: PEDUTO – FIORILLO – COROLLA 2013. 21–31.
- SANGERMANO, GERARDO (2000): *Poteri vescovili e signorie politiche nella Campania medievale*. Lecce, Mario Congedo.
- SAVIO, C. FEDELE (1901–1902): I vescovi di Salerno nei secoli IX–X. *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*. XXXVII. 104–113.
- SCHIAVO, ARMANDO (1945a): Note sul duomo di Salerno. *Rassegna Storica Salernitana*. VI. nr. 3–4. (luglio–dicembre). 241–243.
- SCHIAVO, ARMANDO (1958): L'architettura negli avori e ipotesi sulle loro origini. *Rassegna Storica Salernitana*. XIX. nr. 1–4. 75–86.
- SPINELLI, GIUSEPPE (1996): Il Papato e la riorganizzazione ecclesiastica della Longobardia meridionale. In: ANDENNA – PICASSO 1996. 19–42.
- STAIBANO LUIGI (1871): *Guida del duomo di Salerno composta ad uso de' viaggiatori*. Salerno, Stabilimento Tipografico Nazionale.
- TAVIANI CAROZZI, HUGUETTE (1991): *La Principauté lombarde de Salerne (IX<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup>) siècle. Pouvoir et société en Italie Lombarde méridionale*. I–II. Rome, École Française de Rome (Collection de l'École Française de Rome, 152).
- TIMPANO, FRANCESCO (1986): La sistemazione del sepolcro della regina Margherita di Durazzo nel Duomo di Salerno. *Bollettino storico di Salerno e Principato Citra*. IV. nr. 1. 67–71.
- VITOLO, GIOVANNI (1999): Vescovi e diocesi. In: Galasso, Giuseppe – Romano, Rosario. (ed.): *Storia del Mezzogiorno*. III. *Alto Medioevo*. Napoli, Editalia. 75–101.
- WESTERBERGH, ULLA (ed.) (1956): *Chronicon Salernitanum. A critical edition with studies on literary and historical sources and on language*. Stockholm, Almqvist & Wiksell. 75–88.

BILOTTA, MARIA ALESSANDRA PHD

*maria.alessandra.bilotta@gmail.com*

post-doc researcher (IEM, Faculdade de Ciências Sociais e Humanas –  
Universidade Nova de Lisboa, Portugal)

*L'enluminure du Midi de la France dans  
le contexte des circulations culturelles  
méditerranéennes : un autre manuscrit  
juridique retrouvé enluminé à Avignon par  
l'atelier du Liber visionis Ezechielis  
(Arras, BM, ms. 499 [593]).*



— *The Illustrations of the Midi of France in the Context of Cultural Interactions  
in the Mediterranean: a Re-discovered Judicial Manuscript Illuminated by the  
Workshop of the Liber visionis Ezechielis (Arras, BM, ms. 499 [593]).* —

*Abstract* The topic of this contribution is a legal manuscript, conserved actually in the Arras Library (ms. 499 [593]), on which we can state that it was illustrated and decorated in the South of France, probably in Avignon, in the first half of the fourteenth century by the so-called workshop of *Liber de visionis Ezechielis Rotis*. The discovery of this manuscript enriches the corpus of legal manuscripts connected with Avignon and this important workshop.

*Keywords* juridical manuscripts; French *Midi*; cultural circulations; cultural history; medieval Southern French history; art and history in the middle ages in the Mediterranean.

DOI 10.14232/belv.2015.2.5      <http://dx.doi.org/10.14232/belv.2015.2.5>

Cikkre való hivatkozás / How to cite this article:

Bilotta, Maria Alessandra (2015): *L'enluminure du Midi de la France dans le contexte des circulations culturelles méditerranéennes : un autre manuscrit juridique retrouvé enluminé à Avignon par l'atelier du Liber visionis Ezechielis* (Arras, BM, ms. 499 [593]). *Belvedere Meridionale* vol. 27. no. 2. 72–91. pp

ISSN 1419-0222 (print) ISSN 2064-5929 (online, pdf)

Entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle le Midi de la France a été un milieu considérable de production de manuscrits juridiques enluminés grâce à la présence sur le territoire de nombreux et importants centres universitaires et politiques qui nourrissaient le marché de livres, souvent précieux, tant pour leur contenu que pour leur facture.<sup>1</sup> Ce marché a favorisé le déplacement dans les villes méridionales de copistes et d'enlumineurs de différentes origines et formations à la recherche de commandes et a largement contribué à la circulation d'hommes et de livres réalisés ailleurs, dans la Péninsule italienne (par exemple à Bologne<sup>2</sup>, à Gênes<sup>3</sup> ou en Toscane<sup>4</sup>), à Paris, en Catalogne proposant des modèles alternatifs et une matière à réflexion pour les artisans (enlumineurs et copistes) qui travaillaient dans les villes méridionales. Par ailleurs, dans certaines villes méridionales d'importance considérable, comme Toulouse, par exemple, la présence de *studia* et de collèges liés aux ordres mendiants, spécialement Dominicains et Franciscains, a représenté très probablement un autre facteur qui a contribué à l'essor de la production des livres ainsi que de la circulation de manuscrits étrangers dans les territoires méridionaux.<sup>5</sup>

La production des manuscrits juridiques enluminés de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle se révèle très articulée et originale du point de vue stylistique avec des équipes d'enlumineurs, parfois composées par des artisans ayant une origine et une formation différentes, sollicitées par une commande émanant de milieux sociaux diversifiés, tant ecclésiastiques (souvent liés au milieu universitaire ou à la cour pontificale avignonnaise) que, suppose-t-on, laïques et seigneuriales.

Dans ce contexte s'insère un manuscrit juridique enluminé nouvellement réapparu, que nous voulons présenter ici. Ce manuscrit est daté du premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, et conservé à Arras (Bibliothèque Municipale, ms. 499 [593]) ; comme on l'expliquera dans cette contribution, nous avons tout récemment reconnu ce manuscrit comme un nouveau témoin de l'activité de l'une de ces équipes, désignée comme l'atelier du *Liber visionis Ezechielis*, actif dans le Midi de la France dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce manuscrit apporte pourtant une nouvelle particule élémentaire à la connaissance de l'œuvre de cet atelier franco-méridional. Le manuscrit d'Arras a été récemment signalé par Frédéric Cahu qui classait le *codex* œuvre génériquement franco-méridionale en raison du caractère de sa décoration peinte.<sup>6</sup>

Du point de vue textuel, le manuscrit d'Arras contient, aux folios 1<sup>r</sup>-264<sup>v</sup>, les *Décretales* promulguées par le pape Grégoire IX (1227-1241), dans leur version adressée à l'université de Bologne, avec la glose marginale ordinaire de Bernard de Parme.<sup>7</sup> Cet intéressant manuscrit provient de la Bibliothèque de Saint-Vaast d'Arras comme l'atteste l'*ex-libris* du monastère écrit dans la marge supérieure du fol. 1<sup>r</sup> (*Bibliothecae monasterii sancti vedasti atrebatensis. 1628.E.* ; **fig. 1**). On ignore dans quelles circonstances et à quelle date le manuscrit était parvenu à Saint-Vaast, les archives ayant disparu dans l'incendie de la bibliothèque suite à son bombardement par l'artillerie allemande en 1915. Il est pourtant difficile de retracer la provenance des manuscrits. Toutefois, le ms 593 était déjà en possession de l'abbaye dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle

<sup>1</sup> BILOTTA 2008, 2010a, 2010b, 2011, 2012a, 2012b, 2012c, 2012d, 2014a, 2014b, 2014c, 2014d, 2014e, 2014f, 2014g.

<sup>2</sup> BILOTTA 2012a, 2012d, 2014b, 2014f.

<sup>3</sup> BILOTTA 2012c.

<sup>4</sup> ALIDORI BATTAGLIA 2014.

<sup>5</sup> BILOTTA 2008, 2010a, 2012a, 2014a.

<sup>6</sup> CAHU 2013, 79, 122-123, fig. 35 ; 402-403.

<sup>7</sup> Bernardus Parmensis (de botone), professeur de droit canonique à Bologne, chancelier de l'université ; il a reçu le titre de *magister* en 1232 et est mort le 24 mars 1266. Cf. : KUTTNER - SMALLEY 1945, 97 ; CAHU 2013, 85. Il s'agit de la quatrième version de la glose datée de 1263-1266. Cf. : CAHU 2013, 402.



FIG. 1: Arras, Bibliothèque Municipale, Décrétales, ms. 499 [593], f. 1'.





comme en atteste son premier folio où figure la trace de l'inventaire de 1628 (fig. 1).

Du point de vue paléographique, le manuscrit montre une écriture de caractère nettement français. En effet, on y trouve un bon nombre des éléments habituels qui permettent de distinguer la « rotunda » française de l'italienne: tout d'abord, l'aspect général est légèrement plus vertical, moins rond, plus irrégulier aussi que dans l'écriture de la plupart des sommes juridiques italiennes. Dans le détail: les jambages de m et n tous munis de pieds recourbés; « et » tironien barré; « g » en forme de 8; le filet terminal traité de manière analogue, recourbé vers la droite, dans les lettre h et y et dans les abréviations « com » et « ; » (y compris avec la valeur de « m vertical »). On y trouve aussi l'absence de deux abréviations caractéristiques italiennes: « q » barré pour « qui » et le trait ondulé suscrit utilisé aussi bien pour « a » suscrit que pour « r » (« a » suscrit a ici une forme plutôt française, et « r » seul n'est pas abrégé); par ailleurs, une forme d'abréviation « ur » plus française qu'italienne (l'italienne ressemble souvent plutôt à un r rond suscrit).<sup>8</sup>

L'écriture des *Décrétales* d'Arras est pourtant attribuable à un copiste d'origine française comme il est confirmé par l'*explicit* du manuscrit (fol. 264<sup>r</sup>) où l'on apprend que le *codex* a été transcrit par *Jacobi de Clavomesnillo* qui a terminé son travail en 1317 :

« *Explicit textus decretalium dei gratia anno m<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XVII<sup>o</sup> die jovis post festum conversionis beati pauli apostoli per manum Jacobi de Clavomesnillo scriptoris venerabilis viri magistri Roberti de Pinchebek canonici eboracensis* ». <sup>9</sup>

<sup>8</sup> Nous remercions Marc Smith pour les importantes observations paléographiques concernant les *Décrétales* d'Arras qu'il nous a communiqué (communication écrite du 23 février 2015).

<sup>9</sup> Cf. : CAHU 2013. 402. Une notice du manuscrit d'Arras est disponible en ligne au *Catalogue collectif de France (CCFr)*. Dans cette dernière notice *Roberti de Pinchebek canonici eboracensis* est indiqué comme « chanoine d'Evreux ». (date de consultation : 25 février 2015).



FIG. 4: Arras, Bibliothèque Municipale, *Décrétales*, ms. 499 [593], f. 1<sup>r</sup> (détail).

La *Glossa ordinaria in Decretales* de Bernard de Parme se termine par l'*explicit* suivant (fol. 264<sup>r</sup>) : « *Explicit apparatus decretalium dei gratia. Hic locus est mete. Liber explicit. Ergo valet.* »

On peut interpréter le toponyme *Clavomesnillo* de la manière suivante : tout d'abord, les toponymes qui terminent en « -mesnil » se trouvent seulement en France, plus précisément en France septentrionale. « Clavo » ne signifie rien, il s'agit sûrement d'une faute d'orthographe pour « Calvo » (plutôt que « Claro »), donc il s'agirait d'un lieu nommé *Calvomesnillo* c'est-à-dire « Chaumesnil » ou « Caumesnil ». <sup>10</sup> Il y a au moins deux lieux nommés Chaumesnil près de Troyes<sup>11</sup> et un Caumesnil près d'Arras. Pourtant, le copiste des *Décrétales* d'Arras serait un copiste originaire de la France du nord.

En ce qui concerne Robert de Pinchebek, le commanditaire du livre, mentionné dans l'*explicit*, le nom de ce chanoine de York (nommé également Pinchebek, ou Pincebeck,

<sup>10</sup> Nous remercions Marc Smith pour nous avoir aidé à lire correctement ce nom (communication écrite du 23 février 2015).

<sup>11</sup> Dictionnaire topographique de la France, 2013 (consulté le 24 février 2015).

ou Pincebek) est cité dans plusieurs actes des registres pontificaux des années 1305–1342 concernant l'Angleterre et l'Irlande pendant le pontificat de Clément V (1305–1314), Jean XXII (1316–1334) et Benoît XII (1335–1342).<sup>12</sup> Il s'agit très probablement de Robert de Pinchebek, procureur<sup>13</sup> pour les pétitions anglaises à la Chancellerie de la cour pontificale d'Avignon au *xiv*<sup>e</sup> siècle, agent de l'évêque de Norwich, John Salmon († 1321).<sup>14</sup>

Le manuscrit d'Arras est malheureusement incomplet : il lui manque 45 feuillets répartis au hasard dans le volume (reste 267) ; les miniatures des Livres IV et V sont manquantes ; les cahiers sont des quinions avec un feuillet supplémentaire inséré au centre soit de 11 feuillets.

Comme les autres exemplaires enluminés des *Décrétales* de Grégoire IX, le manuscrit d'Arras était doté d'un cycle d'illustrations limité comportant une série de miniatures, cinq (**fig. 1, 2, 3**), placées au début des Livres (*iudex* ; *iudicium* ; *clerus* ; *conubia* ; *crimen*) qui composent l'œuvre. Comme on l'a déjà dit, actuellement les miniatures des derniers Livres,

IV (*conubia*) et V (*crimen*), sont manquantes.

Dans la première miniature au fol. 1<sup>r</sup> (**fig. 4**), marquant le début de l'ouvrage et introduisant le texte de la bulle *Rex pacificus*, est représentée une scène de dédicace où le pape Grégoire IX, qui symbolise le juge par excellence, le représentant du Christ sur terre<sup>15</sup> assis sur un trône à gauche, consacre l'ouvrage, présenté par son auteur, Raymond de Peñafort, agenouillé à droite ; le pape bénit le livre, et avec ce geste il officialise la collection en lui donnant toute sa légitimité.<sup>16</sup> L'auteur de l'œuvre est entouré par un petit groupe de prélats, deux moines et un cardinal, ce dernier coiffé d'un chapeau rouge, qui évoquent très probablement les membres de la Curie (**fig. 4**). Il s'agit de l'une des iconographies les plus habituellement utilisées pour introduire le premier Livre des *Décrétales*, consacré notamment au *Iudex*, à la figure du juge, celui qui représente l'autorité publique et qui exerce la justice.<sup>17</sup> Il est encore intéressant de noter que le pape Grégoire porte sur la miniature au fol. 1<sup>r</sup> des *Décrétales* d'Arras (**fig. 4**) une tiare rouge, ce dernier élément, comme l'a remarqué Frédérique Cahu, étant plus caractéristique des manuscrits français méridionaux, influencés par la tradition iconographique italienne.<sup>18</sup>

La deuxième illustration des *Décrétales* d'Arras est réalisée au f. 75r (**fig. 5**), à l'*incipit* du deuxième Livre, traditionnellement connu comme *Iudicium* (*incipit liber II de iudiciis*), livre dans lequel on traite notamment de l'action judiciaire, du procès et du jugement. Pourtant, l'illustration du deuxième Livre des *Décrétales* est focalisée sur la représentation de l'exercice et de l'application pratique de la loi.<sup>19</sup> Le thème iconographique du procès est utilisé dans l'illustration du deuxième Livre

<sup>12</sup> Cf. BLISS 1895. 68, 82, 97, 115, 141, 145, 166, 181, 185, 210, 220, 239.

<sup>13</sup> « Le titre de *procurator* désigne, à la curie pontificale, l'homme qui, exceptionnellement ou régulièrement, agit auprès des différents services de l'administration centrale du Saint-Siège, au nom d'un client qui lui en a donné procuration, tant à cause de l'éloignement géographique que de la complexité des affaires à traiter. Même si le procureur n'est pas à proprement parler un agent de l'administration pontificale, il ne s'en différencie pas de beaucoup, puisque son office est étroitement réglementé par le pape. La fonction de procureur est tantôt exercée comme une charge à part entière par des professionnels, bon connaisseurs des rouages de l'administration pontificale, tantôt de manière exceptionnelle et temporaire par des hommes envoyés spécialement auprès du Saint-Siège pour une mission précise ou par des agents de la curie elle-même mis à contribution, plus ou moins fréquemment, pour représenter un personnage empêché » Cf. : *Introduction*, dans BERTHE 2004 ; voir aussi BERTHE 2005.

<sup>14</sup> Cf. : ZUTSHI 1984. 15–29 ; 20.

<sup>15</sup> Cf. : ZUTSHI 1984. 141.

<sup>16</sup> Cf. : *ibid.* 145.

<sup>17</sup> Cf. : L'ENGLE 2012. 30–32 ; CAHU 2013. 141–142 ; BILOTTA 2014g. 89.

<sup>18</sup> CAHU 2013. 145.

<sup>19</sup> Cf. : PAVON RAMIREZ 2012. 59 ; CAHU 2013. 159–183.



FIG. 5: Arras, Bibliothèque Municipale, *Décrétales*, ms. 499 [593], f. 75<sup>r</sup> (détail).

des *Décrétales* d'Arras (fig. 5) : un juge laïc, vraisemblablement un juriste, est placé, assis sur son trône, en position centrale (évoquant visuellement son impartialité dans l'administration de la justice<sup>20</sup>) et il arbitre un débat judiciaire. Comme l'a montré Frédérique Cahu, ce thème iconographique du procès réalisé en correspondance avec l'incipit du deuxième Livre des *Décrétales* exprime la volonté de mettre en valeur dans les images des manuscrits la mise en place de la nouvelle procédure judiciaire qui est apparue sur tout le territoire français dans les années 1220 et qui avait ses racines dans le droit romain.<sup>21</sup>

Le troisième Livre des *Décrétales*, intitulé *Clerus*, concerne les actes et les devoirs du clergé séculier et régulier et il se divise en cinq parties.<sup>22</sup> Dans le manuscrit d'Arras, le troisième Livre (*incipit tercius de vita et honestate clericorum*) est illustré par une miniature au thème iconographique assez commun dans le foyer artistique parisien à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup> : celui de l'expulsion du laïc de

<sup>20</sup> PAVON RAMIREZ 2012. 61.

<sup>21</sup> CAHU 2013. 171 ; BILOTTA 2014g. 91.

<sup>22</sup> Cf. : CAHU 2013. 215.

<sup>23</sup> Ce thème iconographique originaire de Paris semble se diffuser aussi dans des centres secondaires comme en Picardie, dans le Nord, en Normandie ou à Cambrai à partir du troisième quart du XIII<sup>e</sup> siècle ; cf. CAHU 2013. 217.



FIG. 6: Arras, Bibliothèque Municipale, *Décrétales*, ms. 499 [593], f. f. 135<sup>r</sup> (détail).

l'espace liturgique<sup>24</sup> (fig. 6). En effet, le sujet de la première partie du troisième Livre des *Décrétales* traite justement de la messe et de la répartition des laïcs et clercs dans l'espace liturgique. L'espace liturgique est évoqué dans la miniature d'Arras par la présence, à droite, de l'autel, recouvert du corporal, où y est posé un calice ; à côté de l'autel est le célébrant en train de s'approcher de l'autel en élevant l'hostie consacrée. Sur la gauche, un acolyte est en train de chasser du chœur avec un goupillon un laïc, habillé avec un vêtement bicolore (ce détail n'est pas sans signification). Dans le manuscrit d'Arras, comme dans la majorité des autres, cette miniature illustre le canon 1 placé en tête du titre I (*Ut laici secus altare, quando sacra mysteria celebrantur...*) où le texte latin énonce que le clergé devait être séparé du peuple pendant la célébration.<sup>25</sup>

La décoration peinte du manuscrit est une version très simplifiée des œuvres gothiques réalisées dans le nord de la France. Les illustrations, d'une indéniable originalité, sont animées par la présence de plusieurs personnages aux formes simplifiées et géométrisées aux contours puissamment dessinés, imprégnées

<sup>24</sup> Cf. : CAHU 2013. 216. Sur l'illustration du Livre III des *Décrétales* de Grégoire IX voir aussi : GIBBS 2012 ; CAHU 2013. 159–183.

<sup>25</sup> CAHU 2013. 219.



Fig. 7: Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 12018, f. 126r. (© Bibliothèque nationale de France)

de culture méditerranéenne et d'une saveur méridionale accusée. Le style du manuscrit est essentiellement linéaire et d'une exécution quelque peu plate : les images ne témoignent pas d'un grand raffinement mais servent l'animation du récit (fig. 6).

Ces caractéristiques stylistiques montrent que l'artiste qui a réalisé la décoration du manuscrit d'Arras appartient incontestablement à l'atelier du *Liber visionis Ezechielis*, un atelier vraisemblablement itinérant, actif entre 1315 et 1325, composé par des enlumineurs originaires du Languedoc.<sup>26</sup> Cette équipe d'enlumineurs a travaillé aussi à Avignon où elle a enluminé sûrement trois manuscrits : deux exemplaires contemporains du *Liber visionis Ezechielis de Rotis* du franciscain Henricus de Carreto (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 12018 et lat. 503 ; fig. 7), tous les deux

<sup>26</sup> MANZARI 2006. 101–114 ; BILOTTA 2012b, 2012d, 2014f.

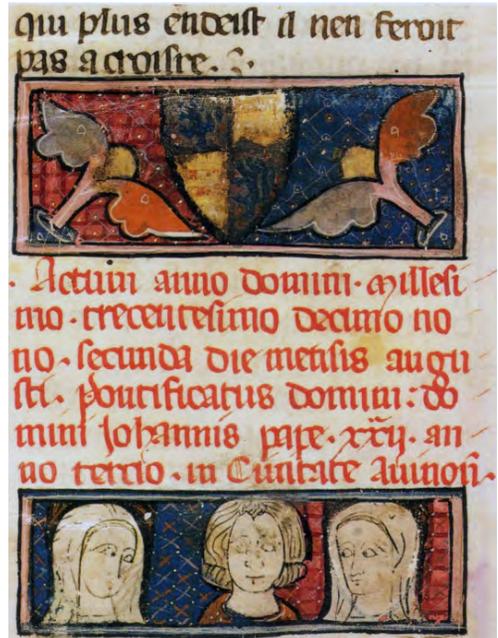


Fig. 8: Florence, Bibliothèque Laurentienne, Ashburnam 121, già 48, f. 90v. (© Su concessione del MiBACT. E' vietata ogni ulteriore riproduzione con qualsiasi mezzo)

présents dans la bibliothèque avignonnaise des papes (en effet, ils sont mentionnés dans les inventaires de 1369 et de 1375 et successivement dans ceux de Peñiscola de 1412–1415 et de 1423)<sup>27</sup> et un autre manuscrit, rattaché à l'atelier par Marie-Thérèse Gousset,<sup>28</sup> avec le texte de la *Queste du Saint Graal*, daté avec précision de 1319 et localisable à Avignon par son *colophon* avec l'armoire du pape Jean XXII ou d'un membre de sa famille<sup>29</sup> (Florence, Bibliothèque Laurentienne, Ashburnam 121, già 48 ; fig. 8). Cet atelier a vraisemblablement

<sup>27</sup> MANZARI 2006. 53 note 149 ; STONES 2014, I–1 29, 41, 44, 46, 74, 87, 113 ; I–1 142, 143–150 ; Cat. VI–6, ill. 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, pl. 53–54, 151, 156, 262, 286.

<sup>28</sup> Cf. : GOUSSET 2000. 148 ; MANZARI 2006. 59 ; STONES 1996. 213, 215, 218–219, 246 ; 2000. 322, 327, 331, 335–336 ; MANZARI 2006. 11, 58–59, 86–87, 346–347, fig. 21–23 ; STONES 2013 ; BILOTTA 2012b, BILOTTA sous presse.

<sup>29</sup> MANZARI 2006. 59 note 169.

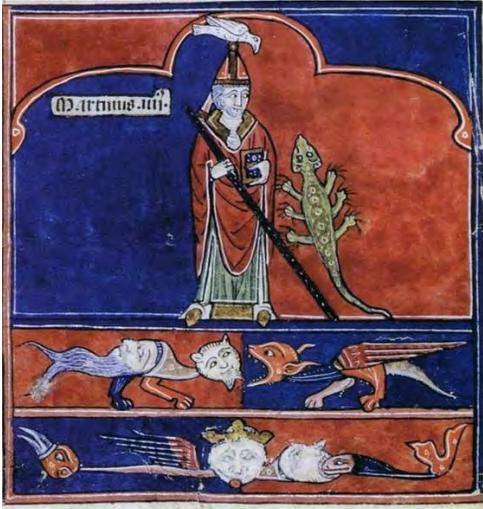


Fig. 9: Lunel, Bibliothèque Municipale, fonds Louis Médard, ms 7, f. 4<sup>r</sup>. (© Ville de Lunel, Musée Médard)

aussi travaillé à Montpellier : en effet il a probablement décoré dans cette dernière ville le manuscrit 35 des Archives municipales avec le texte des *Franchises et Coutumes* de cette ville<sup>30</sup> et peut-être aussi un manuscrit avec les *Œuvres d'Aristote*, conservé à la Bibliothèque Vaticane : le manuscrit Borgh. 130.<sup>31</sup> Cet atelier est connu sous le nom d'*atelier du Liber visionis Ezechielis* du nom de la première œuvre identifiée : le *Liber visionis Ezechielis de Rotis*, composé par le franciscain Henricus de Carreto (1270–1323)<sup>32</sup> pour le pape Jean XXII. Cette œuvre est conservée en deux exemplaires manuscrits contemporains, déjà cités, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale de France (ms lat. 12018 et lat. 503).<sup>33</sup> Dans ce dernier manuscrit,<sup>34</sup> François Avril a reconnu, dans les deux initiales enluminées au fol. 1<sup>r</sup>, l'œuvre du célèbre enlumineur toscan, connu sous le nom de Maître du Codex de

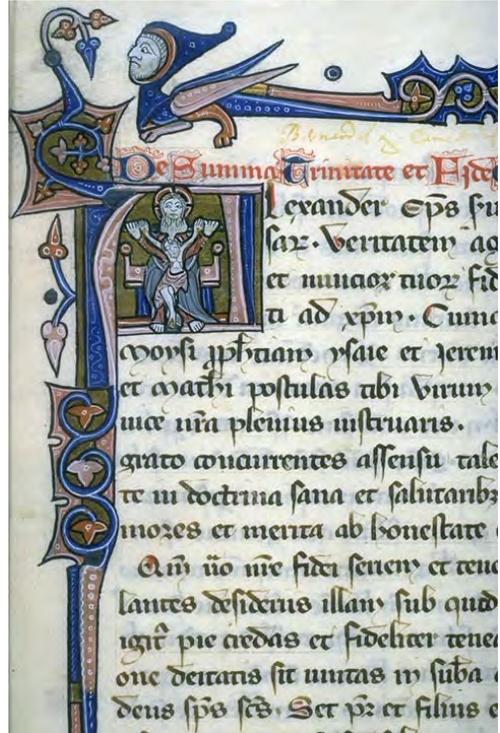


Fig. 10: Toulouse, Bibliothèque municipale, ms 473, f. 1<sup>r</sup> (détail). (© G. Boussières / Mairie de Toulouse)

saint Georges<sup>35</sup> (d'après son œuvre principale conservée à la Bibliothèque Vaticane) ; qui a donc travaillé sur cependant sur le manuscrit lat. 503 en collaboration avec cette équipe de la France méridionale. À cette équipe d'enlumineurs a été rattaché par François Avril un exemplaire du *Liber prophetiarum papalium* (Bibliothèque municipale de Lunel, ms 7, fig. 9), tout comme un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Toulouse (ms 473) et un autre codex, l'*Office et Vie de Sainte Énimie*, un recueil à la fois liturgique et hagiographique, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France (ms lat. 913).<sup>36</sup>

Par ailleurs, l'atelier du *Liber Visionis*

<sup>30</sup> Cf. : MANZARI 2006. 53–72.

<sup>31</sup> MANZARI 2006. 58 ; BILOTTA sous presse.

<sup>32</sup> Cf. : MEEK 1988. 404–408 ; BOUREAU 2004. xii–xiii ; MANZARI 2006. 53 ; BILOTTA sous presse.

<sup>33</sup> Cf. : MANZARI 2006. 53–72 ; GOUSSET 2000. 148.

<sup>34</sup> Cf. : GOUSSET 2000. 148.

<sup>35</sup> Cf. : AVRIL 1982. 171–175.

<sup>36</sup> Cf. : AVRIL 1987. 165 ; MANZARI 2006. 59, 69 ; STONES 2014, I–1 30, 75, 85, 128 ; II–1 138, 139, 142, 149, 151, 156, 157–158 ; Cat. VI–10, ills. 282–283, 184, 210, 231, 262.

a enluminé six autres manuscrits juridiques, le premier : Paris, Bibliothèque nationale de France, ms lat. 15415, avec des œuvres de Bérenger de Béziers et de Guillaume de Mandagout<sup>37</sup>; le deuxième : Assise, Bibliothèque du *Sacro Convento*, ms 229, avec la *Tabula Iuris canonici et civilis* de *Johannes de Ephordia*, datable entre 1311 et 1326<sup>38</sup>; le troisième : Toulouse, Bibliothèque municipale, ms 473, déjà cité<sup>39</sup> (**fig. 10**) ; le quatrième, avec le texte des *Décrétales* de Grégoire IX (1227–1241),<sup>40</sup> aujourd'hui conservé à la Biblioteca Comunale degli Intronati de Sienne (ms. KI 6<sup>41</sup> ; **fig. 11**) ; le cinquième, récemment rattaché par nous à l'atelier en proposant une localisation avignonnaise, avec *l'Apparatus in quinque libros decretalium* du pape Innocent IV (1243–1254) et *Additiones* de plusieurs auteurs (Cité du Vatican, Bibliothèque Vaticane, ms. Urb. lat. 157 ; **fig. 12, 13**).<sup>42</sup> Le cinquième manuscrit juridique où nous avons reconnu encore une fois l'œuvre des mêmes mains de l'atelier du *Liber Visionis Ezechielis* est un exemplaire du *Décret de Gratien* conservé aux Archives Capitulaires de Tortosa : le ms. 3.<sup>43</sup> La décoration peinte de ce dernier manuscrit a été exécutée en collaboration avec une autre main ; on reconnaît le travail de l'atelier du *Liber Visionis Ezechielis* dans les illustrations des *Causae* II, XI,<sup>44</sup> XV, XXI, XXV, XXVI, XVII, XXV, XXV,

XXVI, XXVIII, XXXIII, XXXIV,<sup>45</sup> XXXV et dans l'enluminure qui introduit l'*incipit* du *De Poenitentia*.<sup>46</sup>

L'atelier du *Liber Visionis* a enluminé des manuscrits avec des œuvres classiques aussi : il s'agit de deux exemplaires avec le texte des *Tragédies* de Sénèque avec le commentaire du dominicain Nicolas Trevet, conservés dans la Bibliothèque Vaticane (les manuscrits Urb. lat. 355 et Vat. lat. 1650)<sup>47</sup> et encore un manuscrit avec les *Œuvres* de Guillaume d'Auvergne conservé aussi à la Bibliothèque Vaticane (Cité du Vatican, Bibliothèque Vaticane, Vat. lat. 850)<sup>48</sup>.

La parenté des enluminures des *Décrétales* d'Arras (**fig. 1 ; 7 ; 8 ; 9**) avec les œuvres du florissant atelier du *Liber Visionis* est patente. Si l'on compare, par exemple, les figures aux style vigoureux et savoureux et au traitement graphique sans aucune recherche d'effet de modelé ; le vocabulaire ornemental ; le répertoire drolatique que le maître des *Décrétales* d'Arras met en œuvre, ainsi que le répertoire végétal à feuilles italianisantes<sup>49</sup> (**fig. 1**) avec ceux que ses coéquipiers utilisent dans les autres manuscrits susmentionnés (**fig. 12, 13**). Les mêmes êtres monstrueux et même bestiaire grotesque se retrouvent, et y réapparaît souvent une figure hybride à tête humaine greffée sur un corps de dragon dédoublé symétriquement qui se retrouve dans la marge supérieure du folio 75<sup>r</sup> des *Décrétales* d'Arras (**fig. 2**) et dans l'exemplaire susmentionné du *Liber prophetiarum papalium* (Bibliothèque Municipale de Lunel ms 7, **fig. 9**). Ce dernier est illustré toujours par l'atelier, où dans la partie inférieure de l'illustration du fol. 4<sup>v</sup>, la même figure d'hybride à tête humaine est enrichie

<sup>37</sup> Cf. : AVRIL 1987. 165 ; MANZARI 2006. 57, 69, 71–72, 352, 353.

<sup>38</sup> Cf. : ASSIRELLI, SESTI 1990. 22, 30, 44–48, fig. 27, 272 ; MANZARI 2006. 57–58.

<sup>39</sup> Cf. : MANZARI 2006. 69 ; BILOTTA sous presse. Une notice du manuscrit est disponible sur la base en ligne Rosalis : Rosalis (date de consultation : 26 février 2015).

<sup>40</sup> Cf. : BERTRAM 2008. 31–65 ; 2010.

<sup>41</sup> Cf. : MECACCI – VAILATI VON SCHOENBURG WALDENBURG 1996. 44, 117–119, fig. 39–44.

<sup>42</sup> Pour ce manuscrit nous avons proposé une localisation avignonnaise ; cf. BILOTTA 2012d, BILOTTA sous presse.

<sup>43</sup> Cf. : ESCAYOLA RIFÀ 2003. 87–106 ; BILOTTA 2012a. 58.

<sup>44</sup> ESCAYOLA RIFÀ 2003. 105, fig. 4.

<sup>45</sup> ESCAYOLA RIFÀ 2003. 105, fig. 6.

<sup>46</sup> BILOTTA 2012a. 58.

<sup>47</sup> Cf. : PALMA 1973. 317–322 ; MONTI 1996. 266 ; MANZARI 2006. 62–64 et note 174 ; BILOTTA sous presse.

<sup>48</sup> Cf. : MANZARI 2006. 64 et 69.

<sup>49</sup> Sur le feuillage italianisant utilisé par l'atelier du *Liber Visionis* voir : MANZARI 2006. 59.

de figures animales.<sup>50</sup> Il s'agit en effet, comme l'a montré François Avril, de l'un des motifs courants dans l'enluminure languedocienne, particulièrement diffusé à Toulouse ; un motif qui se répand diffusément dans la production enluminée du Midi comme le démontrent le Pontifical romain de la Bibliothèque nationale de France (ms lat. 17336), datable entre 1305 et 1310, d'origine méridionale, vraisemblablement avignonnais<sup>51</sup> et aussi le fragment de bréviaire de chœur conservé à Baltimore (W. 130<sup>52</sup>), où se retrouve la même figure drolatique dans la marge supérieure du fol. 34<sup>v</sup>.<sup>53</sup>

La décoration peinte des *Décrétales* d'Aras pourrait avoir été commandée à l'atelier du *Liber Visionis* par Robert de Pinchebek, procureur à la Chancellerie de la cour pontificale avignonnaise, et doit avoir été exécutée en 1317, ou juste après, probablement à Avignon où, comme on l'a déjà dit, l'atelier du *Liber visionis* a sûrement enluminé d'autres manuscrits pour des commandes prestigieuses.

Comme on l'a remarqué ailleurs, la production et l'illustration de manuscrits juridiques dans la cité rhodanienne a été stimulée au XIV<sup>e</sup> siècle par la présence d'une institution universitaire, réellement opérante à partir de 1303,<sup>54</sup> avec la présence du siège pontifical, de

sa bibliothèque, de son *studium Curiae* et de ses tribunaux où travaillaient nombreux juristes, civilistes et canonistes, a vraisemblablement contribué à l'essor de la production et du commerce de manuscrits juridiques, enluminés ou non, ainsi qu'à l'arrivée dans la cité rhodanienne d'étudiants étrangers et de manuscrits enluminés de provenances différentes, en particulier à Bologne, siège, comme on l'a déjà évoqué, d'une université prestigieuse spécialisée dans l'enseignement du droit. Il est probable, par exemple, que, pour enrichir sa bibliothèque, le pape Jean XXII (1316–1334) ait ordonné l'achat de livres manuscrits à Bologne pendant les années 1327–1334, période durant laquelle son neveu, le cardinal légat Bertrand du Pouget (ou Poujet) séjourne dans la cité émi-lienne. Il faut rappeler également que les statuts de l'université d'Avignon attestent que celle-ci exerçait un contrôle sur les « stationnaires », les libraires de l'université, pour garantir l'exactitude des textes mais aussi pour promouvoir la production de livres.<sup>55</sup> Comme l'a remarqué Frédérique Cahu, nous conservons un certain nombre de noms de libraires actifs à Avignon à partir des années 1330 comme Nerio de Vitale, *Recuperius*,<sup>56</sup> Franceschino de Lodi, Jean

rhodanienne, capitale pontificale jusqu'en 1403 et qui, même ensuite, est restée une plaque tournante, en relations étroites avec l'Italie : en 1393–1394, elle accueillait des étudiants originaires de cent soixante-cinq diocèses différents, très largement répartis ; en 1403, dans le *rotulus* cité plus haut, ils appartenaient encore à cent un diocèses et, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, quelques étudiants et professeurs piémontais ou toscans viendront, au sein d'un recrutement devenu majoritairement provençal, lui conserver comme une touche internationale. Cf. VERGER 1980. 185–200, 1971. 489–504, 1991. 80–81 ; BILOTTA 2012d.

<sup>55</sup> BILOTTA 2012d.

<sup>56</sup> Comme l'a remarqué Céline Giordano, le 13 janvier 1334, un certain *Recuperius* vend à la bibliothèque pontificale le *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré ainsi que le commentaire de Gilbert de la Porrée sur le *Cantique de Cantiques* et le traité *De Sufficiencia d'Avicenne*. Le tout pour 8 florins. Cf. : GIORDANO 2010. 59.

<sup>50</sup> Voir : BILOTTA 2012b.

<sup>51</sup> Voir : LEROQUAIS 1937. 214–217 ; AVRIL 1998. 325–326 ; MANZARI 2006. 33, 37, 50, 76, 95, 257, 343, 347, 352, 353, fig. 5, 7.

<sup>52</sup> Voir : RANDALL 1989. nr. 60, fig. 124, 125. Il s'agit de l'un des fragments d'un bréviaire de chœur, datable entre 1300 et 1310, conservés respectivement à Paris (Bibliothèque nationale de France, ms. Nouv. acq. lat. 2511) ; à Baltimore (Walters Art Gallery, W. 130) et à Londres (Londres, British Library, ms Add. 42132), dit le bréviaire d'Agen, vraisemblablement destiné à une église de cette dernière ville Cf. AVRIL 1998a. 329–330; 1997/1998. 126. fig. 5, 127. fig. 8, 128. fig. 10 ; STONES 2005. 235–256.

<sup>53</sup> BILOTTA 2009.

<sup>54</sup> Cf. : VERGER 1991a. 199–219, 208, 217 nt. 57. Sur l'origine de l'Université d'Avignon voir : GOURON 1970. 361–366. Comme l'a bien montré Jacques Verger, l'université d'Avignon, pour modeste qu'elle fût, a tiré quelque profit du destin exceptionnel de la cité



Fig. 11: Siena, Biblioteca Comunale degli Intronati, ms. K 16, f. 152<sup>r</sup> (© Autorizzazione Biblioteca Comunale Intronati. Siena, 2015)



Fig. 12, 13: Cité du Vatican, Bibliothèque Vaticane, ms. Urb. lat. 157, ff. 1', 73'. (© 2015, Biblioteca Apostolica Vaticana)

243

U... omne aduones qd fecit nunc ad p... am... et c. sit p... os...

Incipit liber primus Innocentii pape



egunt in ecclesia... ut quis... quod ego... quod dicitur...

Intellectus... ut quis... quod dicitur... quod dicitur... quod dicitur...

quod dicitur... quod dicitur... quod dicitur... quod dicitur... quod dicitur...



de vobis augustinus...

Dei pro simplicibus... quod dicitur... quod dicitur... quod dicitur...

de Fanere ou Guillaume de Milheriis.<sup>57</sup> Des manuscrits juridiques étaient produits dans ces ateliers.<sup>58</sup> Philippe d'Avignon dit *Philippus de Revesto* fut payé le 1<sup>er</sup> janvier 1317 pour la réalisation d'un manuscrit des Clémentines.<sup>59</sup> Comme l'a remarqué Céline Giordano, en 1340, Nerio de Vitale, bien qu'il ne fût plus cette année *librarius* de la Curie, vendit un *Décret de Gratien* provenant de la Chambre apostolique.<sup>60</sup> Les documents conservés aux Archives du Vatican transmettent le nom d'un autre *librarius* : *Antolinus* ou *Ancolinus de Modecia*.<sup>61</sup> D'après un document daté du 28 Janvier 1348, où il est désigné comme *stacionarius* il a vendu un *Décret* et une *Summa Hostiensis* appartenant au Trésor pontifical pour la somme de 53 florins. Le 5 février de la même année, il a mis en vente un autre *Décret* provenant de la bibliothèque personnelle du pape. En août 1348, il avait en dépôt dans sa boutique quatre livres de droit civil provenant de la bibliothèque du clerc Jean Courtois.<sup>62</sup> En janvier 1348, les exécuteurs testamentaires d'*Aymericus de Capdenaco*, de Rodez, confient à une tierce personne le soin de se rendre à Avignon afin d'y vendre six livres de droit.<sup>63</sup> En 1366 le *librarius* Antoine de Sexto,

originaire de Milan, a vendu un volume de Décrétales au pape Urbain V pour les étudiants de son *studium*.<sup>64</sup> Encore, comme l'a remarqué Frédérique Cahu, le 9 décembre 1322, Jean de Toulouse (*Johannes de Tolosa*) percevait 25 livres pour avoir transcrit 25 cahiers de la *Summa* d'Henri de Suse ; le 19 juin 1323, Jean de Toulouse et Jean Bacon percevaient encore 25 livres pour 35 cahiers du même ouvrage.<sup>65</sup> Dans ce contexte il est intéressant de rappeler que le transport de manuscrits juridiques bolonais à Avignon est déjà documenté dans les années 1265–1269.<sup>66</sup> En 1269, les *Chiarrenti* (*Clarentis*), marchands toscans, de Pistoia, effectuent un transport dans la ville rhodanienne et, bien avant la fondation du *Studium*, un étudiant bourguignon, *Robert de Broxeio*, paie une somme considérable pour un transport de livres à Avignon (malheureusement le contrat de transport n'indique pas le nombre des volumes).<sup>67</sup> Il faut encore rappeler que les Avignonnais allaient s'instruire directement en Italie, à Bologne, à Verceil,<sup>68</sup> à Vicence et que, déjà à partir de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les *podestà* gibelins, qui gouvernaient les cités de la basse vallée du Rhône, arrivaient depuis la Péninsule accompagnés des juges et des notaires, tous excellents juristes, qui certainement ont facilité les contacts avec les milieux juridiques italiens.<sup>69</sup> Ces derniers devaient être des agents efficaces pour la diffusion du droit et auraient dû contribuer à faire parvenir en

<sup>57</sup> PANSIER 1922. 35–36. Cf. : CAHU 2013. 69.

<sup>58</sup> CAHU 2013. 69.

<sup>59</sup> PANSIER 1922. 3 ; MANZARI 2006. 31 et note 57 : « Item pro illuminatura nonagentarum litterarum cum parafis necessariis decretalium domini nostri » ; CAHU 2013. 69.

<sup>60</sup> Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, *Introtus et exitus* 185, f. 18v ; cf. JULLIEN DE POMMEROL, MONFRIN 1991. 179 ; GIORDANO 2010. 58. Cfr. BILOTTA 2014f. 216.

<sup>61</sup> Ce personnage peut être identifié avec *Otholinus* ou *Otoninus de Modocia* indiqué comme *stationarius* et après comme *librarius* curie romane en 1321 et en 1329 ; cfr. JULLIEN DE POMMEROL, MONFRIN 1991. 230 ; GIORDANO 2010. 59 note 224 ; BILOTTA 2014f. 217.

<sup>62</sup> Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, Reg. Av. 101, f. 22 ; cfr. JULLIEN DE POMMEROL – MONFRIN 1991. 230 ; GIORDANO 2010. 59, note 225 ; BILOTTA 2014f. 217.

<sup>63</sup> Archives Départementales de l'Aveyron, E 1221, f. 78. Cf. : GIORDANO 2010. 58 ; BILOTTA 2014f. 217.

<sup>64</sup> Cf. : PANSIER 1922. 36–37 ; GIORDANO 2010. 59 ; CAHU 2013. 69 ; BILOTTA 2014f. 217.

<sup>65</sup> Cf. : CAHU 2013. 69.

<sup>66</sup> Cf. : STELLING-MICHAUD 1963. 111.

<sup>67</sup> Ibid. 100–103, 111, note 5 ; 115.

<sup>68</sup> Sur le *Studium* de Verceil voir : FROVA 1989. 85–99 ; L'Università di Vercelli 1994.

<sup>69</sup> Dans les années 1216–1234, par exemple, Bertrand Du Pont, notaire de la ville d'Avignon, semble avoir appris le droit à Bologne. Par la suite, en 1257, l'évêque d'Avignon, Zoen Tencarari, un bolonais, a fondé par testament dans sa ville natale un collège destiné à accueillir douze étudiants de droit avignonnais. Cf. CHIFFOLEAU 2003. 62.

Provence des manuscrits juridiques réalisés à Bologne. Entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle, de nombreux juristes commençaient localement à Avignon et dans sa région leur apprentissage du droit. Ils se rendaient par la suite à Bologne pour suivre les enseignements des docteurs italiens et revenaient après dans leur pays d'origine pour y recouvrir la charge de juge.<sup>70</sup> Il est fort probable que ces juristes aient fait transporter dans leur patrie des manuscrits juridiques achetés pour leurs études à Bologne, en accroissant ainsi la présence de manuscrits bolonais dans la cité rhodanienne.<sup>71</sup>

L'apparition<sup>72</sup> des *Décrétales* d'Arras permet désormais de préciser la physionomie de l'atelier du *Liber Visionis*, actif entre 1315 et 1325, ainsi que le contexte social et géographique dans lequel le florissant atelier a travaillé. Cette découverte permet aussi de

clarifier nos idées sur le développement et la répartition géographique et chronologique de sa production. Les *Décrétales* d'Arras enluminées par l'atelier méridional, languedocien, du *Liber Visionis*, transcrites par un copiste originaire de la France du nord et commandées par un commanditaire anglais témoignent pourtant encore plus du « cosmopolitisme » qui existait à Avignon et autour de la Cour pontificale dès le début du second quart du siècle. L'espace géographique, compris entre la Catalogne, le Midi et l'Italie du nord où se situe la géographie artistique de l'atelier du *Liber Visionis* joue un rôle essentiel, comme on l'a remarqué à plusieurs reprises, dans le développement des échanges culturels, artistiques et sociaux et dans les transmissions des patrimoines et des savoirs dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ; des échanges et des transmissions que l'étude des manuscrits juridiques enluminés nous permet aujourd'hui de mieux reconnaître et décrire. \*

<sup>70</sup> CHIFFOLEAU 2003. 62.

<sup>71</sup> Cf. BILOTTA, 2012a, 2012d, 2014b, 2014f, BILOTTA sous presse.

#### ABRÉVIATIONS, BIBLIOGRAPHIE

- ALIDORI BATTAGLIA, LAURA (2014): Libri di lettori, libri di prelati: tre manoscritti toscani nella Biblioteca dei Domenicani di Tolosa e una commissione i Bertrando del Poggetto. In: Giordana Mariani Canova, Alessandra Perriccioli Saggese (éd.): *Il codice miniato in Europa: libri per la chiesa, per la città, per la corte*. Padova, Il Poligrafo. 223–242.
- ASSIRELLI, MARCO – SESTI, EMANUELA (1990): *La Biblioteca del Sacro Convento di Assisi, II. I libri miniati del XIII e del XIV secolo*. Assisi, Casa editrice francescana.
- AVRIL, FRANÇOIS (1982): Pontificale Romanum; Henricus de Carreto, Liber visionis Ezechielis. In: *Il gotico a Siena. Miniature, pitture, oggetti d'arte, Catalogo della mostra, Siena, Palazzo Pubblico, 24 luglio – 30 ottobre 1982*. Firenze, Centro Di Firenze. 171–175.
- AVRIL, FRANÇOIS (1987): Les manuscrits enluminés de la collection Médard. In: Georges Dulac (éd.): *La Bibliothèque de Louis Médard à Lunel : Mélanges publ. par l'Association Sauvegarde et valorisation*

*du patrimoine imprimé et le Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup>*. Montpellier, SVPI: Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle. 163–168.

- AVRIL, FRANÇOIS (1997/1998): Un élément retrouvé du bréviaire choral W. 130 de la Walters Art Gallery: Le ms. N. a. lat. 2511 de la Bibliothèque nationale de France. *The Journal of the Walters Art Gallery*. 55/56. 123–134.
- AVRIL, FRANÇOIS (1998): Notice n° 225. In: *L'Art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils (1285–1328). Catalogue de l'exposition (Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 17 mars – 29 juin 1998)*. Paris, Réunion des Musées Nationaux. 325–326.
- AVRIL, FRANÇOIS (1998a): Notice n° 229. In: *L'Art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils (1285–1328). Catalogue de l'exposition (Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 17 mars – 29 juin 1998)*. Paris, Réunion des Musées Nationaux. 329–330.
- BERTHE, PIERRE-MARIE (2004): *Introduction*. In: Idem: *Les procureurs à la cour pontificale d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle : les procureurs des prélats français sous Urbain V et Grégoire XI à la Chambre apostolique,*

- Thèse de doctorat, École des chartes. (date de consultation : 25 février 2015)
- BERTHE, PIERRE-MARIE (2005): L'enregistrement à la Curie pontificale au XIV<sup>e</sup> siècle. Dits et non-dits sur les procureurs. In: Jamme, Armand – Poncet, Olivier (éds.): *Offices et Papauté (xiv<sup>e</sup> – xvii<sup>e</sup> siècle). Charges, hommes, destins*. Roma, Ecole française de Rome. Collection de l'École française de Rome, 334. 685–704. (date de consultation : 25 février 2015)
- BERTRAM, MARTIN (2008): *Dekorierter Handschriften der Dekretalen Gregors IX. (Liber Extra) aus der Sicht der Text- und Handschriftenforschung. Marburger Jahrbuch für Kunstwissenschaft* 35. 31–65.
- BERTRAM, MARTIN (2010): *Signaturenliste der Handschriften der Dekretalen Gregors IX. (Liber Extra)*. Neubearbeitung April 2014, Rom, Deutschen Historischen Instituts in Rom (Online-Publikationen des Deutschen Historischen Instituts in Rom) (date de consultation: 25 février 2015).
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2008): Le Décret de Gratien : un manuscrit de droit canonique toulousain reconstitué. *L'Art de l'enluminure* 24. (Numéro monographique)
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2009): Images dans les marges des manuscrits toulousains de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle : un monde imaginé entre invention et réalité. *Mélanges de l'École française de Rome. Section Moyen Âge* 121:2. 349–359
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2010a): Nuovi materiali per lo studio della produzione miniata tolosana: il ritrovamento di un bifolio staccato proveniente da un *Liber Sextus* del XIV secolo. *Segno e Testo* 8. 265–283. pl. 1–10.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2010b): Nouvelles considérations sur un manuscrit toulousain du Décret de Gratien reconstitué. In: Cassagnes-Brouquet, Sophie – Fournié, Michelle (éds.): *Le livre dans la région toulousaine et ailleurs au Moyen Âge*. Toulouse, Editions Méridiennes. 73–83.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2011): Boniface VIII (ca. 1235–1303), Jean d'Andrée, *Liber Sextus Decretalium* ; *Glossa ordinaria*. Toulouse, Bibliothèque municipale, Ms. 3006. In: Dechaux, Joceline (éd.): *Un patrimoine vivant ! 10 ans d'acquisitions patrimoniales*. Toulouse, Mairie de Toulouse. 8–10.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2012a): Itinerari di manoscritti giuridici miniati attorno al Mediterraneo occidentale (Catalogna, Midi della Francia, Italia), mobilità universitaria, vie di pellegrinaggio fra il XIII e il XIV secolo: uomini, manoscritti, modelli. *Porticvm* 4. 47–63.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2012b): Quelques remarques stylistiques sur les manuscrits peints du pape Jean XXII. In: Fournié, Michelle – Le Blévec, Daniel (éd.): *Jean XXII et le Midi*. Toulouse, Privat. 573–614. (Cahiers de Fanjeaux, 45.)
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2012c): Bible latine (Toulouse, BM ms. 13). In: Bilotta, Maria Alessandra – Chaumet-Sarkissian, Marie-Pierre: *Le Parement d'autel des Cordeliers de Toulouse : anatomie d'un chef-d'œuvre du XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris, Somogy. 94–95.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2012d): Bologne et ses liens avec Avignon : manuscrits juridiques et liturgiques. In: Avril, François – Maurice-Chabard, Brigitte – Medico, Massimo (éd.): *Le Pontifical d'Autun. Chef-d'œuvre inconnu du premier Trecento (1330–1340)*. Langres, Éditions Dominique Guéniot. 260–277.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2014a): La Bibbia miniata Cleveland Museum of Art, MS 2088.2: un esempio dell'illustrazione della Bibbia lungo le coste del Mediterraneo, al crocevia tra l'Occitania e la Catalogna, fra XIII e XIV secolo. *Hortus Artium Medievalium* 20. 339–356.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2014b): Libri giuridici miniati in circolazione nelle città della Francia meridionale (XIII–XIV s.): alcuni esemplari recentemente ritrovati. In: Mariani Canova, Giordana – Perriccioli Saggese, Alessandra (éd.): *Il codice miniato in Europa*. Padova, Il Poligrafo. 187–206.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2014c): Les enluminures de l'*Elucidari* et celles des mss juridiques méridionaux. Circulation des modèles et contacts artistiques. In: Lamazou-Duplan, Véronique (éd.): *Signé FÉBUS Comte de Foix, Prince de Béarn. Marques personnelles, écrits et pouvoir autour de Gaston Fébus*. Paris, Somogy. 176–186.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2014d): Un ms giuridico miniato tolosano già di Jean Jouffroy, cardinale di Albi: il Decreto di Graziano Vat. lat. 2493. In: Maffei, Paola – Varanini, Gian Maria (éd.): *Honos alit artes Studi per il settantesimo compleanno di Mario Ascheri*. Firenze, Firenze University Press. 13–32.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2014e): Il Midi fuori dal Midi: un prezioso foglio "fuggitivo" miniato dall'atelier del Messale di Augier de Cogeux nelle collezioni della Lilly Library (Indiana Univer-

- sity—Bloomington). In: Alcoy, Rosa (ed.): *Art fugitiu. Estudis d'Art Medieval Desplaçat*. Barcelona, Universitat de Barcelona. 211–224.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2014f): Coesistenza e cooperazione nel Sud della Francia fra XIII e XIV sec.: il caso di alcuni mss giuridici miniati ad Avignone. In: Musco, Alessandro – Musotto, Giuliana (éd.): *Coexistence and Cooperation in the Middle Ages. IV<sup>th</sup> European Congress of Medieval Studies F.I.D.E.M. – 23–27 June 2009, Palermo (Italy)*. Palermo, Officina di Studi Medievali. 213–247.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (2014g): Un manuscrit des Décrétales de Grégoire IX à l'usage de l'Université de Toulouse conservé dans les Archives nationales de la Torre do Tombo à Lisbonne : quelques aspects iconographiques. In: Miranda, Adelaide M. – Miguélez Caveró, Alicia (éds.): *Portuguese Studies on Medieval Illuminated Manuscripts*. Barcelona – Madrid, Brepols. 81–103.
- BILOTTA, MARIA ALESSANDRA (sous presse): Un inedito manoscritto giuridico miniato dalla bottega del *Liber Visionis Ezechielis*, attiva ad Avignone nella prima metà del XIV secolo: l'Urb. lat. 157. In: Brillì, Elisa – Fenelli, Laura – Wolf, Gerhard (éds.): *Images and Words in Exile. Avignon and Italy in the First Half of the 14<sup>th</sup> Century, 1310–1352*. Firenze, SISMEL.
- BLISS, WILLIAM HENRY (ed.) (1895): *Calendar of Papal Registers Relating To Great Britain and Ireland. II. 1305–1342*. London, Stationery Office. (date de consultation : 25 février 2015).
- BOUREAU, ALAIN (2004): *Le pape et le sorciers. Une consultation de Jean XXII sur la magie en 1320 (manuscrit Borghese 348)*. Rome, École Française de Rome. (Sources et documents d'histoire du Moyen Âge publiés par l'École Française de Rome, 6.)
- CAHU, FRÉDÉRIQUE (2013): *Un témoin de la production du livre universitaire dans la France du XIII<sup>e</sup> siècle : La collection des Décrétales de Grégoire IX*. Turnhout, Brepols.
- CHIFFOLEAU, JACQUES (2003): La gloire des juristes. In: Bénézet, Brigitte (éd.): *L'Université d'Avignon. Naissance et renaissance 1303–2003*. Arles, Actes Sud. 61–63.
- JULLIEN DE POMMEROL, MARIE-HENRIETTE – MONFRIN, JACQUES (1991): *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñíscola pendant le Grand Schisme d'Occident et sa dispersion*. Roma, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, 141).
- ESCAIOLA RIFÀ, GEMMA (2003): Un Decret de Gracià de marcat caràcter eclesiàstic. *Recerca*. 7. 87–106 (date de consultation: 25 février 2015)
- FROVA, CARLA (1989): Città e Studium a Vercelli (secoli XII–XIII). In: Gargan, Luciano – Limone, Oronzo (éd.): *Luoghi e metodi dell'insegnamento nell'Italia medioevale (secoli XII–XIII)*. *Atti del Convegno internazionale di studi. Lecce–Otranto, 6–8 ottobre 1986*. Galatina, Congedo. 85–99.
- GIBBS, ROBERT (2012): The Imagery to Book III: Part II of illuminated copies of the Decretales Gregorii IX. In: Bertram, Martin – Di Paolo, Silvia (ed.): *Decretales pictae. Le miniature nei manoscritti delle Decretali di Gregorio IX* (Liber Extra). *Atti del colloquio internazionale tenuto all'Istituto Storico Germanico Roma 3–4 marzo 2010*. Roma, Università degli Studi Roma Tre. 79–131. (date de consultation: 25 février 2015)
- GIORDANO, CÉLINE (2010): *Livres et bibliothèques des cathédrales. Fin XIII<sup>e</sup> siècle – 1530. L'exemple provençal*. Atelier Perrousseaux éditeur.
- GOURON, ANDRÉ (1970): Note sur les origines de l'université d'Avignon. In: *Études offertes à Jean Macqueron, Professeur honoraire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Aix en Provence*. Aix-en-Provence, Faculté de Droit et des Sciences économiques. 361–366.
- GOUSSET, MARIE-THÉRÈSE (2000): *Henricus de Carreto, Liber visionis Ezechielis*. In: Righetti Tosti-Croce, Marina (éd.): *Bonifacio VIII e il suo tempo. Anno 1300: il primo Giubileo*. Catalogo della mostra (Roma, Palazzo Venezia, 11 aprile – 16 luglio 2000). Milano, Mondadori Electa.
- KUTTNER STEPHAN – SMALLEY BERYL (1945): The Glossa ordinaria to the Gregorian Decretals. *The English Historical Review*. 60. 97–105.
- LEROQUAIS, VICTOR (1937): *Les Pontificaux manuscrits des Bibliothèques publiques de France*. II. Paris, l'auteur.
- L'ENGLE, SUSAN (2012): Picturing Gregory: The Evolving Imagery of Canon Law. In: Bertram, Martin – Di Paolo, Silvia (éd.): *Decretales pictae. Le miniature nei manoscritti delle Decretali di Gregorio IX* (Liber Extra). *Atti del colloquio internazionale tenuto all'Istituto Storico Germanico Roma 3–4 marzo 2010*. Roma, Università degli Studi Roma Tre. 24–44. (date de consultation: 25 février 2015)
- MANZARI, FRANCESCA (2006): *La miniatura ad Avignone al tempo dei papi*. Modena, Franco Cosimo Panini.
- MECACCI, ENZO – VAILATI VON SCHOENBURG WALDENBURG, GRAZIA (1996): Scheda nr. 7. Ms K. I. 6.

- Siena, Biblioteca Comunale degli Intronati. In: Ascheri, Mario (ed.): *Lo Studio e i Testi. Il libro universitario a Siena (secoli XII – XVII). Catalogo della mostra (Siena, Biblioteca Comunale degli Intronati, 14 settembre – 31 ottobre 1996)*. Siena, Protagon Editori Toscani. 44, 117–119, fig. 39–44.
- MEEK, CHRISTINE E. (1998), Del Carretto Enrico. In: *Dizionario Biografico degli Italiani*, xxxvi. Roma, Treccani. 404–408.
- MONTI, CARLA MARIA (1996): *Scheda 50*. In: Buonocore, Marco (ed.): *Vedere i Classici. L'illustrazione libraria dei testi antichi dall'età romana al tardo medioevo. Catalogo della mostra (Città del Vaticano, 1996)*. Roma, Fratelli Palombi Editori. 266.
- PALMA, MARCO (1973): Note sulla storia di un codice di Seneca tragico col commento di Nicola Trevet. *Italia medievale e umanistica*. 16. 317–322.
- PANSIER, PIERRE (1922): *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle. I. XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle*. Avignon, Aubanel frères.
- PAVÓN RAMÍREZ, MARTA (2012): Le miniature al Libro II delle Decretali di Gregorio IX. In: Bertram, Martin – Di Paolo, Silvia (ed.): *Decretales pictae. Le miniature nei manoscritti delle Decretali di Gregorio IX (Liber Extra). Atti del colloquio internazionale tenuto all'Istituto Storico Germanico Roma 3–4 marzo 2010*. Roma, Università degli Studi Roma Tre. 58–78. (date de consultation: 25 février 2015)
- RANDALL, LILIAN (1989): *Medieval and Renaissance Manuscripts in the Walters Art Gallery. I. France, 875–1420*. London – Baltimore, John Hopkins University Press. n° 60, fig. 124, 125.
- SOETERMEER, FRANK (1997): *Utrumque ius in peccis. Aspetti della produzione libraria a Bologna fra Due e Trecento*. Milano, Giuffrè Editore.
- STELLING-MICHAUD, SVEN (1963): Le transport international des manuscrits juridiques bolonais entre 1265 et 1320. In: *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*. I. Genève, Imprimerie de la « Tribune de Genève ». 95–127.
- STONES, ALISON (1996): The illustration in BN fr. 95 and Yale 229. Prolegomena to a comparative Study. In: Busby, Keith (éd.): *Word and Image in Arthurian Literature*. New York, Garland. 203–283.
- STONES, ALISON (2000): Seeing the Grail. In: Mahoney, Dhira B. (ed.): *The Grail. A Casebook*, New York, Garland. 301–366.
- STONES, ALISON (2005): *Amigotus* and his colleagues: a note on script, decoration, and patronage in some south-western French manuscripts c. 1300. In: Kresten, Otto – Lackner, Franz (éd.), *Régionalisme et internationalisme. Problèmes de paléographie et de codicologie du Moyen Age. Actes du XV<sup>e</sup> Colloque du Comité International de Paléographie Latine (Wien, 13–17 septembre 2005)*, Wien, Verlag der Österreichische Akademie der Wissenschaften. 235–256.
- STONES, ALISON (2013): Illuminated Manuscripts of Popes Clement V and John XXII: Toulouse or Avignon?. *Rivista di Storia della Miniatura*. 17. 83–94.
- STONES, ALISON (2014): *Gothic Manuscripts: 1260–1320. Part one and two*. Turnhout, Harvey Miller.
- L'Università di Vercelli* (1994): *L'Università di Vercelli nel Medioevo. Atti del secondo Congresso Storico Vercellese (Vercelli, 23–25 ottobre 1992)*. Vercelli, Vercelli, Chiaisi.
- VERGER, JACQUES (1971): Le rôle social de l'université d'Avignon au XV<sup>e</sup> siècle. *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*. 33. 489–504.
- VERGER, JACQUES (1980): L'université d'Avignon au temps de Clément VII. In: *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident*. Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique. 185–200.
- VERGER, JACQUES (1991a): La mobilité étudiante au Moyen Âge. *Histoire de l'éducation*. 50. 65–90.
- VERGER, JACQUES (1991b): Jean XXII et Benoît XII et les universités du Midi. In: *La papauté d'Avignon et le Languedoc (1316–1342)*. Toulouse, Privat. 199–219. (Cahiers de Fanjeaux, 26.)
- ZUTSHI, PATRICK N. R. (1984): Proctors acting for English Petitioners in the Chancery of the Avignon Popes (1305–1378). *The Journal of Ecclesiastical History* 35:1. 15–29.

KISS, GERGELY PHD\*

*gpetit.gergely@gmail.com*

associate professor, University of Pécs, Hungary

# *Les Fasti Ecclesiae Gallicanae*

*Présentation d'une entreprise prosopographique en évolution*



— *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Presentation of a Prosopographical Project in Progress* —

*Abstract* The present paper aims to show briefly the formation of the research project *Fasti Ecclesiae Gallicanae* founded by Hélène Millet in 1990, their antecedents, the concept, the structure and the constitution of the volumes to have a general idea not only about the methods, the problems occurred, but the solutions applied as well. Finally, it takes into consideration its results and impacts in the world of medievalists.

*Keywords* auxiliary sciences, medieval prosopography, clergy, France thirteenth–fifteenth centuries, institutional history (Medieval Church)

DOI 10.14232/belv.2015.2.6      <http://dx.doi.org/10.14232/belv.2015.2.6>

Cikkre való hivatkozás / How to cite this article:

Kiss, Gergely (2015): *Les Fasti Ecclesiae Gallicanae. Présentation d'une entreprise prosopographique en évolution*. *Belvedere Meridionale* vol. 27. no. 2. 92–97. pp

ISSN 1419-0222 (print)      ISSN 2064-5929 (online, pdf)

---

\* L'auteur est membre du groupement de recherche MTA-DE „Lendület” Magyarország a Középkori Európában. Les recherches ont été supportées par le Fonds National Hongrois de la Recherche Scientifique – OTKA NN 109690.

## Historique

L'entreprise des *Fasti Ecclesiae Gallicanae* (FEG) est arrivée en 2014 à sa maturité pour plusieurs raisons. Quant aux préliminaires, on doit renvoyer aux premières impulsions du milieu des années 1970 où s'est accentuée l'importance de la prosopographie dans le travail des médiévistes.<sup>1</sup> Le problème du stockage et du traitement informatisé des données s'est rapidement posé, de sorte que des tables rondes furent organisées au milieu des années 1980 sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour aborder la question.<sup>2</sup> Basé sur ces travaux préliminaires, le projet *Fasti* a été lancé par Hélène Millet en 1990. Le CNRS a entrepris le financement tandis que l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) a accepté l'accueil du projet. Le programme des *FEG*, qui a débuté comme un groupement de recherche (GDR) autonome, a vécu depuis le milieu des années 1994 une reconfiguration institutionnelle sous forme de différents regroupements des équipes de recherche (1994–2001 : GDR Gerson, 2002–2009 : GDR Salvé<sup>3</sup>). Depuis 2010 il fonctionne comme « comité Fasti », c'est-à-dire une organisation fédérative où les différentes tâches se répartissent entre le responsable des *Fasti* au sein du LAMOP,<sup>4</sup> l'administrateur de la base de données, le responsable de l'information et de la documentation et celui en charge de l'édition des volumes<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Sans parler ici des premières ébauches comme la *Gallia christiana* (DE SAINTE-MARTE – HAURÉAU 1715–1865), *Gallia christiana novissima* (ALBANÈS – CHEVALIER 1899–1920) ou DUCHESNE 1907–1910. Cf. : FEG, HISTORIQUE.

<sup>2</sup> MILLET 1985 ; AUTRAND 1986; cf. l'article d'Herminia VILAR dans le présent volume, surtout note nr. 11.

<sup>3</sup> Cf. : FEG, HISTORIQUE.

<sup>4</sup> LAMOP est un acronyme : Laboratoire de Médiévis-tique Occidentale de Paris. Cf. : LAMOP.

<sup>5</sup> Cf. : FEG, ORGANIGRAMME. La méthode de travail est toujours coopérative, les membres de l'équipe se réunissent deux fois l'an pour, outre les questions administratives, établir le bilan, présenter les travaux achevés et en cours. Cf. FEG, RÉUNIONS.

## Concept, structure, présentation des volumes

Le projet *FEG* propose, tel que son promoteur l'a expliqué maintes fois et que rappelle le sous-titre que porte chacun des volumes, de répertorier les 130 diocèses (136 avec la Corse) de la France, correspondant à la structure territoriale établie au début du xiv<sup>e</sup> siècle.<sup>6</sup> Quant à la chronologie, elle repose d'une part sur les contraintes imposées par les sources même, qui deviennent plus informatives tout en faisant référence à des noms, depuis le début du xiii<sup>e</sup> siècle. D'autre part la fin du xv<sup>e</sup> siècle est tenue traditionnellement comme la limite chronologique des époques médiévale et moderne.<sup>7</sup>

Le projet veut-il présenter seulement des listes d'évêques, de dignitaires et de chanoines ou ne cherche-t-il pas aussi à renouveler la notion de « fastes » ? La réponse est bien simple, les *Fasti Ecclesiae Gallicanae* sont une entreprise qui essaie toujours de situer les individus dans l'espace, dans le temps et dans le contexte local qui était leur diocèse. Plus les volumes paraissent, plus la mise en contexte spatiale et temporelle s'élargit.

André Vauchez avait raison de remarquer dans l'avant-propos du premier volume : « J'y vois un signe parmi d'autres d'un renouveau du goût pour l'érudition, sensible chez les médiévistes français depuis une quinzaine d'années. Précisons toutefois, pour éviter tout malentendu, qu'il s'agit bien d'une nouvelle érudition, qui exploite au mieux les immenses possibilités techniques offertes par l'informatique et trouve son inspiration dans une véritable problématique historique : celle de la prosopographie appliquée ici à la « micro-société

<sup>6</sup> MILLET 1996. IX.

<sup>7</sup> Présentation du projet *Fasti ecclesiae gallicanae* de Jean-Michel Matz tenue à Szeged, le 17 septembre 2007. Je voudrais présenter ma gratitude à l'auteur de m'avoir procuré le texte.

– mais si importante sur le plan qualitatif! – des dignitaires et des notables ecclésiastiques ».<sup>8</sup>

« Informatique » et « prosopographie appliquée », voici les deux mots-clés fondamentaux du projet auxquels on doit sans doute ajouter la notion de « micro-société ». Tout en profitant des avantages de l’informatique, le concept a prévu la création d’une base de données prosopographique avant tout pour stocker les informations portant sur les individus. Du fait de la mobilité des clerics médiévaux, cette structure aurait eu pour résultat une mise en parallèle des informations reprises diocèse par diocèse. Cependant la double structure des bases permet d’éviter ce problème. Les individus – points de départ référentiels – sont enregistrés dans la base du diocèse en question sous un numéro d’identification. Ce même individu peut être, bien entendu, retrouvé dans la base d’un autre diocèse sous un autre numéro d’identification. Les différentes entrées sont enregistrées dans une autre base cumulative qui permet de coiffer les informations fournies par les différentes bases diocésaines.<sup>9</sup>

Quant à la réalisation, les collaborateurs du projet préparant des notices biographiques collectent les informations selon un schéma prévu, constitué des éléments suivants : naissance et mort, ordres sacrés, carrière bénéficiale, études, autres renseignements, hypothèses d’identification, références. La structure uniforme permet d’avoir une présentation identique pour chacun des individus. Toutefois les volumes confectionnent bien plus que de simples listes des ecclésiastiques.

S’intéressant au diocèse entier, il présente avant tout la description des *cadres institutionnels* : la formation du diocèse, le chapitre cathédral et les collégiales, les doyennés, les

archidiaconés et archiprêtres. Cette notice institutionnelle est suivie par une autre partie, réservée au siège épiscopal et aux droits seigneuriaux de l’évêque puis aux officialités et au chapitre cathédral, permettant ainsi de s’enfoncer dans le cœur de la société cléricale du diocèse puisque les dignitaires, les chanoines et les autres desservants complètent cet aperçu social. Il faut souligner que pour éviter toute confusion entre diocèses, les particularités sont précisées de façon exhaustive. Il est évident aujourd’hui que les diocèses, les chapitres, en bref les cadres institutionnels diffèrent les uns des autres, que ce soit l’espace même (configuration du palais épiscopal, du quartier canonial) la structure et la composition des dignitaires, la répartition des réguliers et des séculiers, le nombre des prébendes, etc. La présentation des sources propres et extérieures des diocèses est également indispensable pour offrir un panorama de la culture intellectuelle locale. Une bibliographie exhaustive termine la notice institutionnelle qui est donc très appréciable.

Elle est suivie des *tables chronologiques* qui font voir les évêques, leurs auxiliaires, les dignitaires du chapitre (en fonction de leur structure variée) et éventuellement les auxiliaires du chapitre en ordre chronologique suivi par le numéro d’identification des individus.

Les *notices biographiques* forment l’essentiel des volumes. Les notices des évêques offrent une série de biographies sous forme d’un texte intégral, mais structuré par des rubriques définis.<sup>10</sup> Les notices réservées aux dignitaires, chanoines, prébendés et aux auxiliaires de l’archevêque ou de l’évêque sont introduites par l’explication des *règles et abréviations utilisées pour la composition des notices issues*

<sup>8</sup> VAUCHEZ 1996. VII.

<sup>9</sup> FEG, CONCEPTION. En détail cf. : MILLET – RAUX 2007. Pour citer un exemple, on trouve Amanevus de Fargis qui est répertorié dans trois diocèses français (Amiens, Reims, Agen), dans les volumes 1, 3, et 5 sous différents numéros d’identification (Amiens : 0410, Reims : 1526, Agen : 197).

<sup>10</sup> 1) état civil, 2) formation, 3) carrière ecclésiastique, 4) accession au siège, 5) action pastorale, 6) carrière civile durant l’épiscopat, 7) transfert éventuel, 8) vie culturelle, religieuse, 9) décès, sépulture, 10) représentations contemporaines, 11) devise, armoiries, sceaux.

de la base de données. Elle donne des renseignements sur la composition de la base, l'identification des individus, la dénomination et le classement des individus, la présentation des notices, les abréviations chronologiques, la liste des abréviations contenues dans les références, les codes diocésains en y ajoutant les particularités de chacun des volumes. Les notices contiennent les cas incertains et, le cas échéant, les clercs exclus, tous présentés dans des chapitres séparés.

Les *indices* offrent différents modes de recherche, soit par le nom des individus entrés dans la base, soit celui des diocèses concernés, ou le tableau des numéros d'identification, l'index des cas incertains et exclus de la base.

## Bilan, impact des FEG

Bien qu'aujourd'hui le projet des *Fasti Ecclesiae Gallicanae* soit loin de couvrir l'intégralité des diocèses (dont seulement 10 % sont publiés), il a déjà donné beaucoup d'impulsions aux autres entreprises en Europe, en particulier au Portugal et en Hongrie.<sup>11</sup> Quant à la progression de l'entreprise en France, voici le tableau actualisé des volumes parus.

<sup>11</sup> Quant au Portugal on renvoie ici à l'article d'Hermínia VILAR dans le présent volume. En Hongrie, la monographie commémorant le millénaire de l'évêché de Pécs a beaucoup inspiré des méthodes appliquées par l'équipe des *Fasti*. FEDELES – SARBÁK – SÜMEGI 2009. En outre, des tentatives de lancer un projet prosopographique sous forme d'un groupement de recherche ont été formulées depuis le milieu des années 2000 sans avoir un soutien financier. Pour ce qui est des résultats « individuels », cf. KRIS 2014., surtout p. 130–133. ; C. TÓTH – LAKATOS – MIKÓ 2014.

TABLE 1 ❖ Les volumes publiés des *Fasti ecclesiae Gallicanae*<sup>12</sup>

Vol.	Diocèse	Références bibliographiques
I.	Amiens	MILLET, HÉLÈNE – DESPORTES, PIERRE (ed.) (1996): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. I. Diocèse d'Amiens</i> . Turnhout, Brepols.
II.	Rouen	TABBAGH, VINCENT (ed.) (1998): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. II. Diocèse de Rouen</i> . Turnhout, Brepols.
III.	Reims	DESPORTES, PIERRE (ed.) (1998): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. III. Diocèse de Reims</i> . Turnhout, Brepols.
IV.	Besançon	HOURS, HENRI (ed.) (1999): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. IV. Diocèse de Besançon</i> . Turnhout, Brepols.
V.	Agen	RYCKEBUSCH, FABRICE (ed.) (2001): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. V. Diocèse d'Agen</i> . Turnhout, Brepols.
VI.	Rodez	DESACHY, MATTHIEU (ed.) (2002): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. VI. Diocèse de Rodez</i> . Turnhout, Brepols.

<sup>12</sup> Une liste des responsables des diocèses est disponible: FEG, COLLABORATEURS.

VII.	Angers	MATZ, JEAN-MICHEL – COMTE, FRANÇOIS (ed.) (2003): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. VII. Diocèse d'Angers.</i> Turnhout, Brepols.
VIII.	Mende	MAURICE, PHILIPPE (ed.) (2004): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. VIII. Diocèse de Mende.</i> Turnhout, Brepols.
IX.	Sées	DESPORTES, PIERRE – FOUCHÉ, JEAN-PASCAL – LODDÉ, FRANÇOISE – VALLIÈRE, LAURENT (ed.) (2005): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. IX. Diocèse de Sées.</i> Turnhout, Brepols.
X.	Poitiers	VALLIÈRE, LAURENT (ed.) (2008): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. X. Diocèse de Poitiers.</i> Turnhout, Brepols.
XI.	Sens	TABBAGH, VINCENT (ed.) (2010): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. XI. Diocèse de Sens.</i> Turnhout, Brepols.
XII.	Autun	MADIGNIER, JACQUES (ed.) (2010): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. XII. Diocèse d'Autun.</i> Turnhout, Brepols.
XIII.	Bordeaux	LAINÉ, FRANÇOISE (ed.) (2012): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. XIII. Diocèse de Bordeaux.</i> Turnhout, Brepols.
XIV.	Châlons-en-Champagne	GUILBERT, SYLVETTE (ed.) (2014): <i>Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. XIV. Diocèse de Châlons-en-Champagne.</i> Turnhout, Brepols.
En préparation		Éditeur
Clermont-Ferrand		Henri Hours
Toul		Pierre Pégeot
Le Mans		Jean-Michel Matz
Narbonne		Benoit Brouns

L'impact du projet des *Fasti* est bien complexe. L'évaluation qu'André Vauché a formulé en 1996 s'est justifiée pendant ces presque deux décennies : « nous voulions aussi et surtout permettre à tous les médiévistes, quelle que soit leur spécialité, de tirer la meilleur parti de l'énorme documentation accumulée par les ecclésiastiques médiévaux, tant à la base qu'au sommet, et des nombreuses informations des tous ordres qu'elle véhicule. Le tome premier des *Fasti Ecclesiae Gallicanae* répond pleinement à cette attente ». <sup>13</sup> Les travaux effectués par les collègues portugais, les préparatifs de la candidature « eContentPlus » en 2007–2008, les résultats du Groupement de recherche européen <sup>14</sup> illustrent bien l'écho international

de cette entreprise exceptionnelle. Le méthode qui y est appliqué – recherches basées sur des répertoires prosopographiques et des notices biographiques – se reflète dans plusieurs études traitant de différents domaines les plus variées de la médiévistique des mélanges offertes en l'honneur d'Hélène Millet, créatrice de toute l'entreprise. <sup>15</sup> \*

cultural legacy of medieval churchmen », 2010–2013 : « Aux fondements de la modernité étatique en Europe. L'héritage des clercs médiévaux ». Pour plus de détails voir l'article dans le présent volume: *Les clercs médiévaux au service de l'État*.

<sup>15</sup> Cf. les études du colloque organisé en l'honneur d'Hélène Millet : BARRALIS – BOUDET – DELIVRÉ – GENET 2014.

<sup>13</sup> VAUCHEZ 1996. VIII.

<sup>14</sup> Cf. note nr. 11. 2007–2008 : « LEGACY The European

**ABRÉVIATIONS, BIBLIOGRAPHIE**

- ALBANÈS, JOSEPH HYACINTHE – CHEVALIER, ULYSSE (ed.) (1899–1920): *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêques et abbayes de France*. I–VII. Montbéliard, Paul Hofmann.
- AUTRAND, FRANÇOISE (ed.) (1986): *Prosopographie et Genèse de l'État Moderne. Actes de la Table Ronde organisé par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'École Normale Supérieure de jeunes filles. Paris, 22–23 Octobre 1984*. Paris, Editions du CNRS.
- BARRALIS, Christine – BOUDET, Jean-Patrice – DELIVRÉ, Fabrice – GENET, Jean-Philippe (ed.): *Les chanoines de la fin du Moyen Age étaient-ils au service de l'État ? Les clercs et la genèse de l'État moderne. Actes de la conférence organisée à Bourges en 2011 par SAS et l'Université d'Orléans en l'honneur d'Hélène Millet*. Paris, Publications de la Sorbonne – École française de Rome. (Publications de la Sorbonne – Collection de l'École française de Rome – 485/10 : Le pouvoir symbolique en Occident (1300–1640) – X.)
- C. TÓTH, NORBERT – LAKATOS, BÁLINT – MIKÓ, GÁBOR (2014): *A pozsonyi prépost és a káptalan vizsgálója (1421–1425). A szentszéki bíraskodás Magyarországon – a pozsonyi káptalan szervezete és működése a XV. század elején*. Budapest, Magyar Tudományos Akadémia–Hadtörténeli Intézet és Múzeum – Szegedi Tudományegyetem – Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára – Magyar Medievisztikai Kutatócsoport. (Subsidia ad historiam medii aevi Hungariae inquirendam, 3).
- DE SAINTE-MARTE, DENIS – HAURÉAU, JEAN-BARTHÉLÉMY (ed.) (1715–1865): *Gallia christiana in provinciis ecclesiasticas distributa, qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentum ad calcem appositis*. Paris, Joannes-Baptista Coignard.
- DUCHESNE, LOUIS (1907–1910): *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. I–II. Paris, Fontemoing.
- FEG, COLLABORATEURS: *Fasti Ecclesiae Gallicanae, Les collaborateurs des Fasti* [http://fasti.univ-paris1.fr/groupe\\_membres.php](http://fasti.univ-paris1.fr/groupe_membres.php) (date de consultation: 12/2/2015).
- FEG, CONCEPTION: *Fasti Ecclesiae Gallicanae, Conception* [http://fasti.univ-paris1.fr/donnees\\_conception.php](http://fasti.univ-paris1.fr/donnees_conception.php) (date de consultation: 12/2/2015).
- FEG, HISTORIQUE: *Fasti Ecclesiae Gallicanae, Historique* [http://fasti.univ-paris1.fr/fasti\\_tutelles.php](http://fasti.univ-paris1.fr/fasti_tutelles.php) (date de consultation: 12/2/2015).
- FEG, ORGANIGRAMME: *Fasti Ecclesiae Gallicanae, Organisation du groupe des Fasti* [http://fasti.univ-paris1.fr/groupe\\_organigramme.php](http://fasti.univ-paris1.fr/groupe_organigramme.php) (date de consultation: 12/2/2015).
- FEG, RÉUNIONS: *Fasti Ecclesiae Gallicanae, Réunions de l'équipe des Fasti* [http://fasti.univ-paris1.fr/groupe\\_reunions.php](http://fasti.univ-paris1.fr/groupe_reunions.php) (date de consultation: 12/2/2015)..
- FEG, STRUCTURE: *Fasti Ecclesiae Gallicanae, Structure d'un volume* [http://fasti.univ-paris1.fr/collection\\_structure.php](http://fasti.univ-paris1.fr/collection_structure.php) (date de consultation: 12/2/2015).
- FEDELES, TAMÁS – SARBAK, GÁBOR – SÜMEGI, JÓZSEF (ed.) (2009): *A középkor évszázadai (1009–1543). A pécsi egyházmegye története I*. Pécs, Fény Kft.
- KISS, GERGELY (2014): Les chanoines de la fin du Moyen Age étaient-ils au service de l'État ? La Hongrie. Bilan et perspectives. In : BARRALIS – BOUDET – DELIVRÉ – GENET 2014. 127–135.
- LAMOP : *Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris* <http://lamop.univ-paris1.fr/> (date de consultation: 12/2/2015).
- MILLET, HÉLÈNE (ed.) (1985): *Informatique et Prosopographie. Actes de la Table Ronde du CNRS, Paris, 25–26 Octobre 1984*. Paris, Editions de CNRS.
- MILLET, HÉLÈNE (1996): Présentation de la collection. In: MILLET – DESPORTES. IX–X.
- MILLET, HÉLÈNE – DESPORTES, PIERRE (ed.) (1996): *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. I. Diocèse d'Amiens*. Turnhout, Brepols.
- MILLET, HÉLÈNE – RAUX, STÉPHAN (2007): De la publication de livres à la mise en ligne d'une base de données. Les premiers enseignements du puzzle des Fasti Ecclesiae Gallicanae. In: *Carreiras Ecclesiásticas no Ocidente Cristão (séculos XII–XIV). Ecclesiastical Careers in Western Christianity (12<sup>th</sup>–14<sup>th</sup> c.)*. Lisboa, Centro de Estudos de História Religiosa – Universidade Católica Portuguesa. 317–330.
- VAUchez, ANDRÉ (1996): Avant-propos. In: Millet, Hélène – Desportes, Pierre (ed.): *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. I. Diocèse d'Amiens*. Turnhout, Brepols. VII–VIII.

COELHO, MARIA HELENA DA CRUZ

*coelhomh@gmail.com*

professor, CHSC (University of Coimbra)

VILAR, HERMINIA VASCONCELOS

*hmav@uevora.pt*

associate professor (CIDEHUS – University of Évora)

## *Project DEGRUPE: Goals and Historiographical Contextualization\**



*Abstract* This paper aims to present the main axes of the project DEGRUPE whose principal objective is to study the role of the clergy in the construction of the Iberian monarchies and mobility circuits designed by these protagonists. To fulfill this objective, the interuniversity project team of DEGRUPE opted for a comparative perspective between different kingdoms of the Iberian Peninsula. The second part of this paper consists of a brief analysis of the underlying historiographical framework of the project including mainly research on relationship between clergy and royalty in the middle ages.

*Keywords* power elites, culture and politics, compared history, historiography

DOI 10.14232/belv.2015.2.7 <http://dx.doi.org/10.14232/belv.2015.2.7>

Cikkre való hivatkozás / How to cite this article:

Coelho, Maria Helena da Cruz – Vilar, Herminia Vasconcelos (2015): Project DEGRUPE: Goals and Historiographical Contextualization. *Belvedere Meridionale* vol. 27. no. 2. 98–105. pp

ISSN 1419-0222 (print) ISSN 2064-5929 (online, pdf)

## Project goals

Project DEGRUPE – *A Dimensão Europeia de um grupo de Poder: o clero na construção política das Monarquias Peninsulares (secs. XIII–XV) / The European Dimension of a Group of Power: Ecclesiastics and the Political State Building of the Iberian Monarchies (13<sup>th</sup>–15<sup>th</sup> centuries)*, funded by Fundação para a Ciência e Tecnologia, started in June 2013 and brings together a large ensemble of Portuguese and Spanish institutions and researchers, linked to the study of the clergy and the relationship between Royalty and Church throughout the Middle Ages,<sup>1</sup> as well as a group of consultants from several European countries.<sup>2</sup>

In its first stage this project seeks to ponder the role and importance of the clergy,

especially of secular clergy, in the creation of space for mobility, and circulation of cultural and political models which can be extended to the whole European *christianitas*. Its second stage goes deeper and compares, at the level of case studies, the clergy's contributions to the construction of the Iberian monarchies: Portugal, Castile and Aragon.

The choice of the comparative approach derived from the need to establish, in concrete terms, the similarities and differences existing in a process that took place more or less simultaneously in the Iberian kingdoms, but also from the notion that ecclesiastical groups on which this analysis is based cannot be understood in terms of national boundaries, since they shared a wider space which encompassed the circuits of mobility defined by their individual trajectories.

Thus, any specific, unilateral choice of one kingdom, or of clergymen centred around one crown, would restrict our analysis, especially when we intended to produce in the first place a picture of the careers and trajectories which made these men worthy of note.

Bearing in mind how wide this subject is, we have defined some primary levels of research and reflection, resulting from a questionnaire which we deemed essential for a deeper understanding of the role and importance of the clergy in the establishment of Iberian monarchies.

The first level of questioning rests on the need to know the constitution of clerical universes linked to royal chapels of the kingdoms involved in our analysis and to the exertion of administrative functions either in the monarchs' circles or as being their representatives to the papal powers. To this end, it is essential to reconstruct these universes in individual terms. This will be achieved by resorting to documental sources and the information already collected from published studies.

Given the dimension of some documental funds – particularly those from the Catalonian

\* This paper was supported by FEDER through the Program COMPETE and by National Funds through the FCT in the scope project “DEGRUPE – *The European Dimension of a Group of Power: Ecclesiastics and the Political State Building of the Iberian Monarchies (13<sup>th</sup>–15<sup>th</sup> centuries)*”, with the reference FCT “PTDC/EPH-HIS/4964/2012”. This text is the written version of the paper held at the final meeting of the Groupement de recherche européenne “*At the Foundations of the Modern State: the Legacy of the Medieval Clergy*”, Saint-Étienne, 6–7 December 2013. – NDR.

<sup>1</sup> Members of the research team: Ana Jorge (Catholic University of Portugal); Armando Carvalho Homem and Cristina Cunha (University of Porto); Maria Helena Coelho (University of Coimbra), Maria Amélia Campos and Anísio Saraiva (fellowships – University of Coimbra); Hermenegildo Fernandes (University of Lisbon), André Leitão and Hugo Crespo (fellowships – University of Lisbon), Herminia Vasconcelos Vilar (University of Évora), Maria João Branco (New University of Lisbon); José Luis Martín Martín (University of Salamanca), Oscar Villarreal Gonzalez (University Complutense of Madrid), Flocel Sabaté (University of Lleida) and Nestor Vigill Montes (fellowship CIDEHUS – University of Évora), Tiago Viula (fellowship IEM – FCSH / Nem University of Lisbon).

<sup>2</sup> Project consultants: Peter Linehan (St. John's College – Cambridge University), José Manuel Nieto Soria (University Complutense of Madrid) and Thierry Pécout (University of Aix–Marseille).

kingdom – this reconstruction will be based on investigations limited by pre-defined criteria, instead of an exhaustive survey of all available data.

The proposed articulation between the world of chaplains and confessors of kings and the royal family and the group of those who held administrative positions in the king's circle is based, firstly, on the evident need to study the role and importance of the royal chapel and its members in the context of the Iberian kingdoms, despite the examinations already carried out. It is also based on our understanding that the chapel worked as a privileged spot for recruiting clergymen for positions both in the diocesan structure and in the administrative and political apparatus.

The second level of our analysis involves defining and demarcating the circles of European and Peninsular mobility of Portuguese and Castilian episcopal clergy, by considering their records of University training, the benefits they enjoyed in different places throughout Christendom, and the positions they occupied in the ecclesiastical or political structure.

Detailed knowledge of these circuits and of their range will provide us with a concrete notion of the importance of mobility in the construction of careers, as well as a better understanding of the circulation of information, knowledge and models of organization and construction of royal power, in which many of these clergymen played important roles.

To this end, it will also be important to understand the social and cultural profile of the clergymen connected to the political structure, as well as to grasp the trajectory typologies and the articulation between ecclesiastical and political careers from the 13<sup>th</sup> to the 15<sup>th</sup> centuries, using a perspective that compares different Iberian spaces.

Lastly, we seek to improve our knowledge of the clergy's forms of influence and intervention in the context of the formation of Iberian monarchies, in the chosen time frame.

To pursue these goals, we start from the notion of the clergy's importance as a major factor in the constitution and definition of Iberian monarchies on multiple levels: from the influence exerted at the juridical level which helped to build political legitimation, to the performance of duties in administration, external representation and spiritual support. We also assume the need to see this influence not only in the light of the local or national importance of these clergymen, but also considering their insertion in the networks that went beyond the kingdoms' political frontiers and extended, to varying depths, to other territories in Christendom. In this context, we will seek to assess the weight of these networks in defining itineraries and career models.

Likewise, we want to grasp the mechanisms and criteria of identification, and self-identification of the members in this group, and the ways in which such mechanisms reinforced the amplitude of international networks.

Achieving the goals referred above implies the consultation of ample and diverse documental resources – royal documentation above all, but also diocesan and incontestably, papal documentation as well.

This heuristic approach will pursue clear objectives, aiming to identify actors and to reconstruct careers. Its targets will be royal service and presence in political spaces, and also mobility, rather than reconstruction of diocesan or capitular clergy.

## **Historiographical contextualization**

The study of the clergy's role in the construction of medieval European monarchies is not, in itself, an objective endowed with originality in its formulation.

Since the 1980s, if not earlier, the role of the Church in the formation of the Early Modern State – to adopt here the conception assumed and heralded at the time – has been

a field of study of key importance, especially as far as French historiography is concerned.

The proceedings of the symposium “État et Église dans la genèse de l’État Moderne”, published in 1986,<sup>3</sup> are among the earliest examples of a course of investigation which would see a key moment when the European Science Foundation approved the project “Les Origines de l’État Moderne en Europe, XIII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle” under the direction of Wim Blockmans and Jean Philippe Genêt.<sup>4</sup> This project originated an output of seven volumes, published, for the most part throughout the 1990s, which propounded reflections around seven themes, previously defined and assigned to different work groups.

As Wim Blockmans said, back in 1993, such a wide-ranging project had made it necessary to surpass three kinds of frontiers: the linguistic and national boundaries of our “quotation circles”, the limits set by period definition, and the boundaries separating disciplines.<sup>5</sup> These objectives were identified, in simpler terms, in the introduction to the volume dedicated to the elites of power, by mentioning the innovative features of this programme: “il serait interdisciplinaire, il regrouperait des médiévistes et des spécialistes du début de la période moderne, et, évidemment, il serait international”.<sup>6</sup>

Hence, the option for an extended chronology and a range of subjects that (applied in all their chronological and geographical extension) have provided us with analytical frameworks to which many of us are still indebted.

But the renewal in political history, and particularly in the historiography of the state, which Wim Blockmans identified in 1993, had its roots in the contributions of sociology and social scientists to the reformulation of questions on the emergence and evolution of state

forms in the European context.<sup>7</sup>

The role of the Church and clergy in the construction of the state, although it did not receive specific attention, was present in several of the published volumes, most notably in the article « Le clergé dans l’État » by Hélène Millet included in the volume dealing with the elites of power.<sup>8</sup> In that article different levels of participation were considered, deepening the reflections already present in earlier works, but now a synthesis of the different forms of this contribution could be created.

Hélène Millet was later appointed to be in charge of the ongoing project *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, and of the long work of identifying and reconstructing the diocesan clergy of the French kingdom throughout the Middle Ages.<sup>9</sup>

Thus, the goal was not only to describe the levels of collaboration or presence of clergymen, but also to identify the intervening actors at the diocesan level, with their individual itineraries.

The same concern lay behind the *Fasti Ecclesiae Anglicanae* collected from 1962 onwards, by Diana Greenway and covering the period from 1066 to 1300, following the work already done by John Le Neve and continued by T. Duffus Hardy.<sup>10</sup>

The identification of actors proposed by these authors sought to articulate the level of individual identification with that of the institutions’ social constitution, calling for methodological renewal and the integration of prosopographical methods in the study of large groups of individuals.<sup>11</sup>

<sup>7</sup> Among others see study by Charles Tilly: TILLY 1975.

<sup>8</sup> MILLET 1996.

<sup>9</sup> See <http://fasti.univ-paris1.fr/> with the references to the volumes published, and G. Kiss’ article about the *Fasti Ecclesiae Gallicanae* in the present volume. – NDR.

<sup>10</sup> LE NEVE – HARDY 1854.

<sup>11</sup> On the debate about prosopography in the 1980s see: MILLET 1985. and AUTRAND 1986. and after, as an example of the importance of the prosopography in some historiographical contexts: *Medieval Prosopography*.

<sup>3</sup> GENÊT – VINCENT 1986.

<sup>4</sup> At this level see the analysis made by Jean Paul Genêt about this project: GENÊT 1997.

<sup>5</sup> BLOCKMANS 1993.

<sup>6</sup> BLOCKMANS – GENÊT 1996. IX.

This methodological and conceptual renewal received fundamental contributions from sociologists and anthropologists, focusing both on the genesis and evolution of state realities and on the forms of organization of societies and communities. Norbert Elias, Pierre Bourdieu, Marcel Mauss and Michel Foucault are some of the authors<sup>12</sup> whose concepts helped renew and revise the questionnaire underlying analyses directed at pre-Ancien Régime societies.

Anglo-Saxon historiography had already a long tradition of production in this field. Names such as Walter Ulmann, Christopher Cheney and Robert Swanson, among others, produced some of the most important studies on the relationship between the English monarchy and the Church.<sup>13</sup> Roger Bartlett, in the 1990s, offered a fresh reading of the construction of Europe in the Middle Ages, providing important clues for a review of the role and contributions of religion in the process of shaping a European medieval space.<sup>14</sup> The works of Michael Clanchy,<sup>15</sup> although focused on specific chronologies of political history, are also essential contributions about the presence of the church in defining English royalty.

The Anglo-saxon historiography have preserved for a long time the individual, biographical approach. Biographies of key ecclesiastical figures in royal circles, such as Thomas Beckett or Stephen Langton<sup>16</sup> gave us knowledge of their individual trajectories, and simultaneously established connections to the construction of royal power and to the importance of the posts they held.<sup>17</sup>

In France as well, Bernard Guenée took up afresh biographical itineraries in his account of the lives of four prelates.<sup>18</sup> Recently, Christine Barralis, Thierry Pécout and Pascal Montaubin are some of the names who have continued investigating the relations between the Church and monarchy and attempting the reconstruction of ecclesiastical elites.<sup>19</sup>

In the Iberian Peninsula, the role of the Church and the clergy in the formation of Iberian monarchies has been studied from a more generic point of view which discussed the evolution of political power, written by historians such as Ladero Quesada, or more specifically in works by Nieto Soria (e. g. his doctoral dissertation),<sup>20</sup> by Carlos Ayala<sup>21</sup> and by Oscar Villarroel<sup>22</sup> in the case of Castile.

Some partial studies on dioceses have provided deeper knowledge of the functioning of diocesan institutions, as well as (in some cases) of their social makeup.<sup>23</sup> However, institutional analysis has been clearly favoured, at the expense of an analysis of the ecclesiastical elites' constitution in a more global sense.

In this context, we have currently at our disposal solid studies on the episcopate of Leon far back in time,<sup>24</sup> on the Castilian epis-

<sup>18</sup> GUENÉE 1987.

<sup>19</sup> Many of these young historians were part of the Groupe de recherche européen "At the Foundations of the Modern State: the Legacy of the Medieval Clergy", a cooperation between numerous universities of Europe. Some of the contributions of these authors can be found in studies like DE CEVINS – MATZ 2010. and BARRALIS – BOUDET – DELIVRÉ – GENÉT 2014.

<sup>20</sup> LADERO QUESADA (1989); NIETO SORIA 1988, 1994.

<sup>21</sup> AYALA MARTINEZ 2008.

<sup>22</sup> VILLARROEL GONZALEZ 2006.

<sup>23</sup> The studies about Spanish dioceses in the Middle Ages are so great in number that they are impossible to be mentioned in one note. As examples of some recent studies see DIAZ IBANEZ 2003; LOP OTIN 2002 and their bibliography. However, there are studies for many dioceses like Santiago de Compostela, Córdoba, amongst others.

<sup>24</sup> FLETCHER 1978. For the kingdom of Leon see FERNANDEZ CATÓN 1969–2004, specially the study of José Sanchez Herrero (SANCHEZ HERRERO 1978), even if this work is namely about diocesan organization.

<sup>12</sup> ELIAS 1989–1990; ELIAS 1995; BOURDIEU 2010, 2011; MAUSS 1988; FOUCAULT 2010; FOUCAULT 2011

<sup>13</sup> ULMANN 1978; CHENEY 1941, 1956; SWANSON 1989; WRIGHT 1980.

<sup>14</sup> BARTLETT 1993.

<sup>15</sup> CLANCHY 1993, 1998.

<sup>16</sup> CHENEY 1967 and CHENEY 1956. For more recent examinations see: HERNANDEZ – LINEHAN 2004.

<sup>17</sup> Some new perspectives and analysis can be found in HARVEY 2014; BURGER 2012; GEMMILL 2013.

copate from the 13<sup>th</sup> to the 15<sup>th</sup> centuries and a considerable number of small studies about certain bishops.<sup>25</sup>

In Portugal, the panorama is not much different. Recent syntheses on Portuguese historiography from 1950 on<sup>26</sup> demonstrate some of the deficiencies in these areas.

The project *Fasti Ecclesiae Portugaliae (1071–1325)*, developed from 2002 to 2006 at Universidade Católica Portuguesa, supported by a team from several universities, sought to attain in connection with the Portuguese dioceses some of the goals established by the *Fasti* projects mentioned before, however, taking into account the characteristics of production and the scarcity of published sources available at the time. This process yielded a database which will be hopefully made available to the public in the near future.<sup>27</sup>

The presentation of this project had at its root the development of studies on dioceses and the clergy throughout the 1980s and 1990s. In conclusion, Portuguese historiography in the second half of the 20<sup>th</sup> century, on the Church's role in the structuring of Portuguese royalty and the organization of the national space, had forerunners such as Erdmann,<sup>28</sup> and was later continued by focusing primarily on the political component of that process – as is the case with the studies by José Mattoso<sup>29</sup> and Armando Carvalho Homem.<sup>30</sup>

In parallel, the study of dioceses progressed from the 1970s onwards – with a debt to the doctoral theses presented by Avelino de Jesus da Costa and José Marques, on the archdiocese of Braga<sup>31</sup> – with the publication

of studies on the dioceses of Évora, Lamego, Coimbra and Porto.<sup>32</sup> There was also progress in individual studies focusing on bishops and canons – some of them were collected in the books which resulted from the reflection carried out in the context of the project mentioned above,<sup>33</sup> while others were scattered in journals and as book chapters.

In these last decades, some dissertation theses took up anew the construction of royalty in the 12<sup>th</sup> and 13<sup>th</sup> centuries; in the thesis by Maria João Branco,<sup>34</sup> or the relations between state and Church in the 15<sup>th</sup> century present in the study by Margarida Garcez,<sup>35</sup> as well as the relations between royalty and episcopate.<sup>36</sup>

The development of studies on Portuguese clergy and its social background concurs with the reflection on its role in the construction of royalty, and this project is the outcome of that concurrence.

In the background lies a mature reflection on the processes of institutional organization, and the demand to know and rethink the space of political construction in a comparative, geographically expanded perspective – not only in terms of political boundaries, but also considering the mobility of its elites, in which clergy plays a crucial role when we seek to study the construction of royalty and the Iberian political spaces in the medieval context.

In conclusion, this text it is not a state of art, but only a way of presenting some of the contributions behind the project DEGRUPE. Many others stay unmentioned in the notes, but present in the reflections during construction of this project.

All the projects are, in some ways, sons of their times. And this one is no exception. It is another attempt to understand cultural, religious and social mobility in a time where political boundaries where yet in construction. \*

<sup>25</sup> See the works of Nieto Soria already mentioned whose works are central contributions to the knowledge of social background and political influence of these men.

<sup>26</sup> VILAR – ROSA 2011. See bibliography mentioned in the paper namely other state of the art made in the previous years.

<sup>27</sup> JORGE – HENRIQUES – LOPES – RODRIGUES – VILAR 2004.

<sup>28</sup> ERDMANN 1935.

<sup>29</sup> MATTOSO 1985.

<sup>30</sup> HOMEM 1990.

<sup>31</sup> COSTA 1959 and MARQUES 1988.

<sup>32</sup> See note 26.

<sup>33</sup> IGREJA 2005 and CARREIRAS 2007.

<sup>34</sup> BRANCO 2000.

<sup>35</sup> VENTURA 1997.

<sup>36</sup> HOMEM 1998 and VILAR 2001.

**ABRÉVIATIONS, BIBLIOGRAPHIE**

- AUTRAND, FRANÇOISE (ed.) (1986): *Prosopographie et Genèse de l'État Moderne. Actes de la Table Ronde organisé par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'École Normale Supérieure de jeunes filles. Paris, 22–23 Octobre 1984*. Paris, Editions de CNRS.
- AYALA MARTINEZ, CARLOS DE (2008): *Sacerdocio y Reino en la Espana Altomedieval. Iglesia y poder político en el Occidente peninsular, siglos VII–XII*. Madrid, Sílex.
- BARRALIS, CHRISTINE – BOUDET, JEAN-PATRICE – DELIVRÉ, FABRICE – GENÊT, JEAN-PHILIPPE (ed.) (2014): *Église et État, Église ou État. Les clercs et la genèse de l'État Moderne*. Paris, Publications de la Sorbonne.
- BARTLETT, ROBERT (1993): *The Making of Europe. Conquest, Colonization and Cultural Change, 950–1350*. London, Penguin Books.
- BLOCKMANS, WIM (1993): Les Origines des États Modernes en Europe, XIII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles: État de la question et perspectives. In: Blockmans, Wim – Genêt, Jean Philippe (eds.): *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État Moderne. Actes du Colloque de Rome (18–31 mars 1990)*. Rome, École Française de Rome. 1–14. (Collection de l'École française de Rome, 171).
- BLOCKMANS, WIM – GENÊT, JEAN PHILIPPE (1996): Préface des éditeurs de la collection. In: Reinhard, Wolfgang (ed.): *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*. Paris, Presses Universitaires de France. page–page.
- BOURDIEU, PIERRE (ed.) (2010): *A Distinção. Uma crítica social da faculdade do juízo*. Lisbon, Edições 70.
- BOURDIEU, PIERRE (ed.) (2011): *O Poder Simbólico*. Lisbon, Edições 70.
- BRANCO, MARIA JOÃO (2000): *Poder real e eclesiásticos: a evolução do conceito de soberania régia e a sua relação com a praxis política de Sancho I e Afonso II*. I–II. Lisboa, Universidade Aberta (unpublished doctoral thesis).
- BURGER, MICHAEL (2012): *Bishops, Clerks and Diocesan Governance in Thirteenth Century England. Reward and Punishment*. New York, Cambridge University Press.
- CARREIRAS (2007): *Carreiras Eclesiásticas no Ocidente Cristão (séculos XII–XIV). Ecclesiastical Careers in Western Christianity (12<sup>th</sup>–14<sup>th</sup> c.)*. Lisboa, Centro de Estudos de História Religiosa – Universidade Católica Portuguesa.
- CHENEY, CHRISTOPHER ROBERT (1941): *English Synodalia of the Thirteenth Century*. Oxford, Oxford University Press.
- CHENEY, CHRISTOPHER ROBERT (1956): *From Becket to Langton, English Church Government 1170–1213*. Manchester, Manchester University Press.
- CHENEY, CHRISTOPHER ROBERT (1967): *Hubert Walter*. London, Nelson.
- CLANCHY, MICHAEL: *From Memory to Written Record, England 1066–1307*. 2<sup>nd</sup> edition, Oxford, Blackwell.
- CLANCHY, MICHAEL (1998): *England and Its Rulers, 1066–1272*, 2<sup>nd</sup> edition, Oxford, Blackwell.
- COSTA, AVELINO DE JESUS (1959): *O Bispo D. Pedro e a organização da diocese de Braga*. I–II. Coimbra, Universidade de Coimbra
- DE CEVINS, MARIE-MADELEINE – MATZ, JEAN-MICHEL (ed.) (2010): *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179–1449)*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- DIAZ IBANEZ, JORGE (2003): *Iglesia, Sociedad y poder en Castilla en el obispado de Cuenca en la Edad Media (siglos XII–XV)*. Cuenca, Alfonsópolis.
- ELIAS, NORBERT (1989–1990): *O processo Civilizacional*, 2 vols, Lisboa, Publicações D. Quixote.
- ELIAS, NORBERT (1995): *A Sociedade de Corte*, Lisboa, Editorial Estampa.
- ERDMANN, CARL (1935): O Papado e Portugal no primeiro século da História Portuguesa. sep. *Boletim do Instituto Alemão*. Coimbra, Publicações do Instituto Alemão da Universidade de Coimbra.
- Fasti Ecclesiae Gallicanae*: <http://fasti.univ-paris1.fr/>
- FERNANDEZ CATÓN, JOSÉ MARIA et al. (ed.) (1969–2010): *Colección Fuentes y Estudios de Historia Leonesa*. Leon, Centro de Estudios e Investigación “San Isidoro”.
- FLETCHER, RICHARD A. (1978): *The episcopate in the kingdom of Leon in the twelfth century*. Oxford–New York, Oxford University Press.
- FOUCAULT, MICHEL (2010): *As palavras e as Coisas*. Lisboa, Edições 70.
- FOUCAULT, MICHEL (2011): *A arqueologia do Saber*. Lisboa, Edições 70.
- GEMMILL, ELIZABETH (2013): *The Nobility and Ecclesiastical Patronage in Thirteenth Century England*. Woodbridge, The Boydell Press.
- GENÊT, JEAN PHILIPPE – VINCENT, BERNARD (eds.) (1986): *État et Église dans la genèse de l'État Moderne. Actes du colloque. Madrid, 1984*. Madrid, Casa de Velázquez (Bibliothèque de la Casa de Velázquez 1.).
- GENÊT, JEAN PHILIPPE (1997): « La Genèse de l'État

- Moderne. Les enjeux d'un programme de recherche». In: *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. 118., June, 3–18.
- GUENÉE, BERNARD (1987) : *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*. Paris, Gallimard.
- HARVEY, KATHERINE (2014): *Episcopal Appointments in England, c. 1214–1344. From Episcopal Election to Papal Provision*. London, Ashgate.
- HERNANDEZ, FRANCISCO – LINEHAN, PETER (2004): *The Mozarabic Cardinal. The Life and Times of Gonzalo Pérez Gudiel*. Florence, Sismel.
- HOMEM, ARMANDO CARVALHO (1990): *O Desembargo Régio (1320–1433)*. Porto, Instituto Nacional de Investigação Científica.
- HOMEM, ARMANDO CARVALHO (1998): *Perspetivas sobre a prelazia do reino em tempos dionisinos*. (Separata de *Revista da Faculdade de Letras – História*) Porto, Universidad do Porto. 1474–1475.
- IGREJA (2005): *A Igreja e o Clero Português no contexto europeu. The Church and the portuguese clergy in the european context. La Chiesa e il clero portoghese nel contesto europeo. L'Église et le clergé portugais dans le contexte européen*. Lisboa, Centro de Estudos de História Religiosa.
- JORGE, ANA – HENRIQUES, PEDRO – LOPES, SANDRA – RODRIGUES, ANA – VILAR, HERMINIA (2004): *Construção e exploração de uma base de dados prosopográfica normalizada do clero catedralício português na Idade Média. Cadernos Neps, Guimarães*. nr. 2. 49–67.
- LADERO QUESADA, MIGUEL ÁNGEL (1989): *La génesis de l'État dans les royaumes hispaniques médiévaux (1250–1450)*. In: HERMANN, CHRISTIAN (ed.): *Le premier âge de l'État en Espagne (1450–1700)*. Paris, Centre national de la recherche scientifique. 9–65. (Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 5).
- LE NEVE, JOHN – HARDY, T. DUFFUS (eds.) (1854): *Fasti Ecclesiae Anglicanae or a Calendar of the principal ecclesiastical dignitaries in England and Wales*. I–III. Oxford, Oxford University Press.
- LOP OTIN, MARIA JOSE (2002): *El cabildo catedral de Toledo en el siglo XV. Aspectos institucionales y sociológicos*. Madrid, Universidad Complutense (PhD thesis in history).
- MARQUES, JOSÉ (1988): *A arquidiocese de Braga no século XV*. Lisboa, Imprensa Nacional – Casa da Moeda.
- MATTOSO, JOSÉ (1985): *A Identificação de um país. Ensaio sobre as origens de Portugal (1096–1325)*. I–II. Lisboa, Estampa, 1985.
- Medieval Prosopography*, vol. 1–27. 1980–2012. Kalamazoo, Western Michigan University.
- MAUSS, MARCEL (1988): *Ensaio sobre a Dádiva*. Lisboa, Edições 70.
- MILLET, HÉLÈNE (ed.) (1985): *Informatique et Prosopographie. Actes de la Table Ronde du CNRS, Paris, 25–26 Octobre 1984*. Paris, Editions de CNRS.
- MILLET, HÉLÈNE (1996): *Le clergé dans l'État*. In: Reinhard, Wolfgang (ed.): *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*. Paris, Presses Universitaires de France. 237–258.
- NIETO SORIA, JOSÉ MANUEL (1994): *Iglesia y poder real en Castilla. El episcopado 1250–1350*. Madrid, Universidad Complutense.
- NIETO SORIA, JOSÉ MANUEL (1994): *Iglesia y Genesis del Estado Moderno en Castilla (1369–1480)*. Madrid, Editorial Complutense.
- SANCHEZ HERRERO, JOSÉ (1978): *Las diócesis del reino de Leon, siglos XIV y XV*. León, Centro de Estudios e Investigacion “San Isidoro” (Coleccion Fuentes y Estudios de Historia Leonesa, 20).
- SWANSON, ROBERT (1989): *Church and Society in Late Medieval England*. Oxford, Blackwell.
- TILLY, CHARLES (ed.) (1975): *The Formation of National States in Western Europe*. Princeton, Princeton University Press.
- ULMANN, WALTER (1978): *Principles of Government and Politics in the Middle Ages*. 4<sup>th</sup> edition. London, Methuen.
- VENTURA, MARGARIDA GARCEZ (1997): *Igreja e poder no século XV: dinastia de Avis e liberdades eclesiásticas (1383–1450)*. Lisboa, Colibri.
- VILAR, HERMINIA – ROSA, MARIA DE LURDES (2011): *The Church and religious practices*. In: MATTOSO, JOSÉ – VASCONCELOS, BERNARDO – BRANCO, MARIA JOÃO – LURDES ROSA, MARIA DE (ed.): *The Historiography of Medieval Portugal, c. 1950–2010*. Lisboa, Instituto de Estudos Medievais. 323–348.
- VILAR, HERMINIA (2001): *O Episcopado do tempo de D. Dinis: trajectos pessoais e carreiras eclesiásticas (1279–1325)*, in *Revista Arquipélago – História*, 2<sup>a</sup> serie, V. 581–604.
- VILLARROEL GONZALEZ, OSCAR (2006): *Las relaciones Monarquía-Iglesia en la época de Juan II de Castilla (1406–1454)*. Madrid, Universidad Complutense. (PhD thesis in history)
- WRIGHT, J. ROBERT (1980): *The Church and the English Crown, 1305–1334. A Study based on the Register of Archbishop Walter Reynolds*. Toronto, Pontifical Institute of Medieval Studies (Studies and Texts 48).

## LES CLERCS MÉDIÉVAUX AU SERVICE DE L'ÉTAT

*Le Groupement de recherches européennes  
« At the Foundations of the Modern  
European State: the Legacy of the Medieval  
Clergy »*

### Préliminaires

L'étude du clergé médiéval est une entreprise visant à appliquer plusieurs points de vue, une méthodologie pluridisciplinaire. Le service de l'état est en soi un aspect très complexe qui intéresse les chercheurs depuis très longtemps. Il est évident aujourd'hui que, près des belles exemples des recherches institutionnelles, la manière à aborder le sujet par ses acteurs qui étaient les clercs médiévaux est un projet fort ambitieux. On y tombe dès le début sur le problématique de l'identification des individus. La première axe à suivre est donc la « personne ».

L'action des personnes relève *ipso facto* l'espace, c'est-à-dire la dimension « européenne » de ce même service. La mobilité des clercs, l'évolution spatiale de leur carrière ecclésiastique, le cumul de bénéfices l'illustrent bien ; ce qu'on peut appeler une axe « espace ».

Les deux premières axes contribuent logiquement à la constitution d'un héritage qui n'est point pour soi-même, il est largement utilisable et exploité par l'état, que ce soit composé des bibliothèques, des méthodes de travail, des services et corps diplomatiques, des offices de l'écriture et des institutions de gestion de toutes sortes.

Il n'est point surprenant que le « berceau » du Groupement de recherches européennes (GDRE) intitulé « At the Foundations of the Modern European State: the Legacy of the Medieval Clergy » (Aux fondements de la modernité étatique en Europe. L'héritage des clercs médiévaux) était un projet de recherches

international qui a ambitionné présenter cet héritage en tous ses aspects.

Une première série des rencontres ont été lancée en 2007–2008 par Hélène Millet, directeur de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) qui a sollicité avec vivacité les collaborateurs européens. Basé sur des coopérations existantes,<sup>1</sup> elle a entrepris le montage d'un projet intitulé « LEGACY The European cultural legacy of medieval churchmen » qui a visé le regroupement de l'effectif culturel du clergé médiéval par la constitutions des « work packages ». Au focus de ceux-ci se trouvait la « récolte » des éléments de cet héritage en question dont chacun des partenaires<sup>2</sup> a pris de responsabilité. Non seulement un travail de collection des données (images, références écrites, reproductions, monuments historiques) relatif à l' « héritage culturel » a été envisagé mais aussi une harmonisation cherchant à obtenir une cohérence des bases existantes et en constructions (vocabulaire, structure de présentation) pour les rendre multiopérationnelles. Un portail réceptif a été conçu pour abriter les apports de différents partenaires.<sup>3</sup>

### Genèse et activités du GDRE (2010–2013)

Même si le projet n'a pas été retenu par la Commission Européenne, bien qu'il a reçu la quatrième place lors du procédure d'évaluation qui a retenu en fin de compte trois candidatures, il a fourni des expériences réutilisables. Faute d'eContentPlus « reloaded », le financement de tels projets clos en 2008, les partenaires ont cherchaient, toujours animés par les impulsions infatigable d'Hélène Millet, à

<sup>1</sup> Cf. l'article d'Herminia Vilar dans le présent volume.

<sup>2</sup> CNRS, Universidade Catolica Portuguesa, Pécsi Tudományegyetem, Università degli Studi di Milano, Universidad Autonoma de Madrid, Brepols Publishers, Institut National des Sciences Appliquées, Harvatski Institut.

<sup>3</sup> <http://e-ecclesia.eu> – le site n'est plus disponible depuis la fin de 2014.

trouver la forme convenable de la collaboration. Après deux ans de préparations est né le GDRE « Aux fondements de la modernité étatique en Europe. L'héritage des clercs médiévaux » financé entre 2010 et 2013 par le CNRS. Administrativement, le GDRE a été dirigé d'abord par Dominique Iogna-Prat (2010–2011) ensuite par Fabrice Delivré (2012–2013) étant donné qu'Hélène Millet a pris entre-temps sa retraite.

Ce GDRE suivait cette fois-ci deux pistes parallèles. Outre l'harmonisation des stockages existants, se cherchaient une solution idéale les modalités de communications des bases différentes ainsi que la mise en route d'une chaîne de communication entre elles pour consolider l'interopérabilité. La constitution d'un réseau européen a été prévu pour transférer les données des bases nationales (*Fasti*) vers un site commun intitulé « *Atlas de la Chrétienté romaine (1100-1800)* ». Le GDRE adoptait en même temps un concept de thématisation au cours de sa première réunion plénière (Lisbonne, 25–27 novembre 2010). Ainsi l'activité du GDRE se partageait entre le développement technique et l'examen de près des sujets relatifs aux fondements du développement étatique et le rôle des clercs.

Une telle dialectique caractérisait la première rencontre du GDRE où ont été présentés les préliminaires et les axes thématiques sous lesquelles les participants ont présentés leurs résultats de recherches préalables. *La société cléricale* a été citée en premier lieu pour jalonner les relations de l'ecclésial et étatique. Suivi par un table-ronde réuni autour de *la modernité du gouvernement ecclésial* ont été abordés les problématiques des élites et l'hierarchie c'est-à-dire la stratification cléricale, ainsi que la mobilité des clercs. Y s'ajouta l'examen de la fiscalité pontificale, les services administratifs, la juridiction pour arriver à un autre sujet qui était la *culture, patrimoine et commande artistique* enquête de savoir l'apport fourni par les clercs. Près des sujets thématiques une présentation des bilans nationaux eut lieu qui a

permis d'avoir une vision générale des résultats acquis au niveau des *Fasti* ainsi que de mieux déterminer les modes d'harmonisations des bases différentes (Annexe I).

S'appuyant sur les résultats et les défis de la première rencontre, l'optique des travaux communes se tournait vers l'examen approfondi des sujets discutés à Lisbonne, tels que la création et le traitement des données historiques, N. B. l'harmonisation des modèles existantes, ainsi que les aspects des fondements étatiques hérités du clergé médiéval.

Quant au dernier, une journée d'étude a été organisée au mois de mars de 2011 à Paris par Hugues Labarte qui s'est intéressée à la structuration, à l'archivage et au partage des données historiques. Des labos de traitement des bases ont été invités pour mieux éclairer les modèles mathématiques et d'informatique disponibles ou étant en cours de développement. La vocation de cette journée était de fournir des protocoles de création des bases de données reposant sur les effectifs des partenaires pour les migrer dans leur cohérence vers *l'Atlas de la Chrétienté occidentale* (Annexe II).

Pour ce qui est aux sujets proposés lors des journées du lancement, un séminaire (Paris, 2 septembre 2011) a été voué à un des aspects thématiques, à savoir à la politique bénéficiale de la Papauté d'Avignon. Jumelé avec un autre programme intitulé « La Papauté d'Avignon et les royaumes de la Chrétienté Occidentale » il s'intéressait non seulement aux efforts et à l'efficacité de centralisation de la cour pontificale avignonnaise, mais aussi les effets que la politique bénéficiale aurait pu exercer sur « l'organisation du pouvoir diocésain, voire du pouvoir royal », pour reprendre l'expression de l'organisateur, Mario Farello (Annexe III).

La thématisation a pris sa suite cette même année, la réunion plénière du GDRE a eu lieu à Angers entre 17 et 19 novembre. Notre intérêt s'est concentré sur un des sujets-clés qui était l'héritage des clercs médiévaux. Les communications ont éclairé combien la mobilité, quelle

fût insdividuelle ou institutionnelle, pouvait être non seulement un élément des carrières ecclésiastiques mais elle a largement influencé la politique royale, pontificale tout en relevant la problématique de l'élite, du recrutement, du prestige. Un autre élément ne s'excluait point qui était la culture juridique. Il entend non seulement les éléments de cette culture aussi bien déterminée par les contraintes de la pratique que la curiosité personnelle, mais qui était tout autant prépondérant dans l'évolution des carrières ecclésiastiques et la commande artistiques (Annexe IV).<sup>4</sup>

L'année 2012 a vu une double entreprise : les partenaires ont démontré d'une part l'effectif par lequel ils voulait supplier la base commune envisagée, d'autre par les essais d'élargissements du groupement. Et, sans diminuer l'importance les contributions thématiques ont trouvé également leur place dans le programme annuel.

L'état des travaux portant sur l'*Atlas de la Chrétienté médiévale*, en concertation basé sur l'apport de chacun des partenaires a bien montré les points consolidés et à améliorer du groupement qui a formulé pour but la création au fur et à mesure du possible d'un standard de la présentation d'un diocèse (Annexe V). Tout en souhaitant en même temps à répondre aux appels européens envisageables un volet a été ouvert d'une part pour élargir la coopération internationale vers les régions peu (ou non) représentées comme l'Italie, l'Espagne et les Îles Britanniques.

La journée d'étude tenue au 2 à 3 novembre à Madrid a été conçue pour atteindre ce but en invitant les chercheurs français, espagnols et portugais à affronter les données prosopographiques, les méthodes de travail et les modalités de coopération (Annexe VI). Quant à ce dernier un projet scientifique commun et une déclinaison des sujets ont été également déterminés lors de la réunion

<sup>4</sup> Le présent volume s'alimente en majorité des contributions de cette réunion – NDR.

plénière de 2012 par lesquels la concertation pourrait être continuée sous d'autres formes qu'était un groupement de recherches européens. Le thème général de ce projet commun a été l'étude de l'articulation entre l'universel et le local : le rôle des clercs dans la construction d'une *res publica christiana*. Une proposition des déclinaisons a été également acceptée par les partenaires qui visait l'étude en coopération de la diffusion et de la définition des pratiques administratives, de l'emprise du gouvernement chrétien sur l'espace, la création de la culture commune du clergé, les assemblées ecclésiastiques comme lieu d'échanges au sein de l'Église, le lien entre géographies politiques et géographies ecclésiastiques. Cette même réunion a abordé le sujet intitulé « le rôle du clergé médiéval dans la formation de l'identité (politique, laïque, ecclésiastique) ». Par cela on entendait les éléments fournis par les clercs pour la formation de l'identité des communes locales, d'un corps ecclésial et politique, géopolitique ou même des obédiences durant le grand schisme d'occident (Annexe VII).

La réunion finale, tenue à Saint-Étienne au 6-7 décembre 2013, a vu les premières démarches de la déclinaison du thème général du projet scientifique commun. Certains points comme l'hierarchie, les pratiques administratives, l'emprise du gouvernement ecclésiastiques ont été abondamment développés sous formes des communications thématiques (*Hommes, pouvoirs et hiérarchies dans l'Église et Territoires, espaces, juridictions*), des projets nationaux (France) et internationaux (Portugal, Hongrie) ont été présentés comme des exemples de la continuation de la coopération.

### Conclusions

Dû à sa structure le groupement a sollicité ses membres à travailler en commun et a attiré l'attention sur une réflexion en concertation. Les éléments de l'héritage des clercs médiévaux du point de vue de la modernité des états en Europe ont été, au moins thématiquement,

abondamment étudiés. Les différentes rencontres ont pu déterminer les éléments par lesquels les clercs médiévaux en tant qu'individus ont contribué aux fondements de la modernité étatique, que ce soit leur mobilité, leur service, leur héritage culturel. Un autre aspect majeur a été également éclairé, l'apport du clergé à cette même modernité sous forme d'un corps social, une institution du gouvernement qui était l'Église-même.

Par ce dernier a été remis en question l'héritage culturel des clercs médiévaux tout en privilégiant une approche qualitative pour mieux voir l'articulation l'ecclésial et le séculier, l'apport du premier au second, leur interférence éventuelle. La composition des « dossiers des contribuables » était une belle occasion à profiter d'arrêter notre pensée sur les éléments constitutifs aux fondements de la modernité étatique. Elle nous a préparé pour ainsi dire une « terra arrabilis » semée des grains promettant une récolte riche.

Malgré les résultats incontestables certains points faiblessent à mentionner. Le groupement de recherche souffrait pendant tout la période d'activités d'un défaut d'élargissement géographique pour avoir une niveau véritablement « européenne ». L'empire germanique a été exclu de la portée de cette entreprise, l'Italie, elle était représenté d'une façon déséquilibré tout comme l'Europe centrale. Une contrainte objective s'y imposait aussi, à savoir le manque des appels européens qui auraient dû alimenter les réflexions visant à améliorer l'interopérabilité des bases de données, des recherches existantes à l'échelle nationale voir régionale. Par défaut les partenaires devait s'orienter davantage vers des projets d'une échelle inférieure où la chance de la coopération internationale était beaucoup plus modeste.



### Annexes

## Programmes des réunions du GDRE « Aux fondements de la modernité étatique en Europe. L'héritage des clercs médiévaux »

### ANNEXE I

#### GROUPEMENT DE RECHERCHE EURO- PÉEN AUX FONDEMENTS DE LA MO- DERNITÉ ÉTATIQUE EN EUROPE L'HÉRITAGE DES CLERCS MÉDIÉVAUX

JOURNÉES DE LANCEMENT  
LISBONNE, 25-27 NOVEMBRE 2010

**JEUDI 25 NOVEMBRE**  
**QUESTIONNEMENTS**

**10h00** Accueil des participants

**10h30-12h30**

Présentation des participants  
Helène MILLET (CNRS-LAMOP)

*Introduction*

1. La société cléricale

Dominique IOGNA-PRAT (CNRS-LAMOP)

Élites et hiérarchie : la stratification cléricale  
aux fondements de la modernité étatique ?

Gergely KISS (Pécsi Tudományegyetem)

*La mobilité des clercs*

**14h00-18h00**

2. La modernité du gouvernement ecclésial

Débat animé par Christine BARRALIS  
(Université de Metz/LAMOP), Fabrice  
DELIVRÉ (Université de Paris 1/LAMOP) et  
Mário Sérgio DA SILVA FARELO (LAMOP/  
CEHR-UCP)

*La fiscalité pontificale*

Débat animé par Maria Cristina CUNHA  
(Universidade do Porto/CEHR-UCP), Thierry  
Pécout (Université d'Aix-Marseille/LAMOP/  
IUF) et Maria DO ROSÁRIO BARBOSA MORUJÃO  
(Universidade deCoimbra/CEHR-UCP)

*Justice et administration*

*Les évêques, les chanoines et le prince*

3. Culture, patrimoine et commande artistique : la part des clercs

Débat animé par Pascal MONTAUBIN (Université d'Amiens/LAMOP), Saul António GOMES (Universidade deCoimbra/CEHR-UCP), Maria DO ROSÁRIO BARBOSA MORUJÃO (Universidade deCoimbra/CEHR-UCP) et Anísio SARAIVA (Universidade deCoimbra/CEHR-UCP)

#### VENDREDI 26 NOVEMBRE

##### OUTILS

#### 09h30-12h30

1. Les travaux prosopographiques : bilans nationaux

Hermínia VILAR (Universidade de Évora/CEHR-UCP)

*Le Portugal*

Christine BARRALIS (Université de Metz/LAMOP)

*La France*

Gergely KISS (Pécsi Tudományegyetem), Ilona KRISTOF (Eger, Eszterházy Károly Főiskola) et Péter G. TÓTH (Szegedi Tudományegyetem)

*La Hongrie*

Elisabetta CANOBBIO (Università degli studi di Milano)

*L'Italie (duché de Milan)*

#### 14h00-17h00

2. Bases de données, traitements automatisés, modélisation cartographique

Débat animé par Hugues LABARTHE (LAMOP), Hélène MILLET (CNRS/LAMOP) et Frank LEBOURGEOIS (LIRIS)

*Pratiques et enjeux de la modélisation de l'information en histoire (Merise, UML, HBDS)*

*Lexique et bibliographie générale*

*Pour un modèle conceptuel de la Chrétienté romaine (1100-1800) : structures territoriales (localisation, hiérarchie, territorialisation, conflits de frontière), intégration spatiale, politique et juridique des gens d'Eglise (transferts, centres/périphéries), identification des espaces vécus (typologies)*

**SAMEDI 27 NOVEMBRE**

#### PERSPECTIVES

#### 09h30-12h30

*Projets de rencontre et d'édition*

Partenariats

Création d'un site internet

Outils bibliographiques

#### ANNEXE II

STRUCTURER, ARCHIVER, PARTAGER LA DONNÉE EN HISTOIRE. AUX FONDEMENTS D'UN ATLAS DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL.

Journée d'étude coordonnée par Hugues Labarthe.

Quelques médiévistes assemblés à Lisbonne, le 29 novembre 2010, ont évoqué, le redéploiement et la mutualisation de bases existantes en un Atlas de l'Occident médiéval.<sup>5\*</sup> Pour réaliser la convergence de bases dénuées de modèle commun, il a paru nécessaire d'organiser la consultation la plus large des méthodes de modélisation éprouvées tant dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales qu'en Science Informatique. On appelle un modèle « un système physique, mathématique ou logique représentant les structures essentielles d'une réalité et capable à son niveau d'en expliquer ou d'en reproduire dynamiquement le fonctionnement »<sup>6\*\*</sup>

– Quel est le fondement d'un modèle ? La documentation, la problématique ou le phénomène ?

– Qu'appelle-t-on au juste une donnée ? La donnée historique est-elle spécifique ?

– Structuration, archivage et partage vont-ils de pair ?

<sup>5\*</sup> Journée de lancement du Groupement de Recherche Européen co-dirigé par Dominique Iogna-Prat et Fabrice Delivré, « Aux fondements de la modernité étatique en Europe, l'héritage des clercs médiévaux ».

<sup>6\*\*</sup> Trésor de la Langue Française Informatisé, <http://cnrtl.fr>. Consulté le 20.12.2010

Pour nourrir notre réflexion sur l'état de l'art, des concepteurs de langages de modélisation et de systèmes d'information viendront analyser nos besoins et nous orienter dans nos choix.

### PROGRAMME

9h Accueil des participants

Fabrice DELIVRÉ, Hélène MILLET (LAMOP).

9h20 Lou BURNARD (MEET - TGE Adonis), *Mettre en œuvre le modèle conceptuel de la TEI et ses modules spécialisés.*

Discussions

10h30 Francesco BERETTA (LAHRHA – Lyon-II), SyMoGIH : *une méthode de modélisation, de stockage et d'exploitation de l'information historique.*

Discussions

13h00 François BOUILLÉ (ENSG), *HBDS un langage de modélisation topologique.*

Discussions

14h10 Thierry SAINT-GÉRARD (GEOSYSCOM – Caen), Françoise PIROT (CRN M2ISA – Ceias, EHES), *Le modèle à l'épreuve de l'analyse spatiale.*

Discussions

15h30 Franck LE BOURGEOIS (LIRIS - Lyon), *Conclusions. Modèle Conceptuel des Données et intégration des applications.*

### ANNEXE III

#### Séminaire international

#### La Papauté d'Avignon et les royaumes de la chrétienté occidentale

Troisième session : L'INTERVENTIONNISME BÉNÉFICIAL organisée par le LAMOP (CNRS/Université Paris 1), en collaboration avec l'Instituto de Estudos Medievais (Universidade Nova de Lisboa) et le Centro de Estudos de História Religiosa (Universidade Católica Portuguesa)

Vendredi 2 septembre 2011 Sorbonne,

Issu d'un projet de postdoctorat sur Le royaume du Portugal et l'interventionnisme de la Papauté d'Avignon (1305-1377), ce séminaire vise à développer l'étude et la réflexion sur les différents liens entretenus par la papauté d'Avignon avec les royaumes territoriaux d'Occident. Après deux sessions organisées à Lisbonne, l'une sur les sources pontificales (CEHR, 10 septembre 2010), l'autre consacrée aux relations politiques et diplomatiques (IEM, 6 mai 2011), il est maintenant temps de porter l'attention sur l'interventionnisme avignonnais.

Longtemps considéré simplement comme l'un des indicateurs les plus probants de ce qu'une historiographie assez répandue a convenu d'appeler la « centralisation » de la papauté avignonnaise, les carrières bénéficiales des clercs dépassent de beaucoup cette simple catégorisation, trouvant place dans l'organisation du pouvoir diocésain, voire du pouvoir royal. Il est donc tout à fait pertinent que, sous la responsabilité d'une institution reconnue par son travail sur les parcours bénéficiaux des clercs séculiers au Moyen Âge, cette session puisse constituer un lieu de réflexion sur les concepts, les typologies, la méthodologie, la portée et les résultats de cette construction historique qui se maintient très en vue dans les problématiques historiographiques en Europe occidentale et centrale sur le clergé séculier médiéval.

Cette session s'inscrit dans le programme du Groupement de recherche européen du CNRS « Aux fondements de la modernité étatique en Europe : l'héritage des clercs médiévaux » Programme, contact : Mário Farelo (mario.farelo@netcabo.pt)

#### L'INTERVENTIONNISME BÉNÉFICIAL

9h00 Ouverture

9h30 Hélène MILLET (CNRS LAMOP), *Introduction*

10h00 Jorge DÍAZ IBÁÑEZ (Universidad Complutense Madrid), *L'interventionnisme bénéfici-*

*cial avignonnais en Castille*

10h30 Débat

11h00 Pause café

11h30 Hugues LABARTE (FRAMESPA, UMR 5136, Univ. Toulouse II/CNRS), *Papauté et régulation bénéficiale en Gascogne au temps du Grand Schisme d'Occident: modèle, métasource et analyse*

12h00 Débat

12h30 Déjeuner

14h30 Barbara BOMBI (University of Kent), *L'interventionnisme bénéficial avignonnais en Angleterre*

15h00 Maria do Rosário MORUJÃO (Universidade Coimbra), *L'épiscopat étranger au Portugal à l'époque de la papauté d'Avignon*

15h30 Gergely KISS (Université de Pécs), *L'interventionnisme bénéficial avignonnais en Hongrie*

16h00 Débat

16h30 Clôture

#### ANNEXE IV

##### **Mobilité des clercs et circulation culturelle en Europe (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)**

Workshop du GDRE « Aux origines de la modernité étatique en Europe : L'héritage des clercs médiévaux »

(Angers, 17-19 novembre 2011)

##### PROGRAMME

Jeudi 17 novembre 2011 (Château d'Angers, 14h00-18h00) :

Fabrice DELIVRÉ (MCF, Paris I-Panthéon Sorbonne), Dominique IOGNA-PRAT (Directeur de recherche, CNRS), Hélène MILLET (Directrice de recherche, CNRS) : *Bilan et pro-*

*grammation des activités du GDRE ; appels à projets européens ; perspectives d'élargissement.*

Vendredi 18 novembre 2011 (Château d'Angers, 9h00-13h00) :

Thème : La mobilité des clercs en Europe  
Fabrice DELIVRÉ (MCF, Paris I-Panthéon Sorbonne), Hugues LABARTHE (UMR FRAMESPA, Toulouse II-Le Mirail), *Misstic.eu : une application collaie lborative pour l'analyse des translations épiscopales en Europe au XIV<sup>e</sup> siècle* - Edouard PORTIER (LIRIS, Lyon) Platform a la mobilité des clercs - présentation de la réaction de l'infromaticien

Maria Da Rosario BARBOSA MORUJAO (Université de Coimbra, Portugal), *La mobilité des clercs portugais en Europe à la fin du Moyen Âge*

Hermínia VILAR - Maria João BRANCO (PR, Université d'Évora - PR, Universidade Nova, Lisbonne) Contacts et échanges : la circulation et les carrières de quatre archevêques portugais des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles

Thierry KOUAMÉ (MCF, Paris I-Panthéon Sorbonne), *La mobilité universitaire des clercs médiévaux*

Thierry PÉCOUT (MCF, Université de Provence, IUF), *Mobilité des clercs et espace politique : provinces ecclésiastiques d'Arles, Aix, Embrun et principauté angevine (milieu XIII<sup>e</sup>-milieu XIV<sup>e</sup> siècle)*

Vendredi 18 novembre 2011 (Château d'Angers, 15h00-19h00) :

Thème : La culture juridique des clercs dans les territoires angevins  
Gergely KISS (MCF, Université de Pécs, Hongrie), *La culture juridique des clercs dans le royaume de Hongrie sous les rois angevins au XIV<sup>e</sup> siècle*

Jean-Michel MATZ (PR, Université d'Angers), *La culture juridique des clercs en Anjou-Maine (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*

Amandine LE ROUX (ATER, Université du Havre), *Les bibliothèques juridiques des col-*

lecteurs de Provence et de Tours au XIV<sup>e</sup> siècle  
 Maria Alessandra BILOTTA (Post-doctorante,  
 Institut national d'histoire des arts, Paris), *Pré-  
 sences européennes dans le Midi de la France :  
 les aspects internationaux de la production des  
 manuscrits juridiques enluminés en Languedoc  
 et en Provence entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle*

Samedi 19 novembre 2011 (Bibliothèque  
 municipale d'Angers, 9h30-12h00) :

Thème : Le patrimoine des livres manuscrits  
 du Moyen Âge

Marc-Édouard GAUTIER (Bibliothèque  
 municipale d'Angers, conservateur des Fonds  
 anciens), *Les manuscrits juridiques médiévaux  
 conservés à Angers (présentation, atelier de  
 travail)*

Yann POTIN (Archives nationales, Paris),  
*L'ombre portée du trésor : regards comparés  
 sur la transmission des bibliothèques ecclésiastiques  
 et princières à la fin du Moyen Âge*

Fabrice Delivré (Paris I-Panthéon Sorbonne),  
*Conclusions*

#### ANNEXE V

#### Présentations des bases de données des diocèses réunion thématique

(Evora, 29 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2012)

29 juin, Arrivée des participants

30 juin, Les diocèses

9h00 Hugues Labarthe - Fabrice DELIVRÉ,  
*Introduction, problématique des bases; Atlas  
 de la Chrétienté*

9h30 Herminia Vilar - Maria do Rosário  
 BARBOSA MORUJÃO, *Présentation de la base  
 portugaise*

10h00 Pause café

10h30 Alfredo SANTORO – Amalia GALDI,  
*Salerno - Héritage culturel (tombeaux)*

11h00 Barbara BOMBI, *Archdiocèse of Kent*

11h30 Gergely KISS, *Diocèse de Pécs*

12h00 Déjeuner

14h00 – 18h00 Discussion, préparations de la  
 réunion plénière

#### ANNEXE VI

« Aux fondements de la modernité  
 étatique en Europe »

#### L'héritage des clercs médiévaux

Jornadas de estudio

2 novembre – 3 novembre 2012, Madrid

**Coord.** : Fabrice DELIVRÉ, Hugues LA-  
 BARTHE **Org.** : UMR 8589 (LAMOP, Pa-  
 ris), École des hautes études hispaniques  
 et ibériques (Casa de Velázquez, Madrid)

**Casa de Velázquez** C/ de Paul Guinard 3,  
 28040 Madrid (salle Charles-Marie-Widor)

#### PROGRAMME

Vendredi 2 novembre  
 15h–19h

1. La prosopographie en mouvement. Du  
 groupe au réseau

Jorge DIAZ IBÁÑEZ

Universidad Complutense de Madrid

Les réseaux clientélares ecclésiastiques  
 dans la Couronne de Castille (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>-  
 siècle) : typologie, projection sociale,  
 sources et bases de données pour leur étude

Christine BARRALIS

Université de Lorraine

Entre la péninsule et la France : les clercs  
 bénéficiés en Espagne répertoriés dans la  
 base de données des *Fasti Ecclesie Galli-  
 canae*

Óscar VILLARROEL GONZALEZ

Universidad Complutense de Madrid

Juan de Cervantes : service du roi, service du  
 pape et diplomatie

Samedi 3 novembre  
09h-13h

3. Table ronde conclusive

2. La fiscalité comme *medium*.  
Prosopographie et géographie rétrospective

Mário FARELO  
Universidade Nova de Lisboa  
L'apport documentaire de la « collectorie  
» lusitanienne pour l'étude des relations  
financières entre le Portugal et Avignon

Jordi MORELLO BAGET  
Institución Milá y Fontanals (CSIC, Barcelona)  
L'analyse prosopographique du clergé de la  
Couronne d'Aragon : une première approche  
à partir de l'étude de la fiscalité

Hugues LABARTHE  
UMR 8589 (LAMOP, Paris)  
Pour un atlas de la Chrétienté romaine (XI<sup>e</sup>-  
XV<sup>e</sup> siècle) : la numérisation des listes décimales

ANNEXE VII

Groupement de Recherche Européen "At the  
Foundations of the Modern European State:  
the Legacy of the Medieval Clergy"  
Réunion thématique : « Construction des  
identités (politique, laïque et ecclésiastique)  
des clercs médiévaux »  
**Pécs, le 8-11 novembre 2012**  
PTE Egyetemi Könyvtár « Studiolo »  
Pécs, Szepesy I. u. 3.

PROGRAMME

Jeudi, 8 novembre 2012 – Arrivée des  
participants (érkezés)  
Vendredi, 9 novembre  
Le rôle du clergé médiéval dans la for-  
mation de l'identité (politique, laïque, ecclé-  
siastique)

9.00 – 9.20	Hélène MILLET :	Le chapitre de Laon, point de départ ou lieu d'accueil ?
9.20 – 9.40	Fabrice DELIVRÉ :	Légats apostoliques, territoires et universalisme romain
9.40 – 10.00	Thierry PÉCOUT :	Deux cas limites de circulation bénéficiaire au sein des principautés angevines au XIV <sup>e</sup> siècle : un évêque, de Zagreb à Toulon, et un archevêque, de Sisteron à Capoue
10.00 – 10.20	Christine BARRALIS :	Les statuts synodaux, entre modèles communs et éléments identitaires
10.20 – 10.50		Débat
10.50 – 11.20		Pause
11.20 – 11.40	Hugues LABARTHE :	L'obéissance : un signe identitaire ? Le clergé de Gascogne au temps du Grand Schisme d'Occident
11.40 – 12.00	Alfredo SANTORO :	Progetto per un <i>corpus</i> delle lastre tombali e dei monumenti funebri della cattedrale di Salerno
12.00 – 12.20		Débat
12.30 – 14.30		Déjeuner
14.30 – 14.50	Hermínia VILAR :	Les chapitres cathédraux portugais et l'identité des clercs
14.50 – 15.10	Mário FARELO :	Identité et altérité dans le dialogue entre la Couronne du Portugal et la Curie d'Avignon au temps du roi Alphonse IV (1325-1357)
15.10 – 15.30	Jadranka NERALIC :	Le problème de l'identité de l'Église de Dalmatie et la Croatie médiévale
15.30 – 15.50	Pascal MONTAUBIN :	Les clercs italiens dans les cathédrales françaises au XIII <sup>e</sup> siècle
15.50 – 16.00		Débat
16.00 – 16.10		Pause
16.10 – 16.30	Gergely KISS :	<i>Mutatis mutandis</i> ? Les éléments et la formation des identités des prélats hongrois aux XII <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles

16.30 – 16.50	Ilona KRISTÓF :	La cour humaniste des prélats en tant qu'élément de la formation de l'identité. L'exemple du chapitre de Várad
16.50 – 17.10	Péter GALISZ-TÓTH	Les éléments de la formation de l'identité dans le chapitre de Csanád
17.10 – 17.40	Débat	
17.40 – 18.00	Hélène MILLET	Conclusions

Samedi, 10 novembre

9.00 – 9.45 : Visite guidée de la Collection Klimo de la Bibliothèque Universitaire de Pécs (en anglais)

10.00 – 12.30 – La présentation des sites des diocèses – table ronde animée par Hugues Labarthe

10.00 – 10.20	Hugues LABARTHE	Introduction (problèmes, propositions préalables, résultats)
10.20 – 10.40	Hermínia VILAR – Mario FARELO	Portugal
10.40 – 11.00	<i>Pause</i>	
11.00 – 11.20	Alfredo SANTORO	Salerne
11.20 – 11.40	Gergely KISS, Ilona KRISTÓF, Tamás FEDELES	Pécs, Várad
11.40 – 12.00	Débat	
12.00 – 14.00	Déjeuner	
14.00 – 17.00	Préparation du calendrier de l'année 2013 – table ronde animée par Fabrice Delivré	

Dimanche, 11 novembre

Programme « au choix »

9.00 – 11.00 visite de la ville historique

11.00 – 12.00 visite du musée Cella Septichora

## ANNEXE VIII

### Groupement de recherche européen

« Aux fondements de la modernité étatique  
l'héritage des clercs médiévaux »

#### Atelier IV

(Saint-Étienne, 6-7 décembre 2013)

Vendredi 6 décembre		
9h-12h30 Session 1	<b>Hommes, pouvoirs et hiérarchies dans l'Église</b>	
	Thierry PÉCOUT (Université de Saint-Étienne)	Accueil des participants
	Fabrice DELIVRÉ (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)	Introduction

	Barbara BOMBI (Université de Kent)	Administrative and Diplomatic Practice in the Early Fourteenth Century. The First Roman Roll as Evidence of Anglo-Papal Relations
	Maria João BRANCO (Université Nouvelle de Lisbonne)	Les canonistes au Portugal dans la première moitié du XIIIe siècle
	Gergely KISS (Université de Pécs)	Les envoyés pontificaux en Hongrie (XIe-XIIIe siècle)
	Hélène MILLET (CNRS LAMOP)	Le concile de Pise et la Bohême
14h-17h30 Session 2	Territoires, espaces, juridictions	
	Alfredo SANTORO (Université de Salerne)	L'archidiocèse de Salerne
	Mario FARELO (Université Nouvelle de Lisbonne)	Affaires locales et consignes générales dans les actes des visites pastorales du diocèse de Lisbonne au XVe siècle
	Hugues LABARTHE (LAMOP)	L'atlas de la chrétienté latine : avancées et perspectives
	Hermínia VILAR - Maria Helena COELHO (Université d'Évora - Université de Coimbra)	The European Dimension of a Group of Power : Ecclesiastics and the political State Building of the Iberian Monarchies (13th-15th centuries) (projet de recherche, 2013-2015)
	samedi 7 décembre	
9h-13h	Table ronde : bilans et perspectives	

KISS, GERGELY\*

\* L'auteur est membre du groupement de recherche MTA-DE „Lendület” Magyarország a Középkori Európában. Les recherches ont été supportées par le Fonds National Hongrois de la Recherche Scientifique – OTKA NN 109690.

# Megjelent!

KISS GÁBOR FERENC

*„Lovon, gyalog, autón,  
biciklin, vasúton...”*



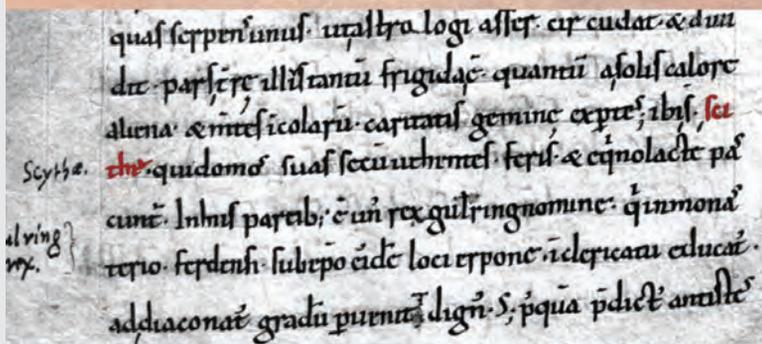
## A MAGYAR KIRÁLYI HONVÉDSÉG GYORSCSAPATAI

Kiss Gábor Ferenc monográfiája a magyar királyi Honvédség történetének egy izgalmas korszakába vezeti el az olvasót. A tudományos igényvel megírt mű az akkor egyik legkorszerűbbnek számító fegyvernem, a gyorscsapatok (páncélosok, gépkocsizó lövészek, huszárok, kerékpárosok) megalakulását, fejlődését mutatja be annak gyakorlati alkalmazásán keresztül. A kötet lapjain nem csak egy modern fegyvernem története bontakozik ki, hanem az 1938-1941 közötti terület-gyarapodások hadtörténetének az utókor számára is tanulságos oldala. A tárgyalt korszak eseményeinek ismerete ugyanakkor segít megérteni a Honvédség második világháborús szereplésének hátterét is.

MEGRENDELHETŐ A KIADÓNÁL

*Legújabb kiadványunk!*

Halmágyi Miklós  
**KÖZÉPKORI  
EREDETMONDÁK**  
Gondolatok magunkról  
és másokról



quas serpenūnus utaltra logi asser. cur cudat & dū  
dit parscere illū tantū frigidat. quantū a solis calore  
aliena & mtesicolarū caritatis gemine cepte; ibis. **Scy**  
**the** quidomo. suas secū uehmet. ferit & cū nolactē pā  
cunt. In his partib; ē un rex gūlringnomine. q̄ in monā  
terio. ferdenh. subepo cū dē loci tppone. i. clericali educat.  
ad diaconatū gradu puenit. dign. s; p̄ quā p̄ dicit amittē

Miért fontos számunkra az első ezredforduló kora? A magyarság számára leginkább Szent István koronázása miatt, de 1000-ben vette fel a kereszténységet Izland, és ekkoriban szelte a tengert Leif Erikson hajója Grönlandtól nyugat felé, hogy partra szálljon Vinlandon, vagyis Amerikában. Hogyan látták egymást ekkor a különféle európai népek fiai? Meddig terjedt a látóköriük? Mit tartottak magukénak, és mit éreztek maguktól idegennek? Ezekre a kérdésekre keres választ ez a kötet, közelebb hozva a korszak több fontos történetírójának gondolatait. Olvashatunk csatakiáltásokról, harc előtti imákról, hittérítésről, világiak nyelvtudásról, idegenekre használt irodalmi fordulatokról, végítélettel kapcsolatos gondolkodásról stb.

MEGRENDELHETŐ A KIADÓNÁL